DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13059 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 23 JANVIER 1987

Une date pour les surendettés

Dans la recherche tâtonnante d'une issue à la crise de la dette du tiers-monde, l'accord signé entre le Brésil et le Club de Paris, forum des créanciers publics, fera date, même si chacun affirme qu'il ne constituera pas un précédent. Jamais jusqu'à présent les Etats prêteurs n'avaient dérogé à une pratique jugée fondamentale : seuls les pays ayant discuté d'un plan d'assainissement scellé par un crédit de confirmation du Fonds monétaire international pouvaient engager des négociations de rééchelonnement de leurs paiements avec le Club. Un processus exclu par Brasilia, qui, depuis deux ans, n'a cessé de manier avec adresse l'anathème contre le FMI, devenu l'« affameur » dans l'esprit de l'opinion publique de nombreux pays latino-américains, et le dialogue avec l'organisation multilatérale.

Laxisme de la part des quelque vingt gouvernements financièrement engagés au Brésil ? En aucune façon, répondent en chœur les parties prenantes d'un accord dont l'ampleur est jugée « limitée » : seuls les arriérés de paiements sur les deux dernières années et les échéances du premier semestre 1987 sont étalés dans le temps. Autrement dit, le Brésil s'est engagé à être à jour de ses remboursements sur sa dette garantie à compter du 1er juillet prochain.

Ce délai provoque un net scepticisme dans les milieux financiers. La renaissance des vieux démons inflationnistes sur fond de pénuries et de malaise social limite singulièrement la marge de manœuvre de l'équipe du président Sarney. Les dissensions au sein du cabinet sur la façon de reprendre en main le contrôle de l'économie en sont l'illustration la plus inquiétante.

En accordant foi aux mesures destinées à mettre fin à la surchauffe et à renouer avec les excédents commerciaux, les créanciers de Brasilia ont choisi d'aider une démocratie encore fragile. La décision du Club de Paris constitue un succès de taille pour le président Sarney et pourrait jouer en faveur d'un consensus social pour l'instant introuvable. Un cercle vertueux finira-t-il par s'instaurer ? Le Brésil, ce « poids lourd » de l'Amérique latine dont le potentiel économique est aussi impressionnant que la dette de 109 milliards de dollars, est apparu comme un cas suffisamment exceptionnel pour mériter un traitement très particulier.

Pour les autres pays endettés, le signal reste malgré tout ambigu. Le Mexique en son temps avait fait l'objet d'un accord entre organismes multilatéraux, créanciers publics et privés présenté comme un exemple. Les instituts de crédit se sont empressés d'affirmer qu'on ne les y reprendrait plus. Les Philippines en savent quelque chose et se voient refuser des modalités équivalentes à celles offertes à Mexico.

Le cas brésilien vient confirmer une volonté de pragmatisme encourageant et à un moment où la planète a besoin d'imagination pour sortir de sa torpeur économique et éviter les pièges financiers les plus dangereux. Mais l'espoir qui peut en naître risque d'être rapidement doublé d'une certaine amertume : mieux vaut être puissant et surendetté si l'on veut se faire entendre de ses créanciers.

(Lire nos informations page 30.)

Deux Allemands enlevés à Beyrouth

La RFA subit à son tour le « chantage aux otages »

A la veille des élections législatives, la RFA subit à son tour le « chantage aux otages » : les Etats-Unis réclament à Bonn l'extradition d'un Libanais arrêté la semaine dernière à Francfort, extradition que l'enlèvement, ces derniers jours, de deux citoyens ouest-allemands à Beyrouth vise précisément à empêcher. D'autre part, la visite d'un émissaire iranien à Paris ne semble pas avoir fait progresser le règlement du problème des otages français.

BONN
de notre correspondant

Annoncée mercredi 21 janvier à Bonn, la disparition à Beyrouth-Ouest d'un deuxième Allemand de l'Ouest, M. Alfred Schmidt, technicien du groupe Siemens, est venue alourdir le climat dans la capitale ouest-allemande. Soumis aux pressions contradictoires des ravisseurs, qui exigent apparemment la libération du terroriste libanais Ali Mohamed Hamadei, arrêté la semaine dernière à l'aéroport de Francfort, et des Etats-Unis, qui réclament à cor et à cri son extradition, le gouvernement ouest-allemand essaie pour le moment de gagner du temps.

A trois jours des élections législatives, le chancelier devait recevoir, ce jeudi matin, les chefs des groupes parlementaires des trois partis de la majorité et du Parti social-démocrate pour les informer de la tournure des événements. M. Helmut Kohl, qui avait présidé dans la matinée le dernier conseil des ministres de la législature, avait pris part en personne mercredi après-midi à la réunion de la cellule de crise de la chancellerie.

Selon le quotidien *Die Welt*, le gouvernement ouest-allemand aurait reçu par un intermédiaire une lettre des ravisseurs proposant un échange entre M. Hamadei et le premier Allemand enlevé, M. Rudolf Cordes, employé du groupe pharmaceutique Hoechst.

HENRI DE BRESSON.

(Lire la suite page 3.)

Accord de principe pour une usine de retraitement

Le Japon choisit la technologie nucléaire française

L'industrie nucléaire française vient de remporter un grand succès à l'exportation. La Japan Nuclear Fuels Services (JNFS), qui représente les intérêts des compagnies d'électricité et de quelques industriels japonais, a en effet annoncé, le jeudi 22 janvier à Tokyo, qu'elle retenait la technologie française pour sa future usine de retraitement qui sera construite dans la presqu'île de Shimotika, à Rokkasho Mura, à 1 000 kilomètres au nord de Tokyo.

Pour le moment, un accord de principe lie les partenaires. Mais la signature du contrat définitif devrait intervenir à la fin du premier trimestre de cette année, avec, pour conséquences, quelque 2 milliards de francs de retombées financières. En fait, deux contrats ont été préparés :

– Le premier passé entre le JNFS et la Société générale pour les techniques nouvelles (SGN), qui agit pour le compte du groupe du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), fixe les conditions de transfert de technologies utilisées. Celles-ci ont leur origine dans les travaux de recherche et de développement du CEA et sont mises en œuvre par la COGEMA à La Hague. Il devrait rapporter environ 1,1 milliard de francs.

– Le second, passé entre la SGN et Mitsubishi Heavy Industries, chef de file d'un consortium d'industriels japonais, devrait se traduire pour la SGN par environ un million d'heures de travaux d'ingénierie, soit quelque 800 millions de francs

A cela s'ajouteront des clauses supplémentaires concernant : la formation de quelques spécialistes japonais, l'échange permanent d'informations sur l'usine de Rokkasho Mura, le contrôle des installations par l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, leur utilisation pacifique et la non-autorisation de transférer la technologie à un tiers.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(Lire nos informations page 32.)

Le gouvernement, l'accord Hachette-Havas et la rupture Hersant-CLT

Les épines de la télévision privée

A quelques jours du lancement des premiers appels d'offres par la Commission nationale de la communication et des libertés, le gouvernement continue à peser de tout son poids sur le dossier des télévisions privées (*le Monde* du 16 janvier). Si l'accord entre Havas et Hachette pour la reprise de TF1 semble en bonne voie, les négociations entre la CLT et M. Robert Hersant autour de la Cinq n'ont pas abouti.

M. Hersant, qui avait longtemps lorgné la Une, ayant finalement jeté son dévolu sur la Cinq (*le Monde* du 16 janvier), et le premier ministre lui ayant promis de la lui faire obtenir, l'agence Havas a faussé compagnie sans crier gare à la Compagnie luxembourgeoise de télévision, avec laquelle elle faisait jusqu'à présent équipe, Paribas étant le chef de file de ce tour de table. M. Chirac et le ministère de l'économie et des finances, qui joue un rôle déterminant dans toutes ces affaires, ont poussé M. Pierre Dauzier, président d'Havas, où l'Etat, jusqu'à la privatisation prochaine, est majoritaire, à se porter candidat aux côtés du groupe Hachette pour la reprise de TF1, avec l'espoir de mieux contrôler ainsi le processus.

M. Hervé Bourges, président de TF1, n'a-t-il pas rappelé, en présentant récemment ses vœux à son personnel, que la chaîne serait dirigée dès le mois d'avril par un conseil d'administration provisoire constitué moitié par les repreneurs désignés par la CNCL et moitié par les représentants de l'Etat ? Il suffit donc qu'Havas ait une part, même modeste, de la chaîne pour que le gouvernement soit en mesure de la contrôler, le temps que le reste des actions soient vendues au personnel et dans le public. La manœuvre, complexe et risquée, s'explique par l'exaspération croissante de Matignon contre la rédaction de TF1.

Le départ d'Havas, la candidature-surprise de M. Hersant, ont mis en difficulté la CLT. Pressés de tous côtés de trouver un terrain d'entente avec le patron du *Figaro*, les responsables de la compagnie se sont vu proposer par celui-ci de participer au tour de table.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire la suite page 26.)

Un article du ministre des affaires sociales et de l'emploi

Pour une relance de la politique contractuelle

par Philippe Séguin

Les tensions récentes intervenues dans le domaine des relations sociales ont conduit à l'expression d'un certain nombre de critiques des conceptions prêtées en la matière au gouvernement. On lui a reproché de ne pas avoir organisé la concertation approfondie qui s'imposait dès lors qu'il avait choisi de légiférer par voie d'ordonnances. On le soupçonne de ne souhaiter laisser qu'un champ trop étroit à la négociation collective. En somme, le gouvernement serait animé de pulsions étatistes.

Une mise au point s'impose. Pas seulement pour réfuter les accusations ou dissiper les malentendus. Mais pour aller bien au-delà et ouvrir de nouvelles perspectives à la négociation contractuelle.

Un mot d'abord de la concertation. Dans ce domaine, les appréciations ne peuvent être que subjectives. La concertation diffère sensiblement de la consultation – qui est plus formelle – et de la négociation – dont les résultats sont autrement contraignants. La concertation a pour objet d'améliorer l'information réciproque et d'éclairer le décideur – qui en fin de compte doit prendre ses responsabilités. S'il y a bien eu concertation quand le gouvernement a entrepris de modifier certaines règles de droit, comme il en avait reçu mission du suffrage universel, les résultats ne pouvaient, par définition, satisfaire pleinement chacun des participants, tant leurs analyses et leurs aspirations apparaissent souvent différentes, voire contradictoires.

Cela dit, les changements nécessaires et annoncés étant pour l'essentiel réalisés, le gouvernement entend bien respecter un équilibre indispensable entre la règle publique d'une part, la convention ou l'accord d'autre part. Ce fut d'ailleurs son souci tant pour la loi relative aux procédures de licenciement que pour le projet d'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail : il n'est que de se souvenir du contenu de celui-ci – qui ouvre de nouvelles plages à la négociation – ou de la procédure d'élaboration de celle-là – basée sur un accord des partenaires sociaux.

Mais, aujourd'hui, il s'agit de définir une « nouvelle donne » en terme de rôles respectifs de l'Etat et des partenaires sociaux.

Faire confiance au contractuel, le solliciter sans le précéder, telles semblent pouvoir être les règles de conduite d'un gouvernement dans un pays moderne.

Toutefois, *il doit être clair que pas plus en France que dans l'ensemble des pays industrialisés, cette moindre intervention directe des pouvoirs publics ne saurait signifier que l'Etat se désintéresse des relations du travail.*

Le passage d'une société administrée à une société de liberté ne peut en effet se concevoir que si l'Etat garantit, dans les domaines économiques et sociaux, le respect des règles du jeu essentielles.

Dans le domaine économique, il lui appartient de s'assurer du bon exercice des règles de concurrence, assises fondamentales d'une économie de marché.

Dans le domaine social, il est de sa responsabilité de veiller, d'une part, à ce que les partenaires sociaux occupent effectivement le terrain laissé ouvert par le législateur de sorte que la négociation collective devienne la pratique normale des relations sociales – ce n'est pas toujours si évident – et, d'autre part, à ce que soient préservées de toute atteinte les règles d'ordre public relatives à la sauvegarde de l'intégrité physique et de la dignité des individus.

***

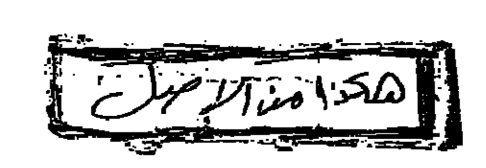
I. – Les pouvoirs publics doivent donc veiller, d'abord, au développement harmonieux de la négociation collective.

Il appartient ainsi prioritairement à l'Etat de faire en sorte que la négociation collective touche l'ensemble des secteurs d'activités.

Les conventions collectives signées dans les différentes branches complètent, sur de nombreux points, la protection sociale des salariés : treizième mois, congé, maladie, licenciement...

(Lire la suite page 29.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,80 $.



Débats

DROGUE

Le plan Chalandon contre la toxicomanie continue d'alimenter la controverse. Le docteur Dominique Monchicourt ne voit pas pourquoi le personnel pénitentiaire réussirait mieux que des éducateurs ou des médecins à combattre ce fléau. Pour lui, c'est du côté du père qu'il faut chercher la solution. De son côté, Michel Hannoun insiste sur le phénomène de société, l'utilisation de la drogue étant le reflet de nos imperfections.

Comprendre pour juger

Un débat sur notre aptitude à comprendre l'irrationnel et à forger un nouvel idéal

par MICHEL HANNOUN (*)

LA drogue ça n'arrive pas que chez les autres. Ça nous concerne tous. *« Ne croyez pas que la drogue ne dévore que les tarés, les mal-aimés, les mal dans leur peau »*, s'est écrié Cavanna lors de la mort par overdose de Marie, sa petite-fille. *« Elle les dévore tous. Il suffit qu'elle croise leur chemin. Il faut faire quelque chose »*, poursuivait-il.

Rendre les jeunes indifférents à la tentation de la drogue, voilà l'objectif que nous devons tous nous fixer, parents, enseignants, médecins, assistantes sociales, policiers, magistrats, gouvernement, législateur. Préserver la jeunesse de ce fléau qui progresse constamment, voilà qui justifie de rassembler les énergies et les compétences. Cette ambition est trop importante, cette question est trop grave pour qu'on accepte qu'elle soit l'enjeu d'un débat politicien.

Personne n'a le monopole des solutions, encore moins celui des compétences. Si la loi de 1970, votée dans le contexte de la « French Connection », pouvait être considérée comme efficace contre les gros trafiquants, elle ne paraît pas avoir suffisamment pris en compte la dissuasion de la toxicomanie, phénomène il est vrai encore marginal à ce moment-là. De même, elle n'a pas envisagé le problème des usagers revendeurs ni celui de ceux qui, plus généralement, tombent dans la délinquance soit sous l'emprise de la drogue, soit pour trouver les moyens de s'en procurer.

Il y a là un vide juridique à combler. C'est le rôle du gouvernement. Naturellement, si la répression doit avoir sa place (car rien ne peut justifier la délinquance), personne ne peut penser qu'elle puisse constituer le traitement de la toxicomanie.

Dans cet esprit, loin de méconnaître les acquis du passé, il faut tirer les leçons de l'expérience des quinze dernières années et apporter les rectificatifs nécessaires de manière très pragmatique et très loyale. Si aucune méthode n'est à rejeter *a priori*, toutes ont montré à ce jour leurs limites.

Le toxicomane n'a pas toujours la volonté de se soigner, la période de sevrage étant souvent très difficile et longue. L'utilisation de méthodes psychiatriques ou psychanalytiques, afin d'apporter les soins nécessaires suivant la désintoxication, ne peuvent s'appliquer à tous. Le docteur Olievenstein lui-même ne rappelait-il pas récemment qu'il a encore, malgré les moyens qui lui sont alloués, 70 % d'échec ? C'est dire le chemin qu'il reste à parcourir en toute humilité dans le domaine de la connaissance de l'ensemble des mécanismes qui concernent l'utilisation de la drogue et ses conséquences. C'est dire l'effort accru qu'il nous faut faire dans le domaine de la recherche scientifique, fondamentale comme appliquée.

C'est à ce prix seulement (jamais pareils moyens financiers n'ont été mis en œuvre par un gouvernement) que nous pourrons progresser. Phénomène de société, la drogue est le reflet scintillant des imperfections qui subsistent. C'est, au fond, le débat sur notre aptitude à comprendre l'irrationnel et à forger un nouvel idéal.

(*) *Député de l'Isère, secrétaire national du RPR chargé des questions de société.*

Toxicomanie : mères impuissantes et pères absents

Il faut que le défi lancé à la drogue par les parents devienne celui des enfants

par DOMINIQUE MONCHICOURT (*)

POUR un toxicomane, se sortir de la drogue, c'est engager un combat à bien des égards inhumain. C'est affronter avec courage la souffrance du manque, le chômage, les dettes, les ennuis avec la justice, l'isolement, la dérive personnelle, la désolation de soi-même. C'est presque toujours à vingt ou vingt-cinq ans reconstruire une vie déjà détruite en sortant de l'abîme.

Lorsque le sujet est en manque ou défoncé, il est normal de le soulager. Quand il commet une agression, il est normal de le soumettre aux lois mais c'est avant tout un jeune à la dérive. Espérer le voir un jour sortir de sa toxicomanie en le considérant comme un malade ou un délinquant est une démarche vouée à l'échec, c'est s'attaquer aux effets, pas aux causes.

Espérer arracher un jeune de la drogue c'est d'abord tenter de lui communiquer un espoir, un modèle, des raisons suffisamment fortes d'y croire pour que le désir de vivre courageusement ces épreuves et les difficultés du monde l'emporte sur la fuite régressive du doux rêve démissionnaire. Pour que cela réussisse il faut que cela ait un sens qui soit celui de la vie. On ne voit pas très bien comment pourra réussir le personnel pénitentiaire là où les éducateurs, les médecins, les magistrats et les centres spécialisés ont échoué.

Quant au médecin de famille, témoin privilégié de ces drames individuels et familiaux, il est tout aussi impuissant. Il voit venir des mères souvent à bout de forces, de renoncement, de patience et d'efforts supplier de tenter quelque chose avant qu'il ne soit trop tard, avant la prison, l'overdose ou le SIDA. Il sait bien qu'il ne peut rien ou pas grand-chose, c'est que le personnage-clé de ces situations familiales est pratiquement toujours absent, soit qu'il l'ait toujours été, soit qu'il le soit devenu : le père. C'est là presque une constante.

C'est que le père, c'est l'idéologie, le modèle social auquel on va pouvoir s'identifier, c'est l'être fort et chaleureux qui combat et propose par son combat ce que l'enfant choisira pour donner un sens à sa vie c'est-à-dire une place et un rôle dans le monde. Il doit y avoir de l'autorité et de la tendresse, de la force et de l'amour dans ce modèle-là.

Un appel silencieux

La mère, c'est l'assise affective qui nourrit, rassure, comprend et pardonne, c'est ce qui permet d'affronter avec certitude les épreuves et les dangers du monde auquel le combat du père vous invite. Ces femmes savent bien que dans ce combat contre la toxicomanie de leur enfant elles ne peuvent la plupart du temps pas faire autre chose que l'accompagner dans sa dérive ; elles savent bien que nourrir, rassurer, comprendre et pardonner ne suffit plus. Sans le modèle d'un père, il n'est pas de combat qui vaille la peine ! Sans la présence d'une mère, il n'est pas de combat qui soit possible.

La toxicomanie implique presque toujours cet appel silencieux mais pressant vers le père, ou un père. Encore faut-il qu'il puisse l'entendre et y répondre. Cette réponse ne peut être ni dans le laxisme ou la faiblesse dans les coups ou les reproches, mais dans une détermination aimante à reconnaître son enfant comme le sien quel qu'il puisse être et quoi qu'il en coûte. Il faut que la réponse du père, ou d'un père, soit un défi lancé à la drogue, et que ce défi devienne celui de l'enfant. Nous en avons vu se mobiliser ainsi parfois jusqu'aux limites de l'épuisement et de la perte de leur emploi pour engager ce combat. Il leur a fallu souvent des semaines et des mois jusqu'à ce que leur enfant comprenne qui est son père, découvre et vérifie qu'il en est aimé, et par là en choisisse les lois.

Les projets du gouvernement ont sans doute un mérite, celui de signifier clairement à la jeunesse que le temps du laxisme est terminé. Soit ! Les menaces, hélas, n'ont jamais impressionné un toxicomane, une répression arbitraire, aveugle et rejettante, pas davantage. L'enfermement, le chantage, la menace, voire les coups, n'ont jamais été une réponse en soi à un jeune en difficulté, qu'il soit drogué ou non, et n'auront comme résultat que celui de l'isoler davantage encore.

Il n'y aura pas grands résultats... à moins que les pères, s'ils viennent voir leur enfant en prison, à l'occasion des files d'attente aux parloirs, ne commencent à en parler entre eux, parviennent à impliquer les geôliers dans un projet et renouent ainsi avec leur enfant pour lui proposer la chaleur et la vie. On peut rêver.

Il est décidément curieux de constater que cette classe politique si fanatique de libéralisme, après avoir nationalisé les droits de l'homme, en arrive maintenant à nationaliser une partie de ses devoirs, ceux sans doute qui nous remettent le plus en cause.

(*) Médecin généraliste vice-président de Médecins du monde.

COURRIER DES LECTEURS

Grèves

La France vient de vivre un beau gâchis. Un de plus. Encore aura-t-il permis aux Français de connaître les salaires pratiqués à la SNCF ou à EDF. Et ce qu'y sont les « avantages acquis ». Et ce que peut y être la soif de « toujours plus ».

Du train où l'on va, on s'étonne que les « enseignants » ne suivent pas la voie tracée par leurs chers « camarades travailleurs » : plus que bien d'autres ils auraient lieu de se plaindre, eux qui tiennent entre leurs mains l'avenir de nos enfants et, partant, l'avenir de notre pays.

En 1987, un professeur certifié débute avec un traitement net de 6 530 F par mois ! Et un professeur agrégé – oui, agrégé – avec un traitement net mensuel de 7 130 F ! Ces professeurs-là ne touchent pas de treizième mois, n'ont de réduction ni sur l'électricité, ni sur les trains, ni sur les avions... ni sur les livres. Et les caméras ne filment pas leur désarroi lorsque, avec si peu d'argent, ils se retrouvent isolés dans quelque bourgade lointaine, face aux difficultés de logement, de déplacement, d'exercice de leur si dur métier. Etonnons-nous si les jeunes les plus doués n'envisagent pas d'enseigner, et si l'on en arrive à recruter les maîtres avec des petites annonces !

MICHEL JUMILHAC,
ingénieur,
agrégé de lettres,
auteur du Massacre des innocents *(Plon).*

Droit de grève et fonction publique

Etre fonctionnaire est un honneur. Etre fonctionnaire, c'est servir l'Etat, servir la nation, c'est servir les autres.

En cette époque d'égoïsme forcené, d'égocentrisme ravageur, où la plupart des Français tentent de se construire un bonheur douillet autour de leur petite personne, en ne participant aux drames de l'univers qu'au travers de leur écran de télévision, les fonctionnaires devraient s'enorgueillir d'avoir pour seul souci le bien commun.

Ayant été longtemps l'un des leurs – sous l'uniforme qui était mon bleu de travail, – je sais ce qu'il en coûte d'être au service d'un peuple ingrat, de gens souvent grincheux et mal élevés, qui croient que tout leur est dû, et qui voudraient que le fonctionnaire soit un être désincarné, dont l'humeur ne puisse être altérée par la maladie d'un enfant, des soucis domestiques ou des ennuis conjugaux. Oui, je connais les servitudes de la fonction publique, mais j'en connais aussi les grandeurs.

Car, enfin, n'est-ce pas la grandeur du fonctionnaire que d'être un rouage de l'énorme machine qui fait avancer le pays ? N'est-ce pas sa grandeur que de permettre à tout un peuple de circuler pour son travail, son repos, son plaisir ? N'est-ce pas sa grandeur que d'acheminer le courrier indispensable à sa vie quotidienne ? Soigner ses concitoyens, les éclairer, les chauffer, n'est-ce pas non plus son honneur ? Nombreux sont les pays qui nous envient la SNCF, EDF, les PTT, etc.

Alors, disons-le tout net : il faut mettre fin au terrorisme social qui gangrène la fonction publique. Il faut mettre fin à la dictature de minorités irresponsables qui entraînent la masse des bons fonctionnaires à commettre des actions intolérables qui la déconsidèrent et la déshonorent aux yeux des Français et des étrangers.

Puisque les fonctionnaires se révèlent incapables de rétablir l'ordre et la dignité dans leurs administrations, le gouvernement doit prendre ses responsabilités en leur interdisant le droit de grève (...).

PIERRE SERGENT,
député
des Pyrénées-Orientales.

Gouvernement de la rue ou démocratie semi-directe ?

(...) Certains souhaitent limiter par une loi le droit de grève comme y invite d'ailleurs le préambule de la Constitution de 1946. Ces initiatives sont heureuses car ce droit est sans doute trop absolu. Mais, à l'inverse, les manifestations sur l'école libre ou estudiantines ont montré le caractère trop restreint du droit d'expression directe des citoyens sur des choix de société. (...)

Alors, plutôt que la rue gouverne sur tel ou tel projet, ne serait-il pas préférable de restaurer certains mécanismes engourdis de démocratie semi-directe qui existent sous la Ve République :

– en développant l'initiative populaire par laquelle les électeurs obligent leurs représentants à se saisir d'une question par une pétition alors qu'aujourd'hui les pétitions adressées aux présidents des assemblées sont renvoyées en commission ;

– en élargissant l'objet et les initiateurs du référendum prévu par l'art. II. (...)

L'informatique ne rend-elle pas possible des consultations populaires plus fréquentes (par minitel par exemple) ?

GILLES SAINT-MARC
(Paris).

Devoir et privilège

Les titulaires d'un emploi stable ont un privilège, dit-on. Vous avez dit privilège, mon cher cousin ? Lisons un peu le préambule de la Constitution : *« Chacun a le devoir de travailler... »* Diable ! Dans notre douce France le droit à la paresse n'est même pas toléré : il est interdit. Mais alors, si ce qui est la conséquence d'un devoir est un privilège, réjouissez-vous contribuables qui payez régulièrement vos impôts, vous exercez un privilège ! Réjouissez-vous, honnêtes citoyens qui ne faites pas de pied de nez à l'agent de la circulation, vous exercez un privilège ! Réjouissez-vous étudiants qui ne trichez pas aux examens, vous exercez un privilège !

Je plaisante, mais c'est triste à pleurer. Par quelle perversion de l'esprit en est-on arrivé à considérer comme des courtisans de Louis XIV ceux qui peuvent sans entrave exécuter un devoir constitutionnel ?

J.-P. TAUGOURDEAU,
maître de conférences
à l'université d'Angers.

LU

Deux livres

Des enfants en danger

ENFIN un ouvrage qui aborde tous les aspects de l'enfance maltraitée et qu'un style clair rend accessible à un large public ! *L'enfant violenté : des mauvais traitements à l'inceste* (1) a été rédigé par deux pédopsychiatres membres de l'AFIREM (Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée), Michelle Rouyer, médecin-chef du placement familial thérapeutique du quatorzième arrondissement de Paris, et Marie Drouet, psychiatre dans un service de pédiatrie à Créteil. Ce livre est le fruit d'une quinzaine d'années d'expérience auprès d'enfants maltraités et de leurs parents.

Tous les mauvais traitements y sont analysés, des carences alimentaires aux carences affectives. On y montre les populations à risque : prématurés séparés de leur mère à la naissance, handicapés... et on y découvre que ces parents batteurs appartiennent à toutes les couches sociales et qu'ils ont eux-mêmes souvent subi des violences dans leur enfance.

MM^mes Rouyer et Drouet analysent les différentes thérapies possibles. Placement familial ou placement collectif ? Il n'y a pas de formule miracle. Ce livre fait une grande place à l'inceste. Père-fille, mère-fils, mais aussi père-fils ou fratries... Un sujet resté trop longtemps tabou et dont les conséquences sur les victimes commencent seulement à être étudiées. *« Si le diagnostic de l'inceste est plus souvent posé grâce à une meilleure sensibilisation des travailleurs sociaux, il n'existe pas réellement de politique commune sur la conduite à tenir »*, notent les auteurs, qui soulignent que *« les spécialistes ne sont pas convaincus de la gravité des conséquences de l'inceste ; certains banalisent la situation et d'autres considèrent que l'intervention est plus nocive que le* statu quo *».*

Un voile épais recouvre toujours l'inceste. L'enfant a peur de la réaction de l'autre parent, et, lorsqu'il parle, ses propos sont souvent contestés, dans le milieu familial comme à l'extérieur... Eva Thomas, qui fut violée par son père, décrit avec courage et sobriété sa lutte avec elle-même et avec les autres pour lever ce voile (2).

Son livre est une autobiographie, un témoignage, une autoanalyse aussi. Il lui fallait parler de cette blessure invisible qui a empoisonné son adolescence, sa vie de femme, pour pouvoir se regarder dans un miroir et retrouver son père. *« Aujourd'hui, écrit-elle, je n'ai plus peur de voir le père en faute. Cette vision est pour moi une réalité que je peux regarder calmement en face. »*

Mais combien de souffrances auraient pu être évitées si Eva Thomas enfant avait pu trouver quelqu'un à qui se confier !

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) *L'Enfant violenté*, de Michelle Rouyer et Marie Drouet, coll. « Paidos », Le Centurion, 248 p., 120 F.

(2) *Le Viol du silence*, d'Eva Thomas, éditions Aubier, 230. p., 74 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

هكذا من الأمل

La guerre du Golfe

Trente et un bataillons de volontaires iraniens sont partis pour le front

Au troisième jour de l'offensive « Kerbala 5 », l'Iran a annoncé, mercredi 21 janvier, avoir occupé la localité de Duayji, située à une quinzaine de kilomètres à l'est de Bassorah, à l'issue d'une nuit de violents combats. Dans ses derniers communiqués, avares de détails depuis quelques jours, l'Irak s'est contenté d'affirmer que les assauts ennemis avaient été repoussés et que les « *assaillants* » subissaient de lourdes pertes.

L'état-major iranien a affirmé, pour sa part, que ses forces avaient repoussé, mercredi, huit contre-attaques ennemies dans les marais situés à l'est de Bassorah. Par ailleurs, les autorités iraniennes ont annoncé que trente et un bataillons de volontaires étaient partis pour le front en vue d'intensifier les opérations militaires contre l'Irak. Le journal *Resalat*, l'organe du clergé iranien, a publié de son côté un appel à l'intensification des opérations de guérilla dans les autres secteurs du front « *afin de saper le moral de l'ennemi* ».

A Bagdad, le président Saddam Hussein a lancé un « *appel au peuple iranien* » pour une paix globale entre les deux pays. Dans un message radiodiffusé, il a souligné que l'Irak était contraint à de « *se défendre pour sauvegarder son territoire et ses lieux saints* » et qu'il n'avait nulle intention d'« *occuper* » l'Iran ou ses lieux saints. Il a réaffirmé, à cette occasion, les cinq principes fondamentaux, selon lui, pour une paix durable : retrait total et inconditionnel aux frontières internationales ; échange de tous les prisonniers de guerre ; signature d'un accord de paix et de non-agression ; non-ingérence dans les affaires intérieures et engagement des deux pays à respecter la sécurité et la stabilité de la région.

Les Irakiens ne nourrissent aucune illusion sur la possibilité que cet appel soit entendu. Le journal de l'armée irakienne, *Al Qaddissieh*, a publié en même temps que l'appel un décret du conseil de commandement révolutionnaire appelant les jeunes de quatorze à vingt-cinq ans à s'enrôler dans l'armée et aux diplômés de moins de trente-cinq ans à s'engager comme officiers.

Au Koweït, passant outre aux mises en garde iraniennes et aux menaces d'organisations terroristes anonymes, les experts et hauts fonctionnaires de quarante et un pays musulmans ont commencé, mercredi, les travaux préparatoires au cinquième sommet islamique. Sur les quarante-six membres de la conférence, seuls l'Iran, l'Afghanistan, l'Ouganda, le Bénin et le Nigéria étaient absents. – *(Reuter, AFP.)*

L'Egypte compte sur le sommet de Koweït pour réintégrer la famille arabe

LE CAIRE
de notre correspondant

Les responsables égyptiens, président Moubarak en tête, espèrent beaucoup du sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) qui devrait débuter le 26 janvier à Koweït. Jamais les conditions n'ont en effet été plus favorables à une réintégration, même partielle, de l'Egypte au sein d'une famille arabe qui l'avait rejetée à la suite de la signature du traité de paix avec Israël en 1979. Dans une interview accordée il y a quelques jours au quotidien *Al Ittihad* des Emirats arabes unis, le raïs a affirmé que le sommet islamique « *verra le règlement des mésententes entre l'Egypte et plusieurs pays arabes* ». L'escalade de la guerre du Golfe et la situation critique de l'Irak y sont pour beaucoup.

L'effondrement de l'Irak serait en effet catastrophique pour les riches mais minuscules Etats du Golfe. L'Egypte est à leurs yeux – après la défection américaine dévoilée par l'« Irangate » – la puissance militaire a même de venir au secours de l'Irak. Le Caire ne fourni-t-il pas annuellement pour un milliard de dollars d'armes et de munitions à Bagdad et des milliers de volontaires égyptiens ne se battent-ils pas déjà dans les rangs de l'équivalent de la légion étrangère irakienne ?

Une intervention militaire aux côtés de Bagdad ?

Le chef de l'Etat égyptien qui n'a pas catégoriquement exclu une intervention militaire aux côtés de l'Irak a, toutefois, souligné son caractère « *complexe* » et le fait, selon lui, que l'Irak n'a pas actuellement besoin d'une telle aide. « *Une intervention de ce genre nécessite une approbation du peuple à travers les voies constitutionnelles, une préparation et une coordination préalables* », a estimé le raïs qui a ajouté qu'il fallait aussi « *soigneusement étudier les positions des grandes puissances ainsi que les retombées d'une telle opération sur les pays de la région* ».

De son côté, le maréchal Abou Ghazala, ministre de la défense, a souligné que Bagdad n'avait pas réclamé une intervention militaire du Caire et qu'« *aucun soldat égyptien ne se battait hors des frontières nationales* ». Il a toutefois admis dans un discours à des officiers de réserve la présence d'« *experts* » égyptiens en Irak et a affirmé que Le Caire « *répondait à toutes les demandes de Bagdad en armes et en munitions* ».

Tension avec Damas

Mais si les relations égyptiennes s'améliorent très sensiblement avec les pays du Golfe et l'Arabie saoudite, elles demeurent encore tendues avec la Syrie. Le Caire a jusqu'à présent essayé, mais sans succès, de se rapprocher de Damas. « *Aucun différend fondamental ne nous oppose à la Syrie qui a un rôle important à jouer dans la région* », ont répété à maintes reprises les responsables égyptiens.

Même les critiques de la presse officieuse ont été mises en sourdine quand la Syrie a demandé d'inclure dans l'ordre du jour de la conférence islamique « *la légalité de la présence de l'Egypte* ». Si l'officieux *Al Ahram* a menacé de « *révéler les accords secrets israélo-syriens pour liquider la présence palestinienne au Liban et faciliter le transfert des armes américaines à l'Iran* », le président Moubarak a souligné que « *le président Assad était un ami de longue date* ». Le raïs a toutefois indiqué que s'il préférait éviter la confrontation, il ne restera pas les bras croisés si son pays était en butte aux attaques syriennes lors du sommet islamique.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

● **LIBAN : bâtiment français au large des côtes.** – La marine française est à nouveau présente à proximité du Liban dans le cadre d'une nouvelle mission baptisée «Oriflamme» et conduite par la corvette *Dupleix*, a-t-on indiqué mercredi 21 janvier à Paris. La précédente mission – «Olifan» – avait marqué la présence de la marine française dans cette région de mai 1982 à août 1986.

La visite à Paris d'un haut fonctionnaire de Téhéran

Les négociations franco-iraniennes dans une phase difficile

La normalisation des relations franco-iraniennes – qui devrait, selon Paris, favoriser la libération des otages du Liban, – est décidément une affaire complexe. La façon étonnante dont s'est déroulée la visite officielle à Paris, du 19 au 21 janvier, d'un haut fonctionnaire iranien, vient encore d'en apporter la preuve. Cette visite a donné lieu à un étrange ballet diplomatique, doublé d'échanges de propos peut-être courtois mais pour le moins contradictoires.

Officiellement, on se refuse à parler d'impasse : le dialogue continue, dit-on du côté français ; la visite a permis de rapprocher les points de vue, affirme l'envoyé de Téhéran, M. Ali Ahani, directeur pour l'Europe et l'Amérique au ministère iranien des affaires étrangères. Mais, simultanément, on explique, en privé comme en public, que les conversations n'ont guère permis de progresser, que les dossiers sont restés en l'état, bref qu'on tourne en rond.

Tel était du moins le sentiment exprimé mardi soir par la partie française au lendemain de l'entretien de deux heures accordé par le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, à M. Ahani et à l'issue des conventions que ce dernier avait eues le jour même avec de hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay. Faute d'avoir avancé dans le règlement des contentieux, expliquait-on, il n'était pas question d'accéder à la requête de l'envoyé de Téhéran qui souhaitait rencontrer M. Chirac, afin, entre autres, de lui remettre un message du chef du gouvernement iranien.

Interrogé mercredi au journal de la mi-journée d'Antenne 2,M.Raimond, maniant fort diplomatiquement la litote, observait que « *rien de décourageant* » n'était sorti des conversations avec M. Ahani... Pour réaffirmer aussitôt que la France, cependant, était déçue par l'évolution des efforts menés afin de normaliser les relations bilatérales. Le processus engagé depuis mars aurait dû permettre d'aboutir non pas à la seule libération de M. Aurel Cornea, à Noël, mais à celle de « *plusieurs autres* » otages du Liban (voix de la « totalité » des otages, a confié le ministre au *Quotidien de Paris*) ; « *nous attendions plus* (...) *cela aurait dû être la retombée de la normalisation* », a souligné M. Raimond. C'était, en quelque sorte, dresser un bilan que l'on est fondé à juger peu encourageant...

Pourtant, quelques heures plus tard, en fin d'après-midi, mercredi, M. Ahani convoquait la presse à la résidence du chargé d'affaires iranien pour annoncer, sourire satisfait, qu'il avait finalement rencontré M. Chirac durant une heure à l'hôtel Matignon, et qu'il sortait de cette conversation avec le premier ministre « *optimiste quant à l'avenir des relations franco-iraniennes* ». M. Ahani assurait même que M. Chirac partageait cet « *optimisme* » et avait, lui aussi, « *bon espoir dans l'avenir des relations* » entre les deux pays. Doit-on en conclure que les positions se sont rapprochées à l'occasion de cette visite ? M. Ahani n'hésite pas : « *nous pensons que c'est le cas* », répond-il, un peu comme s'il voulait, par avance, dégager la responsabilité de Téhéran en cas d'impasse des pourparlers.

Trois conditions

Car, dans le même temps, le haut fonctionnaire a rappelé point par point les trois conditions posées par l'Iran pour toute normalisation – et il l'a fait d'une façon qui, apparemment, laisse peu de place à la négociation :

– l'Iran veut que soit mis un terme à l'activité de certains opposants iraniens en France. M. Ahani s'est refusé à dire si oui ou non le départ de Paris, en juin dernier, du chef des Moudjahidin du peuple, M. Masoud Radjavi, et de certains de ses amis, donnait sur ce point satisfaction à Téhéran. Mais il a laissé entrendre que l'Iran pourrait avoir à ce sujet de nouvelles revendications. Côté français, on considérait pourtant avoir fait un « geste » significatif en incitant M. Radjavi à aller s'installer en Irak ;

– le remboursement du prêt d'un milliard de dollars consenti par l'Iran, en 1974, au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). A Paris, on estime avoir accompli un autre « geste » en remboursant récemment une première tranche de 330 millions de dollars. M. Ahani a jugé qu'il n'y avait là aucune manifestation particulière de bonne volonté française puisque, selon Téhéran, ce prêt doit être remboursé « *intégralement* » : « *La somme remboursée par la France est une toute petite partie du prêt qui doit être remboursé inconditionnellement* », a-t-il dit. En outre, contrairement à la France, l'Iran ne veut pas inclure dans cette négociation la question des dommages subis par certaines sociétés françaises dont les contrats ont été unilatéralement rompus à la suite de la révolution iranienne.

M. Ahani a cependant indiqué qu'une délégation d'experts financiers iraniens devait se rendre en France pour poursuivre les pourparlers – mais aucune date précise n'a encore été fixée ;

– les relations entre Paris et Bagdad. Au moment où son pays engage des milliers d'hommes sur le front, M. Ahani ne pouvait que réaffirmer que l'Iran réclame l'arrêt du soutien militaire français à l'Irak. « *Nous espérons que le gouvernement français prendra une position neutre dans le conflit* », a-t-il expliqué. Le problème, c'est que M. Chirac a dit et répété que les relations de la France avec l'Irak – « *un pays ami et allié* » – ne changeraient pas.

Les « préalables » iraniens avaient rarement été formulés avec autant de fermeté, laissant l'impression qu'on n'a guère progressé, sur aucun des dossiers, à l'issue de plusieurs mois de pourparlers. Il y a désaccord sur les priorités et aussi sur la méthode ; le plaidoyer *pro domo* auquel M. Ahani s'est livré devant la presse a d'ailleurs été diversement apprécié par les responsables français.

AL. FR.

Les manœuvres de M. Ahani

Depuis lundi matin, on laissait fort clairemenınt entendre dans les milieux officiels français – aussi bien au Quai d'Orsay qu'à Matignon – que le fonctionnaire iranien présent à Paris, M. Ahani, n'avait guère de chance d'être reçu par M. Chirac. On était plus précis mardi, expliquant que M. Ahani n'était pas un politique et qu'il n'y avait aucune raison de lui faire rencontrer le premier ministre, les premiers entretiens avec M. Raimond n'ayant guère été encourageants.

Mercredi matin encore, on affirmait à Matignon qu'aucune rencontre n'était prévue entre l'envoyé spécial de Téhéran et M. Chirac. Quelques heures plus tard, M. Ahani n'en annonçait pas moins, avec une satisfaction évidente, avoir rencontré le premier ministre dans la journée pour lui remettre un message du premier ministre iranien. Le fonctionnaire iranien en profitait pour durcir encore la présentation des conditions posées par Téhéran à une « normalisation » des relations avec Paris.

Que s'était-il passé pour que M. Ahani obtienne satisfaction ? Il aurait tout simplement refusé de remettre le message dont il était chargé à quelqu'un d'autre que M. Chirac, et aurait même refusé d'en révéler la teneur – sans grand intérêt d'après ceux qui l'ont lu – à M. Raimond. C'est au cours d'une entrevue, mercredi en fin de matinée, à l'issue du conseil des ministres, avec M. Chirac, que le ministre des affaires étrangères a convaincu le premier ministre de recevoir l'envoyé de Téhéran. M. Ahani a d'abord été reçu à Matignon par M. Ulrich, directeur de cabinet, puis M. Chirac est venu rejoindre les deux hommes et a eu un bref tête-à-tête avec M. Ahani.

Les manœuvres de M. Ahani devaient se poursuivre jeudi matin, puisqu'il se faisait recevoir par M. Roland Dumas, le prédécesseur de M. Raimond, actuellement président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Le messager de Téhéran évolue décidément comme un « politique » confirmé et prend à contre-pied tous ses interlocuteurs.

J. A.

La RFA subit à son tour le «chantage aux otages»

(Suite de la première page.)

Selon d'autres informations, les ravisseurs auraient joint à leur message une photocopie du passeport de M. Cordes ainsi que son étui à lunettes.

Contrairement à *l'Express* de Cologne, qui avait affirmé mercredi que Hamadei était le frère d'un des responsables des services de sécurité des Hhezbollah libanais, *Die Welt* indique que le message ne permet pas d'identifier clairement de quel groupe il s'agit. Le *black-out* sur l'information imposé par le gouvernement oblige à prendre avec beaucoup de précautions les révélations qui filtrent dans la presse ouest-allemande. A Beyrouth, les Hezbollah ont nié avoir un rapport avec les ravisseurs.



Le gouvernement ouest-allemand s'efforçait également d'obtenir des informations sur le sort de M. Schmidt, disparu dans la nuit de mardi à mercredi du bungalow qu'il occupait à l'hôtel Sommerland. Résidant habituellement à Damas, le technicien de Siemens était arrivé le 15 janvier à Beyrouth-Ouest pour installer des appareils médicaux dans une clinique en construction. Des témoins l'auraient aperçu, emmené en pyjama et en veste de cuir, par des hommes en armes. Le désordre de sa chambre indiquerait qu'il aurait tenté de résister.

Ce second enlèvement donne à penser que les ravisseurs souhaitent contraindre Bonn à libérer le plus rapidement possible , M. Hamadei. Les autorités ouest-allemandes, qui avaient demandé à tous leurs ressortissants de quitter Beyrouth, ont entrepris mercredi soir de faire évacuer par leur ambassade ceux qui le désireraient. Une centaine d'Allemands de l'Ouest résidaient jusque-là dans la capitale libanaise.

La discrétion observée par Bonn ne permet pas de savoir si les ravisseurs ont tenté de profiter de l'échéance électorale à venir pour fixer un ultimatum. Tout donne à penser qu'ils sont parfaitement au courant de la situation politique en RFA. M. Hamadei lui-même y avait séjourné entre 1982 et 1984, après avoir déposé une demande d'asile politique. Il y a eu un enfant avec une compagne allemande. Selon des informations qui n'ont jamais été confirmées officiellement, il serait également soupçonné d'avoir participé à l'attentat à la bombe qui a fait trois morts au cours de l'été 1985 à l'aéroport de Francfort.

Ce double rapt a fait ressurgir dans toutes les mémoires en RFA les heures dramatiques vécues il y a exactement dix ans au moment de l'enlèvement du « patron des patrons » ouest-allemands, Hans Martin Schleyer, et du détournement d'un appareil de la Lufthansa sur Mogadiscio par un commando de la Fraction armée rouge exigeant la libération de ses chefs historiques détenus à la prison de Stammheim. A cette époque, l'ex-chancelier social-démocrate Helmut Schmidt avait dès le départ déclaré publiquement qu'il n'était pas question de céder au commando.

Le chef du groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag, M. Hans-Jochen Vogel, qui devait participer jeudi matin à la séance d'information organisée à la chancellerie, et qui était en 1977 ministre de la justice, a conseillé, cette fois encore, la fermeté. Cette exigence est loin, cependant, de faire l'unanimité, notamment dans les partis de la majorité. En 1983, le gouvernement du chancelier Kohl avait, peu après son arrivée au pouvoir, cédé aux exigences de la Libye, qui avait pris en otage huit techniciens ouest-allemands pour obtenir la libération de deux de ses ressortissants emprisonnés en RFA pour avoir torturé des opposants au régime du colonel Kadhafi.

Le porte-parole de la chancellerie, M. Ost, s'est refusé à préciser la ligne de conduite que le gouvernement entend adopter, laissant dans le vague la réponse qu'il pourrait donner à la demande d'extradition des Etats-Unis. Contrairement à des déclarations faites avant l'enlèvement de M. Cordes, on indique maintenant à Bonn que l'étude de la demande américaine prendra un certain temps. La justice ouest-allemande, qui est en possession depuis mardi des documents officiels que lui a adressés Washington, a reçu la garantie que M. Hamadei ne serait pas condamné à mort. Elle peut cependant faire traîner les choses, si nécessaire, en inculpant le terroriste pour des faits commis en RFA.

Si le gouvernement ne peut ignorer les pressions américaines, le chancelier Kohl a indiqué, à plusieurs reprises, qu'il était prêt à y résister si l'intérêt de la RFA était en cause. Après l'attentat contre la discothèque La Belle, de Berlin-Ouest, l'an passé, il s'était refusé à appliquer contre la Libye les sanctions économiques réclamées par les Etats-Unis, affirmant qu'il ne se laisserait pas impressionner.

Si la plus grande fermeté est de rigueur avec ses propres terroristes, la RFA n'a jamais jusqu'à présent fait preuve de la même détermination quand il s'agit du Proche-Orient. Les intérêts sont certes différents. Grand exportateur dans cette région, la RFA a toujours soigné sa neutralité politique pour ne pas s'exposer à des représailles. Elle entretient de bonnes relations, qu'elle tente aujourd'hui de faire jouer, avec la plupart des gouvernements de la région. M. Franz-Josef Strauss, ministre président de Bavière, s'est toujours prévalu de ses liens d'amitié avec le président syrien, Hafez el Assad. Le ministre des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, avait été le premier ministre occidental à se rendre en 1985 en visite officielle en Iran.

HENRI DE BRESSON.

Afrique

TCHAD

• L'armée gouvernementale a pris le contrôle de Zouar
• N'Djamena dénonce les « gesticulations diplomatiques »

La prise de contrôle de la localité de Zouar, dans le massif du Tibesti, par l'armée tchadienne, qui est intervenue mercredi 21 janvier, est considérée, de source française, comme *« la plus importante victoire du président Hissène Habré, après la victoire de Fada sur les troupes libyennes »*. Les autorités tchadiennes, ont indiqué que *« tous les postes de commandement de l'armée libyenne ont été détruits »* et que *« l'ennemi est en débandade »*.

Depuis une quinzaine de jours, ni les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) ni les troupes libyennes n'avaient encore pénétré à l'intérieur du village, et ne contrôlaient pas plus la palmeraie et l'aérodrome voisins. Les deux belligérants s'interdisaient mutuellement l'accès à ces objectifs et échangeaient des tirs depuis leurs positions respectives établies sur les contreforts montagneux environnants. Zouar, qui est le le fief de M. Goukouni Oueddeï, chef des FAP (Forces armées populaires), commande la principale piste qui relie l'extrême nord du Tchad et le sud de la Libye à la grande palmeraie de Faya-Largeau, où est stationnée une importante garnison de l'armée du colonel Kadhafi.

Sur le plan diplomatique, le gouvernement du président Hissène Habré, tout en rappelant qu'il *« demeure disposé à ouvrir immédiatement des négociations avec le régime de Kadhafi, dans le cadre du comité* ad-hoc *créé à cet effet par l'OUA* (Organisation de l'unité africaine) », a vivement critiqué les diverses initiatives diplomatiques lancées ces derniers jours pour tenter de mettre un terme au conflit. Il dénonce ainsi *« les gesticulations diplomatiques faites autour du Tchad en vue de masquer l'agression libyenne et de réduire la nature du conflit à une dimension purement intérieure »*. N'Djamena, précise un communiqué, *« considère avec mépris les manœuvres sordides des commis voyageurs de Kadhafi à travers le monde, ainsi que les déclarations tapageuses et lâches de ses porte-voix africains »*. Les autorités tchadiennes considèrent, enfin, qu'il est *« criminel »* de *« bafouer la souveraineté »* du Tchad par des *« déclarations irresponsables en réclamant une réconciliation nationale qui est déjà largement réalisée entres les fils du Tchad face à l'ennemi commun »*.

Ces commentaires des autorités tchadiennes visent, notamment, la tournée entreprise dans plusieurs capitales africaines par M. Acheikh Ibn Oumar, président du Conseil démocratique révolutionnaire (CDR), toujours allié à Tripoli ; ils paraissent mettre aussi en cause les initiatives du président en exercice de l'OUA, le président congolais Sassou Nguesso, qui a récemment plaidé en faveur d'une *« réconciliation entre Tchadiens »* (*le Monde* daté 22 janvier). Le fait que le CDR vienne d'exprimer sa *« satisfaction »* à propos des propositions du président congolais, les qualifiant d' *« unique voie incontournable à la recherche de la paix au Tchad »*, ne pourra que conforter la méfiance de N'Djamena.

M. Gouara Lassou, a invité d'ailleurs la France et les Etats-Unis à ne pas *« se laisser abuser par les manœuvres de diversion de la Libye »*. *« A chaque fois que la Libye est en difficulté ou prépare une nouvelle offensive contre le Tchad, comme c'est le cas aujourd'hui*, a ajouté M. Gouara Lassou, *elle entreprend ce genre de manœuvres pseudo-diplomatiques. »*

On estime, de source française, que le président Sassou Nguesso *« se sent obligé de faire quelque chose, une sorte de tour de piste diplomatique »*. Les autorités françaises, officieusement, démentent être mêlées en quoi que ce soit aux initiatives de l'OUA ; elles n'ont pas oublié les tentatives malheureuses, dans le passé, pour négocier avec le colonel Kadhafi, notamment lors de la rencontre de Crète entre M. Mitterrand et le colonel Kadhafi. *« Chat échaudé craint l'eau froide »*, indique à ce propos un haut fonctionnaire français.

L. Z.

TOGO : anniversaire à Lomé

Les vingt bougies du président Eyadema

LOMÉ
de notre envoyé spécial

Quand, devant les délégations d'une cinquantaine de pays, les cuisiniers ont apporté un immense gâteau pour le dîner de gala du vingtième anniversaire de la libération nationale, c'est-à-dire la prise du pouvoir par le général Eyadema le 13 janvier 1967, les chœurs chargés de chanter les mérites du chef de l'Etat ont tout simplement souhaité un *« bon anniversaire »* au héros de la fête. Dans l'esprit des membres du parti, l'histoire nationale se confond désormais avec l'aventure individuelle de son président.

Vingt ans de pouvoir, c'est, en Afrique noire francophone, un record que le général Eyadema, né en 1935, partage avec seulement deux de ses pairs : M. Houphouët-Boigny, le « doyen » des chefs d'Etat du continent, chargé de la magistrature suprême depuis l'indépendance de la Côte-d'Ivoire en 1960, et M. Mobutu, président du Zaïre depuis 1965. Le sage de Yamoussoukro, qui répugne de plus en plus aux voyages, était absent, mais l'homme fort de Kinshasa avait fait le voyage, ainsi que le président du Gabon, M. Bongo, autre prétendant au record, en place depuis novembre 1967, et de nombreux autres chefs d'Etat faisant figure de « bleus ».

Pour se maintenir, ici, il ne s'agit pas de gagner des élections, dont les résultats sont acquis d'avance à 99 %, mais de savoir écarter les rivaux potentiels et déjouer les complots. De ceux-ci, le président Eyadema a eu abondamment sa part, le dernier en date, celui de septembre 1986, ayant même nécessité l'envoi de parachutistes français.

Toute la lumière, tant s'en faut, n'est pas faite sur ces événements, mais, de source française, on se déclare persuadé que, sans une réponse rapide de Paris, la situation aurait basculé *« grâce à une intervention extérieure »*. Quelques hommes recrutés et sommairement entraînés au Ghana et au Burkina étaient chargés d'assassiner le chef de l'Etat et de montrer son cadavre à la télévision. Ils ont échoué, mais leur tentative et la réaction désordonnée de l'armée togolaise ont fait deux cents morts, bilan jamais révélé à la population pour ne pas l'affoler. *« L'examen des grenades offensives saisies sur les conjurés a permis d'apprendre que celles-ci avaient été fabriquées en France en 1977 et cédées par elle au Burkina »*, dit-on de source française, sans se prononcer sur l'implication personnelle du président Sankara.

La tentative de déstabilisation de l'automne dernier a montré le point faible de ce type de régime : tout repose sur un homme qu'il suffit d'éliminer pour avoir une chance de s'emparer du pouvoir. Pas étonnant donc que la réorganisation de l'armée ait déjà commencé grâce aux conseils de militaires français.

> *Vingt ans au pouvoir, c'est un record, mais la tentative de déstabilisation de l'automne dernier a montré le point faible d'un régime qui repose sur un homme...*

Il est au moins deux qualités qu'on ne peut contester au général Eyadema : la fidélité en amitié et l'absence de complexe de colonisé. La première profite aux personnalités les plus diverses, de l'ancien président du Nigeria, M. Gowon, renversé en 1975, au colonel Charrier, chef du détachement français envoyé à Lomé en septembre, invités l'un et l'autre au vingtième anniversaire.

Conseillers français

La seconde se manifeste à chaque fête officielle : parce qu'il ne renie pas son passé de sous-officier de l'armée française, le chef de l'Etat togolais aime à faire jouer par ses orchestres des airs tels que *Auprès de ma blonde* qui *« lui rappellent sa jeunesse »*. Etonnant spectacle que ces chœurs voués en principe à la célébration de l'*« authenticité africaine »* entonnant des refrains qu'on n'entend plus guère, en France, devant quelque ministre parisien attendri...

Ces habiletés bon enfant sont payées de retour. Peu de chefs d'État africains bénéficient d'une aussi grande sollicitude que celui du Togo. Quelques officiers français détachés occupent des postes de confiance à la présidence. L'un d'eux, en fonction lors des événements de septembre, était chargé des « questions de sécurité », c'est-à-dire du renseignement. Il s'agit du lieutenant-colonel Armel Legallo, incarcéré en France après la mort à Lomé d'une secrétaire du consulat (*le Monde* du 16 janvier).

Impliqué dans ce qui n'est probablement qu'un fait divers, le lieutenant-colonel Legallo était, de par ses fonctions, un de ceux qui en savaient le plus long sur le complot de septembre. Un procès hâtif devant la Cour de sûreté de l'Etat s'est terminé en décembre par la condamnation à mort de treize membres du commando qui attaqua la capitale, dont trois par contumace. Dans le discours prononcé à l'occasion du vingtième anniversaire de son régime, le président Eyadema n'a pas évoqué le sort de ces ennemis. En revanche, il a gracié deux hommes condamnés en juillet pour avoir distribué des *« documents subversifs »*. *« Ainsi, après vingt ans, il n'y a plus dans nos prisons aucun détenu politique »*, a assuré le chef de l'Etat, ce qui sera sans doute contesté par les organisations de défense des droits de l'homme qui demandent à mener leur propre enquête.

Dans son discours d'anniversaire, le président togolais a aussi annoncé une augmentation de 5 % de tous les salaires, bloqués depuis 1982 dans le cadre d'une politique d'austérité indispensable pour sauver le pays de la faillite après la chute des revenus du phosphate. Cette mesure, à laquelle s'ajoute un relèvement des allocations familiales, n'a pas suffi pour soulever l'enthousiasme d'une population durement frappée par la crise et traumatisée par les événements de septembre.

Quand, au soir du 12 janvier, un feu d'artifice a été tiré sur le front de mer à Lomé, on a cru, dans certains quartiers populaires, que *« ça recommençait »*. Quelques semaines auparavant, des tracts affichés nuitamment dans la capitale proclamaient qu' *« il n'y aurait pas de 13 janvier »*. L'opposition n'a pas pu empêcher M. Eyadema de franchir le cap symbolique des vingt ans de pouvoir, mais elle ne désarme pas. Ainsi, en France, un comité togolais pour la culture et la liberté annonce que *« le Togo est en danger de mort du SIDA »*.

Responsables : *« les soudards zaïrois »*, des renforts mis à la disposition de Lomé par le président Mobutu après l'alerte de septembre, qui *« ne se contentent pas de leur sale besogne de répression »*, mais obligent les Togolaises à se prostituer. L'argument n'est pas mal trouvé : minimisé par les milieux officiels, le fléau préoccupe de plus en plus de gens.

Transfert de capitale ?

La frontière avec le Ghana, refuge principal des adversaires du président Eyadema, est fermée. Depuis quelques semaines elle est même matérialisée par un réseau de barbelés long de 5 kilomètres à partir de la mer dans la banlieue de Lomé. Il a fallu trancher dans le vif parmi des populations habituées à vivre un pied dans chaque pays tant est artificiel le tracé hérité de la colonisation. Lomé dépend toujours du voisin pour son alimentation en courant électrique. Pendant le défilé militaire du 13 janvier, les avions devaient faire un redressement spectaculaire pour ne pas survoler le territoire ghanéen situé seulement à 5 kilomètres de la tribune officielle.

Tenant compte de la vulnérabilité de la capitale du Togo, le parti unique vient de demander son transfert à l'intérieur du pays. Rien n'est prévu dans l'immédiat pour cette coûteuse opération. Sans doute le président Eyadema caresse-t-il l'idée de transporter le gouvernement dans son Nord natal. Mais il est improbable qu'il prenne dès maintenant une décision qui ressemblerait à un aveu de faiblesse devant ses ennemis d'Accra.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : l'incarcération d'un coopérant français

Pierre-André Albertini risque d'être condamné s'il refuse le rôle de témoin à charge

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Pierre-André Albertini, le jeune coopérant français détenu depuis le 23 octobre dans une prison du Homeland du Ciskei, ne sera pas inculpé mais reste néanmoins incarcéré (*le Monde* du 25 décembre). L'attorney général (l'accusation), le juge Jurgens, de nationalité sud-africaine, a décidé, le 15 janvier, vient-on d'apprendre, de lever toutes les présomptions de charges pesant sur cet enseignant de l'Université de Fort-Hare, mais a ordonné son maintien en détention afin d'utiliser son témoignage lors du procès de cinq militants de l'UDF (Front démocratique uni), procès qui doit, en principe, débuter dans la deuxième quinzaine du mois de mars. Selon la loi sur la sécurité nationale du Ciskei, copie conforme de la loi sur la sécurité interne d'Afrique du Sud, l'emprisonnement d'un témoin considéré comme capital ne peut excéder six mois.

Le ministère public du Ciskei a donc manifestement l'intention d'utiliser Pierre-André Albertini comme témoin à charge contre les cinq accusés de l'UDF, et notamment son ami le révérend Mankhanesi Stofile, secrétaire général de ce mouvement dans ce Bantoustan. Tous sont soupçonnés d'avoir prêté asile à de présumés terroristes. Les chefs d'accusation seront en principe établis fermement le 30 janvier.

Reste à savoir si Pierre-André Albertini se prêtera aux volontés du juge Jurgens qui, sans l'entendre, a décidé de ne retenir aucune charge contre lui. Cela paraît *a priori* très douteux. Mais, dans ce cas, ce Français âgé de vingt-sept ans s'expose à être condamné pour refus de témoigner ou pour parjure, s'il revient sur les déclarations qu'il aurait faites à la police. Il encourt alors une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

Toujours est-il qu'il est de nouveau au secret et que ses conditions de détention sont redevenues ce qu'elles étaient au début, c'est-à-dire particulièrement difficiles. Pierre-André Albertini est depuis trois mois à la prison de Mdantsane. Désormais lavé de tout soupçon, il est aujourd'hui devenu le jouet de la justice ciskeienne.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Les excuses publiques du ministre métis...

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le révérend Allan Hendrickse, ministre métis sans portefeuille du gouvernement de M. Botha, a été contraint, mercredi 21 janvier, de faire des excuses publiques au chef de l'Etat pour avoir, il y a quinze jours, défié les lois de l'apartheid en allant se baigner, avec quelques-uns de ses collègues du Parti du travail, sur une plage réservée aux seuls Blancs. Le président de la République, M. Pieter Botha avait considéré cet affront comme intolérable et l'a qualifié de manquement aux règles de la solidarité gouvernementale. Il a sommé le révérend Hendrickse de s'excuser ou de donner sa démission.

L'épreuve de force entre les deux hommes s'est donc achevée en défaite humiliante pour le révérend Hendrickse, qui, dans sa lettre d'excuses, a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un acte de *« désobéissance civique »* et qu'il n'avait aucunement l'intention de *« lancer un affront personnel »* à M. Botha en sa *« qualité de chef d'Etat ni de contester son autorité »*. Le leader controversé est donc allé à Canossa, perdant ainsi une bonne partie de sa crédibilité. Au moment des élections de la Chambre métisse, en août 1984, très largement boycottées, il avait justifié son entrée dans le « système » par sa volonté de combattre de l'intérieur les règles de l'apartheid. Aujourd'hui, cette reculade apparaît comme un aveu d'impuissance.

M. B.-R.

Massacre près de Durban

Douze Noirs dont sept enfants, tués par balles

La police sud-icaine a déclenché, mercredi 21 janvier, une vaste opération de ratissage pour retrouver un groupe d'hommes responsables, selon elle, du massacre de douze Noirs, dont sept enfants, tués par balles le matin même dans la cité noire de Kwamakhuta, près de Durban.

Selon un porte-parole du bureau de l'information, les victimes – les enfants étaient âgés de trois à sept ans – ont été abattues de sang froid, une femme et une fillette ayant, en outre, été blessées. La maison où elles se trouvaient a été incendiée par un cocktail Molotov et des douilles de fusil d'assaut AK-47 ont été retrouvées sur place.

D'après la police, les assaillants ont d'abord incendié la maison avant de tirer sur ses occupants qui sortaient pour fuir l'incendie. Le propriétaire de celle-ci, M. Willie Ntuli, âgé de cinquante ans, qui figure parmi les victimes, était considéré comme appartenant au mouvement politique zoulou Inkhata. Les autorités policières n'ont pas mentionné l'appartenance éventuelle des assaillants à l'ANC (Congrès national africain). – *(AFP, Reuter.)*

Europe

Les élections en RFA

Moscou semble avoir pris son parti d'une victoire de la coalition sortante

MOSCOU
de notre correspondant

Les Soviétiques ont renoncé à intervenir dans la campagne électorale en RFA et semblent avoir pris leur parti d'une victoire, le dimanche 25 janvier, de la coalition conservatrice et libérale au pouvoir à Bonn. Telle est la leçon essentielle qui se dégage d'une longue analyse de la situation politique en Allemagne de l'Ouest, parue le mercredi 21 janvier dans la *Pravda*, sous la plume de son correspondant à Bonn, Iouri Yakhontov.

La polémique de l'automne dernier, provoquée par une malencontreuse comparaison due au chancelier Kohl entre les talents de propagandiste de M. Gorbatchev et de Josef Goebbels, est donc oubliée. La *Pravda* n'avait pourtant pas hésité, le 27 novembre, à dénoncer ces propos *« indignes de l'âge des cavernes »* qui auraient jeté une *« ombre épaisse »* sur les relations soviéto-ouest-allemandes. Toute une série de visites bilatérales avaient alors été annulées.

Le thème récurrent du supposé « revanchisme » de Bonn a d'ailleurs été fort peu développé ces derniers temps dans les médias soviétiques. Il n'a plus guère été question de la RFA à l'approche des élections, et encore moins des « éléments » jugés « revanchards » à l'intérieur comme à l'extérieur de la CDU-CSU, qui étaient l'objet des plus vives attaques à l'automne. Iouri yakhontov se contente de remarquer en un unique paragraphe que les « clauses » imposées par les « associations de revanchards », telles que *« le caractère toujours ouvert de la question allemande »*, font partie du programme électoral de la CDU-CSU.

S'abritant derrière les derniers sondages, le correspondant à Bonn de la *Pravda* juge très probable la reconduction du chancelier. Une fois n'est pas coutume, le quotidien reconnaît même que l'inflation est « basse » en RFA (on sait qu'elle est négative), et que les exportations croissent, quoique dans un contexte « instable ». Il y a évidemment le problème du chômage qui a touché *« 700 000 personnes supplémentaires depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs et se maintient au niveau record de 2,2 à 2,3 millions »*.

La « guerre des étoiles »

Le jugement porté sur la politique extérieure ouest-allemande reste fondamentalement le même, mais la *Pravda* évite toutes les hypothèses un peu vives qui étaient de mise à ce sujet il y a encore quelques mois. Certes *« 108 fusés Pershing braquées contre l'URSS et ses alliés »* ont été déployées, et 16 des 96 missiles de croisière prévus sont *« déjà installés »*. La *Pravda* reproche à ce sujet à Bonn d'avoir « oublié » ses *« propos propagandistes de jadis sur « l'option zéro »* en ce qui concerne les missiles à moyenne portée (de l'URSS et des Etats-Unis) en Europe. C'était bien le minimum que le quotidien du parti pouvait faire.

La principale pomme de discorde demeure bien sûr l'IDS. *« La participation de la RFA au programme de Washington de* « guerre des étoiles » *entraîne ce payx dans des aventures difficiles à prédire »*, écrit la *Pravda*. Un hommage inhabituel est toutefois rendu aux « dirigeants » de la RFA. Ceux-ci, même s'il s'agit seulement de *« calmer quelque peu leur opinion alarmée »*, rappellent *« de temps en temps leur désir d'obtenir des relations stables avec l'Union soviétique »*. Bonn a adopté une *« position constructive »* lors de la phase finale de la Conférence de Stockholm en septembre dernier, et la position de la RFA qui demande aux Etats-Unis de respecter le traité ABM de 1972 est également considérée favorablement par le quotidien.

Les sociaux-démocrates sont mieux vus – bien que la *Pravda* n'insiste pas beaucoup sur ce point, – puisqu'ils affirment ouvertement *« le principe d'inviolabilité des frontières d'après guerre en Europe »* et qu'ils sont pour l'arrêt immédiat et total des essais nucléaires.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● **URSS : visa pour le beau-fils de Sakharov.** – Le beau-fils de l'académicien Andreï Sakharov, M. Alexeï Semyonov, qui vit aux Etats-Unis depuis près de dix ans, a reçu un visa des autorités soviétiques et doit arriver à Moscou vendredi prochain 30 janvier avec une délégation d'universitaires américains, a-t-on appris à New-York. La délégation, conduite par le président du collège de Staten Island, M. Edmond Volpe, s'entretiendra avec les Sakharov sur les problèmes des droits de l'homme et devrait être reçue par des responsables soviétiques, notamment au ministère des affaires étrangères. – *(AFP.)*

● **Les émissions de la BBC ne sont plus brouillées.** – Le brouillage des émissions en langue russe de la BBC par Moscou a brusquement cessé mardi soir 20 janvier pour la première fois depuis six ans et demi, a rapporté mercredi le directeur général des services étrangers de la BBC, M. John Tusa, en se félicitant de *« ce petit signe d'ouverture dans les airs »*. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

Amériques

Selon « Newsweek »

La Contra nicaraguayenne participerait au trafic de drogue aux Etats-Unis

Les dirigeants de la Contra nicaraguayenne ont en partie financé leurs achats d'armes en introduisant de la cocaïne aux Etats-Unis avec l'assentiment des services américains de lutte contre le trafic de drogue et de la CIA : c'est ce que rapporte l'hebdomaire *Newsweek* de cette semaine, qui cite les témoignages de deux trafiquants, un Américain et un Colombien, détenus à Miami. Les porte-parole du DEA (services américains de lutte contre le trafic) et de la CIA ont démenti ces allégations. D'autre part, les secrétaires généraux de l'ONU et de l'OEA, accompagnés des ministres des affaires étrangères du groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Panama, Venezuela) et du groupe d'appui (Brésil, Uruguay, Pérou, Argentine), sont arrivés à Mexico ce mercredi 21 janvier après une tournée en Amérique centrale. Ils doivent dresser le bilan de leur mission.

L'étrange affaire du « Pia-Vesta »

LIMA
de notre correspondante

La cargaison d'armes du *Pia-Vesta* était-elle une aide clandestine de l'administration Reagan aux « contras » ? Telle est l'hypothèse émise par des membres de la commission d'enquête du Sénat péruvien chargée de déméler cette affaire de contrebande d'armes, dévoilée le 14 juin 1986 lorsque le cargo danois *Pia-Vesta* a été intercepté à Panama. Il transportait 200 tonnes de matériel de guerre de fabrication soviétique (32 camions blindés, 1 500 fusils Kalachnikov et 1 400 roquettes) et non pas des *« camions et des pièces de rechange »,* comme indiqué sur le bordereau.

Parti le 5 mai du port de Rostock, en RDA, le *Pia-Vesta* met le cap sur le Pérou. Son destinataire est la marine de guerre péruvienne. Pourtant, il ne jette pas l'ancre dans le port de Callao mais reste au large des côtes péruviennes pendant une dizaine de jours, avant de reprendre le large le 9 juin pour se diriger vers le canal de Panama. Il y est intercepté le 14 juin. Entre-temps, son destinataire est devenu le commendant en chef de l'armée du Salvador.

Des missiles antichars vont-ils être employés dans la lutte contre la guérilla salvadorienne ? L'hypothèse est absurde, ce qui a conduit les membres de la commission d'enquête aux déductions suivantes : ces armes seraient en fait destinées aux « contras » nicaraguayens. Le Salvador jouerait les intermédiaires. Le Pérou aurait été utilisé comme « paravent » pour dépister les services secrets et pour compromettre le gouvernement de Lima (leader du groupe d'appui à Contadora, il cherche une solution pacifique à la crise en Amérique centrale et défend le principe d'autodétermination au Nicaragua) en faisant courir la version que le Pérou est un relais pour acheminer des armes russes au Nicaragua.

De son côté, l'hebdomadaire *Caretas* a relevé plusieurs *« étranges coïncidences »* entre l'affaire du *Pia-Vesta* et l'affaire des ventes d'armes américaines à l'Iran. Ces opérations triangulaires mettent en scène les mêmes acteurs : les Américains, l'Iran et les « contras ». L'objectif est le même : l'approvisionnement clandestin d'armes pour l'Iran et les « contras ».

En effet, l'Américain David Duncan, propriétaire du chargement du *Pia-Vesta,* est depuis 1984 émissaire de la marine péruvienne pour la vente de deux contre-torpilleurs à l'Iran.

L'entreprise suisse General Equipment, propriété de Duncan, a relancé la vente des contre-torpilleurs quelques jours après que le président Reagan eut autorisé secrètement la vente d'armes à l'Iran. Duncan assure alors compter sur de bons contacts en France pour autoriser cette opération...

Parallèlement, Duncan monte l'affaire du *Pia-Vesta*. Il assure que ces armes avaient été commandées par la marine de guerre du Pérou, qui a démenti au dernier moment, *d'où l'idée de « placer »* les armes en Amérique centrale. La marine rejette cette version. Il semble bien pourtant qu'elle ait été complice de Duncan dans l'affaire du *Pia-Vesta*. En effet, le 26 mai, la CIA a prévenu les services d'intelligence de la marine que le *Pia-Vesta* se dirigeait vers le port de Callao avec un chargement d'armes. La marine ne fit rien pour arraisonner pendant les dix jours de son séjour dans les eaux territoriales.

NICOLE BONNET.

EQUATEUR

Les ravisseurs du président traduits en justice

Quito. – Le Parlement poursuit son débat sur la motion demandant la démission du président Febres Cordero, alors que les soixante-quatorze membres du commando de parachutistes qui l'avaient sequestré vendredi ont été transférés mercredi 21 janvier de Guayaquil à Quito. Le président Febres avait garanti à ses ravisseurs qu'ils ne seraient pas poursuivis, mais le procureur général de la nation a annoncé qu'ils seraient jugés pour le rapt du chef de l'Etat et la mort de deux de ses gardes du corps. *« Il revient au président de défendre son honneur,* a déclaré le procureur Guillermo Moran. *Quant à moi, j'ai le devoir d'appliquer la loi. »* Les quarante et un députés de l'opposition du parlement (qui compte soixante et onze membres) devraient adopter la motion demandant la démission du chef de l'Etat, mais M. Febres ne sera pas destitué pour autant, une majorité des deux tiers (quarante-huit députés) étant requise pour le contraindre à quitter ses fonctions. – *(AFP, Reuter.)*

● **CUBA : rappel du chef de la représentation américaine.** – Les Etats-Unis ont annoncé, mercredi 21 janvier, le rappel à Washington du chef de leur représentation diplomatique à Cuba, M. Curtis Kamman, une décision qui reflète la détérioration des relations entre les deux pays. De violentes manifestations antiaméricaines ont eu lieu en décembre dernier devant la représentation des Etats-Unis à la suite du survol de Cuba par un avion espion américain. – *(AFP.)*

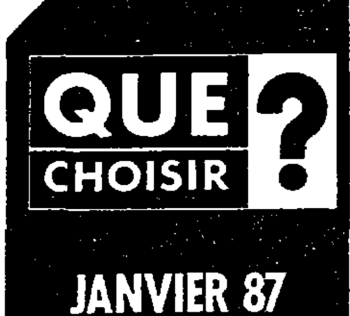
MEXIQUE

Crise à l'Université

500 000 étudiants dans les rues de Mexico

Mexico. – Plus d'un demi-million d'étudiants et de lycéens ont défilé dans les rues de Mexico, mercredi 21 janvier, en demandant le retrait d'une série de réformes qui limiteraient l'admission à l'Université et reléveraient les frais d'inscription. Cette grogne étudiante fait suite à des semaines de négociations infructueuses entre les étudiants et les autorités de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), qui compte plus de 300 000 étudiants. La crise est l'une des plus graves depuis la révolte étudiante de 1968, qui avait donné lieu au « massacre de Tlatelolco » au cours duquel plusieurs centaines de personnes avaient été tuées par les forces de l'ordre. Le Conseil étudiant universitaire, qui a organisé la manifestation de mercredi, a prévu de lancer un appel à la grève générale le 29 janvier. – *(AFP, Reuter.)*

● **M. Mitterrand au Canada du 25 au 28 mai.** – M. François Mitterrand doit effectuer une visite officielle au Canada du 25 au 28 mai prochain, a annoncé mardi 20 janvier à Ottawa le bureau du premier ministre du Canada. Ce voyage de M. Mitterrand sera le premier d'un chef d'Etat français depuis 1967, presque vingt ans après le fameux *« Vive le Québec libre ! »* lancé en juillet 1967 par le général de Gaulle depuis le balcon de l'hôtel de ville de Montréal. – *(AFP.)*







CHINE : l'amorce d'une nouvelle « rectification »

M. Deng Xiaoping s'efforce de rassurer les partenaires économiques étrangers

PÉKIN
de notre correspondant

M. Deng Xiaoping s'est exprimé pour la première fois sur la récente crise qui secoue la direction du pays. Recevant, mardi 20 janvier, le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, le numéro un chinois, a déclaré : « *Notre objectif est réaliste et pratique. Les erreurs commises par la Chine ces dernières années ont été causées par des espoirs trop grands et une rapidité excessive, ne tenant pas compte de la réalité du pays.* » « *La Chine doit s'ouvrir encore plus,* a-t-il ajouté, *mais cela ne doit en aucun cas affecter le système socialiste.* »

En l'absence de toute explication officielle du limogeage du secrétaire général du PCC, M. Hu Yaobang, les propos de M. Deng ont pour objet à la fois de rassurer les partenaires commerciaux étrangers – surtout après une forte baisse de la Bourse de Hongkong, qui a chuté de 82 points en une journée, ce qui ne s'était pas vu depuis dix-neuf mois – et de justifier le départ de M. Hu. Si l'on en croit donc M. Deng, son bras droit était trop pressé dans l'application des réformes politique et économique, et a voulu forcer la main à un appareil beaucoup plus prudent.

Plusieurs indices donnent à penser que M. Hu ne s'est pas laissé déboulonner sans résistance. Selon certaines informations, il aurait même tenté d'obtenir le départ de M. Deng. La semaine dernière, le *Yomiuri Shimbun*, de Tokyo, avait rapporté que M. Hu avait demandé, en contrepartie de sa démission, que les vieux dirigeants desserrent leur contrôle sur le parti. Par ces termes, il désignait évidemment M. Deng et les autres octogénaires qui continuent d'exercer une influence déterminante au sein du bureau politique. Il aurait également soutenu un article du journal de la ligue de la jeunesse de Shenzhen, près de Hongkong – dont la publication a été suspendue depuis lors, – qui avait demandé à M. Deng de prendre une retraite bien méritée. M. Hu avait commencé sa carrière comme chef de ce mouvement.

En outre, un curieux article publié le 14 décembre dernier dans le *Wen Zhai Bao* citait un texte dans lequel M. Hu demandait que l'on fasse la lumière sur dix « *mystères historiques* » depuis 1949, en particulier sur les raisons du déclenchement de la révolution culturelle, sur la mort du maréchal Lin Biao, en 1971, sur la « bande des quatre » de Jiang Qing, la veuve de Mao...

Il pourrait s'être agi pour M. Hu, qui se sentait acculé, de relancer un débat, que le parti veut toujours éviter, sur le rôle négatif de Mao. Et peut-être aussi de demander à M. Deng de faire la lumière sur son attitude pendant des moments plutôt délicats de l'histoire du parti. Quand on en arrive à de telles extrémités, la crise a largement dépassé le stade des échanges « fraternels » d'idées.

M. Hu à d'autre part été critiqué à plusieurs reprises par M. Deng pour sa volonté d'accélérer les réformes et pour son manque de fermeté à l'égard de la « poignée d'ennemis » vilipendés aujourd'hui. Recevant une délégation du bureau politique hongrois, son successeur M. Zhao Ziyang, leur a dit que M. Hu n'avait non seulement pas combattu mais avait même contribué à propager le « *libéralisme bourgeois* ». Lors de la réunion, en décembre, de la commission militaire du parti, M. Hu n'aurait pas pu prononcer son discours. Les militaires se seraient une fois de plus opposés à sa nomination à la tête de la commission, pour y remplacer M. Deng.

Le rôle de l'armée

Ces derniers n'ont jamais aimé M. Hu. Mais, jusqu'à présent, leur rôle politique n'avait cessé de se réduire sous l'influence de M. Deng. Dans le contexte actuel de rivalité entre factions, l'armée pourrait de nouveau apparaître comme un facteur de stabilité et d'unité. Le chef d'état-major général Yang Dezhi, de retour d'un voyage en Thaïlande, a d'ailleurs été le premier dirigeant à soutenir publiquement le limogeage de M. Hu, déclarant, selon un journal officiel de Canton, que cette mesure montre que « *quiconque ne maintient pas fermement les quatre principes cardinaux* [le credo du PC] *et ne respecte pas la discipline commettra des erreurs et fera la culbute* ».

Si M. Hu n'est toujours pas critiqué nommément, la dureté et la persistance des attaques des médias officiels contre quelques intellectuels sont l'amorce d'une nouvelle campagne politique. Bien que le régime n'aime pas utiliser ce terme et ne cesse de mettre en garde contre les « *erreurs ultragauchistes* » du passé, la Chine est entrée dans une nouvelle ère de « rectification ». Celle-ci durera « *un an* », soit au moins jusqu'au treizième congrès du PCC, indique le « document numéro un » que vient d'adopter le comité central. Depuis 1981, ce premier texte de l'année était consacré à l'agriculture. Cette fois, il traite de l'agitation étudiante et de la lutte contre le « *libéralisme bourgeois* ».

La grosse artillerie des médias sur l'exclusion du parti de l'universitaire Fang Lizhi, accusé d'avoir voulu rétablir le capitalisme, montre que, derrière les reproches adressées à cet astro-physicien, c'est M. Hu qui est visé. Il a protégé ces intellectuels, et n'a pas prêté assez attention aux mises en garde de ses camarades.

Ce thème a certainement été abordé par les gouverneurs de provinces, de régions autonomes et par les maires de Pékin, Shanghai et Tianjin, réunis ces derniers jours dans la capitale. D'autant que plusieurs d'entre eux doivent leur récente promotion au patronage de M. Hu. Le nombre de partisans qu'il avait au comité central explique aussi sans doute que cette instance n'ait pas été réunie immédiatement. Avec le temps, les allégeances s'estomperont, et ceux qui ne reconnaîtront pas leurs « erreurs » pourront être remplacés...

La presse laisse déjà entendre que les purges ne s'arrêteront pas à M. Hu et à trois intellectuels. Quant à M. Zhao, il semble devoir cumuler ses fonctions à la tête du parti et à celle du gouvernement pendant encore plusieurs semaines, voir plusieurs mois. Il a, en effet, accepté une invitation à se rendre en Hongrie – sans doute au printemps – en tant que premier ministre et secrétaire général du PCC.

PATRICE DE BEER.

Le conflit cambodgien

M. Ceausescu aurait transmis au prince Sihanouk une proposition de Hanoï

BANGKOK
de notre correspondant

Le 12 janvier, recevant le prince Sihanouk à Bucarest, le président Ceausescu lui aurait dit que Hanoï était prêt à négocier le retrait de ses troupes stationnées au Cambodge avec un éventuel gouvernement khmer d'union nationale formé par les trois factions de la résistance (y compris, donc, les Khmers rouges) et celle, pro-vietnamienne, de Phnom-Penh.

Selon des sources diplomatiques à Bangkok, M. Ceausescu aurait ajouté que le Vietnam souhaitait une rencontre préalable, à Bucarest, entre le prince Sihanouk et M. Heng Samrin, chef du régime de Phnom-Penh. Enfin, le président roumain aurait dit au prince Sihanouk qu'il était lui-même disposé à rencontrer, à Bucarest, MM. Khiew Samphan et Son Sann, les deux autres dirigeants de la résistance cambodgienne, pour les convaincre d'accepter une telle solution, à laquelle le prince Sihanouk n'est pas opposé.

Le ministre thaïlandais des affaires étrangères a accueilli avec scepticisme ces informations. « *La faction pro-vietnamienne de Phnom-Penh ne va-t-elle pas systématiquement bloquer tout effort tendant à négocier l'indépendance réelle du Cambodge vis-à-vis de Hanoï ? Ne vaudrait-il pas mieux, si le Vietnam est sincère, s'adresser directement au gouvernement de coalition que préside le prince Sihanouk, plutôt que de chercher sans cesse des intermédiaires ?* », nous a-t-il déclaré, mercredi 21 janvier, à Bangkok.

La Roumanie, où le prince Sihanouk a déjà été reçu en août 1982, est le seul membre du pacte de Varsovie à réclamer le retrait des forces vietnamiennes du Cambodge. C'est la deuxième fois, en deux mois, que Hanoï fait des « ouvertures » en direction du prince Sihanouk, lequel a répété, mercredi à Belgrade, où il se trouvait en visite officielle, qu'il souhaitait négocier directement avec Hanoï. Les Vietnamiens n'avaient pas encore commenté, ce jeudi en fin de matinée, les informations en provenance de Bucarest.

J. B.

Diplomatie

Les relations commerciales Paris-Moscou

La « grande commission » franco-soviétique a ouvert ses travaux

M. Boris Aristov, ministre soviétique du commerce extérieur, a été reçu, mercredi 21 janvier, par M. Chirac à l'hôtel Matignon. Cet entretien, auquel assistait l'homologue français de M. Aristov, M. Michel Noir, préludait à la réunion de la grande commission mixte franco - soviétique, qui siège à Paris jusqu'à la fin de la semaine.

Le ministre soviétique a transmis à M. Chirac un message d'amitié, et a exprimé le souhait que le prochain voyage du chef du gouvernement français en URSS soit « *l'occasion d'un grand pas, et revête une grande importance dans la progression des relations* » entre les deux pays. La date de ce déplacement n'est pas encore définitivement arrêtée ; il devrait s'agir du mois d'avril prochain ou, au plus tard, du mois de mai.

L'entretien de mercredi a été principalement consacré aux questions économiques et commerciales, qui devaient être abordées en détail par la commission.

● **Le nouveau bureau du Parlement européen.** – Après avoir désigné son nouveau président, Sir Henry Plumb (conservateur britannique), qui succède à M. Pierre Pflimlin (*le Monde* du 22 janvier), le Parlement européen a élu ses quatorze vice-présidents, mercredi 21 janvier, à Strasbourg. Il s'agit, pour les socialistes – qui ont remporté la moitié des sièges à pourvoir, – de M. Enrique Baron (Espagne), adversaire malheureux de M. Plumb pour la présidence, de Mme Nicole Péry (France) et de MM. Horst Seefeld (RFA), Pieter Dankert (Pays-Bas), ancien président du Parlement, Georgios Roméos (Grèce), Thomas Megahy (Royaume-Uni) et Mario Dido (Italie). Les élus des autres groupes sont MM. Guido Fanti (communiste italien), Siegbert Alber (chrétien-démocrate allemand), Mark Clinton (démocrate-chrétien irlandais), Roberto Formigoni (démocrate-chrétien italien), François Musso (gaulliste français), Luis Perinat (conservateur espagnol) et Rui Amaral (libéral portugais). – (*AFP.*)

● **Le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères à Paris.** – M. Bohuslav Chnoupek, ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, était attendu jeudi 22 janvier à Paris, pour une visite officielle, à un moment où les relations entre les deux pays sont sur une pente ascendante, après de nombreuses vicissitudes depuis l'entrée des troupes du pacte de Varsovie à Prague le 21 août 1968.

INDE

Les coups de sang de M. Rajiv Gandhi

NEW-DELHI
de notre correspondant

« *Non, je n'ai pas fait le projet fixe de visiter le Pakistan cette année.* » La réponse de M. Rajiv Gandhi est claire et nette. Ce n'est, après tout, qu'une question secondaire à la fin d'une conférence de presse d'un intérêt limité et, en tout cas, dépourvue de coup de théâtre. Mais le journaliste de Karachi insiste : « *Je ne comprends pas, monsieur, votre secrétaire des affaires étrangères a dit l'inverse la semaine dernière...* » Après un petit flottement, le premier ministre indien, sourire crispé, répond : « *Eh bien ! très bientôt, vous parlerez à un nouveau secrétaire... Merci messieurs.* » M. Rajiv Gandhi se lève. Stupeur dans la salle. Cependant, M. A. P. Venkateswaran, titulaire du poste depuis dix mois, manque d'en avaler sa légendaire bouffarde. Jamais le numéro trois de la diplomatie indienne (1) n'avait été traité de la sorte.

On peut être fonctionnaire chevronné, stoïque, avoir derrière soi trente-cinq ans de carrière et du sang-froid à revendre, certaines choses ne passent pas. Le chef administratif du Foreign Office indien devait se retirer dans dix-huit mois. Deux heures après l'incident, sa démission était sur le bureau du premier ministre. Le geste est sans précédent dans l'histoire de la « carrière » indienne. La « sortie » de M. Gandhi vis-à-vis d'un grand commis de l'Etat ne l'est pas.

La semaine dernière, le secrétaire à l'agriculture – numéro deux du ministère, – M. C. S. Sastri, s'est fait littéralement jeter hors d'une salle où M. Gandhi entendait être informé sur le lait, alors que le fonctionnaire, conformément à son programme, avait préparé un topo sur les huiles alimentaires. « *Sortez !* », lui intima le chef du gouvernement, avant d'ordonner, devant des dizaines de témoins gênés, la mutation immédiate de l'« *incapable* ».

« Indigne d'un premier ministre »

Les coups de sang de M. Gandhi à l'égard d'une bureaucratie tentaculaire, qui résiste aux réformes, sont devenus monnaie courante. « *Chaque vendredi après-midi,* nous confiait récemment un vétéran du service public, dont il veut mieux taire le nom, *les directeurs de la radio et de la télévision nationales se font littéralement traîner dans la boue. Sous un prétexte ou un autre, M. Gandhi les traite d'incapables et les menace de l'hospice de vieillards. Cela devient vraiment difficile de travailler avec lui, il terrorise tout le monde.* »

A en croire deux journaux naguère réputés proches du gouvernement – l'*Hindustan Times* et le *Times of India*, les deux plus forts tirages de la presse anglophone quotidienne, – l'administration, souffre-douleur et bouc-émissaire favori du pouvoir en place, « *est aujourd'hui complètement démoralisée* ». Mardi, le très sérieux *Times* dénonçait l'attitude « *minable, arbitraire et discourtoise* » du premier ministre à l'égard de la haute administration. Mercredi, après « *l'humiliation publique infligée à M. Venkateswaran* », ce journal a trouvé des mots encore plus durs. Dans un éditorial intitulé « Une honte totale », il juge l'attitude de M. Gandhi face à la presse internationale non seulement « *déplorable* », mais « *indigne d'un premier ministre* », et le quotidien de se demander si le fils d'Indira Gandhi n'est pas en train de tenter tout simplement de « *détruire le système indien de gouvernement, par l'intérieur* ». Homme pressé au point de donner parfois l'impression d'une impétuosité voire d'une immaturité, dénoncées en privé par certains de ses proches, M. Rajiv Gandhi, depuis son élection triomphale il y a deux ans, n'a pas cessé, en effet, de s'en prendre à la fonction publique et de muter, de casser et de congédier à tour de bras. Dans le seul département des affaires étrangères, à mi-chemin de son mandat, le premier ministre a déjà usé trois secrétaires généraux et six ministres !

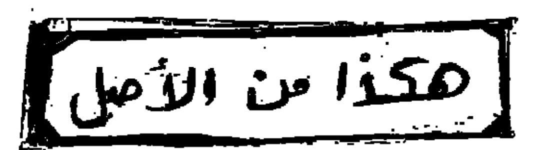
Dans le domaine de la libéralisation économique, un projet qui lui est cher, la valse des fonctionnaires a été encore plus rapide, et M. Gandhi se plaignait le mois dernier que ses ambitions réformistes rencontraient toujours « *une extraordinaire résistance dans les échelons inférieurs de la bureaucratie* ». Notoirement mal payés, les fonctionnaires, petits et grands, renâclent, en effet, à la mise à mort d'un système – celui de la distribution des licences industrielles notamment – qui leur permet souvent d'améliorer par le biais du bakchich leur maigre ordinaire. La pratique est regrettable, certes, mais elle est humaine et, surtout, elle fait immuablement partie de la réalité indienne, avec laquelle le jeune chef de gouvernement va devoir composer s'il veut la changer.

Personne en Inde ne met en cause les idées et les intentions réformatrices du premier ministre. C'est son impatience et sa capacité à les mettre en œuvre qui posent problème. « *Rajiv Gandhi,* conclut un observateur attentif de la vie politique indienne, *fait penser à un pilote de formule 1 qui découvrirait soudainement qu'on lui a confié un char à bœufs.* »

PATRICE CLAUDE.

(1) Le poste équivalent à celui du secrétaire général du Quai d'Orsay, mais la fonction est beaucoup plus publique.

هكذا من الأصل


هكذا من الأصل

Politique

Réunion du comité directeur du PR

Les libéraux ne veulent pas hériter du « mistigri des insuffisances gouvernementales »

« Dans l'action du gouvernement ce qui marche est libéral, ce qui n'a pas marché n'est pas libéral » : c'est sur ce thème que les libéraux du Parti républicain veulent mener leur contre-offensive face à ceux qui dans la majorité les accusent d'avoir injecté dans le gouvernement une dose fatale d'ultra-libéralisme. M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, n'a guère eu de mal à se faire entendre, le mercredi 21 janvier, devant les membres du comité directeur du PR, en affirmant que la politique du gouvernement Chirac n'avait en aucune manière été victime d'une *« overdose de libéralisme »*. Le secrétaire général du PR, accompagné des ministres et secrétaires d'Etat libéraux (à l'exception de M. Jean-Jacques Descamps), a affirmé : *« Nous ne nous sommes pas trompés* [de voie]. *Nous ne devons être ni timides, ni frileux. Un gouvernement, ça gouverne* (...). *Un gouvernement qui se contenterait d'expédier les affaires courantes serait condamné. »*

« Nous ne nous ferons pas refiler le mistigri des insuffisances gouvernementales », a prévenu, quant à lui, M. Alain Madelin. Le ministre de l'industrie a affirmé que les libéraux n'avaient jamais chanté les mérites du *« grand soir »*. Pour autant, « la bande à Léo » ne veut pas avoir l'air de donner des coups de canif dans le contrat de mariage qui la lie au RPR. MM. Léotard et Madelin, ont fait assaut de profession de foi unitaire : *« Nous agissons, au sein du gouvernement, dans le cadre d'une équipe courageuse, attentive et moderne »*, a affirmé le premier, tandis que le second vantait les vertus de l'*« unité »*, tout en récusant à l'avance toute tentative de reclassement politique : *« Une coalition PS-CDS, ce serait l'immobilisme, plus le conservatisme, plus la démagogie sociale »*, a-t-il prévenu.

Pour faire la bonne mesure des avancées et des reculs libéraux depuis le 16 mars, M. Léotard a chargé les quatre secrétaires généraux du PR, MM. Bussereau, Raffarin, Verwaerde et Mamy, de préparer un rapport dressant le *« bilan libéral du gouvernement »*. Une réunion spéciale du bureau politique y sera consacrée le 5 février prochain. En attendant, les secrétaires généraux ont l'intention de procéder à un inventaire sans complaisance. *« Notre analyse sera libre et pénétrante »*, n'a pas craint d'affirmer M. Dominique Bussereau. *« Pour les dirigeants du PR, cette démarche doit se faire avec audace, mais dans un esprit constructif et unitaire »*, précise un communiqué publié à l'issue du comité directeur.

Ministres, élus et militants libéraux ont également été appelés à se mobiliser à l'occasion de la série de meetings décentralisés que le PR va prochainement organiser et dont le coup d'envoi sera donné à Montpellier le 27 janvier. Les libéraux y expliqueront que, loin de sonner le glas de leurs thèses, le développement des récents conflits sociaux illustre parfaitement leur théorie sur les *« blocages »* de la société française et la nécessité d'une purge libérale. Pas question, donc de *« mettre son drapeau dans la poche »*, a insisté M. Léotard, en invitant ses amis à *« nourrir le débat d'idées dans la perspective de 1988 »* et à engager le dialogue sur le terrain, tout particulièrement avec les jeunes, *« qui sont, aujourd'hui, désenchantés »*. C'est dans cet esprit que le ministre de la culture a annoncé que le Parti républicain va prochainement ouvrir à Paris une librairie, qui *« sera le lieu de rencontre des libéraux »*. Ouverte *« aux intellectuels et à tous ceux qui veulent discuter, elle sera le lieu de colloques et de rencontres des générations 80 »*, a-t-il dit. Le secrétaire général du PR n'a pas caché qu'il s'agit également, à travers cette mobilisation tout terrain, de *« mettre sous tension »* le PR à un peu plus d'un an de l'élection présidentielle.

D'autre part, recevant quelques journalistes à l'occasion d'une réception offerte au siège du Parti républicain pour les membres du comité directeur, M. Léotard a déclaré que *« beaucoup de choses »* réunissent les formations qui composent l'UDF, notamment *« une certaine lecture des crises que nous avons rencontrées »*. *« Pour nous,* a-t-il expliqué, *ce qui est en cause, c'est l'excès de centralisation et d'étatisme. »* Aussi M. Léotard estime-t-il que l'UDF est *« un lieu au sein duquel il est possible de rassembler autour des idées du PR »* et où il conviendra, le moment venu, de *« passer un contrat »* avec les candidats à la candidature pour l'élection présidentielle. Le ministre de la culture et de la communication a précisé qu'il en aurait jugé autrement *« si l'on avait voulu faire de la convention UDF du 31 janvier le lieu d'adoubement de qui que ce soit »*.

PIERRE SERVENT.

La préparation du congrès de Lille

Tentatives de retour au calme au sein du PS

« On se calme, on se calme ! » Après le crescendo de tension qui avait marqué – entre les courants du PS comme à l'intérieur du courant A (mitterrandiste) – la préparation du congrès de Lille, les socialistes semblent vouloir retrouver une certaine sérénité. Sans doute la prise de conscience de l'effet déplorable que pouvaient produire sur l'opinion ces querelles byzantines a-t-elle joué un rôle dans cette amorce de changement d'atmosphère. M. Louis Mermaz, lors de la réunion hebdomadaire du bureau exécutif du PS, a invité les socialistes à garder *« calme et sérénité »* et à ne pas se précipiter *« comme des grenouilles sur les chiffons rouges »* agités par la presse.

Le mercredi 21 janvier a vu le début d'une longue série de réunions internes. Un groupe de dirigeants mitterrandistes s'est ainsi retrouvé en début d'après-midi pour évoquer les questions de réorganisation de la direction du PS. En fait, M. Lionel Jospin a coupé court à cette discussion – qui a cédé la place à un débat « classique » sur la préparation du congrès – en rappelant que la composition du secrétariat national du PS fait partie des prérogatives du premier secrétaire dont il n'a pas l'intention de se dessaisir.

Dans l'immédiat, ce problème – qui tourne notamment autour de la place réservée à M. Jean Poperen, actuel numéro deux – reste en suspens. Il apparaît néanmoins que, en dehors de ses propres amis, M. Jospin ne peut guère compter sur le soutien des grands dirigeants du courant A – par exemple MM. Laurent Fabius et Pierre Joxe – au cas où il aurait l'intention d'évincer M. Poperen.

On réfute, par ailleurs, du côté du président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, toute idée de « guerre » entre M. Joxe et M. Jospin. M. Joxe, précise-t-on, est en droit d'avoir tel ou tel désaccord avec le premier secrétaire sans qu'il s'agisse des manifestations d'un conflit permanent. M. Joxe s'affirme soucieux avant tout du rassemblement du parti et de l'image que donne le PS à l'opinion et aux militants.

Ainsi, M. Joxe n'est-il pas partisan d'une multiplication des motions pour le congrès. Il semble, au demeurant, qu'une certaine prudence commence à s'installer dans le courant A. Un dirigeant proche de M. Jospin juge que *« tout est possible »*. Les mitterrandistes reconnaissent qu'une configuration de congrès où s'opposeraient deux motions – celle des mitterrandistes et celle des rocardiens – serait gênante, notamment pour le président de la République.

La tension demeure

La phrase contestée sur la candidature de M. Mitterrand pourrait donc être nuancée et rendue acceptable pour les rocardiens. M. Fabius lui-même, qui n'a pourtant pas intérêt à ouvrir la voie à M. Rocard, avait d'ailleurs proposé le 7 janvier une version un peu moins précise de la phrase litigieuse. L'ancien premier ministre s'affirme soucieux de l'image que donnent les socialistes.

La tension demeure, néanmoins, entre les courants. C'est pourquoi aucune hypothèse ne peut être exclue, y compris celle d'une configuration à quatre motions (courantsmitterrandiste, rocardien, mauroyiste et Socialisme et république).

La révision en baisse de l'influence de M. Mauroy, notamment dans les Bouches-du-Rhône, reste en effet une pomme de discorde potentielle entre mitterrandistes et mauroyistes (*le Monde* du 20 janvier). En revanche, on affirme, dans l'entourage de M. Rocard, n'avoir *« aucun problème »* avec M. Michel Pezet, bien que l'homme fort de la fédération des Bouches-du-Rhône entende réduire aussi le poids des rocardiens chez lui.

Comme avant chaque congrès, les opérations d'intoxication sur l'estimation de l'influence des uns et des autres ont commencé. Ces manœuvres sont d'autant plus logiques que les scores que réaliseront les courants ne seront pas les mêmes selon la configuration du congrès. Chez M. Rocard, on affirme pouvoir « monter » à plus de 30 % (score réalisé au congrès de Toulouse en 1985), et M. Chevènement déclare qu'il ferait *« plus près de 20 % que de 10 % » (lire par ailleurs).*

Les mitterrandistes estiment, pour le moment, que, dans une configuration à deux motions (mitterrandistes-rocardiens), les partisans de l'ancien ministre de l'agriculture pourraient obtenir environ 30 %. En revanche, en toute hypothèse, ils ne créditent pas les amis de M. Chevènement de beaucoup plus de 10 % des mandats. Pour les mitterrandistes, l'enjeu est de retrouver la majorité absolue du parti ou de s'en approcher le plus possible.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Selon BVA

Chute spectaculaire de la cote du premier ministre

En ce début d'année, les Français sont moroses : la politique du gouvernement les mécontente, la cohabitation ne leur plaît plus, le premier ministre et son équipe n'ont plus la cote. C'est un tableau sévère que dresse le sondage, réalisé par BVA et publié, le jeudi 22 janvier, dans l'hebdomadaire *Paris-Match* (1). Seul M. François Mitterrand échappe à cette déroute : en recueillant 56 % de bonnes opinions, il reste stable par rapport au mois de décembre, tandis que les avis négatifs passent de 32 à 34 %. M. Jacques Chirac voit, pour sa part, les opinions défavorables prendre l'avantage sur les avis positifs, pour la première fois depuis sa nomination en mars 1986 : 51 % des personnes interrogées (au lieu de 40 %) ont une mauvaise opinion de lui, 39 % (au lieu de 48 %) en ayant une bonne.

En outre, 65 % des sondés (au lieu de 57 % le mois dernier) se déclarent *« mécontents de la façon dont la France est gouvernée »* (26 % au lieu de 32 % en sont satisfaits). La cohabitation n'est pas mieux lotie, 48 % (au lieu de 37 %) considérant que c'est une *« mauvaise chose »* pour la France, 36 % (au lieu de 44 %) estimant le contraire. C'est la première fois depuis les élections législatives que cette nouvelle pratique institutionnelle enregistre un jugement aussi défavorable.

Les ministres impliqués dans le mouvement étudiant puis dans les grèves du secteur public voient leur popularité se dégrader sérieusement. En tête, M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, qui, avec 28 % de bonnes opinions, perd 19 points par rapport au mois de novembre, suivi de MM. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur (27 %), qui en perd 15, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, (42 %), qui en perd 12 et Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi (35 %), qui en perd 11. Si M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, en tête avec 65 % d'avis favorables, gagne 1 point, la progression la plus forte (+ 9) revient à M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, qui recueille 53 % de bonnes opinions.

(1) Sondage effectué du 5 au 10 janvier, auprès d'un échantillon représentatif de 975 personnes.

En Polynésie française

M. Flosse se défend

M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique sud et président du gouvernement territorial de la Polynésie française, a déclaré, le mardi 20 janvier, que son *« geste de sympathie »* à l'égard de M. Guy Sanquer, conseiller territorial détenu à la prison de Nuutania, près de Papeete, avait été *« mal interprété »* et n'avait nullement pour objet de *« contester une décision de justice »*.

M. Flosse, qui a manifesté spectaculairement, le 16 janvier, son soutien à M. Sanquer, inculpé pour *« abus de confiance, faux et usage de faux en écritures privées »* et impliqué dans le détournement d'une somme de 1 100 000 francs, a expliqué que, *« conformément à la tradition polynésienne »*, il s'agissait d'*« exprimer à un ami qu'il n'est pas délaissé »*.

Le même jour, le Taoheraa-Huiratiraa, parti de M. Flosse, a, pour sa part, qualifié la procédure dont fait l'objet le conseiller territorial inculpé d'*« exceptionnelle »* et de *« démesurée »*, rappelant que *« sa culpabilité n'a pas encore été prouvée »* dans cette affaire *« d'origine politique »*. De son côté, M. Jean-Bernard Talercio, qui instruit le dossier, s'est déclaré *« parfaitement serein »*, ajoutant : *« Je poursuis mon instruction (...) en toute impartialité, comme je l'ai toujours fait et comme c'est, je crois, de notoriété publique. »*

[Si le *« geste de sympathie »* de M. Gaston Flosse a été *« mal interprété »*, à qui la faute ? Quand on profite de son pouvoir politique et de ses prérogatives gouvernementales pour se livrer à une spectaculaire mise en scène consistant à se rendre en délégation dans la cour d'une prison pour embrasser et couvrir de fleurs, avec l'appui de deux députés et des élus de sa majorité locale, devant les caméras de la télévision, l'un de ses amis politiques inculpé et écroué, comment peut-on s'étonner d'être soupçonné de faire pression sur la justice ?

La population polynésienne ne s'y est pas trompée, si l'on en juge par les nombreuses protestations suscitées par ce « geste » dans tous les milieux politiques, y compris dans les rangs de la majorité nationale, ainsi qu'en témoigne la réaction indignée du sénateur centriste du territoire, M. Daniel Millaud. L'absence de réaction du gouvernement, et en particulier du ministre de la justice, à ce manquement élémentaire au principe démocratique de la séparation des pouvoirs apparaît d'autant plus surprenante qu'en 1976, dans des circonstances analogues – mais autrement plus dramatiques il est vrai, puisqu'il s'agissait des réactions provoquées à chaud par l'arrestation du meurtrier d'un enfant, – M. Jacques Chirac avait fermement rappelé à l'ordre les membres de son gouvernement, dont les commentaires intempestifs avaient anticipé sur les décisions des magistrats et avaient été unanimement interprétés comme autant de pressions sur le pouvoir judiciaire. – A. R.]

Le PCF contre le nouveau missile nucléaire

L'Humanité du jeudi 22 janvier publie une très longue déclaration du bureau politique du PCF, intitulée *« une défense nationale au service de la France »*. Le texte souligne que le parti avait défini ses positions, en la matière, lors d'une réunion du comité central, en mai 1977, et les avait confirmées au cours de ses trois derniers congrès. Favorables à *« la force nucléaire comme outil de dissuasion, c'est-à-dire de la non-guerre »*, ainsi qu'au *« maintien en état de service d'une stratégie tous azimuts »*, le PCF rappelle qu'il s'est opposé *« au concept de « dissuasion élargie » et de « bataille de l'avant », prôné dès 1976 par Giscard d'Estaing »*.

Prenant en compte l'évolution de ces dernières années – *« la décision de Reagan de s'engager dans « la guerre des étoiles »* et les nombreuses propositions, notamment soviétique, *« en faveur de la paix et du désarmement »*, – le PCF dénonce *« le rôle particulièrement négatif que les dirigeants du pays font jouer à la France »*. Il met sur le même pied le président de la République, le premier ministre, le gouvernement UDF-RPR, ainsi que le Parti socialiste, tout au long du texte.

Selon lui, *« avant le 16 mars, le président de la République, les gouvernements de l'époque et la majorité socialiste à l'Assemblée nationale ont apporté leur soutien actif à la mise en place des « Pershing » et des « Cruise »* en RFA et, *« dans le budget 1987, l'augmentation importante des crédits militaires favorise, surtout, les industriels de l'armement »*.

Défendant l'idée d'*« un monde sans arme et sans guerre »*, le PCF souligne, toutefois, qu'il *« ne se prononce pas pour un désarmement unilatéral de la France »*. En revanche, il marque son opposition à *« la réalisation de missiles, mobiles ou non, dont la construction vient d'être décidée en remplacement des Mirages-IV »*, aux *« missiles nucléaires tactiques ou préstratégiques, dotés ou non de neutrons »*, et se prononce *« pour l'arrêt immédiat des essais nucléaires à Mururoa, car leur finalité ne relève pas de la dissuasion, mais de l'utilisation de l'arme nucléaire »*.

Opposé *« à toute défense européenne »*, à *« la Force d'action rapide (FAR) »* et à *« la mise en œuvre de porte-avions nucléaires »*, le PCF est, également, contre l'initiative de défense spatiale américaine (IDS) et ce qu'il appelle *« l'initiative de défense européenne (IDE) »*, *« l'achat par la France d'avions radars américains AWACS »* et l'armée de métier, refusant, ainsi, *« toute disposition conduisant à substituer au service militaire des combinaisons de type « service civil » de conception pétainiste »*. Enfin, concernant les crédits militaires, il préconise *« un coup d'arrêt à leur augmentation continue, qui représente, aujourd'hui, 4 % du produit national brut »*.

[Le PCF avait annoncé spectaculairement, au cours d'une réunion du comité central, en mai 1977 (rapport de Jean Kanapa), et sans débat dans le parti, son ralliement à la force nucléaire, quelques mois avant que le PS n'adoptât la même position. Au lendemain du discours prononcé par M. François Mitterrand devant le Bundestag, en janvier 1983, approuvant l'installation des Pershing en RFA, M. Georges Marchais avait manifesté, au « Club de la presse » d'Europe 1, son accord avec le message du président de la République. Quelques mois plus tard, M. Charles Fiterman, alors ministre des transports, avait indiqué que cette installation des fusées américaines ne serait pas une cause de départ des ministres communistes du gouvernement. Globalement, la nouvelle déclaration du bureau politique revient à prôner une défense nucléaire indépendante, certes, mais privée de moyens. – O.B.]

Les « rénovateurs » craignent une « chasse aux liquidateurs »

M. Serge Paganelli, maire communiste d'Audincourt (Doubs) et ancien membre du comité central de 1961 à 1972, exprime sa crainte, dans *« une lettre ouverte »* adressée, le lundi 19 janvier, à M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, d'une *« chasse aux liquidateurs »* lors du prochain congrès du parti à la fin de l'année. Le 14 janvier sur Antenne 2, M. Marchais avait accusé publiquement les « rénovateurs » d'être des *« liquidateurs »* et, le 19 sur FR 3, il avait concentré le tir sur M. Pierre Juquin, membre du comité central.

« Ce n'est sans doute pas ce dont notre parti à le plus besoin actuellement », écrit M. Paganelli qui est également conseiller général et président de l'association des élus communistes du Doubs. Il souligne que, dans son département, *« les communistes nommés « réformateurs » puis « liquidateurs » luttent courageusement. Ils « cèdent » tellement à l'adversaire,* précise-t-il, *que le patronnat les soumet à une dure répression, ne faisant aucune différence. Les « liquidateurs » sont « liquidés », c'est-à-dire licenciés par le patronat. Le seront-ils aussi dans leur propre parti ? »*. Indigné par les propos de M. Marchais, il souhaite, selon l'expression utilisée en 1931 par Maurice Thorez, *« que les bouches s'ouvrent »*. Contrairement à son espoir formulé en post-scriptum de sa missive, *l'Humanité* n'a pas fait allusion à ce courrier qui aurait le soutien des élus du Doubs. Invité de RMC, mercredi, M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a affirmé qu'il n'y a *« jamais eu cohabitation comme on l'entend entre le président de la République et le gouvernement »* avec les « rénovateurs » au sein du parti communiste. *« Il n'y a pas de consensus avec ces gens-là »*, a précisé M. Lajoinie en soulignant qu'il s'agissait d'une *« petite poignée »* de communistes qui voulaient revenir aux *« erreurs commises »* à travers le programme commun de la gauche avec lesquels il y avait eu une *« polémique dure au moment du congrès »* de février 1985.

Les projets du club République moderne

M. Chevènement met ses réflexions au service de tout candidat socialiste en 1988

M. Jean-Pierre Chevènement a présenté, le mardi 20 janvier, les journées de réflexion de son club, République moderne, qui se tiendront samedi et dimanche à Paris. Ces journées s'ordonneront autour de la discussion de quatre rapports, qui regroupent les travaux de République moderne sur les relations internationales, l'économie, la politique économique et l'emploi, la sécurité sociale et la solidarité, l'éducation et la recherche.

M. Chevènement propose notamment un programme de redressement sur six ans. La pièce maîtresse en est un emprunt national, *« obligatoire et progressif »*, renouvelé chaque année pendant trois ans. Cet emprunt est prévu pour rapporter à l'Etat quelque 30 milliards de francs par an, qui serviraient à *« financer les actions prévues en faveur des entreprises »*.

M. Chevènement a précisé que l'ensemble des travaux de République moderne a mobilisé, pour *« des dizaines de commissions qui ont tenu des dizaines de réunions »*, quelque deux cents personnes, politiques, universitaires, praticiens du secteur traité, choisis *« parmi les meilleurs »*. Selon lui, les discussions ont été *« sévères »* : *« Nous ne sommes pas arrivés exactement au point d'où nous étions partis »* a-t-il déclaré.

Pour l'ancien ministre, ces travaux forment *« un projet cohérent, un projet d'ensemble, mis à la disposition non seulement du PS mais aussi de tous ceux qui voudront s'en saisir »*. *« Ce n'est pas,* a continué M. Chevènement, *un programme socialiste, mais un programme de progrès. »* Pour lui, cet ensemble de textes peut servir de base au programme d'un candidat à la présidence de la République, *« et même de plusieurs »*, a-t-il ajouté sous forme de boutade.

M. Chèvenement se dit convaincu que son projet sera *« l'axe d'une politique de gauche pour les quinze ans à venir »*. Il a aussi précisé que ceux qui prévoient une croissance très faible pour les décennies à venir (allusion à M. Michel Rocard) commettent *« une erreur historique »*.

Mélodie et spot publicitaire

Selon le maire de Belfort, les textes de République moderne n'ont *« aucun rapport avec le congrès »*. L'ancien ministre juge que la manière dont s'engage la préparation du congrès socialiste de Lille est *« surréaliste »*, car *« on ne pense pas »*. *« Ceux qui croient,* a-t-il ajouté, *que le congrès peut se résumer à des jeux de pouvoir se trompent (...). Il ne faut pas confondre* [le congrès] *avec une partie de quilles »*, allusion aux querelles à propos de la composition de la direction du PS. *« On ne fera pas l'économie du débat d'idées,* juge M. Chevènement. *S'il est occulté maintenant, il ne le sera pas après. Ce sont les idées qui mènent le monde. »*

Invité à porter un jugement sur les contributions préparatoires au congrès, le député du territoire de Belfort a lancé : *« Beaucoup m'ont paru n'être qu'un catalogue d'idées sympathiques où les moyens manquent trop souvent. Il faut aller davantage au cœur des choses. »* Reconnaissant, *« à la première lecture »*, que les contributions des courants constitués semblent proches les unes des autres, il a souligné, faisant allusion à celle de M. Rocard et à celle de M. Jospin : *« Une contribution m'a semblé être un intermédiaire entre une mélodie et un spot publicitaire. Une autre m'a semblé un laborieux pensum. »* Dans l'hypothèse où il se compterait, M. Chevènement pronostique que son courant réaliserait un résultat *« plus près de 20 % que de 10 % »* du parti.

M. Chevènement a fait allusion à l'article du *Monde* du 17 janvier sur les rapprochements entre centristes et socialistes pour s'affirmer satisfait d'apparaître comme un *« repoussoir »* pour les centristes. Pour lui, *« c'est le projet qui commande, ce ne sont pas les alliances qui commandent le projet »*. Néanmoins, il se prononce pour *« un rassemblement dans lequel des gens très divers peuvent se retrouver »*, évoquant notamment les sensibilités *« gaulliste »* et *« démocrate-chrétienne »*. *« Nous n'excluons personne,* a-t-il conclu. *Qui m'aime me suive. »*

● **M. Rocard : la chance de la gauche.** – L'action du gouvernement, *« qui par maladresse ou provocation a allumé tous les détonateurs pour amplifier les mouvements sociaux »*, constitue *« une des chances »* de la gauche, a déclaré M. Michel Rocard, le mercredi 21 janvier, à Sarcelles (Val-d'Oise). *« Le PC se prépare à engranger les mécontentements plutôt que d'esquisser l'évolution qui pourrait lui rendre une véritable audience. Avec le retour au scrutin majoritaire, le Front national sortira enfin d'une Assemblée où il n'aurait jamais dû entrer. L'UDF se découvre chaque jour un nouveau candidat, alors que tous savent qu'un seul, M. Raymond Barre, a des chances de succès. Quant au RPR, inféodé aux espoirs présidentiels de son chef, il envisage le gouvernement de la France comme un comité électoral »*, a-t-il ajouté.

● **Une commission de contrôle nationale dans la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône.** – Le bureau exécutif du PS, réuni le mercredi 21 janvier, a constitué la commission nationale de contrôle qui devra se pencher sur l'« affaire des cartes » dans les Bouches-du-Rhône (*le Monde* du 26 décembre 1986). Cette commission de sept membres, composée à la proportionnelle des courants, comprend un représentant de la trésorerie du parti. Elle est présidée par M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national chargé des fédérations et devrait être à pied d'œuvre d'ici à une dizaine de jours.

هكذا من الأصل

Politique

Corse : la dissolution du MCA n'étouffe pas les tentations de la violence et du séparatisme

Le conseil des ministres a décidé, le mercredi 21 janvier, de dissoudre le Mouvement corse pour l'autodétermination (MCA). Cette initiative s'inscrit dans une longue série de dissolutions des mouvements séparatistes de l'île. *Le* MCA, considéré comme la « vitrine légale » de l'ex-FLNC, lui-même dissous par le gouvernement Mauroy en 1983, avait obtenu trois sièges à l'assemblée régionale lors des élections de mars 1986. Le gouvernement, qui marque sa volonté de reprise en main des affaires des deux départements de la Corse, a nommé deux nouveaux préfets, MM. Joël Thoraval (Corse-du-Sud) et Michel Besse (Haute-Corse) *(lire ci-dessous nos informations sur le mouvement préfectoral adopté en conseil des ministres)*. Ils remplacent respectivement M. François Garsi, qui avait occupé de 1982 à 1984 les fonctions de procureur général près de la cour d'appel de Bastia et, depuis le 2 avril 1986, celles de préfet de région et du département de la Corse-du-Sud, et M. Henri Hugues, qui avait été nommé préfet de Haute-Corse en mars 1985.

AJACCIO
de notre correspondant

La dissolution du MCA (Mouvement corse pour l'autodétermination) par le conseil des ministres le mercredi 21 janvier a *été* accueillie sans surprise dans l'île, où peu de réactions, en dehors de celle des nationalistes, ont été enregistrées. Si M. Ange Pantaloni, premier secrétaire du PS de Corse-du-Sud, estime que c'est *« une faute politique »*, M. Charles Ornano, sénateur maire bonapartiste d'Ajaccio, s'est contenté de déclarer que *« le gouvernement a pris la décision qu'il croyait devoir prendre »*.

Les porte-parole du MCA dénoncent la *« provocation »* et en appellent à *« ceux qui sont attachés à des principes de droit »*. Ils rappellent aussi que *« le nationalisme a suffisamment gagné de terrain pour qu'on ne puisse prétendre le liquider politiquement avec ce genre d'expédient »*. Pour faire pièce à cet *« expédient »*, ils ont décidé, dès mercredi soir, qu'un nouveau mouvement sera rapidement créé *« sur le même axe politique »*. Parallèlement, une campagne d'information sera menée dans l'île et sur le continent en vue de sensibiliser l'opinion à ces *« atteintes aux libertés »*. Une manifestation de protestation sera organisée samedi prochain à Bastia.

Ce n'est pas la première fois que le nationalisme corse fait l'objet d'une mesure de dissolution. Celle-ci, comme les précédentes, est plus formelle que réelle. Le 27 août 1975, au lendemain des événements d'Aléria, le conseil des ministres prononçait la dissolution de l'ARC (Action pour la reconnaissance de la Corse), qui ne tardait pas à se reconstituer sous l'appellation d'Association du peuple corse, avant de devenir l'UPC (Union du peuple corse). *Le* 27 septembre 1983, deux semaines après l'exécution de Pierre-Jean Massimi, secrétaire général du département de la Haute-Corse, revendiquée le 22 par l'ex-FLNC, la CCN (Consulte des comités nationalistes) était dissoute à son tour, car elle avait *« pour objectif avoué de porter atteinte à l'intégrité du territoire national en soustrayant les départements de la Corse de la souveraineté française »*. Huit jours plus tard, la CCN se reconstituait sous l'appellation de MCA, qui vient d'être dissout. Cette décision est prise quelques jours après l'arrestation de l'un des dirigeants du MCA, Alain Orsoni, elle-même consécutive à la découverte, dans un bar-restaurant appartenant à sa famille, de documents de l'ex-FLNC.

En janvier 1974 et en janvier 1983, le gouvernement avait prononcé la dissolution d'organisations nationalistes clandestines, respectivement le FCPL (Front paysan corse de libération) et le FLNC (Front de libération nationale de la Corse).

Elles n'ont nullement empêché le FPCL, puis le FLNC, de poursuivre leur action. De même, le MCA, *« façade légale »* de l'ex-FLNC, ne s'est guère privé de revendiquer *« la reconnaissance des droits nationaux du peuple corse »*. Aux élections, il se prononçait pour *« les luttes publiques, y compris électorales, pour contribuer à l'assainissement impératif de la vie politique en Corse »*. Ces luttes publiques devaient permettre au MCA, sous l'étiquette Unita Naziunalista, d'obtenir 7 060 voix et trois sièges aux élections régionales d'août 1984, puis de les conserver en mars 1986 sur des listes communes avec l'UPC, avec 13 997 voix (MM. Pierre Poggioli, Alain Orsoni, en Corse-du-Sud, Léo Battesti, en Haute-Corse). Ces candidatures unitaires ont eu un prolongement : l'ouverture du processus de fusion des mouvements nationalistes et autonomistes, qui n'est pas encore parvenu à son terme.

Toutefois, les contre-pouvoirs, regroupés au sein d'Unita Naziunalista, c'est-à-dire divers syndicats de travailleurs, d'agriculteurs, d'artisans, d'étudiants et d'organisations de jeunes, ne sont pas concernés par le décret de dissolution.

En prenant une décision spectaculaire, le gouvernement a, semble-t-il, voulu frapper un grand coup, au lendemain de l'inculpation d'Alain Orsoni, qui est détenu à Paris. Mais le problème n'est pas de savoir comment peut s'appeler *« la structure légale »* du nationalisme. Il est de mettre un terme aux attentats, comme à la tentation séparatiste. Ce problème reste posé.

PAUL SILVANI.

Les décisons prises au conseil des ministres

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du 21 janvier a procédé aux nominations suivantes :

Région Corse, département de la Corse du Sud : M. Joël Thoraval, préfet des Hauts-de-Seine, est nommé préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse du Sud en remplacement de M. François Garsi, appelé à d'autres fonctions.

[Né le 7 septembre 1935 à Boulogne (Seine), ancien élève de l'ENA, M. Thoraval est, en 1964, sous-préfet chargé de mission pour les affaires économiques auprès de M. Doublet, préfet de l'Isère. Conseiller technique auprès du préfet de Paris, chef du service du Plan et des études économiques à la préfecture de Paris (1969), il devient chef de cabinet du préfet de la région parisienne, M. Doublet (1971), puis sous-préfet de Pointe-à-Pitre (1973), et secrétaire général du Val-d'Oise en 1975. Préfet de la Haute-Loire en 1979, du Tarn en 1981. Nommé directeur des personnels et des affaires politiques à la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur en 1982 en remplacement de M. Verrugghe, il était préfet des Hauts-de-Seine depuis juillet 1985.]

Département de la Haute-Corse : M. Michel Besse, préfet du Lot, est nommé préfet de la Haute-Corse en remplacement de M. Henri Hugues, nommé préfet de la Charente.

[Né le 7 juillet 1941 à Rotalier (Jura), ancien élève de l'ENA, M. Besse a exercé les fonctions de directeur du cabinet dans les préfectures de la Drôme (1968) et des Yvelines (1972) avant d'être nommé secrétaire général de l'Yonne (1974), puis de l'Eure (1977), sous-préfet de Senlis (1980), enfin secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, en juin 1983. Il était préfet du Lot depuis juillet 1985.]

Charente : M. Henri Hugues, préfet de la Haute-Corse, est nommé préfet de la Charente en remplacement de M. René Vial, nommé préfet de l'Aisne.

[Né le 5 octobre à Romans-sur-Isère (Drôme), M. Henri Hugues est licencié en droit, diplômé du Centre des hautes études administratives et financières de Montpellier, ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris. Entré dans l'administration préfectorale en 1958, il est directeur de cabinet du préfet du Gard (1966-1968), puis directeur de cabinet du préfet de l'Hérault. En janvier 1971, il est sous-préfet de Saint-Amand-Montrond jusqu'en octobre 1974. Il devient alors secrétaire général des Côtes-du-Nord. De juillet 1977 à novembre 1979, il est chargé des fonctions de secrétaire général d'Indre-et-Loire, avant d'être nommé sous-préfet de Dieppe, puis de revenir, en février 1982, secrétaire général de l'Hérault. Il avait été nommé préfet de la Haute-Corse en mars 1985.]

Aisne : M. René Vial, préfet de la Charente, est nommé préfet de l'Aisne.

[Né le 17 avril 1936 à Mende (Lozère), licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques, M. René Vial a été, à partir de 1961, chef de cabinet du préfet des Côtes-du-Nord, de Loir-et-Cher et de Maine-et-Loire, puis directeur du cabinet de ce dernier. Sous-préfet de Saint-Flour en 1967, directeur du cabinet du préfet de l'Hérault, préfet de la région Languedoc-Roussillon en 1972, il a occupé successivement à partir de 1974, les fonctions de directeur du cabinet du directeur général des collectivités locales, de chef de cabinet du préfet de Paris, de directeur adjoint du cabinet du préfet de Paris, de sous-préfet de Brive et de sous-préfet de Grasse. Il est nommé en mars 1985 préfet de la Charente.]

Hauts-de-Seine : M. Jacques Barel, directeur du cabinet du préfet de police de Paris, est nommé préfet des Hauts-de-Seine en remplacement de M. Thoraval, nommé préfet de la région Corse.

[Né le 18 janvier 1932 à Marseille, administrateur civil puis sous-préfet (ENA, promotion Stendhal), M. Barel a notamment occupé les fonctions de directeur adjoint de cabinet du préfet de police de Paris (1976) avant de devenir secrétaire général de l'Hérault (1978) puis des Bouches-du-Rhône (1982). Il est nommé préfet de la Haute-Corse en mai 1983 et directeur du cabinet du préfet de police de Paris en mars 1985).

Préfecture de police de Paris : M. Jean-Claude Le Taillandier de Gabory, sous-préfet en service détaché, est nommé préfet, directeur du cabinet du préfet de police de Paris.

[Né le 7 juin 1936 à Virsac (Gironde), entré en 1965 dans le corps préfectoral comme chef de cabinet, M. de Gabory occupe divers postes territoriaux et devient en 1970 adjoint au directeur central des renseignements généraux puis chef de cabinet du préfet de police et du directeur de la police nationale. Il est en 1974 directeur du cabinet du préfet de la région Alsace, puis chargé de mission auprès du préfet de région Haute-Normandie, et secrétaire général du Calvados. En juin 1982, M. de Gabory prend les fonctions de directeur général des services départementaux de Seine-Maritime.]

M. Guy Fougier, préfet, ancien préfet de police de Paris, est nommé conseiller d'Etat.

Mesures d'ordre individuel

Sur proposition du ministre de l'agriculture

— M. DENIS SCHRAMECK, inspecteur des finances, est nommé directeur de l'Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole.

Sur proposition du ministre délégué chargé de la fonction publique et du Plan

— sont nommés membres du conseil du Centre d'étude des revenus et des coûts : M. ALBERT MERCIER, syndicaliste ; M. LUC GUYAU, syndicaliste agricole.

Sur proposition du ministre délégué chargé des transports

— le contrôleur général des armées GÉRARD DELBAUFFE est nommé commissaire général aux transports.

Sur proposition du ministre délégué chargé des P et T

— M. JEAN VIARD, inspecteur général des télécommunications, est nommé directeur technique à la direction générale de la poste.

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports

— il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions exercées par M. DOMINIQUE BELLION, administrateur civil, en qualité de délégué interministériel pour les candidatures françaises aux Jeux olympiques de 1992.

Le communiqué officiel

● **LA SAISIE CONSERVATOIRE DES AÉRONEFS**

Ce projet de loi a pour objet de limiter les saisies conservatoires d'avions civils étrangers aux seuls cas où la créance porte sur le règlement de sommes dues au titre de l'acquisition d'un appareil ou de contrats de formation ou de maintenance liés à son exploitation. Il permettra d'éviter le renouvellement de saisies conservatoires disproportionnées avec l'objet du litige et contribuera ainsi à assurer la continuité des services de transport aérien.

● **PROTECTION DES INSTALLATIONS DE SIGNALISATION ET DE SURVEILLANCE MARITIMES**

Ce projet de loi complète la législation relative à la protection des installations civiles de signalisation maritime. Il permet d'instituer par décret des servitudes protégeant les champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime. Il crée de nouvelles servitudes destinées à prévenir des confusions préjudiciables à l'identification des amers, des feux et des phares par les navigateurs.

● **LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ**

(Lire page 28).

Société

L'affaire du Carrefour du développement

L'arrestation de M. Delebois provoque une tension entre le juge d'instruction et le parquet général

La tension suscitée par le rebondissement de l'affaire du Carrefour du développement n'atteint pas seulement la classe politique, mais aussi le monde judiciaire. L'arrestation du contrôleur général Jacques Delebois, policier proche du ministre de l'intérieur, mercredi matin 21 janvier, a été en effet l'occasion d'un différend entre le juge d'instruction et le parquet général.

M. Jean-Pierre Michau, qui a fait arrêter M. Delebois par la brigade criminelle dans les règles de l'art, avait l'intention de le faire écrouer. Le mandat de dépôt était prêt, en raison de plusieurs nouveaux témoignages recueillis par M. Michau et confirmant le rôle du policier dans la fuite de M. Yves Chalier en Amérique latine. Or le procureur général, soumis à l'autorité politique, a présenté des réquisitions contraires, tendant à la mise en liberté de M. Delebois.

M. Michau a donc finalement transigé, optant pour la solution intermédiaire du contrôle judiciaire, fort contraignante pour M. Delebois. Son passeport lui a été retiré, il ne peut quitter le territoire national et il lui est interdit de prendre contact ou de rencontrer des témoins ou des inculpés de l'affaire.

Toutes ces péripéties font de Carrefour du développement une affaire à trois dimensions. Les détournements de fonds sont établis, avec la transmission du dossier par M. Michau au parquet afin que ce dernier prenne des réquisitions pouvant éventuellement mener M. Christian Nucci devant la Haute Cour. Une première dimension assimilée cependant à *« un vol à l'étalage »* par M. Jean-Claude Gaudin (UDF), tandis que M. Alain Juppé (RPR), porte-parole du gouvernement, y voit *« le véritable aspect de cette affaire »*. Le deuxième aspect est la manipulation politique du scandale, depuis le ministère de l'intérieur, sur lequel le juge paraît tout autant déterminé à aboutir. Mais l'affaire s'ouvre alors sur une troisième dimension : l'intervention du milieu des jeux, dont la présence est repérable à toutes les étapes de la fuite organisée de l'ancien chef de cabinet de M. Nucci.

Dans les règles de l'art

Le contrôleur général Jacques Delebois, chef du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), mis en état d'arrestation pendant quelques heures par la police judiciaire, mercredi 21 janvier, devait être écroué le soir même. Il ne doit sa liberté qu'à une intervention du procureur général de la cour d'appel de Paris, M. Yves Monnet.

Mercredi, à l'aube, un groupe d'inspecteurs de la brigade criminelle investissent le domicile de M. Delebois sur ordre du juge d'instruction chargé du dossier du *Carrefour du développement*, M. Jean-Pierre Michau. Ils sont munis d'un mandat de dépôt qui leur permette de se saisir de M. Delebois et de le conduire dans le cabinet du juge d'instruction qui s'apprêtait à le faire incarcérer.

L'arrestation se fait dans les règles de l'art. Les policiers procèdent comme s'il s'agissait de n'importe quel criminel : ils perquisitionnent rapidement dans l'appartement, fouillent M. Delebois qu'ils déshabillent, lui mettent les menottes. Puis, le contrôleur général est emmené au Palais de justice pour être présenté au juge d'instruction qui décide de l'écrouer. C'est alors que le parquet général, comme les règles de la procédure lui en donnent le droit, fait savoir qu'il s'oppose à l'incarcération de M. Delebois. Le ministère de l'intérieur, averti, vient en effet de demander au procureur général d'éviter la mise en détention du policier. Le juge choisit le compromis : M. Delebois est placé sous contrôle judiciaire.

Inculpé depuis le 2 décembre pour avoir fourni à M. Yves Chalier son « vrai-faux » passeport, le contrôleur général Delebois a toujours nié avoir une quelconque responsabilité dans l'affaire du *Carrefour du développement*. Mais de nouveaux témoignages sont venus contredire ses affirmations et ont poussé le juge à vouloir le faire écrouer. C'est ainsi qu'un policier, l'inspecteur divisionnaire Bodin, de la police de l'air et des frontières (PAF), a reconnu être venu à l'aéroport de Roissy, le 23 mai 1986, pour chercher le docteur Chiarelli. Ce dernier rapportait du Brésil les photos d'identité qui devaient permettre la confection du faux passeport de M. Chalier. L'inspecteur Bodin a affirmé avoir agi sur ordre du contrôleur général Delebois. D'autres témoignages semblent avoir conforté l'opinion du juge sur la responsabilité directe de M. Delebois. Les enquêteurs ont établi que l'inspecteur était accompagné d'un responsable du cercle de jeux parisien Concorde, M. Edmond Rafalli. La mise en état d'arrestation de M. Delebois pouvait également avoir une autre fonction : éviter qu'à la veille de la confrontation entre M. Chalier et M. Delebois, prévue pour le 29 janvier, des pressions ne puissent être exercées sur les témoins. Avec le témoignage de l'inspecteur divisionnaire Bodin, M. Chalier n'est plus en effet le seul accusateur de M. Delebois. Les conditions du contrôle judiciaire imposées à M. Delebois à qui il est interdit de rencontrer les protagonistes de l'affaire sont une indication évidente.

G. M. et E. P.

A l'Assemblée nationale

Socialistes peinés, RPR prudents

Le cadeau n'a guère été apprécié. Dans un Palais-Bourbon presque désert à cause des vacances parlementaires, les rares réactions, le mercredi 21 janvier, à la constatation faite par le juge Michau que seule la Haute Cour pouvait juger M. Christian Nucci dans l'affaire du Carrefour du développement exprimaient plus la perplexité, l'inquiétude voire les regrets des parlementaires d'avoir – peut-être – à juger un des leurs.

Les députés socialistes n'imaginaient pas d'envoyer *« leur ami Nucci »* devant la Haute Cour sans en savoir plus. *« Il faut voir le dossier »*, disait M. Jean-Pierre Michel (PS, Saône-et-Loire), résumant un sentiment général. Même à droite on restait prudent. Des hommes comme M. Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) ne voulaient se déterminer qu'*« au vu de la saisine du président de l'Assemblée »*. Mais il a bien fallut se rendre à l'évidence : la possibilité d'une telle « saisine » du Parlement par la chancellerie n'est absolument pas prévue par la loi. Certes le garde des sceaux peut écrire aux présidents des deux chambres pour leur expliquer que la justice ordinaire ne peut plus suivre son cours, mais cela n'a aucune portée juridique. C'est même – d'une certaine manière – contraire à l'exprit de la création de la Haute Cour au premier temps de la République, qui offre la possibilité pour les parlementaires de mettre en cause l'action d'un ministre. Il y a là une sorte de vide juridique : aucune passerelle n'existe entre la constatation par les magistrats qu'ils ne peuvent poursuivre un homme politique pour des crimes ou délits qu'il aurait commis en tant que ministre et la mise en route de la justice « politique » qu'est la Haute Cour. Pour se décider, les parlementaires ne peuvent être aidés par l'instruction de droit commun; devant la commission qui étudiait le possible renvoi de M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour, les deux juges d'instruction chargés de l'affaire de Broglie avaient expliqué que le secret de l'instruction leur interdisait de tout dire aux députés.

Autre découverte, pour certains : la démission de M. Nucci ne changerait rien. Ce n'est pas parce qu'il est député que la procédure de la Haute Cour doit être mise en branle, mais parce qu'il était ministre au moment des faits. Une telle situation est jugée bien regrettable par de nombreux élus. Ainsi, M. Jean-Claude Gaudin s'étonne que la Haute Cour *« faite pour juger des hommes d'Etat ayant trahi dans l'exercice de leur charge »* puisse être amenée à s'occuper d'un *« vol à l'étalage »*. Mais ainsi le veut la Constitution. Tous les élus sont conscients que ne pas enclencher la procédure serait compris par l'opinion comme la proclamation par la classe politique de l'impunité des siens.

Impossible. Pourtant ils s'interrogent : *« Sont-ils nombreux ceux qui n'ayant jamais péché dans le financement de leur campagne électorale pourront jeter la première pierre à M. Nucci ? »*, demandent, ironiques et inquiets, quelques députés socialistes. Tous, il est vrai, ajoutent : *« Christian doit s'expliquer, et puisqu'il ne peut le faire que devant la Haute Cour... »*. Pour autant, la plu part d'entre eux ne sont pas prêts à signer la proposition de résolution nécessaire pour enclencher la procédure. *« Ce serait poignarder un ami dans le dos »*, explique ainsi M. Roger-Gérard Schwartzenberg (app. PS, Val-de-Marne), qui ajoute : *« La Haute Cour a la couleur d'une juridiction mais ce n'est pas une juridiction. C'est un organe politique. »*

M. Guy Malandain (PS, Yvelines) est assez isolé quand il explique que son groupe, pour ne pas être accusé d'enterrer l'affaire, doit prendre les devants en déposant lui-même la proposition de résolution initiale à la procédure. Une idée commence à se faire jour chez certains socialistes : déposer une proposition de résolution demandant le renvoi en Haute Cour simultané de MM. Christian Nucci et Charles Pasqua : *« Puisqu'il faut faire la lumière, tentons de la faire complètement. »*

L'étouffement

L'UDF est prête à signer une proposition ne concernant que l'ancien ministre socialiste. Du moins M. Gaudin l'affirme, alors que certains députés comme M. Alain Mayoud (UDF, Rhône) sont beaucoup plus circonspects. Au RPR, on reste prudent, les uns et les autres refusant pour l'instant de se prononcer. Le Front national est tout à fait favorable, lui, à la Haute Cour. *« La France s'honorera en y faisant comparaître M. Nucci »*, déclare M. Bruno Mégret (FN, Isère), qui ajoute : *« Les socialistes ne pourront définitivement plus faire la morale aux autres familles politiques. »* M. André Lajoinie, président du groupe communiste, souhaite aussi que *« la justice soit faite et que des sanctions soient prises »*. Mais il fait partie de ceux qui jugent la procédure Haute Cour *« particulièrement longue »* et craignent donc *« un étouffement de l'affaire »*.

En tout état de cause, il faut déjà constituer cette fameuse Haute Cour. La présidence de l'Assemblée souhaite que tous les groupes se mettent d'accord sur une liste commune de candidats, pour laquelle chacun s'engagerait à voter, ce qui bien entendu faciliterait l'élection. La précédente tentative a eu lieu avant que n'éclate l'affaire du Carrefour du développement et s'est soldée par un échec.

Comme personne n'envisage une session extraordinaire, les députés ont jusqu'au 2 avril, date d'ouverture de la session de printemps, pour se déterminer. Tous sont ravis de ce délai de grâce.

THIERRY BRÉHIER.

Aux assises des Yvelines

Un agent de surveillance répond du meurtre d'un gréviste

Jacques N'Dzana est Camerounais. Il va avoir trente et un ans. Mehmet Ozgul était Turc. Il avait vingt ans. Immigrés l'un et l'autre, ils auraient pu être du même bord ou de la même infortune, employés de surcroît dans la même entreprise d'Epone (Yvelines), les Etablissements Pirault.

Seulement voilà : Jacques N'Dzana, par reconnaissance envers son employeur, s'en était fait l'auxiliaire fidèle, dévoué et inconditionnel. Et lorsque, ultime épisode d'un conflit social qui se prolongeait depuis plusieurs semaines, les ouvriers revinrent, dans la soirée du 10 novembre 1984, avec l'intention d'occuper les locaux de l'entreprise jusqu'au paiement d'arriérés de salaires, Jacques N'Dzana promu agent de surveillance et doté d'un fusil à pompe, a tiré sur les grévistes. Avec Mehmet Ozgul, mortellement blessé, trois autres salariés turcs comme lui furent aussi atteints. L'affaire suscita à l'époque une grande émotion et même une déclaration de M. François Mitterrand.

Aujourd'hui, devant les assises des Yvelines, à Versailles, il s'agit de juger. Accusé d'homicide volontaire et de tentative d'homicide volontaire, Jacques N'Dzana tout en gestes et en propos ardents et révoltés, la pochette voyante sur le costume croisé, loin de plaider coupable, se présente tel qu'en lui-même. Non seulement il parle pour se défendre, mais tout autant pour défendre son patron, Pierre Pirault. Celui-ci, pour avoir fait disparaître l'arme aussitôt après le drame, doit répondre du délit de dissimulation de preuve en vue d'entraver le bon fonctionnement de la justice. De la même manière, Jacques N'Dzana rejette aussi l'hypothèse d'avoir été incité à son geste par l'un des fils Pirault, Jean-Pierre, qui, selon certains, aurait, pour le moins, une responsabilité morale après le non-lieu dont il a bénéficié, ayant été lui-même à l'origine inculpé de complicité.

Il fallait bien pour commencer, savoir un peu ce que fut Jacques N'Dzana. Son père, assure-t-il, était chirurgien. Comme le garçon semble aimer à l'occasion enjoliver les choses, on se prend à en douter. Il semble malgré tout assuré qu'il ait suivi des cours de secrétariat à Yaoundé, puis au lycée technique de Douala. En 1980, après la mort du père, il arrive en France. C'est au début de 1984 qu'il est embauché aux Etablissements Pirault. On le dit sans agressivité, mais « soupe au lait ». Ce qui est sûr encore, et ce que ses patrons vont apprécier, c'est qu'il a la politique en aversion et, avec elle, tout ce qui peut toucher au syndicalisme.

Un de ses amis a ajouté cette note au portrait : *« Il s'emportait vite. Mais surtout, il était de ceux qui obéissent à la lettre aux instructions qu'on leur donne. Entendre parler d'une grève ou d'une occupation d'usine le mettait en colère. Il avait tout pour faire un bon chien de garde. »*

> ***Au cours d'un conflit social très dur, Jacques N'Dzana blesse mortellement un ouvrier turc avec un fusil que lui avait fourni son patron.***

Journée de violences

La suite permet d'accorder quelque crédit à ces notations. Lorsqu'il arrive aux Etablissements Pirault, cette entreprise bat de l'aile. Elle a été créée par Pierre Pirault, un Breton de soixante-deux ans qui commença au rang d'ouvrier, dès l'âge de treize ans, et besogna dur pendant vingt-deux ans dans la peinture, la maçonnerie, avant de se lancer dans la construction de maisons à ossature de bois.

Pierre Pirault a-t-il vu trop grand ? Aujourd'hui en tout cas, ses établissements ont été mis en liquidation de biens. Des procédures pour banqueroute simple sont même en cours.

En octobre 1984, les premiers signes de cette déconfiture se traduisirent par le non-paiement de salaires d'une main-d'œuvre essentiellement turque. La crise durait depuis le mois de juin. Les locaux furent donc occupés. L'entreprise obtint, en référé, le droit de faire procéder à l'évacuation, et tenta à l'aide d'un bulldozer de reprendre possession des lieux. Jacques N'Dzana était déjà de cette partie, aux côtés de Pierre et Jean-Pierre Pirault.

Ce fut une rude journée, avec son lot de violences. Finalement, on négocia à la sous-préfecture de Mantes. Un protocole fut signé. La société Pirault obtenait le droit de licencier une quarantaine de salariés sur les quatre-vingts qu'elle employait. Mais à la condition préalable de payer les salaires en retard, et cela le 30 octobre au plus tard.

Le 10 novembre, ces paiements n'étaient toujours pas acquittés. Alors, les ouvriers revinrent. Mais, depuis l'occupation d'octobre, Jacques N'Dzana avait été promu au rang d'agent de surveillance. On l'avait doté d'un fusil à pompe, avec tout un lot de cartouches, chevrotines, petits plombs, balles en caoutchouc. Qui l'avait ainsi doté ? Pierre Pirault. Quelles instructions avait-il données ?

N'Dzana : *« Il avait dit que, si on était attaqué la nuit, on devait tirer en l'air ou par terre, mais pas viser.*

Pourtant, relève le président, M. Guy Léger, *vous avez déclaré lors de votre premier interrogatoire par la police :* « Le patron m'avait dit de ne pas hésiter à tirer soit en l'air, soit dans le tas si les Turcs revenaient. »

Ça, ça n'est jamais sorti de ma bouche ! Et je ne mens pas ! Je suis catholique. Toute ma famille est catholique. »

Ainsi, en cette journée du 10 novembre 1984, un samedi, Jacques N'Dzana veillait dans l'usine déserte, en compagnie d'un autre surveillant, comme lui, M. Daniel Pienoël, le fusil à pompe à portée de la main, dans le placard. En fin de journée, vers 18 h 30, une femme de ménage vint le prévenir qu'*« il y avait du monde derrière les bâtiments »*.

« Je suis sorti les mains nues. J'ai jeté un coup d'œil. J'en ai vu une vingtaine, et autant de l'autre côté ».

Les conditions d'un drame

Et puis, assure-t-il, il a entendu mettre en marche un compresseur qui alimente les pistolets à clous dont se servent les ouvriers, et qui peuvent devenir ainsi des armes. C'est là son argument majeur, la raison, dit-il, de sa crainte, et pour tout dire de sa légitime défense. Ces pistolets projettent des clous très loin.

« Parce que, monsieur le président, leur truc d'une manifestation pacifique, d'une grève de la faim sans violence, ça ne tient pas en l'air ».

Alors, il est revenu dans le local, il a pris le fusil à pompe dans le placard, mais pour tirer en l'air, rien qu'en l'air. Il le jure, l'exprime sur tous les tons, de toutes les manières. Il répète qu'il ne ment pas. Comment aurait-il pu d'ailleurs les viser ? Ils étaient dans l'ombre. Il ne pouvait même pas les voir, alors que lui, en pleine lumière, pouvait être vu.

« Mais il y a eu tout de même des blessés dont l'un est mort. Comment l'expliquez-vous ?

– Ils devaient être armés. Ils ont tué leur frère. Moi, j'ai tiré en l'air, un point c'est tout. Si je ne tirais pas en l'air, j'étais un cadavre. Ils venaient pour me tuer. »

Qui chargea le fusil à pompe ? Serait-ce l'un des fils Pirault ? Jamais de la vie.

On lui fait observer aussi que, pour tirer avec cette arme, il faut la manœuvrer après chaque coup.

Me Henri-René Garaud, qui défent Jacques N'Dzana, et Me Charles Lederman, qui est partie civile, ont eu sur ce chapitre, une belle occasion d'escarmouche. Il faut dire que l'avocat de Légitime défense, promu saint-bernard d'un Camerounais pour lequel il invoque le droit à la différence, face à celui de la CGT, dont étaient membres les victimes, voilà de quoi empêcher un débat de languir.

Cependant, la meilleure analyse de ce drame a sans doute été donnée par la conclusion du rapport de synthèse qu'en a fait l'inspecteur divisionnaire Pierre Ramat, du SRPJ de Versailles. *« En définitif, le contexte de ce conflit social mettant aux prises un patronnat dur, faisant garder son entreprise par deux surveillants dont l'un aux nerfs fragiles, avec un fusil, et des ouvriers excédés par une situation bloquée depuis plusieurs semaines, s'étant déjà manifestés par des actions de mécontentement, était tel qu'on devait s'attendre à une aggravation. L'apaisement des esprits ne pouvait résulter que d'un règlement immédiat des arriérés de salaires. Or la décision d'occuper l'entreprise en groupe, de nuit, avec plus ou moins d'excitation, créait, dans un climat semblable, toutes les conditions pour que se produise un drame dont Mehmet Ozgul et ses camarades seront les victimes. »*

Et cela ne contredit en rien la réponse que devait donner ce même policier à Me Garaud, qui lui demandait son sentiment sur Jacques N'Dzana : *« Dans cette affaire, il m'apparaît lui aussi, sur un autre plan, une sorte de victime. »*

J.-M. THÉOLLEYRE.

Le contrôleur général de la police proteste contre son « arrestation »

M. Jacques Delebois a adressé à l'AFP, dans la soirée du mercredi 21 janvier, le communiqué suivant :

« Je proteste contre l'arrestation dont j'ai fait l'objet ce matin, qui est la manifestation d'une nouvelle pression pour me forcer à mettre en cause mon ministre, contre toute vérité. L'enquête et l'instruction telles qu'elles ont été menées jusqu'à présent en ce qui me concerne me rappellent étrangement le film *L'aveu* de Costa Gavras, dans lequel le rôle d'Yves Montand serait aujourd'hui incarné par moi-même, contrôleur général de la police française, ayant vingt-cinq d'activité (...).

Aujourd'hui, alors que j'ai toujours répondu aux convocations du juge et qu'aucun élément matériel sérieux, objectif, ne permet de me déclarer coupable de ce dont Chalier m'accuse, j'ai été arrêté chez moi à 6 heures du matin, par une équipe de sept policiers (rien de moins), comme un dangereux terroriste (...).

» Bien que n'étant pas tenu au secret de l'instruction, je ne saurais, quant à moi, divulguer la teneur des propos extrêmement graves tenus par Chalier, non en ce qui concerne mon ministère, mais la présidence de la République. Ma connaissance du dossier me permet de dire que, curieusement, aucune investigation n'a été menée pour vérifier les affirmations de Chalier concernant ce contact avec la DGSE au Brésil, pendant sa fuite, et aussi avec un homme, dont il a donné l'identité et la date du voyage à Rio, individu mandaté, selon lui, par l'Elysée et muni d'un ordre de mission. Chacun sait que je suis un fonctionnaire au ministère de l'intérieur et non un agent de la DGSE ou un fonctionnaire détaché à l'Elysée.

» Enfin, il ne faut pas écarter deux éléments essentiels : 1) Les violations constantes du secret de l'instruction, pour lesquelles le garde des sceaux a saisi la justice, violations qui continuent et aboutissent à la divulgation de vraies et fausses informations le plus souvent diffamatoires, tronquées, orientées, certains journalistes faisant office de procureur, allant jusqu'à lire devant les caméras de télévision le contenu de procès-verbaux d'audition 2) Les méthodes d'interrogatoire de la brigade financière dont je ne vois pas ce qu'elle vient faire dans la partie du dossier qui me concerne, méthode consistant, après de nombreuses heures d'interrogatoire ou de garde à vue, à faire une pression telle sur les témoins que ceux-ci se déclarent prêts à avouer n'importe quoi pour avoir la paix. Peut-on, par exemple, accepter de lire sans s'indigner qu'un témoin déclare : « Je dirai ce qui vous fait plaisir, j'ai même précisé que si vous voulez que je dise : c'est Jacques Delebois, je le dirai. »

» C'est pourquoi j'ai demandé à mon avocat, Me Pascal Dewynter, d'engager toutes voies de droit et d'informer l'opinion de la procédure qu'il choisira. »

Société

JUSTICE

Pour le meurtre de deux jeunes filles

Antoine Recco sera rejugé par la cour d'assises de Paris

La chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé, mercredi 21 janvier, l'arrêt de la cour d'assises de Corse-du-Sud par lequel Antoine Recco, cinquante-six ans, avait été condamné, le 7 juin 1986, à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de deux jeunes femmes commis à la fin du mois de septembre 1981.

C'est la cour d'assises de Paris qui a été désignée par la haute juridiction pour rejuger Antoine Recco, marin pêcheur de Propriano. En 1982, il avait avoué qu'il avait emmené deux touristes de vingt et un ans, Isabelle Gauchon et Geneviève Clément, pour une promenade en mer sur son bateau, mais qu'il les avait étranglées avant de les jeter par-dessus bord.

La chambre criminelle de la Cour de cassation a admis deux moyens pour casser l'arrêt. L'un s'appuie sur la lecture de pièces de la procédure effectuée par le président avant que l'instruction à l'audience ne soit commencée. Il s'agit, selon les magistrats suprêmes, d'une *« atteinte au principe de l'oralité des débats »*. Le second moyen relève qu'une mesure a été ordonnée par les magistrats de la cour qui a *« excédé ses pouvoirs »*, car elle relevait *« exclusivement du pouvoir discrétionnaire de son président »*.

∴

Au cours de la même audience, la chambre criminelle a rejeté le pourvoi formé par Lionel Cardon, vingt-huit ans, condamné le 16 avril 1986 à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises de Paris, pour le meurtre de M. Claude Hochard, brigadier de police motocycliste, tué le 22 novembre 1983 dans le bois de Boulogne et pour la prise d'otages opérée deux jours après au cabinet de Mᵉ Nicole Dreyfus où se trouvaient l'avocate, des membres de son personnel et une journaliste.

Une seconde peine de réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une mesure de sûreté de dix-huit ans avait été infligée à Lionel Cardon le 13 décembre 1986 par la cour d'assises de la Gironde qui le jugeait pour le meurtre de François-Xavier et Aline Aran, médecins à Pessac.

M. P.

Frappé par des policiers

Un militant du RPR porte plainte pour coups et blessures

Un jeune militant du RPR, M. Olivier Baudry Barbet de Vaux, vingt-huit ans, affirme avoir été violemment frappé par des policiers du Peloton voltigeur motocycliste (PVM) de Paris pendant la nuit du 5 au 6 décembre 1986 – nuit au cours de laquelle le jeune étudiant Malik Oussekine a trouvé la mort – et a décidé de porter plainte pour « coups et blessures ». M. Baudry de Vaux, attaché commercial, qui réside à Grenoble, a déclaré mercredi soir 21 janvier, au cours du journal d'Antenne 2, avoir été frappé, rue Régnard (6ᵉ), par une quinzaine de membres du PVM, après une manifestation étudiante.

« J'avais la tête en sang et plusieurs blessures au cuir chevelu », a-t-il déclaré. Le militant a ajouté qu'un des policiers se serait alors exclamé : *« Il faut l'achever »*. *« Alors,* a ajouté M. Baudry de Vaux, *je me suis relevé et j'ai dit : arrêtez vos conneries, je suis un militant du RPR. A ce moment-là, un chef est arrivé et a dit aux policiers : calmez-vous, c'est peut-être un des nôtres. »*

M. Baudry de Vaux, qui était venu à Paris participer à la fête organisée par le RPR pour son dixième anniversaire, a eu un arrêt de travail de deux mois et demi. Il avait déposé une première plainte dans un commissariat de quartier à Paris, puis avait pris contact avec l'Inspection générale des services (IGS), la « police des polices ». Constatant qu'aucune suite n'était donnée à ses deux démarches, il a demandé à son avocat, Mᵉ Collard, de porter plainte auprès du procureur de la République de Paris.

SPORTS

Le rallye Paris-Alger-Dakar

Le retour de l'enfant prodigue

L'avant-dernière étape du rallye Paris-Dakar, courue mercredi 21 janvier, entre Richard-Toll et saint-Louis, au Sénégal, a été néfaste à Hubert Auriol. Le vainqueur de l'épreuve en 1981 et en 1984 a heurté, à vingt kilomètres de l'arrivée, une souche avec son pied, avant d'être projeté contre un arbre. Courageux, le motard a pu remonter sur sa Cagiva avec l'aide d'un concurrent avant de s'effondrer sur la ligne d'arrivée. Le leader du classement général, les deux chevilles fracturées, disparaît d'une course qu'il avait menée, faisant preuve d'une très grande sûreté lors des étapes de navigation dans le désert de Mauritanie.

SAINT-LOUIS
de notre envoyé spécial

La mer, enfin ! Après plus de deux semaines de désert, les cent vingt-huit concurrents encore en course attendaient ce moment avec impatience. Entrevu à Nouadhibou, l'océan s'offrait à eux. Adieu *Fort Saganne*, bonjour *Coup de torchon*.

Saint-Louis, l'hôtel de la Poste, Mermoz, la statue de Faidherbe ou la plaque de marbre à Battling Siki, *« premier champion du monde africain de boxe »*. Tout dans la petite cité coloniale respire le calme. Demeures et entrepôts d'une époque révolue se dégradent en silence. Place de Lille, face à la grande poste, les badauds regardent avec curiosité les véhicules aux tôles froissées.

Le rallye à Saint-Louis, c'est la fête pour les enfants et les coups de klaxon plus nombreux pour chasser les chèvres des carrefours. Encore une fois, les chauffeurs de taxi se montrent dignes de l'événement et rivalisent avec les autres commerçants pour bénéficier des retombées financières de la course. Le rallye touche au but, et sponsors et invités arrivent par charters entiers pour applaudir les vainqueurs. Les costumes propres fleurissent, et des étrangers au teint blême se mêlent aux vieux routiers blasés.

Dans le soir qui descend, Saint-Louis se fait plus bruissante. La fièvre saisit la ville et, venue des cabanes du bord de mer, toute une foule colorée fait une ovation au pilote sénégalais. Le régional de l'étape a été applaudi comme le sont les coureurs bretons lorsque le Tour de France franchit les monts d'Arrée. Pour sa deuxième participation au Paris-Dakar, Alassane Ly se prépare à une entrée triomphale dans sa capitale. L'étudiant de vingt-huit ans, qui vient d'achever une maîtrise d'économie, a réussi à franchir cette fois toutes les étapes de l'épreuve. L'an dernier, une jambe cassée l'avait contraint à abandonner à Bamako.

Le fils du pays avait été largement soutenu par Thierry Sabine. En 1987, il a dû *« se débrouiller seul »*. Difficile cependant pour un étudiant, même fils d'ancien ministre, de réunir un budget de 7 millions de francs CFA (140 000 francs français). Aussi le jeune homme a-t-il frappé à la porte de sponsors belges et d'une marque de cigarettes vendues au Sénégal. Mais pour assurer l'entretien de sa Yamaha Ténéré 600, le motard a pensé à faire directement appel au président de la République. M. Abdou Diouf lui a fait accorder une subvention de 4 millions de francs CFA. Un geste *« que le président a effectué au nom de tout un peuple »*.

L'ancien champion du Sénégal d'enduro estime qu'il a une revanche à prendre. *« Je serai sans doute le premier pilote africain à Dakar lors de l'arrivée. »* Un pari que le coureur est en voie de gagner, même si, avec plus de soixante-huit heures de retard, il est bien loin des leaders. Des stickers de l'UNICEF collés sur sa combinaison, Ly sourit, estimant que *« l'important est de participer jusqu'au bout »*.

SERGE BOLLOCH.

● **AUTOMOBILISME : Rallye Monte-Carlo.** – A la veille de l'étape finale disputée jeudi 22 janvier, Juha Kankkunen (Lancia Delta HF) précédait toujours son coéquipier Massimo Biasion de 51 secondes. Walter Rohrl (Audi 200 quattro) occupait la troisième place à 5 min. 50 sec., devant Stig Blomqvist (Ford Sierra XR 4 × 4) à 8 min. 40 sec.

● **SKI ALPIN : Championnats du monde.** – Claudine Emonet, Christelle Guignard, Carole Merle, Malgorzata et Dorota Tlalka-Mogore, Catherine Quittet et Anne-Flore Rey ont été retenues par la Fédération française de ski pour les Championnats du monde organisés à Crans-Montana (Suisse), du 25 janvier au 8 février.

● **TENNIS : Internationaux d'Australie.** – L'Américaine Martina Navratilova s'est qualifiée, jeudi 22 janvier, pour la finale des Internationaux d'Australie en battant la Suédoise Catarina Lindqvist 6-3, 6-2. Elle sera opposée à la Tchécoslovaque Hanna Mandlikova, qui a battu l'Allemande de l'Ouest Claudia Kohde-Kilsch 6-1, 0-6, 6-3. Avant de regagner l'Allemagne, Guenther Bosch, entraîneur de Boris Becker depuis 1984, a annoncé qu'il ne s'occuperait plus du double vainqueur de Wimbledon. *« Les conceptions sportives de Becker sont désormais beaucoup plus éloignées des miennes que je ne pensais »*, a indiqué l'entraîneur, qui avait déjà manifesté son désaccord après la finale du Masters perdue contre Ivan Lendl.

BASKET-BALL : victoire d'Orthez contre Kaunas

Furia béarnaise

Pour le cinquième tour aller de la poule finale de la Coupe d'Europe de basket-ball des clubs champions, l'Elan béarnais d'Orthez a battu le Zalgiril de Kaunas (URSS), mercredi 21 janvier à Orthez, par 94 à 80. Grâce à cette victoire, Orthez conserve de bonnes chances de qualification pour la finale à Lausanne, le 2 avril prochain.

ORTHEZ
de notre envoyé spécial

Froid, les Soviétiques ? Jamais. La croûte de glace qui recouvre la Navarre comme la France ne risquait certes pas de décontenancer les joueurs de Kaunas. Mais la température à l'intérieur de la salle de la Moutête, marché couvert fraîchement reconverti en salle de sports, avoisinait zéro au début du match. De quoi surprendre les finalistes de la Coupe d'Europe de l'an dernier, habitués à plus de confort dans leurs pérégrinations internationales.

Au contraire, ce sont les Orthéziens qui semblaient avoir les doigts lourds. Incapables de maîtriser un ballon fuyant comme un glaçon, ils se laissèrent peu à peu déborder par des Soviétiques puissants et adroits. Les automatismes offensifs, qui faisaient souci à Georges Fischer, le coach d'Orthez, avant la rencontre, semblaient bel et bien grippés. Géant débonnaire et nonchalant, Arvidas Sabonis (2,18 mètres) régnait sans partage sous les paniers. La dérive orthézienne dura une bonne demi-heure et l'écart se creusa jusqu'à 15 à 30 en faveur des Soviétiques.

Un vent de folie

Puis, un vent de folie s'est levé. Venu du fond des tribunes surchargées, il a soufflé une première fois, permettant à Orthez de revenir à 7 points de Kaunas à la mi-temps (41 à 48). Une nouvelle bourrasque d'enthousiasme au milieu de la seconde mi-temps permit pour la première fois à Orthez d'égaliser. Daniel Haquet, auteur de 19 points et surtout d'un match exemplaire, avait rameuté les énergies. Pour contenir la furia béarnaise en fin de match, Sabonis se retrouva brusquement bien esseulé. Que pouvait-il face à toute une région ?

Pour sa première participation à la Coupe d'Europe des clubs champions, l'Elan béarnais d'Orthez force l'admiration de ses puissants adversaires. Qualifiés pour la poule finale, les hommes de Georges Fischer auraient pu se contenter de cet insigne honneur : recevoir tour à tour dans leur petite ville de moins de 12 000 habitants les grands d'Europe, ces clubs aux structures professionnelles que sont le Real Madrid, le Maccabi Tel-Aviv, le Tracer Milan, Zadar Yougoslavie et le Zalgiril de Kaunas.

Mais les petits poucets sont des ogres. Avec leur bel appétit et les bonnes recettes de leur entraîneur américain, ils avaient jusque-là battu les Italiens et les Israéliens à domicile, poussant même le culot jusqu'à aller à Madrid vaincre le vénérable Real devant 12 000 spectateurs incrédules.

Cette victoire à l'extérieur sera précieuse au moment d'aborder les matches retour. Elle serait synonyme de qualification si Orthez gagnait les deux matches qui lui restent à jouer à domicile – sur les cinq qu'ils ont encore à disputer – face au Real Madrid et à Zadar. Mais Orthez peut-il perdre à la Moutête ? A la fin du match contre Kaunas, la glacière était devenue étuve.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

ENVIRONNEMENT

● **Le 14ᵉ arrondissement de Paris dit « non » à la RATP.** – Saisi pour avis par la Mairie de Paris sur le point de savoir s'il faut autoriser la RATP à augmenter les activités de peinture d'un atelier d'entretien de wagons situé en bordure du parc Montsouris, le Conseil d'arrondissement du quatorzième a répondu non par vingt-neuf voix contre une au cours de sa séance du lundi 19 janvier. Les élus ont également adopté un vœu proposant de réserver le site à des activités artisanales et non industrielles, ce qui condamne la RATP à déménager son atelier. Ce vœu a été adopté par vingt-cinq voix, quatre abstentions et une voix contre.

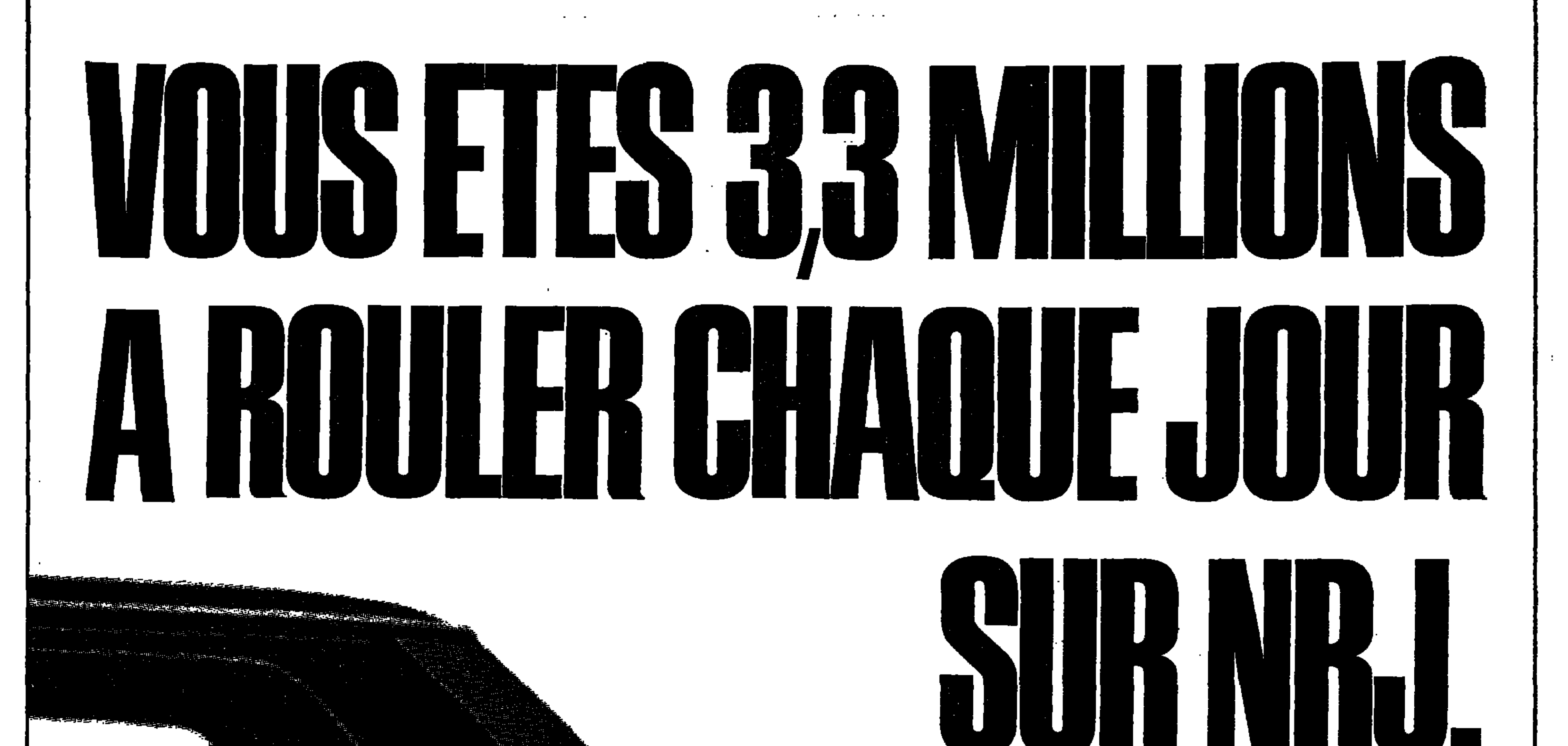
FAITS DIVERS

● **Six morts dans un incendie près de Rennes.** – Six personnes d'une même famille sont mortes, jeudi matin 22 janvier, dans l'incendie d'origine indéterminée qui s'est déclaré à leur domicile à Bécherel près de Rennes (Ille-et-Vilaine). Les corps de Jean-Patrick Marage, trente-cinq ans, instituteur à La Chapelle-Chaussée, de son épouse Yveline et de ses quatre enfants – Stéphanie, quatorze ans, Sébastien, dix ans, Julie, quatre ans, Sophie, vingt mois – ont été retirés de la maison où le feu avait pris vers cinq heures du matin.

● **Chute d'une corniche d'immeuble à Toulon.** – Une marchande de quatre-saisons, Antoinette Perotto, soixante-quinze ans, a été tuée, mercredi 21 janvier, par la chute de la corniche d'un immeuble de cinq étages, cours La Fayette à Toulon. Trois personnes, dont son époux, ont été légèrement blessées par des éclats de pierres et des gravats.

Les premiers éléments de l'enquête n'ont pas permis de déterminer avec précision la cause de l'accident, mais il semble que la corniche a été endommagée par les récentes intempéries.

VOUS ETES 3,3 MILLIONS A ROULER CHAQUE JOUR SUR NRJ.



NRJ, c'est le chiffre magique de 3,3 millions* d'auditeurs chaque jour.

NRJ fait maintenant partie des 3 grandes radios commerciales nationales.

Leader auprès de la plus belle audience, les "Jeunes Actifs" (population de 18 à 34 ans, à fort pouvoir d'achat), **NRJ** couvre aujourd'hui les principales zones urbaines de France.

Ce qui explique le succès non-stop de **NRJ**, c'est l'évènement permanent : les plus belles stars, les plus beaux concerts, et, avec la Supercinq... la plus belle auto.

*Source MEDIAMETRIE, cumul de septembre à décembre 1986.



La plus belle radio

هكذا من الأصل

Le Monde DES LIVRES

Une cérémonie des adieux

Avec *Comédie classique*, son second roman, Marie N'Diaye congédie ses maîtres en une seule longue phrase.

L'ÉCRITURE, ça ne s'apprend pas. Inutile d'user sa jeunesse à faire des gammes, à s'essayer, à s'« apprentir » : on écrit ou bien on n'écrit pas. Le reste, tout le reste – les heures de travail, les journées de vide et d'angoisse, les incertitudes, les savoir-faire que l'on attrape, les habiletés qui vous rassurent, – ne changera jamais rien à cette injustice initiale : on naît Radiguet, on ne le devient pas.

Marie N'Diaye a publié son premier roman, *Quant au riche avenir (1)*, il y a deux ans ; elle était encore une adolescente, mais il suffisait de lire dix pages de son livre pour n'avoir aucun doute : elle ne témoignait pas, elle n'allait pas alimenter des bavardages plus ou moins savants sur les sentiments ou sur les mœurs des « nouveaux jeunes » ; elle faisait de la littérature, elle était écrivain, comme une grande. C'était déjà une grande.

Comédie classique, son second roman, n'est composé que d'une seule phrase qui court, sinue, s'insinue, se love, se détend brutalement pendant une centaine de pages. Il y avait tout lieu de craindre une telle entreprise. Grisée par ses dons, la romancière allait-elle se laisser tenter par le cirque, vouloir inscrire son nom au livre des records, nous bluffer par sa virtuosité ou se vieillir dans la recherche de ces petits gadgets formels qui faisaient fureur au début des années 60 ?

Le lecteur est vite rassuré : il ne s'agit que de jouer, comme le faisaient Queneau ou Perec, de s'imposer un certain nombre de contraintes, ni plus ni moins gratuites que d'autres, afin d'encadrer la liberté du texte par une discipline, de lui offrir une unité. Une manière mi-sérieuse, mi-humoristique de rendre hommage à la rigueur du théâtre classique et à ses règles.

Certains artifices sont stériles, celui-là oblige Marie N'Diaye à contrôler sans cesse le souffle et le rythme de son discours, à entraîner le lecteur dans de joyeux dérapages, d'autant plus allègres et enivrants qu'ils seront maîtrisés au tout dernier moment. C'est du scenic-railway mené à toute vitesse, pour le seul plaisir de la chute vertigineuse, du vent dans les cheveux, de la peur simulée, de la mort fantôme.


IRMELI JUNG

Marie N'Diaye : seule désormais...

L'écriture et ses codes

Au passage, et toujours en se jouant, la romancière offre et s'offre de larges brassées de plaisir romanesque, un bien beau bouquet composé. Il y a là un roman d'amour – mais avec une femme trop légère et trop lisse pour que ça finisse bien, un roman policier – mais sans crime, – un roman psychopathologique de type freudien – mais sans passage à l'acte, – un roman d'initiation à la manière des romantiques allemands – mais son héros n'apprend vraiment rien, – un roman campagnard – mais la province n'est plus ce qu'elle était sous Balzac, – un roman anglais, un drame familial, une fiction philosophique, un roman dans le roman, comme il se doit, un roman du pouvoir et un de l'argent, tout cela avorté, détourné, gauchi : un petit coup de chapeau ironique au passage, et on change de trottoir.

Simples *Exercices de style ?* Il y a dans *Comédie classique* une histoire de gare Saint-Lazare et de ruban de chapeau qui est sans doute aucun une révérence de Marie N'Diaye pour son bon maître, mais je crois qu'on se tromperait en réduisant le livre au seul plaisir gratuit que procure le libre usage de l'écriture et de ses codes.

Il y a dans *Comédie classique* quelque chose qui ressemble à une cérémonie des adieux. Sur la scène de son roman, l'écrivain a rassemblé pour une dernière représentation tout ce qui compte et tout ce qui a compté dans son imaginaire d'écrivain à venir, toutes les références obligées, toutes les béquilles secourables aux premiers pas, toutes les voies rassurantes à force d'avoir été balisées. Chacun y va de sa réplique, de son petit tour de piste ; puis salue et sort. Lorsque le rideau tombe, lorsque le livre s'achève, Marie N'Diaye demeure seule.

Le ciel est vide, les puissances tutélaires se sont envolées, les voies tracées se sont perdues. Il reste désormais à tout inventer. Voudrait-on et pourrait-on vraiment écrire si l'on ne sentait pas confusément que l'écriture commence avec soi ? Ce sentiment vertigineux – le comble du bonheur et le comble de l'angoisse, – Marie N'Diaye le recouvre de tous les masques que lui impose sa pudeur. Par l'humour et par une constante moquerie de soi-même et de son désir d'écrire ; par tous les éclats du maniérisme, des usages subtils de la grammaire (avec elle, le conditionnel se remet à poser des conditions et l'imparfait du subjonctif se vêt de doux charmes), des coquetteries inattendues de la rhétorique (autre manière aussi de donner congé aux chers vieux savoirs avant de se lancer dans l'inconnu).

Mais en se montrant si brillante, si drôle, si savante, si désinvolte, si éperdument possédée par le goût de l'écriture au cours de ce grand jeu du congédiement, Marie N'Diaye formule implicitement une promesse : son troisième livre sera à haut risque. On retient déjà son souffle.

PIERRE LEPAPE.

★ COMÉDIE CLASSIQUE, de Marie N'Diaye, POL, 106 p., 65 F.

(1) Editions de Minuit.

Jean-Jacques Rousseau dans toute sa grandeur

***Le Problème Jean-Jacques Rousseau* a paru en Allemagne en 1932. Ernst Cassirer, historien rationaliste des Lumières, y présentait Rousseau, penseur de grande envergure, tel que l'acceptait mal la tradition française, désarçonnée par les aspects littéraires de Jean-Jacques et par la forte coloration psychologique de ses écrits. Le livre de Cassirer fit date. Il a fallu néanmoins plus d'un demi-siècle pour qu'il soit traduit. Il est publié le 4 février par Hachette-Littérature, avec une préface de Jean Starobinski, dont voici, en avant-première, quelques extraits.**

PRESQUE toutes les lectures de Rousseau, jusqu'à notre siècle, furent des lectures partisanes. A ceux, plutôt rares, qui se réclamaient de lui répondaient les accusateurs qui le tenaient coupable de tous les désastres politiques ou moraux qu'ils voyaient survenir dans le monde moderne. Au début de notre siècle, les écrivains de droite en firent leur bête noire : cet étranger avait porté malheur à la France. Chez ceux-là même qui désiraient lui rendre justice, il devint habituel d'opérer un tri dans son œuvre. Plaindre l'ombrageux malade, rejeter la dangereuse abstraction de la pensée politique, admirer l'artiste : cette stratégie de la distinction des « faces » de Rousseau devint pratique courante dans les manuels.

Homme de la contradiction, Rousseau était traité avec condescendance : on pouvait beaucoup lui pardonner, parce qu'il avait été un magicien de la langue. Son cas personnel relevait du psychiatre. On prélevait néanmoins dans ses ouvrages des pages exemplaires, dignes de figurer parmi les « classiques » : la prosopopée de Fabricius, le lever du soleil (au livre III de *l'Emile*), la fête des vendanges (dans *la Nouvelle Héloïse*), l'idylle des cerises, les journées de bonheur sur l'île de Saint-Pierre. Rousseau devenait un pourvoyeur de « morceaux choisis ».

Au tournant du vingtième siècle, toutefois, une autre attitude vint à prévaloir. On admit que Rousseau pouvait avoir une philosophie indépendante de ses humeurs ; on ne se contenta plus de lui attribuer, paresseusement, des idées à l'emporte-pièce sur la bonté naturelle de l'homme, sur les méfaits de la civilisation et sur la subordination de l'individu à la volonté générale (...).

Une étape décisive

Cassirer marqua néanmoins une étape décisive dans la compréhension de la philosophie de Rousseau. Sa grande étude, *Das Problem Jean-Jacques Rousseau*, parut en allemand, en 1932, dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie* (vol. XLI) : elle est traduite ici pour la première fois. Sous une forme très abrégée, cette interprétation fut présentée le 27 février 1932, à la Société française de Philosophie. On la retrouve également résumée dans la *Philosophie der Aufklärung* (1932) qui offre une admirable vue d'ensemble des problèmes intellectuels du dix-huitième siècle.

JEAN STAROBINSKI.

(Lire la suite page 17.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Le Cœur absolu, de Philippe Sollers

L'épatant

ON fait à Sollers le procès d'avoir beaucoup varié. C'est vrai en politique, où il a été tout et le contraire de tout, avec autant d'aplomb que sens du vent ; il continue aujourd'hui en « surfant » sur la dernière mode du « 1789-bain de sang ». C'est sa manière de mépriser le politique et les benêts qui y croient : « la bonne blague ! », pouffe-t-il, avec son air désormais célèbre de moine paillard.

Pour ce qui compte davantage à ses yeux, son œuvre, Sollers change moins. Il se répéterait plutôt. Depuis qu'il a résolu d'élargir le public avant-gardiste de ses coulées verbales sans ponctuation, *le Cœur absolu* forme la suite, à l'identique, de *Femmes* (1983) et *Portrait du joueur* (1985). Considérant que la fiction façon dix-neuvième siècle a vécu, et que vaut seule dorénavant l'exhibition de l'auteur dans tous ses états, il poursuit la chronique d'un certain Ph. S., écrivain parisien, signataire des précédents ouvrages.

L'imagination garde ses privilèges : il n'est pas demandé au lecteur de croire que l'auteur a effectivement reçu les encouragements du pape, comme il s'amuse à le prétendre, ni qu'il a collectionné autant d'expériences érotiques qu'il en dénombre ; cette comptabilité qui semblait faite pour aider au lancement des volumes antérieurs, et sur laquelle l'auteur revient dans le même dessein apparent, revue de presse et lettres de lectrices en main, à chacun de voir l'effet qu'elle lui fait, ébahissement, émoi, ou irritation. Ph. S. aurait peut-être dû s'inquiéter de la banalité de ses prouesses avant de dénoncer celles de sa consœur best-seller Catherine Louvet, plutôt moins mornes à en juger par les extraits qu'il cite-invente, et se demander si la sensualité ne s'obtient pas mieux en parlant autour, d'autre chose, de sentiments, d'autres sensations...

On touche là à la limite probable de S. Il ne lui manque pas d'avoir « souffert », comme le lui objecte un personnage – car c'est l'orgueil de l'auteur de tout prévoir, de tout verrouiller, – mais, dirait-on, d'avoir *senti*. Le corps est partout glorifié, et il n'est pas au rendez-vous. La jouissance est vantée à toutes les lignes, et c'est son contraire qui transpire : la crainte d'être si peu que ce soit pris au dépourvu, submergé par de l'inconnu. Ramener l'hirsute des sens à de l'appris par cœur, à du domestiqué culturel... Montrer qu'on *sait* pour ne pas avouer qu'on ne *sent* pas... Verrouiller, et baisouiller, c'est la hantise... Allons bon : voilà que déteint le pointillé télégraphique et trépignant de notre « *je-sais-tout* » national !

S. n'a de cesse de démontrer un bagage qu'on ne lui conteste pas. C'est l'érudit et non le scénariste, on présume, qui a reçu commande d'une adaptation de *la Divine Comédie*. Des Américains et des Japonais financent. Meryl Streep ferait Béatrice. S. pense à un titre plus « vendeur-coco » : *Divin bordel*. L'idée lui vient de sa jeunesse, quand il rendait des services dans une maison de passe de la Plaine-Monceau, à la romancière Louvet notamment, le monde est petit. C'était aussi le temps, ça tombe bien, où il écrivait une thèse sur Dante. Il en remontre aux meilleurs spécialistes italiens et mondiaux. Il tient, si, si, à nous le prouver. Il récite des versets entiers, conteste des traductions, cite des gloses, corrige les copies.

(Lire la suite page 19.)



A LA VITRINE DU LIBRAIRE

ESSAIS

Un patchwork sur les masses

Il y a à boire et à manger dans ce *Masses et post-modernité*, publié sous la direction de Jacques Zylberberg. On a réuni là des communications présentées lors de colloques tenus à la Sorbonne et à l'université de Laval, ainsi que des articles originaux allant dans cette mouvance. Jean Braudillaud a préfacé l'ensemble, partchwork sympathique, mais avec les inconvénients du genre qui sont l'hétérogénéité, les risques de redites, les distorsions nées des affinités de nos auteurs pour tel éclairage du sujet.

Cela dit, si l'on sait picorer, le résultat est valable. A l'heure où de nouvelles expressions de masse (étudiants, grévistes, usagers, consommateurs) parcourent la France, on lira avec intérêt de nouveaux aperçus sur un thème si constamment remis à jour par les sociologues.

Si un fil court à travers ces pages, c'est bien celui-ci : la masse n'est plus ce qu'elle était. La valeur de l'individu émerge au sein du groupe (Zylberberg). De plus en plus versatiles, les masses n'adhèrent plus au politique (Maffesoli), elles pensent apparaître comme le tombeau de l'homme rationnel ou le berceau d'une humanité meilleure (Schwartz).

Il faut distinguer production de masse et massification de la société, car les consommateurs veulent de plus en plus se distinguer (Langlois). De même les mass-media n'ont pas conduit à une standardisation de la pensée mais à une pluralité des publics (Javeau, Lemieux, La Ponce) et tissent un lien social minimal entre les auditeurs ou les téléspectateurs (Guillaume). Enfin, dans une société au renouvellement technologique intense, l'école de masse ne résiste pas à l'assaut actuel de l'ordinateur (Ferraroti).

Deux reproches cependant : puisqu'on a sorti — dans le titre — la bannière de la post-modernité, on aurait pu nous expliquer de quoi il s'agissait ici. Il eût été tout de même plus convenable de traduire les citations (parfois longues) en espagnol ou en anglais qui figurent dans l'ouvrage.

P. D.

★ MASSES ET POST-MODERNITÉ, sous la direction de Jacques Zylberberg, Méridiens-Klincksieck, 248 p., 100 F. Dans la même collection « Société » viennent de paraître : Georg Simmel, *la sociologie et l'expérience du monde moderne*, sous la direction de Patrick Watier (cet ouvrage collectif rassemble les actes du colloque Simmel organisé à Strasbourg en 1985) et *la Construction sociale de la réalité*, de Peter Berger et Thomas Lackmann (cet ouvrage invite à situer la compréhension sociologique *« quelque part à mi-chemin entre celle de l'homme de la rue et celle du philosophe »*).

POÉSIE

Actualité d'André du Bouchet

Si l'on accepte un instant d'écarter les considérations d'usage sur le peu d'audience de la poésie, il sera possible de prêter attention à la qualité et à la profondeur des lectures que la poésie contemporaine suscite. Le volume sur André du Bouchet, que publient les Presses de l'Ecole normale supérieure, en témoigne. Réunis et présentés par Michel Collot, les textes rassemblés dans cet ouvrage sont les actes d'un colloque qui s'est tenu à l'ENS en décembre 1983, dans le cadre de Rencontres annuelles sur la poésie moderne. La volonté évidente des divers intervenants de se tenir, malgré la multiplicité des approches, dans une même proximité et sympathie à l'égard de la poésie de du Bouchet fait de ces « mélanges » plus et mieux que la sèche recension d'un débat universitaire.

Citons parmi les auteurs des communications : J. E. Jackson, F. Ducros, F. Wybrands, C. Guedj, B. Böschenstein, enfin, qui interroge au plus près des textes la pratique, centrale pour du Bouchet, de la traduction. Une bibliographie mise à jour et l'analyse par Michel Collot de carnets inédits du poète, dont plusieurs pages sont reproduites, complètent ce volume.

Au moment où un important recueil — *Ici en deux* — et deux volumes de traductions — de Celan et de Hölderlin — sont publiés au Mercure de France, ce livre ouvrira des voies à une lecture élargie de l'œuvre de du Bouchet. Il prend place à côté du superbe cahier d'hommage publié par *l'Ire des vents* en 1983, sous le titre « Espaces pour André du Bouchet ».

P. Ké.

★ AUTOUR D'ANDRÉ DU BOUCHET, *textes réunis et présentés par* Michel Collot, Presses de l'Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05, 216 p., 85 F.

HISTOIRE

Au pays de Kadhafi

On parle tous les jours de la Libye et de son « guide », le colonel Kadhafi. Mais bien rares, pour ne pas dire inexistants, sont les ouvrages consacrés à l'ancien royaume des Senoussis. L'étude de la maghrébologue franco-tunisienne Juliette Bessis est d'autant plus opportune qu'elle constitue un panorama général, solide mais accessible, de l'histoire mais aussi de l'économie et de la politique de ce pays désertique, peu peuplé et riche en pétrole. Et pourvu d'un chef aussi ambitieux qu'expéditif. L'auteur n'esquive aucun sujet, de la colonisation mussolinienne au terrorisme international.

« Je suis un opposant à l'échelon mondial ! » Par cette boutade, l'autocrate libyen justifie depuis dix-huit ans toutes ses entreprises. Beaucoup, cependant, ainsi que le livre le souligne, ont échoué (projets d'union interrabes). D'autres, en revanche, tiennent l'opinion internationale en haleine, en Afrique noire par exemple, où la faiblesse d'Etats mal assurés et les hésitations de la France, qui craint plus que tout d'être taxée de néo-colonialisme, facilitent les actions du chef de la révolution libyenne.

J.-P. P.-H.

★ LA LIBYE CONTEMPORAINE, de Juliette Bessis, L'Harmattan, 1986, 222 p., 98 F.

● DERNIÈRES LIVRAISONS

AUTOBIOGRAPHIE

● HUBERT JUIN : *les Bavards*. — Ce récit autobiographique a été publié pour la première fois au Seuil il y a trente et un ans. La recherche d'une parole juste, entre les mots *« aphones »* ou *« vibrants »*, par les dédales de la vie et du langage... Préface de Pierre Emmanuel. Avec une chronologie de la vie et de l'œuvre d'Hubert Juin. (Ed. Jacques Antoine, 57, rue des Eperonniers, 1000 Bruxelles, 122 p., 77 F.)

BIOGRAPHIE

● MICHELINE BOUDET : *Mademoiselle Mars l'inimitable*. — Surnommée *« le diamant de l'Académie française »*, Mlle Mars (Hippolyte Boutet de son véritable nom) fut l'une des plus grandes comédiennes de la première moitié du dix-neuvième siècle. Cette biographie est un hommage à l'interprète de Marivaux, de Molière et des auteurs romantiques. (Librairie académique Perrin, 414 p., 140 F.)

CONTES

● NOÉMIE SINCLAIR-KHARBINE : *Contes juifs*. — Seize contes juifs, imaginés par l'auteur mais largement inspirés du folklore yiddish. (Librairie Séguier, 118 p., 125 F.)

CORRESPONDANCE

● VOLTAIRE : *Correspondance, volume XI : Juillet 1772-décembre 1774*. — La « Bibliothèque de la Pléiade » a déjà publié dix tomes de la correspondance de l'auteur. Le onzième couvre la période juillet 1772-décembre 1774. Un document précieux tant pour la connaissance de Voltaire que pour l'histoire intellectuelle de l'Europe des Lumières. (Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1 411 p., 290 F jusqu'au 31 mars, puis 330 F.)

GUIDE

● YANNY HUREAUX : *le Guide des Ardennes*. — Un guide, mais aussi un récit, un périple qui sait restituer la part miraculeuse des terres ardennaises : les Crêtes, la Thiérache, l'Argonne, les quatre vallées, et partout, la forêt. En communion avec les lieux évoqués, le texte de Yanny Hureaux possède un fort pouvoir d'envoûtement. (La Manufacture éditeur, 300 p., nombreuses illustrations, 100 F.)

HISTOIRE

● JEANINE VERDÈS-LEROUX : *le Réveil des somnambules. Le parti communiste, les intellectuels et la culture (1956-1985)*. — La suite du travail entrepris par l'auteur en 1983 (sur la période 1944-1956), chez le même éditeur. Une étude très documentée sur les années qui marquèrent la rupture entre les intellectuels et le parti, après les événements de Budapest, en 1956, puis après le printemps de Prague, en 1968. (Fayard/Editions de Minuit, 491 p., 150 F).

LETTRES ÉTRANGÈRES

● LEO PERUTZ : *la Neige de Saint-Pierre*. — En 1932, un homme se réveille dans un hôpital et se souvient d'avoir été blessé au cours d'une insurrection de paysans à la campagne. Pourtant, les médecins lui affirment qu'il n'a été victime que d'un accident de la circulation. En pleine période de montée du nazisme, un roman-parabole sur la manipulation et la reconstitution de l'histoire. Traduit de l'allemand, par Jean-Claude Capèle. (Fayard, 227 p., 89 F). Du même auteur paraît un autre roman *Turlupin*. Alors qu'en 1642 Richelieu fomente une nuit de la Saint-Barthélemy de la noblesse française, le destin envoie un bouffon, Turlupin, contrarier les plans du conspirateur. (Fayard, 186 p., 85 F).

● KLAUS MANN : *Méphisto*. — Publié pour la première fois en 1975 chez le même éditeur, *Méphisto* reparaît dans une traduction de Louise Servicem, avec une préface de Michel Tournier. Rédigé en 1936 (voir *le Monde des livres* du 21 mars 1986), *Méphisto* symbolise un type d'intellectuel prêt par arrivisme à céder devant n'importe quel pouvoir. L'histoire d'un comédien qui accepte de faire carrière sous le nazisme. (Denoël, 347 p., 98 F.)

RÉCITS

● JACQUES RÉDA : *Châteaux des courants d'air*. — Une promenade dans la « nébuleuse » parisienne. Partant de son quartier, le XVe arrondissement, l'auteur, badaud, se dirige d'abord vers la gare de l'Est, avant d'aller flâner dans les grands terminus ferroviaires de la capitale. (Gallimard, 146 p., 70 F.)

● SADINET : *Petites cousines*. — Sous un titre aussi évocateur que le pseudonyme choisi, un roman érotique de Pierre Mac Orlan. *« Les souvenirs érotiques d'un homme de qualité touchant les jolies petites cousines, les bonnes à tout faire... les femmes du monde et les belles filles de province. »* (Ramsay, 100 p., 65 F.)

SOCIÉTÉ

● PETER NOLL : *Choisir sa mort*. — Un homme âgé de cinquante-cinq ans apprend qu'il est atteint d'un cancer incurable. Il refuse une opération mutilante qui pourrait, éventuellement, le sauver. Pendant les dix derniers mois de sa vie, il note ses pensées, raconte son « mourir ». Préface du professeur Léon Schwarzenberg. (Albin Michel, 296 p., 89 F.)

● Le PRIX LECTURE-JEUNESSE a été attribué à Ursula Le Guin pour *Loin, très loin de tout*, traduit de l'américain par Martine Laroche (Actes Sud).

● Le PRIX MICHEL-DARD, d'un montant de 100 000 F, a été décerné à Georges Navel pour son livre *Passages* (Ed. Sycomore).

● Le quinzième PRIX JEAN-SAINTENY, prix de la Fondation de la nature et de l'environnement, a été décerné à Christian Bouchardy pour *la Loutre* (Editions Le Sang de la terre).

● Le SALON NATIONAL DE L'ÉDITION RÉGIONALE, organisé avec le concours de l'Association des libraires du Nord-Pas-de-Calais et Picardie, aura lieu les 7 et 8 mars 1987 à La Couture, près de Béthune. Il permettra aux éditeurs implantés en province de présenter leurs publications au public. (S'adresser à la mairie de La Couture, service animation, 62136 La Couture.)

● La Société d'études soréliennes organise, le jeudi 29 janvier, une table ronde sur GEORGES SOREL et sur le rôle des revues dans la vie intellectuelle au début du siècle. Cette réunion se déroulera à partir de 9 h 30, à l'Ecole pratique des hautes études en sciences sociales, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris. Y participeront notamment : Jacques Julliard, Michel Prat, Madeleine Rebérioux et Pierre Nora.

● Une association des AMIS DE GEORGES SIMENON vient d'être créée. Elle se fixe pour but de regrouper les lecteurs de Simenon et ainsi de faire mieux rayonner encore l'auteur et ses multiples écrits. (Pour tous renseignements, s'adresser à ASBL, 1, rue de l'Ancien-Presbytère, BP 4, 1080 Bruxelles.)

● Les Amis du roi des aulnes, la Fondation Robert-Bosch et le Goethe Institut organisent le 23 janvier, à 19 heures, une TABLE RONDE sur le thème « La littérature allemande en France pour quoi faire ? », qui réunira Lothar Baier, François Bon, Jean-Louis de Rambures, Lionel Richard et Georges Schlocker autour de Laure Adler. (Institut Goethe, 17, avenue d'Iéna, 75016 Paris.)

● L'OULIPO organise le jeudi 29 janvier, à 18 heures, une soirée en hommage à RAYMOND QUENEAU à la Maison des écrivains, 53, rue de Verneuil, 75007 Paris.

● Le Centre Georges-Pompidou organise un DÉBAT sur le thème du no 38-39 de la revue *Traverses* : « Japon fiction », le vendredi 23 janvier à 21 heures, dans le cadre de la « revue parlée ». Il sera animé par Roger Dadoun.

● L'éditeur anglo-indien AJAI SINGH MEHTA, quarante-quatre ans, directeur de Pan Books à Londres, vient d'être nommé directeur des Editions Alfred A. Knopf en remplacement de Robert A. Gottlieb, nouveau rédacteur en chef du *New Yorker Magazine*. Ajai Singh Mehta doit prendre ses fonctions à New-York en mars prochain.

● L'écrivain anglo-irlandais GERALD BRENAN est mort lundi 19 janvier à son domicile, dans le village andalou d'Alhaurin-el-Grande. Né le 7 avril 1894 à Malte, Brenan était l'un des derniers survivants du groupe de Bloomsbury, ami de Virginia Woolf et de Bertrand Russel. Il s'était installé en Espagne en 1919, *« par aversion pour la Grande-Bretagne »*, disait-il. Un seul de ses livres, *le Labyrinthe espagnol* (origines sociales et politiques de la guerre civile), a été traduit en français (Lebovici, 1984).

● PRÉCISION. — L'édition de luxe du *Fait divers inconnu*, d'Emmanuel Bove, dont Bertrand Poirot-Delpech signalait l'existence dans son dernier feuilleton, est en vente à la librairie « 4 rue Dante », 75006 Paris. (200 F, avec une lithographie de Loustal, Editions de l'Autodidacte.)

Passage en revues

Histoire, idées, société

« Peut-on être athée ? » interroge *l'Ane*, le magazine freudien. A l'origine de cette enquête, un pari provocateur du maître Lacan : *« Je mets au défi chacun d'entre vous que je ne lui prouve pas qu'il croit à l'existence de Dieu. »* Il n'y aurait donc pas de vrais athées, sinon, toujours selon un autre paradoxe lacanien, au Vatican même. Il est vrai que Dante, déjà, assignait au pape l'Enfer comme lieu de résidence. Mais l'enquête de *l'Ane* ne s'en tient évidemment pas à une vulgaire opposition entre théisme et cléricalisme : *« Si le christianisme est l'achèvement du monothéisme,* écrit Antonio Di Ciaccia, *le message qu'il véhicule — une fois nettoyé de tout foisonnement imaginaire — est* celui du mysterium fidei, *le mystère qui dépasse toute raison et tout entendement, et qui se résume dans le fait que le christianisme n'est que la célébration du drame toujours vivant qui incarne dans le sacrifice du Fils la mort de Dieu. »* Il n'y a pas de sainteté sans athéisme et inversement : la dialectique est sans doute le dernier lieu des miracles. (*L'Ane*, no 29, 52 p., 45 F.)

⁂

Il n'est pas nécessaire d'être athée pour que la béatification médiatique de Fernand Braudel irrite. *Espaces Temps*, revue de réflexion sur les sciences sociales, souligne à juste titre l'agacement ressenti par nombre de chercheurs — braudéliens ou non — devant la glorification sans nuances d'une œuvre et d'une pensée qui demandaient comme toute autre à être soumises aux feux de la critique plutôt que de subir l'embaumement. Mais lorsqu'on désire redresser une branche, on la tord abusivement dans l'autre sens. Les auteurs d'*Espaces Temps* n'ont pas toujours su résister à cette tentation. Passe encore qu'on conteste sans nuances les présupposés économiques de Braudel ou qu'on alimente sa querelle avec les géographes : la guerre de frontières entre les sciences humaines ne s'éteindra sans doute jamais ; mais qu'on décerne à Braudel les titres de *« Schumpeter de l'histoire »* ou de *« Proudhon du XXe siècle »* est plus polémique qu'utile, même si Alain Lipietz se montre infiniment plus nuancé dans son exposé que le titre de son interview ne le laisse penser, et qu'il avoue ne pas avoir lu Braudel après *la Méditerranée à l'époque de Philippe II*. (*Espaces Temps*. Braudel dans tous les états, nos 34-35, 114 p., 75 F.)

⁂

L'université Pasquale Paoli de Corte possède désormais sa revue. Elle est modeste encore et n'a rien des luxueuses publications universitaires dont la richesse clame la respectable ancienneté. *Paragoni*, elle, est ronéotypée et agrafée ; mais sa pauvreté n'est que matérielle, les articles qui la composent sont en effet excellents, qu'il s'agisse de celui de Dominique Bosseur-Salini sur « Imaginaire, insularité et identité » ou de celui de Jacques Thiers, « Diglossie corse et identité », dont le titre ne doit pas faire peur : il s'agit de l'élaboration d'un programme de recherche sur la situation du plurilinguisme corse dont on attend qu'il *« rompe le blocage actuel du sens qui affecte la prise de parole et le discours public ou privé à propos de la question du langage et des identités en Corse »*. (*Paragoni*, université de Corte, 72 p.)

C'est également à la géopolitique des langages qu'est consacré le dernier numéro d'*Hérodote*, qui analyse la complexité et la gravité des relations entre les langues et les Etats : *« Il est rare,* écrit Yves Lacoste, *que l'expansion spatiale d'une langue corresponde au territoire d'un seul* Etat, et il est *tout aussi rare que les populations d'un même Etat ne parlent qu'une seule langue. »* Cette situation pose par exemple à l'Inde des problèmes de gouvernement particulièrement aigus que décrit Jean Racine (c'est un géographe de Bordeaux). *« Comment gouverner Babel ? »*, interroge l'auteur, qui rappelle que l'Inde accueille cent soixante-dix-neuf langues et plusieurs centaines de dialectes dont trente-trois ont plus d'un million de locuteurs. Comment, dans ces conditions, maintenir un Etat, et empêcher les explosions meurtrières de communalisme et de régionalisme ? Racine, cependant, demeure raisonnablement optimiste : l'Inde est un immense territoire, son unité ne sera sans doute pas plus facile à obtenir que ne l'est celle de l'Europe, infiniment moins peuplée, mais un grand chemin a déjà été parcouru. (*Hérodote*, no 42, 160 p., 65 F.)

P. L.

هكذا من الأصل

LA VIE LITTÉRAIRE

Jean Zay réédité

En 1945, sous le titre *Souvenirs et solitude* ont été rassemblées les nombreuses notes que rédigea Jean Zay durant ses quatre années d'incarcération entre 1940 et 1944. Jean Zay fut ministre de l'éducation nationale du Front populaire de 1936 à 1939. Il fut l'auteur de plusieurs réformes scolaires tendant à améliorer la qualité de l'école publique et laïque. Arrêté en 1940 par le gouvernement de Vichy, il ne sortit de prison que pour être assassiné par des miliciens en juin 1944.

Un colloque sur Jean Zay, en 1982, fut l'occasion de proposer la réédition de son ouvrage. Il reparaît donc aujourd'hui (1), avec une préface de Pierre Mendès France et un avant-propos de l'historien Antoine Prost. Ce livre, document historique, témoigne avant tout de la réflexion de son auteur sur l'enseignement en France ainsi que sur sa condition de prisonnier politique.

S. T.

(1) Pour se procurer ce livre, s'adresser à l'Association des amis de Jean Zay, le fil d'Ariane, mairie de Saint-Jean-de-Braye, 45800, 500 p., 160 F.

La mort de Jacqueline Arnaud...

Jacqueline Arnaud, universitaire, spécialiste de la littérature maghrébine, est morte d'un arrêt cardiaque le *mercredi 14 janvier*. Elle était née à Béziers le 22 avril 1933. Elle venait de faire paraître *l'Œuvre en fragments*, des inédits de Kateb Yacine qu'elle avait retrouvés, rassemblés et présentés (« le Monde des livres » du 26 décembre 1986). Auparavant les éditions Publisud ont publié en deux volumes sa thèse de doctorat d'Etat, qu'elle avait préparée sous la direction d'Etiemble, *la Littérature maghrébine de langue française* (origines et perspectives ; le cas Kateb Yacine). C'est un travail d'une qualité exceptionnelle, dédié à Kateb qu'elle considérait comme son frère. Jacqueline Arnaud dirigeait le Centre d'études littéraires francophones de l'université Paris-XIII-Villetaneuse. Elle enseignait la littérature maghrébine dans une perspective comparatiste et l'a fait mieux connaître en dehors de la France et du Maghreb, aux Etats-Unis et en Afrique noire notamment.

Elle rencontra Kateb Yacine et lut *Nedjma* le jour même de sa parution. C'était en pleine guerre d'Algérie, à Paris. Rencontre décisive qui la mena vers les autres écrivains maghrébins comme Memmi, Chraïbi, Dib, Ferraoun, Amrouche. *« Que connaissais-je alors du monde intérieur algérien, arabe ? Presque rien,* écrit-elle dans l'introduction de sa thèse. *Ces impressions ont été le départ d'une quête, et non d'une « recherche scientifique », bien que j'aie été un temps attachée à l'organisme national qui porte ce nom. Une quête où, je l'avoue, et aujourd'hui ce n'est pas loin d'être un crime aux yeux de certains, je me suis autant cherchée que je cherchais à comprendre l'Algérie, le Maghreb. »* Toute sa vie, elle fut extrêmement attentive à ce mouvement d'écrivains maghrébins, jeunes ou confirmés. Elle lisait tout ce qui paraissait et portait rarement des jugements sur des œuvres en évolution. Si elle a fait beaucoup pour Kateb Yacine, pour qu'il soit lu et reconnu comme étant le plus grand, elle a aussi œuvré pour que *justice soit rendue* à l'œuvre et à la mémoire de Jean Amrouche, Kabyle et chrétien, mort en avril 1962. Elle a aussi aidé des jeunes comme Yasmina Mechakra, Rabah Belamri et Habib Tengour.

T. B. J.

...et celle d'Herbert Dieckmann

La France a une lourde dette à l'égard d'Herbert Dieckmann, mort le 16 décembre 1986 à Ithaca, aux Etats-Unis. Sans lui, le Fonds Vandeul, qui rassemble la masse des manuscrits légués par Diderot à sa fille, Angélique de Vandeul, serait sans doute dispersé à travers le monde. Né en 1906 en Allemagne, à Duisbourg, Herbert Dieckmann ne s'était pas immédiatement tourné vers le Siècle des Lumières. Il soutint à Bonn une thèse sur Claudel, et c'est l'exigence universitaire allemande de mobilité thématique qui le conduisit à s'intéresser à Diderot et, en particulier, au *Rêve de d'Alembert*. Encore fallait-il disposer d'un texte sûr. H. Dieckmann vient à Paris ; quelques portes s'entrouvrent à la Sorbonne et à la Bibliothèque nationale. Mais Dieckmann est de plus en plus persuadé qu'un manuscrit du *Rêve* attend quelque part, avec bien d'autres textes de la main de Diderot...

Il faudrait retracer dans le détail ce qu'il a nommé *« l'épopée du Fonds Vandeul »* (1), qui met en scène les grands conflits internationaux et les petites mesquineries individuelles. Le nazisme obligea Dieckmann à quitter l'Allemagne. Il devint lecteur à Istanbul puis émigra aux Etats-Unis, où il trouva un poste à la Washington University de Saint-Louis. Il dut attendre la fin de la guerre pour reprendre son enquête, qui le mena chez le baron Le Vavasseur, héritier de la famille de Vandeul, puis dans un château de ce dernier, en Normandie. Les manuscrits y avaient passé la guerre, miraculeusement épargnés par les bombardements puis par l'incendie. Comme dans les bons feuilletons, ce serait la gouvernante du château qui aurait, la première, *suggéré de confier ce trésor à la* Bibliothèque nationale.

Herbert Dieckmann fit l'inventaire du monceau de papiers, gagnés par la pourriture, et en repéra les inédits, avant d'en négocier la remise à l'établissement de la rue Richelieu. Il poursuivit, aux Etats-Unis, sa carrière jalonnée d'études, en français, en anglais et en allemand, sur Diderot et le XVIII[e] siècle. Il convainquit Julien Cain, directeur de la Bibliothèque nationale, qu'une nouvelle édition des *Œuvres complètes* de Diderot devait bénéficier de tout l'apport du Fonds Vandeul. Jean Fabre, Jacques Proust et Jean Varloot l'aidèrent à organiser cette édition, aidée par le CNRS et accueillie par Pierre Berès chez Hermann. Sur les trente-trois volumes prévus, dix-huit sont déjà disponibles (2). Quel meilleur hommage au maître que les deux plus récents, parus au moment même de sa disparition ? Une équipe internationale de chercheurs y présente deux textes encore peu connus de Diderot : *le Pour et le Contre ou lettres sur la postérité* (amicale dispute entre le philosophe et le sculpteur Falconet et théorie matérialiste de l'immortalité) ainsi que l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* (jeu de miroirs entre Diderot et Sénèque, Néron et Louis XV, réflexion sur le pouvoir et subtile autobiographie éclatée de celui qui n'a jamais voulu écrire ses *Confessions*). La mémoire de Herbert Dieckmann présidera à l'achèvement de cette édition.

M. D.

(1) *Revue d'histoire littéraire de la France*, novembre-décembre 1985.

(2) Les *Œuvres complètes* de Diderot sont vendues par souscription aux Editions Hermann. Les tomes XV et XXV, qui viennent de sortir, sont respectivement dus à Emita Hill, Roland Mortier, Raymond Trousson et Jean Deprun, Jean Ehrard, Annette Lorenceau.

Des livres au téléphone

Une librairie par téléphone s'est ouverte à Marseille : ce service permet, les soirs des émissions littéraires télévisées, de commander directement les ouvrages présentés et de les recevoir le lendemain matin (91-92-93-94). *Téléshopping* devrait bientôt s'étendre à vingt autres villes.

Par ailleurs, depuis mars 1986, a été fondé *l'appel du livre*. Cette *librairie téléphonique enregistre des* commandes de tous les livres disponibles en France et les expédie sur tout le territoire français. Un service de recherches bibliographiques est également offert au public (16/1) 42-02-02-06.

Ont collaboré aux pages 14 et 15 : Tahar Ben Jelloun, Michel Delon, Pierre Drouin, Patrick Kéchichian, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et Sandrine Treiner.

● BANDES DESSINÉES

Bulles pensantes

Depuis longtemps courtisée par les professeurs de langues et d'histoire, la bande dessinée aura-t-elle bientôt droit de cité dans les classes de philosophie ? La question vient à l'esprit après lecture de trois albums récents, car ce qui rassemble le *Batman* de Miller, le *Perramus* de Breccia et Sasturain et *le Rendez-vous d'Angkor* de Renard et Fromental, c'est bien, par-delà la diversité des registres et des talents, une « volonté philosophique » commune — pour reprendre les termes dont usent les auteurs de *Perramus* dans leur préface.



Extrait de Batman I de Frank Miller.

Voué au divertissement des *teenagers*, le comic book américain s'embarrasse rarement de subtilité lorsqu'il peint, sans jamais s'en lasser, l'éternel affrontement de « superhéros » et de « supervilains » *mieux pourvus en muscles* qu'en cervelle. Or voici que, s'appropriant l'un de ces champions vieux de près d'un demi-siècle (*Batman* fut créé en 1939), l'étonnant Frank Miller — déjà remarqué pour son travail sur *Daredevil* — l'utilise comme prétexte à une réflexion nuancée sur les capacités de défense de nos démocraties face à la violence aveugle : problème aigu s'il en est, en ces temps endeuillés par le terrorisme. Justicier nocturne et solitaire animé par un esprit de vengeance non exempt de sadisme, son Batman fait fi de toute loi mais réussit, par des méthodes peu orthodoxes, à démanteler le « gang des mutants » qui ridiculisait la police et les autorités politiques. (*Batman I*, de Frank Miller, éd. Aedena, coll. « BD/US », diff. Dargaud, 105 p., 99 F.)

Perramus, que signent les Argentins Alberto Breccia (*l'Eternaute, Mort Cinder*) et Juan Sasturain (rédacteur en chef de *Fierro*, la meilleure revue de BD latino-américaine), est une œuvre de grande ampleur divisée en deux parties très différentes de ton et d'intention. La première conte la dérive d'un amnésique volontaire qui, ayant demandé et obtenu l'oubli d'un acte de lâcheté, se trouve pris dans une suite d'aventures souvent parodiques. La seconde fait de cet homme dépossédé un disciple de Jorge-Luis Borges. Ensemble, ils mènent une pittoresque croisade pour libérer l'« âme » de Santa-Maria (ville labyrinthique et crépusculaire en laquelle il n'est pas difficile de reconnaître Buenos-Aires) souillée par la dictature des « maréchaux ». Cette âme citadine repose entre les mains de marginaux qui refusent d'entrer dans la logique d'un régime non seulement brutal mais surtout fondamentalement trivial. Un subtil jeu de correspondances attribue à chacun des sept chapitres qui composent cette seconde partie un prénom, une note de musique, un jour de la semaine, une planète du système solaire, un quartier de Buenos-Aires et l'un des péchés capitaux. (*Perramus*, de Alberto Breccia et Juan Sasturain, éd. Glénat, coll. « Grands Chapitres », 176 p., NB avec sérigraphie couleur signée, tirage limité à 1 000 ex., 379 F.)

Deuxième volet des aventures d'Ivan Casablanca, *le Rendez-vous d'Angkor* nous ramène en 1946, dans une Indochine onirique où la véritable bataille se joue entre les rêves contradictoires de l'Homme. *Casablanca, ancien légionnaire mentalement* perturbé que la drogue achève d'halluciner, renonce à connaître un destin exceptionnel pour l'amour d'une archéologue dont le nom (M[lle] Mc Kay) évoque, pour tous les amateurs de la bande dessinée, la figure emblématique de *Little Nemo*. (*Le Rendez-vous d'Angkor*, de Claude Renard et Jean-Luc Fromental, les Humanoïdes associés, 44 p., 50 F.)

Ces trois albums foisonnent d'enlèvements, d'évasions, de combats et de poursuites. Des sites spectaculaires et une figuration nombreuse leur prêtent toutes les séductions du « grand spectacle ». Mais s'ils n'ont pas la sécheresse des récits à thèse, ils n'en posent pas moins, avec force et discernement, des questions importantes. *Batman* dénonce l'impuissance des sociétés civilisées face à la barbarie, *Perramus* s'interroge sur l'oubli, la rémission des fautes et la liberté individuelle, *le Rendez-vous d'Angkor* aborde le problème des limites qui devraient être imposées à l'investigation scientifique et, plus généralement, à l'ambition humaine. La réussite de ces trois œuvres — par ailleurs graphiquement remarquables — oppose un démenti catégorique à ceux qui confondent encore *bandes dessinées adultes et singeries pornographiques.*

THIERRY GROENSTEEN.

● Comme chaque année, la bande dessinée se prépare à vivre à l'heure du Salon d'Angoulême, qui se tiendra du 30 janvier au 1[er] février. Présidée par le scénariste Jacques Lob (*Blanche Epiphanie, SuperDupont, le Transperceneige...*), cette quatorzième édition s'intitule « Bulle en tête » et entend privilégier le travail de l'écriture. Des expositions feront découvrir les univers de Lob, des Editions Futuropolis, de la BD religieuse et des *historietas* espagnoles. Pour le reste, il n'y a guère d'innovation fracassante à attendre d'un salon dont même la bouderie des Éditions Dupuis (absentes cette année) ne saurait compromettre le succès public. Dans la course aux « Alfred » (les prix les plus convoités d'Europe avec les « Yellow Kid » italiens), Bidal et Pratt partent favoris.

● Il sera aussi beaucoup question de scénario lors du colloque « Bande dessinée, récit et modernité » qui se déroulera à Cerisy (Normandie) du 1[er] au 11 août prochain. Une vingtaine de spécialistes parmi les plus réputés de France, de Belgique, d'Espagne, d'Italie et du Québec participeront à cette manifestation qui s'annonce comme le plus important colloque jamais consacré au 9[e] Art. Renseignements et inscriptions auprès du centre culturel international de Cerisy-la-Salle, 27, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris.

● RELIGIONS

LE NOM DE YAHVÉ

Jusqu'à ces derniers mois, pour lire la version manuscrite la plus ancienne d'un verset biblique en hébreu, il fallait se reporter aux écrits découverts près de la mer Morte, dont on situe les plus vieux fragments vers la fin du 3e siècle avant J.-C., ou alors se contenter de la traduction du texte hébreu en grec la « Septante », que les spécialistes datent des environs de 150 avant J.-C.

Deux fines lamelles d'argent, trouvées à Jérusalem dans les fouilles de Ketef-Hinnom, viennent de bouleverser la chronologie de la tradition manuscrite hébraïque. Ces deux petits rouleaux pourraient dater, d'après le contexte archéologique de la fouille et le type des caractères hébraïques, du milieu du 7e siècle avant J.-C.

C'est avec l'aide d'un photographe se servant d'un microscope binoculaire qu'Ada Yardeni, du musée Israël à Jérusalem, a déchiffré, il y a quelques mois, sur ces deux lamelles, les plus anciennes inscriptions hébraïques trouvées à Jérusalem, du Dieu de la Bible au nom imprononçable : YHWH. Une découverte considérable qui confirme, s'il le fallait, l'actualité des recherches, des traductions et des exégèses bibliques dont témoignent de nombreuses et récentes publications.

MAURICE OLENDER.

La Bible « en pleines Lumières »

Contre toutes les idées reçues, le dix-huitième siècle est bien « le siècle de la Bible ».

LA rumeur court toujours : le siècle des Lumières aurait évincé la Bible dans un Occident chrétien en pleine mutation. Dans un volume de près de 900 pages, Yvon Belaval et Dominique Bourel ont invité une quarantaine d'auteurs à faire un tour d'horizon concernant tout ce qui peut toucher aux pratiques de la Bible au dix-huitième siècle. On apprend ainsi que, si cet âge voit effectivement s'effondrer la production du livre religieux, on n'a jamais imprimé autant de bibles en cent ans. En Allemagne, à Halle, haut lieu du piétisme, on publie 2 000 000 de bibles complètes, et 1 000 000 d'exemplaires du Nouveau Testament.

La Bible s'imprime, se vend et s'achète. Chaque volume a un coût de production qui varie en fonction du prix du papier, de la reliure, du tirage et du salaire de l'artisan. Son rayonnement est donc envisagé, ici, dans son double aspect matériel et spirituel.

Les questions, on le devine, abondent. Car, si la Bible se multiplie au dix-huitième siècle, quels en sont les lecteurs dans une Europe occidentale dont plus de 50 % de la population, à la fin de ce siècle, ne sait pas lire ? Des différences existent aussi entre les pays et les communautés. Ainsi lit-on moins la Bible en milieu catholique français que dans les pays réformés. Et c'est un fossé qui sépare l'enfant protestant, qui apprend à lire dans une Bible en allemand ou en anglais, d'un enfant catholique... Sans parler d'un petit garçon juif qui entre au *heder* à l'âge de trois ans.

Parmi les innovations du dix-huitième siècle, il y a également la lecture historico-critique de la Bible, qui va modifier les sciences du sacré. Désormais, une seule philologie sera appliquée à tous les textes, et la Bible, paquet d'archives léguées par des nomades en voie de sédentarisation, sera également soumise à la nouvelle herméneutique.

Le juif et l'oratorien

C'est ainsi que la Bible entre dans l'ère de l'histoire : son texte cesse de planer hors du temps, dans sa vérité éternelle, pour se plier aux rigueurs de l'historien. Spinoza et Richard Simon avaient ouvert la voie au siècle précédent. Ils s'étaient attaqués à la tradition sacrée en affirmant la « non-mosaïcité » du Pentateuque. L'un et l'autre, le juif et l'oratorien, furent mis au ban de leurs communautés.

L'ère des certitudes s'achève ainsi. En comparant les divers manuscrits anciens de la Bible, les textes hébreux, grecs et latins, on mettait en évidence les différences de certains passages. Le Texte unique, devenu soudain multiple, allait ainsi tracer les nouveaux chemins de l'exégèse.

Ces nouvelles manières de lire la Bible, confrontant les versions et s'interrogeant sur la problématique absence d'un Texte unique, sont au principe de l'essor de la méthode comparative. Celle-ci n'a cessé d'ouvrir, jusqu'à aujourd'hui, de nouvelles perspectives anthropologiques aux sciences de l'humanité. Mais le cours des idées n'est jamais simple ni linéaire. Ainsi voit-on d'éminents savants se servir des nouveaux instruments de la critique historique pour confirmer les vieux dogmes religieux et vouloir prouver l'origine divine de l'Ecriture.

Impossible de faire allusion à tous les chapitres de ce riche volume : de la Bible traduite dans une langue principalement orale, le yiddish, et destinée aux juifs qui ne lisaient pas ou peu l'hébreu, à la Bible des philosophes, des révolutionnaires, de la réaction ou des maçons. On trouvera également des pages intenses sur le rôle des images bibliques, « médiatisées » par l'architecture, la musique et le théâtre. On le voit, la Bible, « en pleines Lumières », déborde de toutes parts, animant la vie d'innombrables communautés (religieuses, scientifiques, populaires...), aussi diverses que l'Europe des provinces du dix-huitième siècle.

Dans leur introduction, Yvon Belaval et Dominique Bourel nous assurent qu'« *il ne suffit pas d'être anticlérical pour être athée* » et que contre toutes les idées reçues, ce siècle des Lumières est donc bien « *le siècle de la Bible* ». Ce volume d'une grande érudition portée par une passion d'en savoir toujours plus contamine le lecteur, enrichi par tant de nouvelles questions.

M. O.

★ LE SIÈCLE DES LUMIÈRES ET LA BIBLE, sous la direction d'Yvon Belaval et Dominique Bourel, Beauchesne, 872 p., 480 F. Ce volume est le tome VII de la série « Bible de tous les temps ». Ont déjà paru : le tome I, 424 p., 210 F ; le tome II, 672 p., 315 F ; le tome III, 464 p., 270 F ; le tome IV, 640 p., 240 F ; le tome VIII, 544 p., 270 F.

En version grecque

La Septante, la Bible d'Alexandrie, est enfin traduite en français

TRADUIRE une traduction : drôle d'idée, surtout à propos du livre qui en détient par ailleurs le record, la Bible. C'est que la Septante, version grecque de la Bible, dont il s'agit ici, n'est pas seulement cela. Au troisième siècle avant Jésus-Christ, pour la première fois de leur histoire depuis leur légendaire sortie d'Egypte sous la conduite de Moïse, des juifs vécurent en grand nombre dans une société qui ne parlait ni l'hébreu, ni l'araméen, ni aucune langue sémitique : parmi les Grecs d'Alexandrie, la ville fondée par Alexandre le Grand, aux portes de l'Egypte. Il fallut alors, sous peine d'une assimilation complète de la communauté, maintenir les traditions nationales et religieuses à la disposition d'immigrés qui, progressivement, ne comprenaient plus que le grec.

Mais les « septante sages » (en fait, soixante-douze : six pour chacune des douze tribus) qui, dit-on, se mirent à cette tâche, durent trier les œuvres (la Tora, plus d'autres qui furent alors choisies) et les adapter, d'une langue concrète et imagée à une autre où Platon, Aristote et leurs disciples avaient déjà rodé une panoplie de notions abstraites et une redoutable dialectique. Ce fut un extraordinaire effort de transposition intellectuelle. C'est ainsi que le *tohu wa bohu*, « *désert et vide* » initial de l'hébreu, devient « *invisible et inorganisé* » ; que les « *eaux primordiales* » deviennent l'« *abîme* », etc. Lorsque les déboires de l'hellénisation et la lutte contre Rome amenèrent un retour à l'hébreu, à partir du synode de Jamnia (vers 90 ap. J.C.), une version de la Bible fut établie dans cette langue. C'est le texte *massorétique* (« *transmis* »), fixé définitivement entre le septième et le dixième siècle de notre ère, sur lequel reposent les traductions qui sont faites aujourd'hui.

Un texte fondateur

L'original de la Septante, qui a donc été fixée avant le texte hébreu actuel de la Bible, a disparu, mais elle garde, notamment pour les chrétiens orthodoxes, valeur de livre sacré.

Première manifestation, linguistique et intellectuelle, d'une ouverture sur le monde grec dont le plus grand succès devait être le christianisme, cette Septante méritait bien d'être étudiée pour elle-même. Des notes abondantes, en bas de la traduction de la Genèse, par Marguerite Harl, qui vient de paraître, commentent les différences et font ressortir leurs prolongements dans la pensée juive d'expression grecque et dans la théologie chrétienne.

Un des textes fondateurs de la civilisation judéo-chrétienne, jamais si bien nommée, vient d'être mis, dans une belle présentation, à la disposition de tous ; un cycle de conférences accompagne pendant toute l'année l'événement que constitue cette parution. (A l'Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, 75006 Paris, salle de grec (rotonde), de 17 h 30 à 19 h 30, les 30 janvier, 13 février, 13 et 27 mars, 3 avril, 15 mai et 5 juin.)

PIERRE CHUVIN.

★ LA BIBLE D'ALEXANDRIE, I. La Genèse, traduction, introduction et notes par M. Harl et collab., Le Cerf, 338 p., 145 F.

Le Soleil et la Mort

COMME « Le point noir » de Gérard de Nerval, dans ses *Petits Châteaux de Bohême*, la littérature juive apocalyptique de l'époque hellénistique et romaine savait qu'il existe deux choses qu'on ne peut pas regarder en face : le soleil et la mort. C'est précisément ce désir de représenter le moment où la vie bascule dans son au-delà que *le Testament d'Abraham* met en récit. On y voit le patriarche se préparer à sa fin, et négocier avec la Mort quelques instants de lucidité qui... ne lui seront pas accordés.

La Mort vient, et pour le séduire se pare d'une beauté sublime, voilant sa face de pourriture, car Abraham était un juste et Dieu avait décidé de lui accorder une fin douce. Mais cette étrange beauté de la Mort ne trompe pas le vieux sage, qui voit que « *sa beauté n'est pas de ce monde* ». Alors, parce qu'il veut tout voir, et savoir, Abraham lui demande : « *Montre-moi, qui es-tu ?* » La Mort lui répond : « *Moi, je suis le nom le plus amer ; moi, je suis le gémissement... qui retire les âmes du corps.* »

Ce *Testament* fait partie des écrits apocryphes que les orthodoxies ont exclus du canon. Considérés comme des fables de vieilles femmes, des bavardages mensongers, l'ancienne liturgie byzantine donnait pourtant ce texte en lecture le dimanche des Saints-Pères, celui précédant Noël.

Alors ces écrits cachés sont-ils des balivernes, de « *la mythologie des gens de Mahomet* », ou s'agit-il de textes qui ont nourri les profondeurs des réseaux secrets de la mystique médiévale ? Francis Schmidt est tenté par la seconde hypothèse. Et, tout en rappelant qu'il a existé de nombreuses versions du *Testament d'Abraham* (slave, roumaine, copte, arabe et éthiopienne), Schmidt nous restitue, en traduction française, avec le grec en regard, le face-à-face d'Abraham avec sa propre mort. Un texte qui a l'intensité des récits refoulés, fort comme un « soleil noir ».

M. O.

★ LE TESTAMENT GREC D'ABRAHAM, introduction et traduction de Francis Schmidt, éd. J.C.B. Mohr (P. Siebeck), Tübingen, en vente à la librairie La Procure, 3, rue de Mézières, Paris-6e, 200 p., 450 F.

« Souviens-toi ! »

« ZAKHOR ! » « Souviens-toi ! » La mémoire apparaît, depuis les origines de la pensée juive, comme un commandement impérieux qui régit la vie publique et privée, le souvenir et le refus de l'amnésie. N'est-il pas révélateur que, comme le notait Y. H. Yerushalmi dans une étude qui fit date (1), l'injonction « *Zakhor !* » revienne dans la Bible 169 fois ?... Incontestablement le thème de la mémoire a pris la première place, comme en témoignent un certain nombre d'ouvrages et de revues qui, dans un monde menacé par l'oubli, évoquent de toutes les manières possibles les ressorts de la mémoire.

« Mémoire et histoire », ce thème était au centre du vingt-cinquième Colloque des intellectuels juifs dont les textes viennent d'être publiés, permettant de poser un certain nombre de questions : comment les juifs se souviennent-ils ? Où se situe la voie entre amnésie et obsession ? Quelle est désormais la place de la Shoah dans l'histoire et la mémoire alors que les témoins survivants sont en train de disparaître ?... « *Regarder en arrière pour le juif, c'est voir le futur avant de le vivre* », dit Edmond Jabès, donnant par là une marge d'espoir, projetant la mémoire dans l'avenir.

La mémoire de l'histoire sera enseignement, comme le souligne le Père Bernard Dupuy, dominicain : « *Désormais, un regard chrétien sur le monde et sur l'histoire ne peut plus exister indépendamment du regard juif. (...) Où était Dieu au temps de la Shoah ? Où est-il aujourd'hui ? Certains ont prononcé des paroles profanatrices en parlant d'une « mort de Dieu ». C'est le moment de comprendre que toute identification chrétienne de Dieu passe par celle du juif.* »

C'est le traumatisme qui est cause de ces livres de Mémoires, collectives ou individuelles ; ils naissent d'une urgence : de la peur de l'oubli. Ainsi, ces *Mémoires juives* qui explorent des vies, cinquante histoires de juifs ordinaires qui ont quitté leur pays natal et, par des chemins compliqués, ont abouti en France. Les interviewés, nostalgiques souvent, évoquent le « monde d'hier », de Salonique à Séfrou, entre Oder et Dniepr, la religion des pères et la cuisine des mères, les migrations et les métamorphoses, constituant, grâce à ce livre passionnant un trésor de renseignements, sur la vie quotidienne et moins quotidienne, aux quatre coins de la Diaspora. Ces *Mémoires juives* élargissent au monde entier la vision des *Livres du souvenir (Ylaker-buh)*, qui en Pologne tiennent la place du mémorial pour les morts sans sépulture, chronique du massacre rédigée par les survivants (2).



Une photo de Frédéric Brenner, extraite de son album *Jérusalem, instants d'éternité* (Denoël).

Plus macabre, parce que presque administratif dans sa sécheresse *le Livre de la mémoire juive*, présenté par Simon Wiesenthal, établit le calendrier d'un martyrologe du 1er janvier au 31 décembre, de l'an 1000 à nos jours, avec une plus forte proportion pour la période 1940-1945... Une commémoration de l'horreur, datée, chiffrée, qui tient les comptes des persécutions.

La revue *Traces*, elle, change de formule et de forme. Devenue annuelle, elle porte le nom de l'année juive actuelle : *5747*. Son objet : œuvrer à l'émergence d'une « *modernité juive* » qui puise son enseignement aux sources du judaïsme. Mettant de côté leurs différences politiques, anciens gauchistes ou gens de droite, Israéliens ou Français, collaborent à ce cahier qui regroupe des textes sur l'Etat (Henri Atlan, Y. Leibovitz), sur la Shoah (G. Rabinovitch), sur la Pologne (Jacek Kuron), ainsi que des écrits littéraires et une étude de Nathan Weinstock, auteur de l'*Histoire du mouvement juif ouvrier en France* (La Découverte), sur le tricentenaire de l'apparition de la presse yiddish.

Et puisqu'il est question du yiddish, signalons *Sail'houle* (3), un livre réellement amusant sur la « sagesse yiddish » et composé d'expressions et de proverbes folkloriques classés par thèmes. Transcrits en caractères latins et traduits en français pour les non-yiddishisants... Le chapitre sur les « malédictions », pour n'en citer qu'un, ravira plus d'un lecteur, ancien situationniste ou non : « *Qu'on lui tire les tripes du ventre et qu'on les lui enroule autour du cou !* », « *Que le lait de sa mère soit infecté !* », « *Que les lézards sortent de sa bouche quand il rit !* ». Ou bien sur l'amitié : « *Plutôt la morsure d'un ami que le baiser d'un ennemi !* », « *Là où on t'aime, va peu. Là où on te déteste, ne va pas du tout.* » Plus profond qu'il n'y paraît...

NICOLE ZAND.

★ MÉMOIRE ET HISTOIRE. *Actes du vingt-cinquième Colloque des intellectuels juifs de langue française*, présentés par Jean Halpérin et Georges Lévitte : Emmanuel Lévinas, Henri Atlan, Elisabeth de Fontenay, Claude Lanzmann, Schmuel Trigano, Henri Bulawko, Alain Finkielkraut, Yossef Hayim Yerushalmi. Denoël, 190 p., 75 F.

★ MÉMOIRES JUIVES, présenté par Lucette Valensi et Nathan Wachtel. Coll. « Archives », Gallimard-Julliard. 340 p., 72 F.

★ LE LIVRE DE LA MÉMOIRE JUIVE. *Calendrier d'un martyrologe*, présenté par Simon Wiesenthal. Robert Laffont, 320 p., 180 F.

★ TRACES. 5747. Ed. Joseph Clims (5, rue de la Clef, 75005 Paris). Distr. SODIS. 206 p., 147 F.

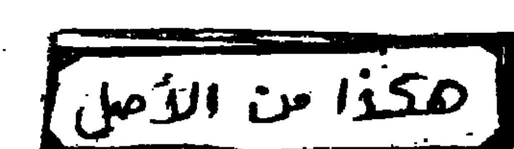
★ SAIL'HOULE. Sagesse yiddish dans la tradition juive, de Bella Laurence. Pierre Bordas et fils, 476 p., 140 F.

(1) *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*. La Découverte, 1984.

(2) *Les Livres du souvenir*, présentés par Annette Wieworka et Izthok Niborski. Coll. « Archives », Julliard-Gallimard, 1983.

(3) Le titre signifie « intelligence », « sagesse ».





هكذا من الأصل

● CRITIQUE LITTÉRAIRE

Au plaisir du verbe

En conteur allègre, Pierre Schneider livre ses réflexions sur l'art du roman.

LES hasards de la programmation éditoriale nous proposent, à quelques semaines d'intervalle, deux réflexions sur le roman : la première émane de Milan Kundera (1) qui se présente en praticien du genre, la seconde de l'amateur – éclairé – Pierre Schneider. Deux perspectives divergentes, voire antagonistes, car si pour Kundera *« la raison d'être du roman est de nous protéger contre l'« oubli de l'être »*, et la fonction du romancier d'examiner des *« hypothèses ontologiques »*, Pierre Schneider, au contraire, affecte le roman au rôle de divertisseur de l'être, de trompe-la-mort, et cantonne ses effets au niveau du plaisir, fût-il extrême.

Mais ce plaisir, cette fascination, ce ravissement, qui sont le lot du lecteur heureux, Pierre Schneider les dit en conteur, sur un mode allègre, et en appelle à un chatoiement de métaphores. La plus belle, qui sous-tend son « récit », nous introduit dans l'intimité des nuits de Schéhérazade, celle qui sous peine de mort doit captiver l'attention de Shahriyar, l'époux-roi. *« Schéhérazade lui raconte, les égrenant ou les imbriquant les uns dans les autres, des histoires souvent fort disparates, avec pour seul souci de neutraliser la nuit dangereuse et de conduire l'esprit jaloux, par des routes qui passent au large de sa folie, jusqu'à l'aube libératrice. »*

Le Titanic sombrant

A l'exemple de la reine-conteuse, Pierre Schneider ouvre à son lecteur mille voies adventices, suspendant ou plutôt effilochant à plaisir le fil de son propos pour le transporter tantôt en train, tantôt dans un décor de western ou dans une cour de ferme près d'Angoulême, à bord du *Titanic* sombrant, auprès de son petit-fils Gabriel qui réclame une histoire, mais aussi dans la prose de Henry James, de Proust ou de Kafka.

Propulsé par des rafales de mots – Schneider a cette plume radieuse qui, si elle n'emporte pas toujours l'adhésion sur le fond, éblouit et transporte à tout coup, – le lecteur se déplace sur une marqueterie composée de textes disparates qui ne sont pas pour autant digressions gratuites. Chaque fragment, aussi incongru qu'il apparaisse à première vue, vient prendre sa place au sein du motif, s'emboîte exactement pour servir le dessein de l'auteur, faire prospérer sa réponse en réitérant la question : qu'est-ce que le roman ?

« Un merveilleux jouet », selon Nabokov, *« un miroir que l'on promène le long du chemin »* selon Stendhal, se plaît à rappeler Pierre Schneider. Ces définitions, *pourtant, ne le satisfont* pas. A l'image du miroir stendhalien, il préfère celle du sablier ou de la fontaine. Le roman, pour lui, est un *« écoulement »*. *« Il n'a qu'un but : sa fin ; qu'un sens : celui qui l'y mène. »* Il le voit aussi comme un train qui, forcément, va son train et dont l'avantage principal réside dans le fait qu'*« à bord, rien n'est interdit, car rien ne blesse »*. Si on l'en croit, la marque du récit (mais est-ce bien celle du roman ?) serait avant tout son pouvoir d'hypnose, sa capacité de distraire le lecteur du cours de sa vie et de la pensée de la mort. *« Il n'y a pas de mort dans les romans ; tant qu'ils nous emportent, nous sommes à l'abri d'elle. Elle ne peut s'emparer de nous que lorsqu'ils s'achèvent. Aussi longtemps que Schéhérazade parlera, le glaive du grand roi demeurera suspendu. »*

Chambre de mots

Nous voilà donc revenu dans la *chambre de mots* de Schéhérazade, et ce pour comprendre que tout lecteur, en somme, est assimilable au roi Shahriyar qu'il faut sans cesse divertir de son atroce soupçon et de ses velléités de bourreau. S'il est vrai que le lecteur peut à tout moment refermer le livre et trancher le fil, doit-on considérer que tout écrivain est une Schéhérazade qui s'ignore ? Ecrire pour ne pas mourir ou, à tout le moins, pour différer la mort, la tenir à distance, l'hypothèse n'est pas neuve puisque Cocteau disait déjà : *« Un mot d'écrit, un pas d'ôté à la chute. »*

Si séduisante que soit l'idée de Schéhérazade prolongée ou ressuscitée en chaque écrivain, on ne peut faire l'impasse sur un détail d'importance : la reine n'écrit pas, elle parle, elle conte. C'est le reproche essentiel à faire à Pierre Schneider : il amalgame les genres. Récit, roman, conte ici ne font qu'un, et cette confusion est dommageable au roman. Bien plus que l'art du roman, c'est l'art de la narration que narre Pierre Schneider, à sa manière singulière, merveilleuse. Et, s'il profère certaines assertions réductrices à propos du roman, il livre en revanche quelques lignes lumineuses sur la nouvelle et sait, par la grâce de l'écriture, faire traverser au lecteur les contrées enchantées du Verbe. Pour ces raisons, le roi Shahriyar décrète qu'il mérite d'être salué et lu.

ANNE BRAGANCE.

★ **PLAISIR EXTRÊME, de *Pierre Schneider, le Seuil, 258 p.,* 85 F.**

---

(1) Voir le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech dans « le Monde des livres » du 21 novembre 1986.

André Gide, légende du siècle

« *J'ÉCRIS pour être relu* », confiait Gide un jour. Reprendre cette œuvre, c'est d'abord mesurer l'impressionnante ambition de son auteur pour s'apercevoir qu'elle fut à peu près assouvie. Déjà, le jeune symboliste de vingt ans qui livrait son double dans les *Cahiers* (1891) puis les *Poésies* (1892) d'André Walter *« pense satisfaire l'appétit d'un public considérable »*. Il publiera cependant à compte d'auteur jusqu'en 1910 et demeurera un écrivain confidentiel, peu ménagé par la critique, jusqu'aux années 30. Ce sont alors son rapprochement avec le communisme, puis la parution retentissante de *Retour de l'URSS* (1936) qui valent à Gide d'incarner durablement la figure de « l'engagement » : au déclin de sa vie, le fondateur intellectuel de la NRF, prix Nobel, campait à lui seul une génération.

L'essai de J.-J. Thierry introduit, sans grâce ni perspicacité particulières, à l'œuvre de Gide, et sous-estime notoirement l'innovation littéraire et l'influence politique de l'écrivain : de *Paludes* et des *Caves du Vatican* viennent, par des chemins détournés, des auteurs, comme Barthes ou Sarraute, pour qui l'action n'est plus seule synonyme de progression dramatique. Quant au refus gidien du totalitarisme soviétique et, dans une moindre mesure, sa *condamnation du système colonial* français en Afrique, on leur doit d'avoir ébranlé des convictions pendant un bon quart de siècle : de qui peut-on en dire autant ?


GISÈLE FREUND

« Je ne déteste pas de décevoir »

André Walter, comme en convient Claude Martin dans son exemplaire édition, sent ce « romantisme fin de siècle » qui valut à Gide les louanges de Maurras, de Gourmont et de Régnier. En 1891, le jeune homme était l'hôte du banquet symboliste qui réunissait Moréas, Mallarmé et Barrès, tandis que ses premiers écrits clament sa fière appartenance à la nouvelle école : foin du roman, genre délaissé, gloire au poème, journal de l'âme. Mais en même temps, pourtant, l'ambitieux avoue dans une lettre : *« Mallarmé pour la poésie, Maeterlinck pour le drame et, quoique auprès d'eux je me sente un peu gringalet, moi pour le roman. »* Heureuse intuition ! Le dramaturge appliqué, qui enviait la facilité d'un Lenormand, le poète inspiré des *Nourritures terrestres*, livre et emblème d'une époque, se lisent aujourd'hui moins et moins bien que le jubilant inventeur de personnages aux noms de gloire, Baraglioul et Fleurissoire, Laurenhagen et Saint-Auréol, Ghéridanisol et Profitendieu. *C'est au reste ce que*, après la publication des *Cahiers*, pressentait en toute lucidité cet autre aiguilleur de son temps que fut Paul Bourget, utilement convoqué par Claude Martin. L'ami de Proust et de Henry James, passionné par la psychanalyse, rappelait à Gide les règles balzaciennes du roman de la *« vie profonde »*.

Gide, qui écrivait à Freud pour faire traduire son œuvre chez Gallimard, était, enfin, l'ami d'exception dont témoignent journal et correspondance, et qui achèvent d'en faire un homme du siècle, notre contemporain : Valéry, Blum, Larbaud, Copeau, Schlumberger, Claudel, Martin du Gard (1) ; la NRF, qu'il habite encore, trente-cinq ans après sa *mort ; ses exégètes*, dont la rare qualité souligne la sienne propre, Delay, Anglès (2), Martin, Blanchot, Fernandez. *« Je ne déteste pas de décevoir »*, écrivait-il non sans affectation. En toute « honnêteté », l'un de ses mots, le risque reste mince.

OLIVIER BARROT.

★ **ANDRÉ GIDE, de Jean-Jacques Thierry, Hachette, 216 p., 89 F.**

★ **LES CAHIERS ET LES POÉSIES D'ANDRÉ WALTER, par André Gide, édition de Claude Martin, Poésie/Gallimard, 320 p., 40 F.**

---

(1) Le tome III de la *Correspondance générale*, de Roger Martin du Gard (1919-1925) vient de paraître chez Gallimard. Edition établie et annotée par Jean-Claude Airal et Maurice Rienveau (516 p., 265 F).

(2) Auguste Anglès vient de publier le troisième volume de son ouvrage, *André Gide et le premier groupe de la Nouvelle Revue française*. Tome III : « Une inquiète maturité (1913-1914) », Gallimard. Bibliothèque des idées (576 p., 195 F).

Rousseau dans toute sa grandeur

(Suite de la page 13.)

Cassirer présentait un Rousseau dont la pensée, sans passer par la forme du système, constitue un tout cohérent, dont les élément se complètent et s'enrichissent, et dont la grandeur intellectuelle justifie pleinement le respect admiratif que lui témoignera Kant. L'interprétation de Cassirer allait faire date et frayer la voie aux recherches ultérieures. Elle avait valeur de clarification et élevait la discussion sur Rousseau à son vrai niveau, qu'il n'était désormais plus permis d'abandonner. (...).

Il faut savoir gré à l'intervention décisive de Cassirer : Rousseau est désormais pour nous un penseur de grande envergure, même s'il n'a pas été un auteur philosophique selon les définitions reçues. Invalider sa pensée en arguant des bizarreries de sa psychologie est une dérobade. Priorité doit être donnée au texte, sans chercher à le disqualifier au nom des dispositions intérieures qu'il laisserait conjecturer.

Qui, parmi les interprètes actuels de Rousseau, n'est redevable à la lecture constructive proposée par Cassirer ? En ce qui me concerne, je voudrais dissiper un malentendu, au risque de paraître immodeste. On a cru voir, dans mes travaux, un retour à l'approche « psychologique » de Jean-Jacques, donc une régression par rapport aux mises au point systématiques de Cassirer (suivi par Les Strauss, Eric Weil, Henri Gouhier, Robert Derathé, Pierre Burgelin, Bronislaw Baczko, Martin Rang, etc.). Or à aucun moment il ne s'est agi pour moi de *réduire* la pensée de Rousseau à la manifestation d'un désir plus ou moins sublimé ou déplacé selon des mécanismes inconscients. Il convenait de lire Rousseau sans rien écarter de ce qui avait pris forme d'œuvre sous sa plume. De même qu'Ernst Cassirer avait postulé un lien organique solide entre ses écrits théoriques (le pari devant être tenu pour gagné), j'ai estimé que des liens du même ordre pouvaient être reconnus entre les écrits théoriques et les autres ouvrages de Rousseau.

Chez lui, l'histoire conjecturale, la pensée politique et religieuse, le rêve romanesque, la représentation de soi sont d'un seul tenant. Cassirer lui-même voyait la pensée et le sentiment, chez Rousseau, se prêter mutuellement main-forte. Et, s'il devait être vrai que Rousseau a appréhendé le monde à travers plusieurs systèmes de « formes symboliques » (recourant au langage de l'imagination esthétique parallèlement à celui du raisonnement abstrait), cette multiplicité de langages relativement indépendants relève d'une forme plus fondamentale qui détermine leurs différences et assure leurs corrélations. Parlant des « images », des désirs obsessionnels, des nostalgies » que je rencontrais chez Rousseau, je ne prétendais nullement enquêter sur des motivations inavouées. Il s'agissait de prendre acte des sentiments déclarés, des propos manifestes, des métaphores directrices utilisées de manière répétée. Ainsi en allait-il d'une image comme celle de la fête, ou d'une valeur formulée selon l'emblème de la transparence.

Pour reprendre une distinction établie par Ernst Cassirer, j'ai estimé qu'à l'*objet* d'étude qu'offrait le système (à la fois complet et discontinu) de Rousseau pouvait s'ajouter une approche *physionomique* de l'ensemble de son œuvre, apparemment si polymorphe (...).

Dans *la Philosophie des lumières*, Cassirer situait Rousseau dans le contexte des autres pensées de son siècle – pour montrer comment il leur répond, comment, tout en participant à un même *« état de langage »*, il y crée une turbulence, et il y amorce un dépassement. Selon l'esprit même de Cassirer, l'élargissement contextuel peut aller jusqu'à inclure non seulement les théories esthétiques, mais les œuvres d'art ; non seulement les doctrines de la connaissance, mais les œuvres scientifiques marquantes. C'est alors prendre en compte les « formes symboliques » mises en œuvre par les hommes d'une époque, dans leur pleine *réalisation*.

Pour ce qui est de Rousseau, le passage de la doctrine à ses conséquences concrétisées a été assuré par lui-même dans tous les domaines où ce passage pouvait être accompli par une individualité isolée : mission de la musique régénérée, fiction romanesque, irréductibilité de la *« voix de la conscience »*. Cassirer, qui a su admirablement démontrer la cohérence des principes de Rousseau, a posé lui-même, dans sa philosophie, la justification d'une lecture qui, partant de ses principes mêmes, chercherait à savoir quels en sont, sous la plume de Jean-Jacques, les applications, les emblèmes sensibles, les prolongements, et peut-être aussi les échos déformés.

JEAN STAROBINSKI.

● AU FIL DES LECTURES

Proust lacanisé...

L'ennui, avec les lacaneries, en critique littéraire, c'est qu'elles sont prévisibles. Le *« petit pan de mur jaune »* dans la *Vue de Delft* de Vermeer, tel que le voit Bergotte dans *A la recherche du temps perdu* et le commente le narrateur, si le bon docteur vous demande, l'œil perçant, quel est le signifié de ce signifiant lumineux, vous répondez tout à trac : le sexe de la mère, béant, comme il se doit. Après quoi, Philippe Boyer, en bon lacanien, n'aura aucun mal à démontrer subtilement le schéma interprétatif suivant : la *Vue de Delft* est une vue oraculaire de Delphes qui offre au jeune Marcel-Œdipe d'aller « vers mère » pour s'engouffrer impossiblement dans le pan de lumière trouant la nuit incestueuse de Combray, à laquelle il n'y a d'échappée possible que dans l'art ; le tableau figure ainsi toute la *Recherche,* quête du salut par la conversion du désir œdipien en désir d'écriture et affirmation, par l'œuvre, du nom-du-père. Bien. Mais cette clé psychanalytique ne tourne-t-elle pas à vide dans une serrure aux dimensions de cathédrale ou même de robe, comme le voulait Proust ?

Le plus vivifiant de ces pages, pour la lecture de l'œuvre, est le repérage des couleurs de Vermeer, le bleu et le jaune, entre lesquelles se partagent le côté de chez Swann et le côté de Guermantes, le rose, chair et fleur, venant y ajouter les infinies nuances du désir proustien. Le critique, là, est plus inattendu qu'avec ses anagrammes et ses jeux, parfois très appuyés, sur les noms.

★ LE PETIT PAN DE MUR JAUNE, de Philippe Boyer. Seuil, coll. « Fiction et Cie », 252 p., 85 F.

...et comparé à Musil

Il semble qu'une étude sur Proust, l'auteur le plus scruté du siècle, soit désormais le passeport indispensable pour une bonne carrière de vingtièmiste. Anne Longuet-Marx, jeune comparatiste, cumule, dans son premier ouvrage, *Proust, Musil, partage d'écritures,* la gloire littéraire de l'un et le prestige intellectuel de l'autre. Leur rapprochement, certes, n'est pas artificiel. Si éloignés que soient leurs mondes philosophiques (Paris contre Vienne), ils ont en commun de désintégrer le sujet psychologique, la permanence du moi, et de mettre en crise le récit classique du roman de formation, tout en concevant une grande forme romanesque fondée, pour Proust, sur une métaphysique, et, pour Musil, sur une éthique. *« Champions de l'ancien, Proust et Musil croient encore à une adéquation possible du livre au monde (idée d'un « livre-monde ») ; mais ils sont aussi sur le bord d'une forme qu'ils portent à son comble (la grande œuvre), atteignant un point de saturation qui les fait toucher à la crise, et là ils sont les pionniers du nouveau. »*

Le travail d'Anne Longuet-Marx, qui doit discrètement, lui, à Lacan et à Alain Badiou, consiste, annonce-t-elle, à repérer les ruptures que ces deux écritures opèrent effectivement dans l'histoire. En fait, il demeure prisonnier des textes décrits, sur le mode du constat intellectuel plus que de l'interprétation psychanalytique et formelle, en quoi il contraste presque terme à terme avec celui de Philippe Boyer, mais donne en définitive le même sentiment d'exercice brillant et quelque peu superflu. C'est peut-être la rançon des ouvrages portant sur les œuvres canoniques.

★ PROUST, MUSIL, PARTAGE D'ÉCRITURES, d'Anne Longuet-Marx. PUF, coll. « Croisées », 194 p., 135 F.

Le jeu de la lecture

« Du temps perdu à la recherche », soupirait naguère Claude Mauriac en rendant compte d'un ouvrage savant sur Proust. Voilà un reproche que n'encourra pas Michel Picard pour son essai sur la lecture, livre de théorie littéraire, original, ambitieux sans forfanterie, parfois difficile mais jamais inutilement, animé par l'esprit de discussion, et donc discutable, en particulier pour la prépondérance qu'il accorde à la psychanalyse dans l'interrogation de la lecture comme jeu. Dans celui-ci s'insère peut-être, entre fantasme et réel, plus d'histoire, avec son cortège d'angoisses sociales et de conflits politiques intériorisés, qu'il n'en suppose. En examinant de près les fonctions du jeu, Michel Picard propose pour le désir et le plaisir de lire un statut précis, où les règles d'une aventure risquée se définissent, et dont il espère, sans trop d'illusions, un renouveau des études littéraires, notamment dans l'enseignement, où la réalité ludique est contrariée par un travail sans règles et d'autant plus contraignant.

Si, comme l'affirmait Sartre, *« tous les ouvrages de l'esprit contiennent en eux l'image du lecteur auquel ils sont destinés », la Lecture comme jeu* s'adresse indubitablement à l'archi-lecteur, universitaire, enseignant, critique, qui a le privilège inouï de tirer sa subsistance de ce qui l'amuse et le passionne, comme le jeu passionne les enfants. Familiers des théories modernes autant que de Colette, Dumas, Roger Vailland, Jules Verne, Stendhal, Flaubert, qui sont les auteurs des textes ici convoqués pour des explications inventives, cet archi-lecteur, dont l'espèce se fait rare, note Picard mélancoliquement, trouvera en lui un partenaire stimulant parce que clair, net et quand même retors.

★ LA LECTURE COMME JEU, de Michel Picard, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 320 p., 149 F.

L'atelier d'écriture

A l'approche des épreuves d'agrégation, il faut signaler aux archi-lecteurs, postulants ou en titre, un petit ouvrage très complet sur une œuvre au programme : *Genèse, structure et style de « la Curée » d'Emile Zola,* par H. Mitterand, C. Becker, J.-P. Leduc-Adine. Il nous fait pénétrer dans l'atelier d'écriture et apprécier le produit fini comme s'il n'avait jamais fini, justement, de jouer avec nous ou de travailler en nous, c'est tout un.

La visite de l'atelier est aussi à quoi nous invite, sans aucune prétention savante mais avec des préoccupations éthiques, l'écrivain Albert Memmi, dans *l'Ecriture colorée, ou Je vous aime en rouge.* En écrivant son roman *le Scorpion,* il s'était interrogé sur les niveaux de vérité d'un texte et sur la manière de suggérer leurs différences au lecteur.

Pour son compte, il avait élaboré une pratique et une théorie de l'écriture en couleurs, grâce au fameux stylo quadrichrome. Distinguant cinq variétés de langage, celui du constat, de l'analogie, du vœu, de la fantaisie et de l'émotion, il leur attribue cinq couleurs : le noir, le jaune, le vert, le bleu et le rouge. Il balaie d'un revers de main l'objection technique qui réserverait ce partage au manuscrit : pour l'impression, c'est simple affaire d'argent, donc de demande des lecteurs. Mais l'art d'écrire consiste évidemment à faire vibrer ces couleurs dans la typographie en noir et blanc, et l'art de la lecture à les faire jouer.

MICHEL CONTAT.

★ GENÈSE, STRUCTURE ET STYLE DE « LA CURÉE », de Henri Mitterand, Colette Becker, J.-P. Leduc-Adine. Sedes, 228 p., 130 F.

★ L'ÉCRITURE COLORÉE OU JE VOUS AIME EN ROUGE, d'Albert Memmi. Éditions Périple, diff. Distique, 100 p., 95 F.

● CRITIQUE LITTÉRAIRE

L'exercice de la liberté

Que reste-t-il pour parler de la littérature ? La psychanalyse, bien sûr ! Et ceux qui résistent à ses hypothèses. Comme Danièle Sallenave...

CE qui se passe était à peu près inévitable : le prétendu « effondrement des idéologies » n'a laissé intact, au milieu des ruines de ses discours institués, qu'un bloc, résistant : le discours psychanalytique. Le temps des grands essais sur la littérature étant, du moins pour le moment, déplorablement clos – ni les divers formalismes, ni le structuralisme, ni la sémiotique, ni le marxisme n'inspirent plus d'approches systématiques, – que reste-t-il ? Comment parler de la littérature ?

Heureusement, il reste la psychanalyse. C'est présentement le seul ensemble cohérent de concepts, de notions et de catégories auquel on ose encore se référer ouvertement. En témoignent successivement, depuis quelques mois, le livre d'Alain Roger *Proust, les plaisirs et les noms,* celui de Philippe Boyer *le Petit Pan de mur jaune,* l'essai de Michel Picard sur la lecture *(voir, pour ces deux derniers, la critique de Michel Contat ci-contre)* ou encore ceux de Ruth Menahem *Langage et folie* et de Monique Plaza *Écriture et folie.* Livres de très inégale valeur, on s'en doute, dont émerge assurément celui de Philippe Boyer, par sa rigueur, sa subtilité et sa juste appréciation du *« travail de l'œuvre ».*

Mais il s'agit moins pour l'heure d'examiner la justesse des postulats, la fermeté de la démarche ou la validité des résultats que d'interroger, une fois encore, la signification et la portée du recours à une théorie de l'inconscient pour parler de l'œuvre littéraire, ou de son déploiement dans le monde qu'on appelle ordinairement « lecture ».

L'enjeu est capital, mais au moins les termes sont assez clairs. En choisissant d'exposer les antécédents de l'œuvre (par exemple : la scène œdipienne) ou ceux de la lecture (la sublimation anale), ou bien on se livre à une régression au sens strict : *« retour en sens inverse à partir d'un point déjà atteint jusqu'à un point situé avant lui »* (Laplanche et Pontalis, *Vocabulaire de psychanalyse),* ou bien, au contraire, on pose d'emblée que la quête des déterminations de l'œuvre doit nécessairement avouer ses limites, c'est-à-dire apporter la preuve que l'œuvre n'y est pas entièrement soumise, ne s'y réduit pas, mais se construit à partir d'elles et peut-être même contre elles.

Le dilemme n'est pas nouveau. *« Er dient der Aufklärung »,* écrivait Thomas Mann dans son essai de 1929 *la Place de Freud dans l'histoire de la pensée moderne :* l'intérêt pour l'inconscient *« est au service des lumières ».* Forte parole, dont il convient aujourd'hui encore de faire entendre la résonance et l'écho. La passion pour l'origine doit se doubler d'une répulsion pour l'origine, du désir de s'en arracher sous peine de sombrer dans ce que Thomas Mann appelle *« le grand retour en arrière, nettoyé et maquillé de manière à figurer une impétueuse ruée en avant ».* En d'autres termes : s'il est bon de faire apparaître que la conscience n'est que la face apparente d'un continent caché, la pointe visible de l'iceberg, il importe tout autant que soit rappelée la force irruptive de cette pointe. Dit encore autrement : que le déterminisme est la base de la création, non sa négation.

C'était donc ça !

Car, si habile que soit la démonstration, si drôles et convaincants que soient les exemples, que reste-t-il de l'œuvre si derrière le pan de mur peint par *« Ver Meer de Delft »* se cache un retour *« vers la mère de « Delphes » ?* Si derrière le feuilletage d'un livre se cache le rappel de jeux de mains moins innocents ? Tout dévoilement (soyons grossièrement psychanalystes !) procure un plaisir : de voir, de découvrir, de comprendre, de connaître. C'était donc ça ! Qui rapidement se double d'un « ce n'était donc *que ça !* » Figure elle aussi bien connue d'un plaisir moins noble : celui de rabaisser. Ah bon ! Derrière la tasse de thé un *« tasse »* du boulevard Malesherbes et, devant le visage du lecteur, la vieille bobine du *« fort/da » !*

« Ecrire, c'est à la fois dévoiler le monde et le proposer à la générosité du lecteur » (dit Sartre, dans *Qu'est-ce que la littérature ?).* Il importe moins, en effet, de détecter le fantasme caché, la scène primitive ou les sublimations incomplètes – qui nous ramènent tous, régressivement, à la communauté des pulsions – que de comprendre comment l'œuvre se déploie en aval de ses contraintes, comme une ouverture et un événement. Sans cela, comment sa lecture pourrait-elle être, selon la formule de H. G. Gadamer, *« une expérience qui transforme celui qui la fait » ?* A ce titre, résister aux hypothèses psychanalytiques, ce n'est pas émettre des « résistances » elles-mêmes évidemment interprétables : c'est poser que l'épigenèse l'emporte sur la genèse, l'application sur l'explication, l'invention sur l'héritage. Que la conscience se construit, qu'elle est, dit Paul Ricœur, *« une tâche ».*

Qu'en savez-vous ? me dira-t-on. A défaut de le savoir, je le parie : c'est un choix éthique, qui consiste à refuser que là où le *je* était, le *ça* doive advenir. Qu'ai-je à perdre si je pose que la littérature est, pour celui qui lit autant que pour celui qui écrit, l'exercice de la liberté ?

DANIÈLE SALLENAVE.

★ PROUST, LES PLAISIRS ET LES NOMS, d'Alain Roger, Denoël, 1985, 176 p., 68 F.

★ LE PETIT PAN DE MUR JAUNE, de Philippe Boyer, Le Seuil, 252 p., 85 F.

★ LA LECTURE COMME JEU, de Michel Picard, Éditions de Minuit, 320 p., 145 F.

★ LANGAGE ET FOLIE, de Ruth Menahem, Les Belles Lettres, 255 p., 130 F.

★ ÉCRITURE ET FOLIE, de Monique Plaza, PUF, 217 p., 110 F.

Un Goncourt mémorable

Pour une nouvelle lecture du* Dernier des Justes, *d'André Schwarz-Bart, le Goncourt 1959.

EN 1959, la publication du *Dernier des Justes,* écrit par un certain André Schwarz-Bart, fait l'effet d'une bombe à retardement, réveille les consciences et ressuscite la vocation messianique du roman. Aujourd'hui, plus d'un quart de siècle après la parution d'un des rares livres couronnés par le prix Goncourt qui aient modifié la vision de millions de lecteurs, les jeunes ignorent tout de ce qu'il convenait, alors, d'appeler « l'affaire Schwarz-Bart ». L'essai dense, rigoureux de Francine Kaufmann, maître de conférences à l'université Bar Ilan d'Israël, se propose de la rappeler tout en esquissant une nouvelle grille de lecture pour ce texte destiné à marquer des générations.

Rien dans l'enfance d'Abraham Schwarz-Bart, fils d'émigrés juifs installés à Metz dans le quartier du Pontifroy où l'on parlait seulement le yiddish, ne le destinait à devenir un jour André Schwarz-Bart, l'écrivain qui a su si bien transposer en français la souffrance juive, en lui donnant la dimension d'un mythe fondateur. Il a quatorze ans quand la quasi-totalité de sa famille est envoyée dans un camp d'extermination. L'adolescent évite la déportation, participe à la Résistance, s'engage dans l'armée régulière et adhère aux Jeunesses communistes, où il milite jusqu'en 1951, année des procès de Prague.

Magnifier la résignation

Ouvrier en usine, il cherche réponse à son malaise lancinant au gré de quelques lectures désordonnées. En 1946, un livre qu'il avait pris pour un roman policier, *Crime et Châtiment,* lui fait découvrir ce qu'est la littérature. Bachelier en 1948, étudiant la morale et la sociologie en Sorbonne, le jeune homme commence à écrire des récits qui restent au fond de ses tiroirs et améliore d'année en année sa maîtrise du français. Pour gagner sa vie, l'ancien combattant travaille dans les organisations juives. Il y rencontre les rescapés des fours crématoires, qui arrivent à lui communiquer, de vive voix, l'horreur incommunicable. Leur expérience nourrit ses textes, dont l'un deviendra le brouillon du *Dernier des Justes.*

Insatisfait, Schwarz-Bart étudie et annote tous les ouvrages qu'il trouve sur le judaïsme en Europe de l'Est, et, en 1956, la revue *l'Arche,* alors à ses débuts, publie un fragment important de la seconde version de son roman. Une troisième mouture ne répond toujours pas aux attentes de l'auteur. Finalement, il présente 1 200 pages d'une quatrième version à un directeur des Editions du Seuil, déjà alerté par le texte paru dans la revue juive. En mai 1959, après encore huit mois de travail acharné, le livre revêt sa forme définitive. A force de rechercher l'essentiel, en supprimant digressions et longueurs, Schwarz-Bart annule les frontières des lieux et du temps et arrive à restituer l'extermination des juifs par Hitler à l'intérieur d'un espace transhistorique où la réalité et la légende des Justes s'incarnent dans une incantation homérique.

Dans le mois qui suit la publication du roman (présenté comme un cycle fermé, de la fin du XIIe siècle à la première moitié du XXe) 40 000 exemplaires sont vendus. Mais en novembre, quand l'écrivain reçoit le prix Goncourt, l'« affaire Schwarz-Bart » est déjà en route et les polémiques s'intensifient. Comme pour le lecteur d'il y a vingt-sept ans, elles gardent leur actualité pour celui d'aujourd'hui. Certains juifs, parmi lesquels des critiques importants, reprochent à l'auteur de magnifier la résignation et de reconnaître aux nazis un rôle essentiel dans la dynamique du salut, reflétant ainsi une vision chrétienne de leur histoire. Les catholiques, eux, trouvent que *le Dernier des Justes* est un récit christique sans le Christ, alors que, pour les marxistes, le roman invite à l'abandon du combat social en faveur de l'évasion mystique. Ils considèrent l'absence des résistants dans le livre comme une faute historique grave. Enfin, les sionistes regrettent que Schwarz-Bart privilégie le passé diasporique au moment même où des jeunes juifs bâtissent l'État d'Israël.



André Schwarz-Bart ou la vocation messianique du roman.

S. BASSOULS

Certains « lettrés », particulièrement malveillants, accusent l'auteur de plagiat et d'ignorance historique. Une véritable campagne s'engage pour le dénigrer et « l'affaire » devient un événement national. Mais, comme l'a très bien compris Francine Kaufmann, le rôle de la mortification dans l'accès au sacré n'intéresse pas Schwarz-Bart. Ce qui le préoccupe fondamentalement, c'est la communication des hommes *« à travers la souffrance »* ainsi que la création d'un univers poétique au-delà de l'historicité. Bien sûr, à la fois barde et greffier d'une civilisation assassinée, l'écrivain recompose la réalité, mais n'invente rien.

Glorification du martyre ou chant de révolte ? Roman régionaliste juif renfermé sur lui-même ou message planétaire ? On reste rêveur devant la multiplicité des interprétations suscitées par la lecture du *Dernier des Justes.* Nous retiendrons celle qui y voit l'épopée majeure exprimant, à travers la tragédie juive, les tourments universels de la condition humaine. Raffinant cette analyse, Francine Kaufmann met l'accent sur le fait que le roman pose les interrogations de ceux qui n'ont pas connu la guerre et des juifs nés avec l'État d'Israël.

Elie Wiesel, juif, écrivain porté par son œuvre et par la haute récompense reçue cet automne, est devenu le messager de la paix qui interpelle la conscience des dirigeants de ce monde au nom d'une catastrophe indicible dont il a été le *témoin* personnel. Piotr Rawicz, écrivain juif pétri de dandysme, de lucidité et de désespoir, a choisi le silence de la mort après avoir partagé cette même expérience qui lui a dicté un seul livre, l'inoubliable *Sang du ciel.* André Schwarz-Bart, lui, écrivain tout court, a définitivement ancré la Shoah (1) dans la mythologie du second millénaire. Originaires des lointains d'une autre Europe, ils ont choisi tous les trois, pour dire leur souffrance, le français.

EDGAR REICHMANN.

★ POUR RELIRE LE DERNIER DES JUSTES (Réflexions sur la Shoah), de Francine Kaufmann, Méridiens-Klincksieck, 250 p., 128 F.

(1) Terme biblique communément employé en Israël pour désigner le génocide et qui signifie littéralement « catastrophe ».



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

L'épatant

(Suite de la page 13.)

Et il n'a pas que Dante à son programme d'agrègue ininterrompue. En option, il pourrait présenter Aristote, Mozart, Casanova, Fragonard, l'Opus Dei, Venise d'hier et *d'aujourd'hui*, la papauté en dix leçons, l'*Odyssée*, Rodin, Freud, *Phèdre*, Baudelaire, l'embryologie de demain, et, pourquoi pas ?, le peigne antipellicules... Laura — l'épouse « admirable » *(sic)*, — Liv et Sigrid — les compagnes joueuses, — les intellectuels de rencontre, ne servent qu'à revenir à ce mitraillage d'informations hautement cultivées. Comment, vous ne saviez pas que... ? Les Français sont ignares, de nos jours !... Il y a du cours de rattrapage dans *le Cœur absolu*, et, en S., du professeur courroucé d'avoir à s'occuper d'une terminale qui s'en bat l'œil. Des perles à des cochons : c'est l'impression lasse que laisse percer le « maître », à force.

COMME par dépit, S. se tourne vers sa personnalité médiatique ; mais c'est pour s'irriter tout autant de ce qu'on a fait de lui. Bêtise et pudibonderie se sont coalisées pour le défigurer. Relisez sa presse, l'interview d'Untel, l'adjectif de Machin : ils n'ont rien compris, et ils lui en veulent. Inculture pesteuse partout, rapports de forces torves... Des réseaux manipulent Paris et la planète. Entre le bar du Pont-Royal, les Zattere et Berne la grise, des bip-bip grésillent... S., l'ennemi à abattre... Trop savant, intelligent, et libre, S. rit de ce *délire* ; et il n'en rit pas. L'auto-intoxication le guette. On ne détrompe pas les paranoïaques. Est-ce leur faute, à la fin, si tout leur donne raison ?

Où en était-il ? Ah oui : l'épouse du producteur américain tombe folle. S. y voit un effet du féminisme (du débat indigné en perspective, vendeur ça coco !). S. explique *Phèdre* à une amie. S. recopie Mme de Sévigné. S. partouze en Sologne. S. a des malaises épileptoïdes, croit-il. S. consulte le carnet rouge de ses fêtes d'un instant, avec, au hasard, une Américaine férue de Sade, une sinologue mère de famille, une secrétaire de parti politique, une *hématologue*, Véronique l'hégélienne...

Pendant ce temps, la Terre tourne, et les caméras allant avec. Le pape visite Venise, des intellectuels pétitionnent en faveur d'un Polonais, Mozart écrit le *Quintette en la* avec clarinette, l'année de *Cosi*, année radieuse... Satan n'a jamais si bien fait croire qu'il n'existait pas... Le terrorisme arabe traduit une « demande » où S. l'infaillible entend l'envie de *« prendre part à la civilisation »*... Le pape se pose sur le mont Blanc et dénonce le péché de chair, mais c'est pour la rendre, la chair, plus exquise... Les Japonais renoncent à tourner *la Divine Comédie*... Connaissez-vous les cartons inédits de Rodin, rue de Varenne ? Non ?... Et la bibliothèque Marciana, ça ne vous dit rien ?... Et les manipulations de fœtus, ça vous est égal ?

ON l'a deviné, c'est l'air du temps qui brasse les ailes du moulin à paroles, *un air du temps que les médias nous* masquent, nous font oublier, et que le roman sollersien a pour mission de restituer à travers des réminiscences et une subjectivité rares.

En vérité, ce n'est pas l'actualité qui est saisie, ni les mentalités. S. n'est pas peintre, il est montreur. Plus que présent en coin de tableau, il occupe le centre et profère, péremptoire, *ce qu'il faut en penser*. Il a la clef de tout. Il sait tout ce qui se trame, dans les mythes, l'histoire, les soubassements. Ses modèles affirmés : Sade, Laclos, Casanova, sachant que le libertin est rarement libertaire, puisque détenteur de ce qui est bel et bon. Influence plus proche : le Malraux parleur de la culture. Si les thèses ne coïncident pas, la même ambition brûle : faire découler un coup de génie d'un autre, se mettre à la place de l'artiste, prendre rang, tourner la généalogie en métaphysique, et le joli paradoxe invérifiable en évidence que seuls discuteront, s'ils osent, les imbéciles...

IL faut choisir entre *« l'effervescence et l'œuvre »*, dit un faire-valoir de S..., décidément habile à prévenir toute réserve sur son entreprise. L'alternative n'est peut-être pas là, mais à un niveau où l'auteur n'est pas disposé à se situer, vu l'assurance avec laquelle il a aussi verrouillé la « psychanalyse » de son personnage et de son travail.

Puisqu'il est avéré que S. n'a ni le projet ni le don d'écrire un roman, c'est-à-dire de nous laisser libres de penser, sentir, rêver, autour de choses et d'êtres qu'il aurait inventés, pourquoi ne publie-t-il pas une thèse sur Dante et, séparément, un journal d'intellectuel rive gauche ? Pourquoi, depuis trois livres, ce brassage réitératif, dont la raison d'être se résume à vouloir faire à tout prix l'épatant ?

Toujours au fait de tout, S. parle quelque part des blessures narcissiques qui portent à se construire une apparence d'emprunt. *Serait-ce son cas ? Le spectacle qu'il donne* est en tout cas celui d'un collégien quinquagénaire qui chercherait moins à être le Casanova de ce siècle qu'à occuper, du haut de ses lectures imposantes, une maîtrise qu'il n'a pas vraiment, celle de l'examinateur, de l'analyste et du curé qu'il aurait rêvé d'être, sans négliger le prestige gamin du chahuteur défaiseur d'idoles et de l'enfant de chœur videur de burettes. *Tout verrouiller ; par peur de* quoi ?

La question ne sera pas posée. Le lecteur n'est pas là pour ça, mais pour écouter bouche bée. S. est ravi de son coup. On est content pour lui.

★ **LE CŒUR ABSOLU, de Philippe Sollers, Gallimard, 426 p., 98 F.**

● ÉDITION

L'aventure d'Orange Export Ltd

Emmanuel Hocquard s'explique sur « la plus petite des petites maisons d'édition » dont la production vient d'être rassemblée en un seul volume

ORANGE Export Ltd, *« la plus petite des petites maisons d'édition »*, cesse ses activités. Dans un important volume, Flammarion rassemble l'intégralité du travail accompli de 1969 à 1986 par un écrivain, Emmanuel Hocquard, et un peintre, Raquel. Ce qu'on n'y retrouve pas, c'est l'aspect des cent brefs et beaux ouvrages ici regroupés : le soin extrême donné à la mise en page n'apparaît pas plus que le travail plastique — sérigraphies, collages, aquarelles, — accompli principalement par Raquel, et dont chaque exemplaire offrait un original.

« C'est sans importance, disent-ils. *C'est autre chose. On nous reprochait nos tirages nécessairement limités à une centaine d'exemplaires, et nous rêvions d'un livre accessible à un large public. Le nom d'Orange Export Ltd devient le titre de ce volume que nous signons car nous avons, littéralement, fabriqué tout cela de nos mains. De plus, comme tous ces textes ont été suscités par des commandes, c'est aussi une manière de prendre nos responsabilités, d'assumer tous les choix que nous avons faits. »*

A la différence d'une anthologie où les choix sont faits rétrospectivement, cet ensemble qui s'est constitué peu à peu, très lentement, peut se lire comme une sorte de chronique poétique des années 70.

Une cinquantaine d'écrivains

Orange Export Ltd a été une « aventure collective » qui a regroupé, sans plan concerté, une cinquantaine d'écrivains assez divers. *« Tout s'est fait au gré des rencontres et des amitiés*, « sponte sua forte » *(spontanément et par hasard)*, *selon la citation de Lucrèce qui était la devise imprimée au dos de certains livres. Nous avons commencé par publier des gens de notre génération, Alain Veinstein, Jean Daive, Claude Royet Journoud, Anne-Marie Albiach, Joseph Guglielmi. Puis nous avons sollicité des gens plus connus, Jabès, Roubaud, Dupin, impossible de les citer tous. Une troisième génération est même apparue avec Olivier Cadiot et Hubert Lucot. Beaucoup de ces écrivains se sont rencontrés pour la première fois dans l'atelier de Malakoff.*

» Malgré leur diversité, une certaine cohérence apparaît. La plupart de ces écrivains étaient préoccupés par les problèmes du langage. Et je crois qu'un élément important de la modernité qui est présente là, c'est qu'aucun d'entre eux ne considère un livre de poésie comme un recueil. Pour eux, l'unité ce n'est pas la page, mais le livre, même s'il est court, avec son espace et sa tension. C'est pourquoi il y a quelque chose de juste dans les contraintes que nous imposions. Ainsi la collection « Chutes », cinq pages de cinq lignes : c'est une forme qui permet à peu près tout. »



S. JAWORSKI

Emmanuel Hocquard et Raquel.

Bibliographie

- *Album d'images de la Villa Harris*, Hachette, POL (1978).
- *Les dernières nouvelles de l'expédition sont datées du 15 février 17...*, Hachette, POL (1979).
- *Une journée dans le détroit*, Hachette, POL (1980).
- *Une ville ou une petite île*, Hachette, POL (1981).
- *Aerea dans les forêts de Manhattan*, POL (1985).
- *Des nuages et des brouillards*, Spectres familiers (1986).
- *Des feuillages, la grammaire et un amour*, avec Royaumont (1986).

Traductions

- Fernando Pessoa : *L'Ode triomphale et douze poèmes de la fin*, en collaboration avec Rémi Hourcade, éd. Royaumont (1986).
- Charles Reznikoff : *le Musicien*, en collaboration avec Claude Richard, POL (1986).

C'est le souci de donner corps concrètement au texte, selon le rythme du travail de l'écrivain, qui a conduit Emmanuel Hocquard et Raquel à créer une *« fabrique de livres d'écriture »*, une des premières, avec Le Collet de buffle, dans un domaine devenu aujourd'hui très vivant. Tout a commencé en 1969 à Nice, par la rencontre de Raquel et du poète péruvien Cisneros. Ensemble ils ont fait un livre, *David*. *« Il y a eu un seul exemplaire*, dit Hocquard, *mais c'était le point de départ. Nous avons décidé de venir à Paris pour faire une maison d'édition. Le premier livre d'Orange Export Ltd*, le Portefeuil, *je l'ai fait en 1973 sur ma table de salle à manger, en quarante exemplaires. »*

« Le nom d'Orange Export Ltd venait du refus de connotations trop littéraires. C'était, pour faire image, quelque chose de l'ordre de l'import-export, des échanges. Une caisse d'agrumes sur le quai d'un port. Au fond, peut-être, Tanger, qui pour moi reste l'arrière-pays, la référence... Ou bien ce petit texte inédit de Larbaud, très aérien, très léger, où il est question d'oranges et du port de Malaga — c'est le seul texte qui, dans Orange Export Ltd, ne soit pas issu d'une commande. »

« Comme un musicien »

« Pour imprimer, j'ai d'abord eu une casse, avec des caractères. Puis j'ai demandé à un imprimeur, René Barzilay, de faire deux livres, mais, agacé par mes exigences, il m'a dit : « Si tu n'es pas content, tu n'as qu'à les faire toi-même. » *Je l'ai pris au mot, et pendant deux ans j'ai passé le samedi et le dimanche à travailler dans son atelier dont il me confiait les clés. Plus tard j'ai acquis une presse à épreuves et j'ai pu racheter à Barzilay le matériel dont il m'avait longtemps laissé me servir. Raquel et moi faisions ensemble les maquettes, mais j'assurais seul la composition, le façonnage, l'impression. »*

Pour l'un comme pour l'autre, l'activité liée à Orange Export Ltd est indissociable de leur propre travail de création. Ainsi texte et peinture sans cesse interfèrent et se confrontent. *« Par exemple, en voyant des gouaches par terre dans l'atelier*, dit Raquel, *Emmanuel a commencé à écrire un texte que j'ai illustré par des gouaches différentes. C'est ensuite devenu son livre* Une journée dans le détroit (1). » Hocquard a écrit *Une* directement sur le marbre, composteur à la main. Quant à son roman *Aerea dans les forêts de Manhattan* (2) (prix France Culture 1985), *« même en le rédigeant à la machine ou à la main, je savais*, dit-il, *que j'écrivais en bodoni corps 10 et non en garamont, un peu comme un musicien sait qu'il compose en la mineur et non en ut majeur »*.

MONIQUE PETILLON

★ **ORANGE EXPORT LTD, 1969-1986, d'Emmanuel Hocquard et Raquel, Flammarion, 423 p., 85 F.**

(1) Hachette POL, 1980.
(2) POL, 1985.

Quand Sollers rencontre Jean-Jacques...

LE *Cœur absolu* : roman. (Voir ci-dessus le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech.) Donc *« une histoire feinte écrite en prose où l'auteur cherche à exciter l'intérêt par la peinture des mœurs »*, selon Littré. Voilà bien une définition fleurant le « provincialisme romanesque » du dix-neuvième siècle. Une *histoire feinte, le Cœur absolu ?* Que non, affirme Sollers, pas plus que ne l'étaient *Femmes* ou *Portrait du joueur* (1). Vraies, les passantes elliptiquement recensées dans le « carnet rouge », comme était vraie, quoi qu'en disent les sceptiques, Sophie, l'auteur des minutieuses lettres érotiques de *Portrait du joueur*.

Vraies, soit, mais réelles ? Et si la question est de pure rhétorique, pourquoi avoir mis en épigraphe au *Cœur absolu* la phrase de Laurence Sterne : *« De chaque lettre tracée ici, j'apprends avec quelle rapidité la vie suit ma plume »*, bousculant l'ordre de dépendance convenue des mots aux choses ? Sterne : le dix-huitième siècle, l'époque où précisément se joue, dans la constitution du genre neuf qu'est le roman, une subtile dialectique entre vérité et réalité.

Première étape : le roman est haïssable parce qu'il est mensonge. *« Faire et lire des romans est un péché, c'est criminel en soi puisque c'est ce que les Ecritures signifient en parlant de mensonge. »* Daniel Defoe *dixit* — ce qui ne l'empêche pas d'être l'auteur que l'on sait, qui jurera ses grands dieux que Robinson Crusoé est véridique. A l'opposé du roman serait donc l'histoire. Pas sûr, dit Diderot à propos de Richardson : *« J'ose dire que l'histoire la plus vraie est pleine de mensonges et que ton roman est plein de vérités. O peintre de la nature, c'est toi qui ne mens jamais. »*

Faux problème, rétorque Restif : *« Rien de plus utile à l'instruction des hommes que l'histoire, vraie ou simulée. Personne n'a voulu croire que la Julie ou la Claire de Jean-Jacques Rousseau fussent des êtres imaginaires, tout le monde s'est écrié » « Jean-» Jacques a peint celles qu'il a » vues et peut-être aimées ». Tous » les romans des hommes que je viens de citer sont historiques. »* D'où il ressort que dire que Julie a existé ou que Sophie n'a pas existé revient exactement au même, c'est-à-dire à rien — ce, que confirme Rousseau lui-même, dans sa célèbre phrase en préface à *la Nouvelle Héloïse : « Ai-je fait le tout et la correspondance entière est-elle une fiction ? Gens du monde, que vous importe ! C'est sûrement une fiction pour vous. »*



ROGER VIOLLET

Daniel Defoe : « Faire des romans est un péché. »

Si incongru que paraisse le rapprochement, Sollers ne dit pas autre chose : peu importe que ce soit réel ou non, c'est vrai, — de toute l'évidence du refus. Propos qui se veut non de scribe mais d'historien, au sens où le disait Restif.

Mémoires et fictions

Pour quel type d'histoire ? Si les membres de la société du *Cœur absolu* sont tenus de lire le plus grand nombre possible de Mémoires, ce n'est certainement pas par allégeance à la réalité : on sait trop ce qu'était la « réalité » de ces Mémoires du temps. Et aux préfaces-fiction de leurs auteurs, arguant de manuscrits trouvés à Saragosse ou ailleurs, de papiers transmis par un « homme de qualité » ou opportunément retrouvés dans d'obscures ruines font curieusement écho les affirmations de Sollers à propos de correspondances qui ont bel et bien existé, ou de ce fameux « carnet rouge », mine de romans possibles, accumulation d'anecdotes érotiques dont le projet est sans doute moins de fournir un catalogue de postures que de forcer la voie à une histoire autre que celle des événements, et qui lui paraît nécessaire, celle des *« pudibonderies, timidités, inhibitions, préjugés et répugnances »*. Question de vérité, non de réalité.

Alors, de la vie ou de la plume, des choses ou des mots, il importe peu de savoir ce qui est chronologiquement premier, ni des personnes ou des personnages. Le roman reste le lieu du vrai. Quant au réel, il est chez Sollers comme une porte de saloon : il bat dans les deux sens.

MONIQUE NEMER.

(1) Tous deux chez Gallimard. *Portrait de joueur*, vient de paraître en édition de poche, coll. Folio/Gallimard, no 1786.

D'AUTRES MONDES

L'Irlande de Brendan Behan

★ CONFESSIONS D'UN REBELLE IRLANDAIS, de Brendan Behan ; traduit de l'anglais par Mélusine de Haulleville. Gallimard, 340 p., 125 F.

L'IRLANDE – l'Eire, plutôt – a donné tant de grands écrivains, poètes, auteurs dramatiques, romanciers, acteurs, que certains, qui n'eurent pas une longévité comparable à celle de Shaw, Yeats ou O'Casey, passèrent comme des météores. Célèbres un temps de leur vivant, ils vont trop vite, meurent trop jeunes et, vingt ans après leur mort, affrontent l'oubli.

C'est le cas de cet homme impétueux, torrentueux, que fut Brendan Behan – né et mort à Dublin (9 février 1923 - 19 mars 1964), – dont la découverte en 1959 au Théâtre des Nations demeure, malgré le côté fugace de la représentation théâtrale, un très grand moment de théâtre. C'était *The Hostage* (1), dans la mise en scène d'une Anglaise, l'extraordinaire Joan Littlewood (*« le seul metteur en scène de tous ceux que j'aie jamais rencontrés qui eût une étincelle de génie »*, se souvenait-il). Le rebelle irlandais, ancien soldat de l'IRA, représentait officiellement... la Grande-Bretagne.

Pourtant, *« rebelle irlandais »* comme il se qualifiait lui-même dans le récit autobiographique qui paraît chez Gallimard, Brendan Behan le fut toute sa vie. Et pas seulement en paroles... Dans *Un peuple partisan* (en anglais : *The Borstal Boy*, 1958), il racontait comment, jeune volontaire de l'IRA (Irish Republican Army) à l'âge de treize ans, il avait été arrêté avec un chargement d'explosifs destiné à faire sauter les chantiers navals de Liverpool et condamné à trois ans de détention dans une maison de redressement. Terroriste de treize ans...

Il découvrait l'Angleterre à travers un pénitencier, adolescent frondeur et innocent, rouge et catholique à la fois, pudique dans sa manière d'être et grossier en paroles. La verve d'un ingénu... Le livre – écrit quinze ans plus tard à l'Hôtel de la Louisiane, à Paris – s'achevait au moment de la libération du jeune garçon, expulsé d'Angleterre par ordre du ministre de l'Intérieur *« dans les délais les plus brefs possible »*.

CONFESSIONS d'un rebelle irlandais, qui vient de paraître en français, commence exactement où finissait *The Borstal Boy – Un peuple partisan*, et permet, entre autres, de comparer les traductions (2). Cette seconde partie de l'autobiographie de Brendan Behan fut enregistrée sur bande magnétique lors de son dernier séjour aux Etats-Unis, puis retranscrite, aussi fidèlement que possible, après la mort de l'écrivain. Le travail semble avoir été bien fait par Rae Jeffs, qui, selon Behan, joua le rôle de *« sage-femme littéraire »* ; elle avait commencé par deux autres livres magnétophone : *Brendan Behan's Island* (paru en 1967 chez Denoël, sous le titre *Mon Dublin*) et *Brendan Behan's New York*. Dans les *Confessions*, on le retrouve tout entier, ce personnage truculent et grave, tendre et provocateur, dont le langage expressif et dru traduit d'une façon étonnamment vivante une vie de révolte et de terrorisme. Terrorisme aux couleurs de la verte Erin en lutte pour la libération de l'Ulster. Terrorisme contre soi-même aussi, à l'aide de toutes les boissons alcoolisées possibles.

BRENDAN BEHAN, en effet, n'avait jamais fait mystère de son penchant pour l'alcool, qui le détruisait à toute allure mais qui était aussi, en quelque sorte, le carburant qui le faisait avancer et qui noyait son chagrin dans une gueule de bois permanente. Tout lui est bon : la stout, la Guinness, l'eau-de-vie de contrebande ou distillée à la maison, le whiskey irlandais, le scotch (ce qui ne l'empêche pas de vitupérer ces *« saligauds d'Ecossais »*), le pastis (quand il séjourne à Paris...). A tous les moments, sa vie est une suite d'éclats et de petits scandales qu'il illustre en entonnant des ballades irlandaises. A Paris, où il fit un triomphe avec *The Hostage*, le spectacle était aussi dans la salle, où cet Irlandais rougeaud et tonitruant se dressait dans le public en hurlant et en chantant ; à Londres, où il perturbait lui-même la représentation en criant d'une voix de stentor : *« Tâchez de jouer cette sale pièce proprement »*, tandis que le public le huait : *« Sortez-le ! »*, sans se douter qu'il s'agissait de l'auteur ; à Dublin, où de cuite en cuite il finissait par s'endormir, ou par se faire renverser par une voiture, casser la figure par des marlous et se réveiller à l'hôpital. Après la naissance de sa fille, Blanaid, en 1963, il avait déclaré que sa *« vie allait changer »*. Il se retrouva à l'hôpital un mois plus tard, souffrant d'une crise hépatique aiguë et de diabète, et on lui avait même administré l'extrême-onction... à laquelle il survécut plusieurs mois.

« Seigneur, quelle terrible chose ça doit être de devenir vieux, avec de vieilles jambes torses et des doigts de pied tordus et pleins de cors », se répète le Brendan Behan de dix-neuf ans, parfait spécimen de jeune Irlandais *« belles dents, bon poil, bon teint, pas de ventre, un don du ciel pour la gent féminine »*, alors qu'il vient d'être condamné à quatorze ans de prison pour avoir tiré sur un policier, mais pensant à part soi que c'était mérité : *« Tout homme qui tire sur un policier qui se trouve à quatorze mètres et qui le rate mérite une peine d'un an pour chaque mètre raté. »*


ROGER PIC

Brendan Behan à Paris.

La chronique de NICOLE ZAND

DANS un remarquable petit livre consacré récemment à Kathleen, *« la mère de tous les Behan »* (3), la mère de Brendan rappelle, elle aussi, cette obsession du grand âge qu'avait son fils : *« Il disait toujours : Je veux mourir à quatre-vingt-dix ans, avec une montagne d'oreillers derrière moi et soixante prêtres, et quarante nonnes priant avec ferveur pour que j'aille au paradis... »* Une femme extraordinaire que Kathleen Behan, née en 1889 à Dublin, militante toute sa vie, mariée deux fois avec des hommes membres de l'IRA – son premier mari meurt pendant la révolution de 1916, – considérée en Irlande comme une « Mère courage », morte à quatre-vingt-quinze ans ! Evoquant le fatidique 19 mars 1964, elle rythme comme une mélopée : *« Notre Bengy était mort. Notre trésor. Mon petit poète. Mon cœur, ma vie. J'avais sept fils, un est mort, j'avais toujours pensé que j'en aurais six pour porter mon cercueil. Maintenant, ils n'étaient que cinq. »*

Les deux récits, celui du fils et celui de sa mère, respirent la même chaleur, la même foi, le même humour. Le même sens politique : à Crumlin, dans la maison de son adolescence, trois cadres voisinaient sur un mur : le Christ entre Connally et Lénine ! Le même sens de la littérature et du théâtre aussi, avec une passion pour la *« langue melliflue »* de Shakespeare, pour son oncle auteur de l'hymne irlandais, pour Sean O'Casey, son aîné, dont il admirait l'immense autobiographie romancée et réinventée dans le Dublin du temps de la reine Victoria (4).

Dans les *Confessions* de Brendan Behan – comme dans celles de sa mère, comme dans les pièces d'O'Casey, – c'est l'Irlande tout entière qui revit avec ses combats et ses « Pâques sanglantes », son catholicisme profond, qui n'exclut pas les proclamations athées et anticléricales, son goût pour les complaintes et les ballades qui rythment tous les événements de la vie, ses prisons où les soldats de l'IRA ont le régime des criminels, l'amour de l'Eire et de ses vingt-six comtés. Même si l'amour de la patrie ne doit pas exclure la lucidité. *« On attribua mon succès au fait que je ridiculisais ma foi et ma patrie*, explique Brendan Behan. *Jamais je ne me suis moqué de ma foi, mais, pour ce qui est de ma patrie, le premier devoir d'un écrivain est de dénoncer sa patrie, sans quoi il n'est pas un écrivain ! Au nom de Dieu, comment diable un écrivain pourrait-il s'en prendre à la patrie de qui que ce soit d'autre s'il ne s'en prend pas d'abord à la sienne ? »*

LIBÉRÉ en 1946 lors d'une amnistie générale, après sept ans de prison, Brendan est encore arrêté l'année suivante à Manchester pour avoir tenté de libérer un homme de l'IRA. Il n'a pas très envie d'exercer son métier de peintre en bâtiment, et sa mère, qui souhaite pour lui un emploi régulier, se montre hostile à sa vocation littéraire. *« A mon retour à Dublin, ma mère me fit savoir que dans la famille on pouvait être indifféremment peintre ou marin, mais pas écrivain, que ce soit en herbe ou non. » « Dieu me préserve des génies ! »*, répète Kathleen. Alors, en 1948, il vient pour la première fois en France, découvre Paris avec délectation, vit à Saint-Germain-des-Prés, rencontre Samuel Beckett, décrit de façon hilarante les membres du « Pèlerinage national irlandais du repentir » qui avant de se rendre à Lourdes se pochardent soigneusement, se nourrit de vin rouge et de camembert, fait la connaissance d'Albert Camus qui, comme lui, est un fanatique du football (*« Camus fut plus tard tué dans un accident d'auto avec un membre de la famille de notre éditeur français commun, Gallimard, ce qui démontre peut-être qu'il n'est pas prudent de voyager avec des éditeurs »*).

A partir de 1952, le peintre dépose ses pinceaux. *« S'il faut que je sois quelque chose, c'est homme de lettres que je suis. Je suis un écrivain, mot qui n'a pas de signification précise, que ce soit dans la langue anglaise, irlandaise ou américaine. Mais je ne me suis jamais considéré comme étant autre chose. »* Le succès de ses pièces – *l'Otage* et *le Client du matin* – ne va pas le... griser. Il est trop tard. *The Borstal Boy* est interdit en Irlande. Il n'a plus envie d'écrire. Il meurt à quarante et un ans, le gosier trop plein de whisky et de rengaines gaéliques. Cela fait plus de vingt ans qu'il ne ridiculise plus les ligues de tempérance. Buvons un coup pour mieux l'écouter. Dieu ! qu'il savait bien raconter l'Irlande !

∴

● ŒUVRES DE BRENDAN BEHAN chez Gallimard :

– Théâtre : *Deux otages* (1959) et *le Client du matin* (trad. Boris Vian, 1960) ;

– Prose : *Un peuple partisan* (1960) ; *L'Escarpeur*, roman (1968) ; *Encore un verre avant de partir*, où sont réunis ses articles pour *The Irish Press* (1969).

● Pour rester encore un peu à Dublin, signalons la parution d'un bel album réservé aux passionnés de l'œuvre de Samuel Beckett : *The Beckett Country* (le pays de Beckett), qui évoque, à l'aide de photos et de citations, les lieux où vécut l'auteur de *Oh ! les beaux jours* jusqu'à son installation en France. (*The Beckett Country* par Eoin O'Brien (en anglais). The Black Cat Press (Dublin), en association avec Faber and Faber. Relié, 402 p. (en anglais). En vente à la librairie Village Voice, rue Princesse : 600 F.)

---

(1) Représenté en France à l'Odéon sous le titre *l'Otage*. Publié chez Gallimard sous le titre : *Deux otages*)

(2) Un exemple :

a) : *« Vous êtes bon pour le gouverneur dans la matinée !* dit ce sinistre petit salaud rouquin de maton gallois méthodiste.

– *Merci pour l'information*, dis-je, *mais je ne suis bon pour lui ni le matin ni à aucun autre sacré bon Dieu de moment, espèce de sale petit enflé de Gallois. »* (trad. Mélusine de Haulleville).

b) *« Tu iras voir le directeur demain matin.*

– J'irai pas d'main, ni après-d'main, ni plus tard et il peut aller s'faire foutre, et vous avec, espèce de grosse merdouille de Gallois ! » (Trad. Roger Giroux).

(3) *Mother of all The Behans* – The Autobiography of Kathleen Behan as told to Brian Behan – Hutchinson, 1984 (en anglais).

(4) *Une enfance irlandaise*, premier tome de l'autobiographie du célèbre dramaturge, a paru aux Editions du Chemin Vert, 1985.

● HISTOIRE

Le serment « déchirant »

Un historien américain enquête sur la crise religieuse de 1791 dans la France révolutionnaire.

LE Bicentenaire est mal parti. Ce qui aurait pu être une belle occasion pour accroître notre savoir sur la Révolution est en passe de devenir un pancrace idéologique où tous les mauvais coups historiques sont permis. Dans ce flux d'extravagances, qui a de quoi désespérer, une lueur : le travail minutieux, probe, serein de quelques-uns qui rouvrent, archives en main, les questions classiques de l'histoire révolutionnaire.

Au premier rang de celles-ci, les rapports entre catholicisme et Révolution – ou, pour dire plus précisément, la fracture qui en 1791 déchire l'Eglise de France, faisant s'affronter les prêtres constitutionnels qui acceptent de prêter serment à la Constitution nouvelle, et donc reconnaissent la réforme radicale du clergé décidée par l'Assemblée nationale, et les réfractaires qui refusent un tel serment et demeurent fidèles à Rome.

54 % d'assermentés

De cette division, vécue par beaucoup comme un effroyable traumatisme, un historien américain, Timothy Tackett, a tenté de comprendre les raisons, les modalités, les distributions. Le problème est d'importance, puisque, selon Pierre Chaunu, *« l'acte fondateur de la tyrannie, la cause du génocide et d'un siècle et demi de guerre civile larvée, la Révolution l'a signé, le 12 juillet 1790, dans la Constitution civile du clergé que Louis XVI avait la possibilité de différer jusqu'au refus imminent du pape. Et la face du monde était changée »*. Ce qui n'est pas rien assurément, et oblige à réévaluer un événement effacé de la mémoire collective alors qu'il serait porteur de tant d'atrocités.

C'est ce qu'a fait avec rigueur Timothy Tackett qui a repris, critiqué, complété toutes les listes dressées pour comptabiliser les prêtres assermentés et ceux qui ne l'étaient pas. Ses résultats sont nets et sûrs. Ils attestent qu'au printemps de 1791 c'est une majorité du clergé paroissial, proche de 54 % de l'ensemble des curés, vicaires et desservants en exercice à la veille de la Révolution, qui prête serment à une Constitution faisant des prêtres des *« fonctionnaires publics ecclésiastiques »*, rémunérés par l'Etat, élus par les électeurs des districts (pour les curés) ou des départements (pour les évêques), séparés du pape, dont l'investiture canonique n'est plus requise.

L'acceptation d'une si radicale novation, qui rompt avec toute l'ecclésiologie de la réforme catholique, fait évidemment question, tout comme la géographie violemment contrastée du serment. La France des prêtres constitutionnels est forte de deux bastions : le Bassin parisien, la Guyenne et, sur la rive gauche de la Saône et du Rhône, un territoire qui comprend la Bresse et le Bugey, le Dauphiné et la Provence. La France réfractaire enserre le vaste triangle parisien, l'ouest, la frontière du Nord, la zone qui va de l'Alsace à la Franche-Comté, et elle pénètre en coin entre les deux France du serment que Massif Central et Languedoc refusent massivement. Une géographie complexe, donc, mais une géographie perpétuée, puisque c'est celle de la pratique religieuse contemporaine, – vigoureuse là où l'ont emporté les réfractaires, affaissée là où nombreux ont été les assermentés, – celle aussi, dans une large mesure, du clivage électoral entre la droite et la gauche.

Des prêtres qui reflètent leurs fidèles

L'événement cristallise des comportements, des fidélités, des appartenances, et ce parce qu'il manifestait tout autant que le choix religieux des prêtres, déchirés en leur conscience, celui des communautés au sein desquelles ils étaient installés. D'où une série de corrélations fondamentales, bien mises en valeur par Tackett : le refus du serment est le plus vif dans les régions où la présence protestante effraie (par exemple, en Languedoc ou en Alsace), dans celles qui, tardivement rattachées au royaume, sont demeurées rétives au gallicanisme de l'Eglise de France (ainsi les provinces du Nord ou la Franche-Comté), dans celles, surtout, où la présence d'un clergé dense, natif, rural, riche en vicaires et desservants qui vivent près du curé, a cimenté une perception aiguë de l'identité cléricale, tout en assurant une forte emprise du christianisme sur la société des campagnes (c'est le cas de tout l'Ouest).

A l'inverse, la France qui jure, en particulier dans le Bassin parisien, est celle où des prêtres, isolés les uns des autres, solidaires de leur communauté, expriment dans leur acte d'allégeance à la Révolution la distance prise par leurs fidèles vis-à-vis des exigences du catholicisme. Là où la plus forte « cléricalisation » de la société rurale croise la plus grande sécularisation des élites citadines – c'est-à-dire dans l'Ouest, où sont rédigés les cahiers du Tiers les plus hostiles à l'Eglise et où se rencontrent les administrateurs les plus brutaux à l'égard des réfractaires, – la tension est maximale, portant en germe la révolte.

Si la Constitution civile du clergé et le serment qui la suit marquent une date décisive dans le cours de la Révolution, c'est parce qu'ils constituent la première faille d'importance dans l'unanimité proclamée et préservée de la nation régénérée. Comme l'indique Claude Langlois dans la brillante postface qu'il a donnée au livre de Timothy Tackett, le religieux se trouve dès lors installé au cœur du politique. De là l'inscription des rejets de la Révolution sur la carte même des réussites de la réforme catholique ; de là, également, le déplacement des foudres révolutionnaires à l'encontre de l'Eglise constitutionnelle, bientôt concurrencée, dénoncée et détruite. En révélant des fractures masquées par l'état de chrétienté d'avant 1789, la crise du serment trace en fait la frontière durable entre deux France, l'une cléricale, l'autre pas.

ROGER CHARTIER.

★ LA RÉVOLUTION, L'ÉGLISE, LA FRANCE. LE SERMENT DE 1791, de Timothy Tackett. Préface de Michel Vovelle. Postface de Claude Langlois. Traduit de l'américain par Alain Spiess. Editions du Cerf, 485 p., 257 F.

Au-delà des polémiques sur la Révolution

LES passions intellectuelles tendent à simplifier leur objet. Il n'est qu'à suivre les récentes polémiques sur la Révolution française pour s'en convaincre. Aux chevaliers du légitimisme, qui vous intiment de prendre la Révolution comme un bloc, répondent les héritiers plaintifs du robespierrisme, inquiets de leur patrimoine écorné par le travail des historiens et l'air du temps. Rien de vraiment bouleversant ne passe à travers ces joutes routinières, où l'intempérance du verbe dissimule mal la tiédeur de la réflexion.

Par chance, pour les amateurs de lectures moins sommaires, les libraires, ces derniers temps, ont aussi autre chose à offrir. Je pense, par exemple, au beau livre d'Alan Forrest sur la politique de la Révolution à l'égard des pauvres : l'ambition, héritée des Lumières, d'éliminer l'indigence par les armes de la raison et la force des décrets. Cette enquête patiente, rigoureuse, fait apparaître tout ce qui sépare la rationalité du discours politique et les contingences de la réalité révolutionnaire – la guerre, l'inflation, les carences bureaucratiques, qui vont rendre bien précaire le sort des plus démunis.

Dans un registre différent, voici l'ouvrage magnifique consacré par Joël Cornette à l'itinéraire singulier de Benoît Lacombe, un provincial saisi par l'histoire. Ce négociant de Gaillac se fait tour à tour défenseur de la liberté économique sous l'Ancien Régime, révolutionnaire en 1789, leader sans-culotte en 1793, avant de rallier l'Empire, puis la Restauration... Trajectoire sinueuse de la France de Rousseau à celle de Balzac. C'est un notable « arrivé ». Mais de son expérience, il gardera – ses papiers en témoignent – cette mélancolie et le désarroi que nourrissent les souvenirs inconciliables.

Point de risque, non plus, avec Timothy Tackett, de succomber aux séductions de la simplicité. Son livre arborescent explore un épisode central de la Révolution, le serment constitutionnel imposé à tous les prêtres de paroisse en 1791. C'est un tournant de la Révolution constituante, un drame, une déchirure, *(voir l'article de Roger Chartier ci-contre)*. En imposant un choix tranché, définitif, pour ou contre la nouvelle Constitution, la crise du serment fait voler en éclats le mythe tant célébré de l'unité nationale. Elle cristallise les représentations manichéennes de la politique révolutionnaire et met le problème religieux, pour plus d'un siècle, au cœur du débat public.

Livre d'histoire religieuse, d'histoire sociale, d'histoire politique, l'ouvrage de Timothy Tackett réhabilite *l'événement* comme objet de recherche et invite à repenser la chronologie des fêlures révolutionnaires. Impavide et savant, il s'impose déjà comme un classique de l'historiographie de la Révolution française.

RAN HALEVI.

★ LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES PAUVRES, d'Alan Forrest, trad. de l'anglais par Marie-Alix Revellat, Perrin, 430 p., 158 F.

★ UN RÉVOLUTIONNAIRE ORDINAIRE, de Joël Cornett, avant-propos d'Emmanuel Le Roy Ladurie, Champ Vallon, 430 p., 158 F.

هكذا من الأصل

THÉATRE

« Conversations après un enterrement », de Yasmina Reza

A la mort, à la vie

Première pièce jouée d'un jeune auteur, ces « conversations » séduisent par une remarquable distribution.

Trois poignées de terre jetées sur un rectangle de lumière crue figurant une tombe à peine refermée. Agenouillé, un homme jeune encore – il a trente-cinq ans – enrage et pleure la mort de son père. *« Ecoute-moi papa. Tu es obligé de m'écouter, t'as les narines pleines de terre, tu peux pas gueuler. Maintenant, c'est moi qui gueule tout seul... »*, dit Alex, orphelin. Il n'a pas eu le temps de comprendre son père ni de se faire comprendre par lui. Désormais, il va lui falloir vivre malgré tout, avec ce regret, ce fardeau lourd comme l'absence.

Il partagera sa peine avec sa sœur, Edith, et son frère aîné, Nathan. Edith ressemble beaucoup à Alex, par ses emportements, cette difficulté d'être et d'aimer. Mais, parce qu'elle est femme, il lui est peut-être plus facile de se livrer et ainsi de mieux supporter sa blessure. Nathan, lui, quadragénaire un peu rond, semble s'être fait une philosophie d'une vie tranquille et plus polissée. Encore qu'il sait, quand surgit l'ancienne maîtresse d'Alex, qui est devenue sienne depuis, s'écarter d'une ligne de conduite à l'apparence petite-bourgeoise. Il possèdera Elisa le jour même de l'enterrement de son père, à quelques pas d'une tombe d'où sourd l'amertume.

Parce qu'il sait, ce dont Alex voudrait se convaincre, que seule compte la vie qui continue. Deux personnages viennent d'ailleurs à l'appui de sa démonstration : l'oncle Pierre et sa femme Julienne. Pierre est un sexagénaire débonnaire, viveur, qui a traîné ses basques aux quatre coins du monde et en est revenu avec pour seul bagage les vers de Baudelaire. Truculent, drôle, il ne regrette rien même s'il aimerait qu'on ne profite pas de son apparente bonne humeur pour le ravaler un peu vite au rang des rigolos. D'autant que pour adoucir ses vieux jours, il a choisi d'épouser une sorte de bombe sur le retour, Julienne, simple comme bonjour, souvent sossotte au point d'être parfois ridicule.

Autour de la confection d'un pot-au-feu anachronique, deux conceptions du lendemain vont donc se confronter sans ménagement, avec beaucoup de sincérité. C'est d'ailleurs peut-être là le seul défaut de la première pièce jouée de Yasmina Reza, jeune auteur dramatique qui a obtenu pour ces «conversations» le *prix de la Fondation Johnson pour le* théâtre. On a le sentiment que rien ne se cache derrière les mots échangés par les personnages. Tout est dit, toujours bien, mais on chercherait en vain des mots derrière les mots, des émotions ou des malices cachées derrière celles qu'on nous donne à voir.

Si les décors de Jacques Le Marquet, la mise en scène de Patrice Kerbrat sont d'une élégance simple, d'un raffinement sans plus d'audace, le mystère de cette belle soirée de théâtre tient pour l'essentiel à la distribution.

Jean-Paul Roussillon est Pierre, Alex, son neveu, Jean-Michel Dupuis. Tous deux se connaissent bien puisque le premier fut, au Conservatoire, le professeur du second. Il semble qu'ils aient gardé de cette expérience une complicité rare, authentique et pour l'occasion bouleversante. Les rondeurs de l'aîné viennent en contrepoint des aigus du cadet. Son aptitude au rire, à l'humour, parvient à ouvrir les lèvres pincées d'un homme qui hésite encore à s'ouvrir pleinement à la vie. Grand moment d'interprétation. Les deux comédiens entraînent avec eux Josiane Stoléru (Edith), évidente, ainsi que Lucienne Hamont (Julienne), Caroline Sihol (Elisa) et Paul Barge (Nathan). Après Michèle Guigon et Marguerite Duras, le Théâtre Paris-Villette a pleinement raison de présenter cette nouvelle voix de femme, contemporaine et convaincante.

OLIVIER SCHMITT.

★ Théâtre Paris-Villette. A 21 heures, du mardi au samedi. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 42-02-02-68. Le texte de la pièce est paru aux éditions Papiers. 48 F.



FOURNIER/ENGUERAND

Jean-Paul Roussillon et Jean-Michel Dupuis

« Les Voix intérieures », d'Edouardo de Filippo

Rêves assassins

Un meurtre sans cadavre, à Naples : farce et drame. Au Théâtre de l'Est parisien, Claude Yersin met en scène Edouardo de Filippo.

Une «respectable» famille napolitaine, au petit matin. Autour de la table de la cuisine, entre choux et poireaux, Maria la bonne raconte une sombre histoire de pluie, de sang, de vers, qui lui ronge la tête, lui brûle le ventre. Impassible, Rosa Cimmaruta, la vieille fille, l'âme du foyer, enchaîne avec l'aventure d'un chevreau amoureusement cuisiné, mais qui resurgit dans l'assiette des convives sous les formes dodues et dorées d'un bébé au berceau. Horreur.

Tout cela, heureusement, n'était que rêves. Dans l'immeuble, il n'y a guère que Michele le concierge pour ne plus rêver, depuis les matins lumineux de son enfance. Alfonso, le voisin, au demeurant un brave homme, n'y va pas par quatre chemins. Persuadé que la famille Cimmaruta a commis un meurtre, il appelle un brigadier qui, sans faire dans le détail, embarque tout le monde au poste et attend les preuves.

De quiproquos en dénonciations et réconciliations, on devine qu'Alfonso a lui aussi rêvé. Mais il a mis le feu aux poudres : les Cimmaruta s'entre-déchirent, se dénoncent – un vrai nœud de vipères, – mais pour finir se serrent les coudes. Et Alfonso n'échappe que par miracle, à un rebondissement près, au meurtre ourdi par la sainte famille.

Edouardo de Filippo a écrit *les Voix intérieures* en 1948, la même année que *la Grande Magie* que Strehler a présentée au Théâtre de l'Europe. Hasard des calendriers, mais pas seulement : on découvre tardivement, en France, celui qu'on compare tour à tour à un Charlie Chaplin ou à un Shakespeare latins. En tout cas, avec Pirandello, qu'il a connu et admiré, il est l'un des plus grands dramaturges italiens du vingtième siècle. Edouardo de Filippo est mort en 1984.

Comme Molière, il était acteur, chef de troupe, auteur. Ses personnages hauts en couleur sont napolitains à coup sûr, mais aussi humains, trop humains. Brocanteurs de leur état, loueurs de chaises, ils habitent une véritable caverne d'Ali Baba hantée par leur oncle, un moine misanthrope, cloîtré dans le silence : une superbe figure communiquant avec le monde à coups de fusées, de pétards : bleu, rouge, vert, pour dire «j'ai soif», «j'ai faim». Le seul vrai cadavre de l'histoire.

On frise sans cesse la farce, le vaudeville, on navigue en eaux troubles – entre rêve et réalité, vrai et faux, – et tout bascule dans le drame, juste effleuré, au détour d'une pirouette. On perd sans doute, à la traduction, un peu de la saveur de la langue napolitaine.

Claude Yersin, le metteur en scène est visiblement fasciné par tant de malice, de science et de plaisir du théâtre. Il fait entendre et voir, tout, y compris la farce : chutes sur une chaise cassée, entrées et sorties à n'en plus finir. On se régale même si parfois la tension baisse. Le décor de Gérard Didier, malicieux à souhait, ne craint pas les clins d'œil à la convention magique du théâtre. Et les comédiens distillent de manière savoureuse des méchancetés énormes, mine de rien.

ODILE QUIROT.

★ Au TEP, jusqu'au 15 février. Tél. : 43-64-80-80.

« Turcaret », de Lesage, au Théâtre-Français

Un excès de « lifting »

Une mise en scène canaille pour une pièce créée en 1709 et dont le sujet – les scandales financiers – reste d'une brûlante actualité.

La Comédie-Française se dévergonde. Pour la reprise de *Turcaret*, d'Alain René Lesage, elle inaugure un genre risquée : la «mise en scène canaille».

Yves Gasc, responsable de ce «lifting» un peu outré, a des excuses. *Turcaret*, pièce créée au Théâtre-Français en 1709, serait une chose plutôt terne, et endormante, si quelques épices ne relevaient le potage. Sa dernière mise en scène au Français remonte d'ailleurs à cinquante-six ans (Emile Fabre en 1931).

Le propos de Lesage n'est pourtant pas sans attrait, ni sans une très durable actualité : les scandales financiers (suivez vos regards, côté Carrefour de quelque chose). Mais Lesage n'est pas Molière, ni même Labiche : il ne sait pas prendre son affaire à bras-le-corps, il ne sait pas donner à ses personnages une dimension universelle, ses dialogues n'ont pas de sytle, ils sont assez plats, et son intrigue manque de nerf, n'avance pas d'elle-même mais par des ficelles de scénario.

Et puis ce Lesage a des partis pris assez tristes : s'il fallait le croire, la fille d'un pâtissier de Falaise est forcément une pas grand-chose. Et il est même raciste, Lesage : la sœur de Turcaret, qui, comme son frère, «fait des affaires», s'appelle comme par hasard Mme Jacob, alors qu'en 1709 les quelques centaines (400 disent les historiens) de financiers *pas honnêtes qui agissaient* à Paris se nommaient Lacourt, Thévenin, Masson, de Soligny, etc.

Yves Gasc, aujourd'hui, pour ne pas trop froisser et endormir l'assistance, a donc décidé d'«animer» *Turcaret*, par des fantaisies que Lesage n'avait pas prévues. Le lieu de l'action, l'hôtel particulier de l'amie de Turcaret, devient une sorte de lupanar. L'amie en question est la maîtresse de l'un de ses valets de chambre. Le jeune premier et un marquis, qui, selon Lesage, courent les dames, deviennent, sous la *conduite d'Yves Gasc, un couple* d'homosexuels. Ainsi de suite.

Les premières minutes, c'est amusant. Mais les tableaux défilent, les incongruités de cette farine rebondissent, et la pièce, qui tout de même était une pièce, se déglingue, tombe en morceaux à gauche à droite. Et ce manque de tenue, qui fait rire certains, laisse à d'autres un haut-le-cœur.

Le décor et les costumes d'André Acquart sont assez beaux. Les acteurs jouent bien, surtout Gérard Giroudon, Simon Eine, Catherine Samie, Guy Michel, Catherine Salviat... Roland Bertin (Turcaret) caricature par moments, navigue entre un gros bébé niais et une vilaine teigne coléreuse.

Les licences de cette mise en scène ne sont sans doute pas un exemple à suivre, dans une maison comme *le* Français. Sinon, où s'arrêtera-t-on? A quand une *Phèdre* de Racine avec le palais de roi transformé en hôtel de passe, Oenone couchant avec Aricie et Théramène avec Hippolyte, et Thésée, très colère, cassant des assiettes sur le crâne d'Ismène?

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h 30.



PHOTO

Dix ans de Zabriskie



New-York vu par Stieglitz

De Bérénice Abbott, qui y fêta ses quatre-vingt-un ans, à Brassaï, Friedlander ou William Klein, près d'une centaine de photographes sont passés par la galerie la plus américaine de Paris.

« Le jour où je mourrai, je voudrais que les murs de la galerie soient blancs et vides », disait Stieglitz à propos de la célèbre galerie « 291 » ouverte à New-York en 1905, au nº 291 de la Cinquième Avenue. Active, lucide et passionnée, Virginia Zabriskie peut sans peine reprendre ce vœu à son compte, elle qui est l'une des plus importantes collectionneuses privées au monde de Stieglitz et d'Atget, et qui apprit son métier sur le tas en ouvrant à vingt-quatre ans sa première galerie en 1954. Elle fête aujourd'hui les dix années d'existence des lieux photographiques qu'elle anime simultanément à New-York et à Paris.

« J'aime la photographie sans concession, confie Virginia Zabriskie. *Après le cinéma, elle est à mes yeux l'outil le plus riche de l'artiste du vingtième siècle. Pour moi, Paul Strand peut exposer ses tirages à côté des toiles de Matisse, et Robert Frank les siennes avec celles de Mondrian. Je ne considère pas mon travail comme du mécénat mais du « business ». Mon rôle est double : exposer les œuvres et les vendre. Le problème, c'est que si elle est le plus vivant des arts, la photographie est aussi le plus démocratique. Son marché n'existe pratiquement pas, les grands collectionneurs restent rares, aux Etats-Unis il faut être une « super-star » pour exposer.*

» Heureusement, les musées américains sont privés, ils ont tous un département photo, et 70 % de nos ventes se font avec eux. Le chiffre d'affaires de la galerie à New-York est de 3 millions de dollars et j'emploie dix personnes, remarquablement payées. Les épreuves d'auteurs comme Harry Callahan ou Lee Friedlander ne dépassant guère 600 dollars, ce sont la sculpture et la peinture aux prix cent fois supérieur qui font vivre la photo. L'espace de Paris n'est pas une succursale de New-York. La photographie en France me paraît plus inventive qu'en Amérique. Je détermine mon choix selon mes goûts personnels. Mon crédo se résume en une phrase : voir ce que je n'ai pas encore vu. »

Proche du Centre Pompidou, la galerie a proposé en dix ans, sans effets spectaculaires, un choix représentatif de la création photographique contemporaine, surtout américaine, mais aussi du passé. Mêlant audace et classicisme, en alternance avec la peinture et la sculpture, combinant monographiques (Weegee, Walker Evans ou Jahan), historiques (Baldus, photographie française 1924-1940, New-York entre les guerres) et thématiques (sculptures/photographies, la photographie surréaliste), cette programmation a permis d'apprécier, *souvent en première européenne*, les portraits déchirants de Diane Arbus, les « équivalents » de Stieglitz, les « gisants » de William Klein, les vues panoramiques de Kenneth Snelson, l'hommage au vétéran Callahan, les collages de Georges Hugnet, le Paris nocturne de Brassaï, les fictions colorées de Pascal Kern.

La galerie est née dans les années 70, comme à New-York la Witkin Gallery et Light Gallery. Espace d'innovation et siège d'une activité commerciale, elle jette un pont entre les photographies européennes et américaines. Elle révèle aussi, outre-Atlantique, des créateurs français comme Bruno Réguillart ou Jon Batho.

Pour son dixième anniversaire, la galerie parisienne, sous la houlette de Loïc Malle, propose une sélection d'œuvres récentes des « dix jeunes photographes américains » présentés lors de l'exposition inaugurale, le 29 janvier 1977. Si la plupart sont aujourd'hui internationalement reconnus, leur confrontation offre un aperçu plutôt moyen, d'inégal intérêt, des tendances actuelles. Porté par le souffle de l'espace, jouant à ravir de la sensualité de la lumière, c'est Meyerowitz qui, dans ses vues quasiment romantiques, faites à la chambre 20 × 35, face à l'océan, exprime le mieux un souci de la beauté et une mélancolie que l'on trouve aussi chez Eggelston. A l'antipode des clichés touristiques, leurs photographies d'atmosphère sont un appel au rêve et témoignent de la vitalité d'un art sans complexe vis-à-vis de la peinture, qui utilise à plein la couleur comme une donnée de la réalité.

PATRICK ROEGIERS.

★ « Dix photographes américains », galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix, 75004 Paris, jusqu'au 19 février. La galerie Zabriskie de New-York vient de présenter « Dix photographes français » dont Atget, Baldus, Boucher, Brassaï, Jahan, Izis, Kollar, Man Ray.

DANSE

Pascale Houdin au Théâtre de la Bastille

Le silence et le cri

De plus en plus, le Théâtre de la Bastille fait penser à la « Kitschen » de New-York. Un choix délibéré en matière de danse notamment oriente la programmation vers des essais pointus où les chorégraphes peuvent – avec une confortable marge de manœuvre – pousser leurs recherches formelles. S'il y a risque, il est partagé par le public.

L'actuelle série *Contredanse* le confronte à des écritures gestuelles qui semblent relever de l'autisme. Elles échappent difficilement à l'opacité des profondeurs.

Avec *Nota Bene*, Pascale Houdin, danseuse chez Daniel Larrieu, tente une expérience de communication où participent tous les sens. Cela commence par un cri, immense. Sur la scène jonchée de journaux et de feuilles mortes où flottent des épaves de mobilier, deux filles (Pascale Houdin et Lila Green) accumulent les gestes-sémaphores. Un comédien sourd, José Liennel, les rejoint. Lui utilise un langage des mains que seuls les spectateurs non entendants – nombreux dans la salle – peuvent décoder. Un paysage mental s'élabore sur une musique de Roland Ossart opposant les crissements du verre à la douceur feutrée du piano. Parfois le flux de la danse est cassé par des projections sur trois écrans de photos de Quentin Bertoux (un monde miniaturisé).

Le spectateur détecte des comportements, des prises de conscience, des rapports entre les personnages dont il ne saisit pas toujours la logique interne. Les gestes élégants, spasmodiques, sont parfois stoppés net par l'intériorité d'un regard. On reste à la surface d'un voyage intérieur qui ne livre pas ses arcanes. On peut au moins en apprécier la fraîcheur, la fausse transparence et la douceur tranquille.

M. M.

★ Jusqu'au 25 janvier, 19 h 30, relâche le lundi.

Culture

EXPOSITIONS

Trois peintres à l'ARC

Cocktail

Une station de métro vue par Baumgarten, des clichés au troisième degré par Philippe Cazal et les friandises délicieuses de Richard Tuttle.

Le métro remarche, il en est question dans l'une des trois expositions de l'ARC, plus précisément de la ligne nº 9, qui dessert le musée, dont Lothar Baumgarten use et abuse dans une réalisation *in situ* où l'on ne trouve pas le sérieux habituel de l'artiste allemand.

Ancien élève de Beuys, bon manipulateur d'idées à travers les mots au lieu des images à des fins sortant des sentiers battus, Baumgarten s'est fait connaître par des hommages réitérés aux cultures primitives qu'il évoquait par des inscriptions de noms d'indiens d'Amérique, de plantes ou de rivières d'Amazonie.

Sur les murs de la Documenta de Kassel ou au sol du pavillon allemand de la Biennale de Venise, l'écart de langage et de culture produisait son effet et l'austérité de la présentation de ces « monuments » forçait le respect. D'autant que l'artiste y était allé de sa personne avant de redresser ses listes : dix-huit mois dans une tribu Yanomani, au Venezuela, à la fin des années 70, six semaines de marche, tout récemment, dans la Grande Sabana, pour une exposition à Caracas (été 1986) centrée sur l'exploitation des mines dans la région de l'El Dorado et ses conséquences catastrophiques pour les peuplades indigènes.

A Paris, agissant encore en homme de terrain, il a choisi le tracé d'une ligne de métro pour développer ses thèmes favoris. Il l'a fait courir d'un bout à l'autre de la grande salle de l'ARC, avec ses trente et quelque stations, dont il a troqué les noms pour ceux de voyageurs, d'explorateurs, d'ethnologues, ou encore pour rappeler la littérature coloniale et d'autres modes d'approche françaises des « terres inconnues », du dix-huitième siècle jusqu'aux expériences nucléaires. Si l'idée n'est pas mauvaise, le résultat paraît bien faible et superficiel, dont il ne ressort qu'un dispositif tape-à-l'œil et à peine plus que quelques jeux de mots.

Au lieudit « l'aquarium », entre les deux escaliers d'accès à l'ARC, la prestation de Philippe Cazal n'est pas tellement plus réjouissante, la clef doit s'en trouver quelque part entre un mot magique merveilleuse, écrit en grosses lettres de néon à l'intérieur de la salle, et six photos en vitrine, semblables à s'y méprendre à des images publicitaires BCBG pour une marque de champagne. A cette différence près que l'image de marque en question est plutôt celle de l'artiste à succès et qu'il faut prendre les clichés au troisième degré. Spiritueusement vôtre...

A côté, les bricolages de Richard Tuttle, le troisième exposant, ont l'air de bonnes friandises et non de mauvais petits fours de cocktail. Mine de rien, c'est toujours bien ce que fait cet Américain passé maître dans l'art d'accommoder les restes : menus morceaux de papiers froissés, cartons déchirés et bouts de contreplaqué joliment colorés, cloués, agrafés et pendus au mur par du fil de fer. Ni trop cuite, ni trop crue, ni trop chaude, ni trop froide, ni trop sucrée, sa cuisine poétique, à la fois naturelle et sophistiquée, est faite pour les gourmets, pour tous ceux qui ont les joues roses (savent vivre bien) et non le teint terreux (les morts).

C'est ainsi que Tuttle classe son monde. Philosophe aux heures de pointes, de préférence à table devant un bon fromage de chèvre, du genre à mêler les pensées sur la vanité de la géométrie et les considérations sur sa propre personne, il est sujet à l'émerveillement à propos de son ordinaire et cultive avec soin cette espèce de papillonnement rêveur pour nourrir ses reliefs. Ceux-ci peuvent tenir de la tartine de pain grillé et de l'aéroplane, du voilier et du chapeau à plume, du croissant de lune et de la luge, de la fleur et de l'oiseau, mais leurs clous y ont aussi la valeur de points, leurs fils de fer, la valeur de lignes, leurs morceaux de carton la valeur des surfaces. Ils sont nés de la dérive de l'art minimal dont Tuttle, sans jouer les héros à l'américaine, a épluché une à une les bases, timidement. Il n'empêche qu'il les a ébranlées.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ ARC, musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au *7 février*.

« Les allumés de la télé » à La Villette

Ils ne respectent rien !

Hommage délirant au poste-meuble des années 70, l'exposition « Les allumés de la télé » réunit une quarantaine de vidéastes, de photographes, de peintres et de sculpteurs. Le tout ressemble à un énorme mercredi après-midi d'écolier, une séquence du spectateur dont la bobine s'étend sur 600 mètres carrés de la Grande Halle.

On accède au village psychédélique, baigné par la lumière du téléviseur géant de Bernard Vidal, à l'origine du groupe créatif Bazooka. A chacun ensuite de se faire son cinéma. En pénétrant dans la caverne de Zono, sorte d'église du groupie, où Speedy Graphito présente les épisodes qu'il aurait aimé voir : Sergent Garcia a disparu et Zono, blond et imberbe, a perdu son charisme latin.

Le parcours est ainsi semé de gags plus ou moins renversants : les aventures de Joe Télé, par Olivia Télé Clavel, un héros au visage en écran cathodique, les pantoufles géantes de Roger Royer où le visiteur s'installe pour visionner un montage de documents et de séries coupées au hachoir : l'assassinat de Kennedy sur fond de commentaire sportif, les Shadoks, l'enterrement d'Edith Piaf.

Débit télé ou débilité ? La dérision frôle parfois le dérisoire et les intéressés eux-mêmes ne veulent tenir aucun discours : *« C'est pour un jeu radiophonique ? »*, répondent-ils à des journalistes. On dirait des punks de bonne humeur, VRP de la culture dite « fun ». L'humour est là qui jaillit parfois comme un clin d'œil à travers des lunettes à triple foyer : voir l'enquête policière interactive réalisée par le groupe En voiture Sigmund, les éclats de l'animateur Pinux et du commissaire Pégrel dérangé en plein dodo par le marchand de sommeil.

D'autres éclairs un peu potaches émaillent le reste de ce musée imaginaire : la télé, hublot sacré de l'enfance, est ici martyrisée, humiliée à coups de grosses blagues et de décors bien « beaufs » : lino à tomettes, fauteuils en skaï, bibelots clinquants de chez Toupourien. De l'autre côté de la vitrine, les sponsors (la FNAC et Philips) regardent, tels des grands-parents attendris, les délires de leurs petits garnements.

LAURENCE BENAIM.

★ Grande Halle de La Villette. Jusqu'au 22 février, tous les jours, sauf le lundi, de 11 h 30 à 19 h 30, mardi jusqu'à 21 heures. Entrée : 30 F.

MUSIQUE

Jeux de la taïga et de la toundra

La mélodie qui venait du froid

Des musiciens insolites aux instruments mystérieux ont quitté, pour la première fois, leurs immenses territoires pour se produire à Paris.

Les Bouriates, les Toungouses et les Iakoutes, débarqués à Paris depuis dimanche, ont quitté, pour la première fois, leurs immenses territoires — les plus froids du monde — de toundra et de taïga, situés à l'est du plateau de la Sibérie centrale. C'est le bout du monde, aussi éloigné de Moscou que de Paris, comme l'avouait un officiel de l'ambassade, qui n'en revenait pas de les découvrir ici. Ces groupes aux costumes bariolés ont en commun la pratique non professionnelle d'une musique populaire moins rude que ne le laisserait supposer le climat où, comme fréquemment chez les anciens peuples nomades, dominent la voix parfois hésitante et des instruments de taille modeste, plutôt rudimentaires.

Comment apprécier alors le sens et la qualité d'une tradition dont tous les codes restent inconnus ? Comment regarder ces vieilles femmes toungouses du sous-groupe Nanai qui accompagnent leurs chants au tambour à membrane unique, frappé à la batte, et qui font tinter en dansant les petites plaques de métal attachées dans leur dos ? Le spectateur occidental n'a plus qu'à se raccrocher aux curiosités : tels ces longues et fines tiges de bois évidé utilisées comme trompes, ou ces cors en écorce de bouleau qui font office d'instruments de musique chez les Toungouses du sous-groupe Oudégué.

Avec les Bouriates, qui vivent près du lac Baïkal, les voix se font plus fortes pour interpréter les chants épiques a cappella ou de louange à l'unisson, et de curieux petits bois de bois multicolore entrechoqués apparaissent comme l'accompagnement évident du traditionnel chant d'amitié dialogué.

Mais c'est la musique des Iakoutes de l'extrême Nord qui abolit le mieux les frontières. Assis d'abord sagement en attendant leur tour, hommes et femmes viennent, l'un après l'autre, au centre de la scène exécuter leur numéro, Les voix puissantes et les guimbardes virtuoses se succèdent allégrement. Avec leur technique vocale et instrumentale étonnante et un sens de l'humour digne de professionnels de la scène, les Iakoutes sont naturellement les meilleurs ambassadeurs de ces peuples dont on dit qu'« ils respirent le murmure des étoiles ».

JEAN-LOUIS MINGALON.

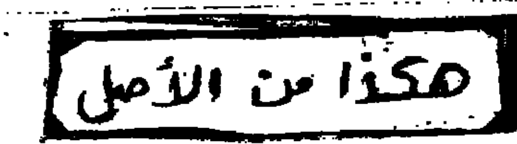
★ Maison des cultures du monde, 20 h 30, dimanche 17 heures, jusqu'au 25 janvier.

● **Carlo Maria Giulini**, souffrant, sera remplacé les 28, 29 et 30 janvier, au pupitre de l'Orchestre de Paris, par Yoel Levi. Le programme *(Huitième Symphonie* de Bruckner) reste inchangé.

Avoriaz : pronostics sur Minitel

Pendant le Festival d'Avoriaz, *le Monde* sur minitel organise un concours de pronostics sur les lauréats du film d'épouvante et offre 30 places de cinéma aux gagnants.

★ 3615 – Tapez LE MONDE puis CINE.



هكذا من الأصل

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

UN BEAU SALAUD, Fontaine (48-74-74-40), 20 h 30.

LA GALIPETTE, Marigny (42-56-04-41), 21 h.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : Bal à la cour de Louis XIV (compagnie Ris et danceries).

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), à 20 h 30, le Bourgeois gentilhomme.

CHAILLOT (47-27-81-15), Théâtre Gémier, 20 h 30 : les Désossés, de Louis-Charles Sirjacq.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : le Maître-Nageur, de J.-P. Amette.

TEP (43-64-80-80), 19 h : les Voix.

BEAUBOURG (42-77-12-33), 18 h 30 : Entretien avec Arakawa Shusaku ; 21 h : l'Univers d'Oe Kenzaburô ; 18 h 30 : l'Histoire de la psychanalyse en France ; Cinéma Vidéo : Cinorama Tokyo 87 de 14 h 30 à 20 h 30 ; Cinéma et littérature au Japon : Se reporter à la rubrique Cinéma Cinémathèque ; Vidéo-Information, 16 h : Mythes en stock, de J.M. Putmans ; 19 h : De la sainteté, de J.M. Berzosa ; Vidéo-Musique, 16 h : Musique traditionnelle du Japon ; 19 h : Peter Grimes, de Britten.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h 30 ; l'Opéra de quat'sous.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : les Crachats de la Lune ; Th. de la Ville au Th. de l'escalier d'or (lun.), 20 h 45 : la Princesse blanche.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : Yiddish cabaret.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Divine Clownerie.

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : la Sonate au clair de lune.

ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : Piètre.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), salle L. Jouvet, 20 h 30 : le Désir sous les ormes ; salle Ch. Bérard, 20 h 30 : Je t'embrasse, pour la vie.

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.

CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (43-28-36-36), 21 h : la Dernière Bande, à partir du 23 ; II : 20 h 30 : Home.

AQUARIUM (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung.

ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74), 20 h : Caligula.

CITÉ INTERNATIONALE (45-85-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; la Resserre, 20 h 30 : la Leçon des ténèbres ; Grand Théâtre, 20 h 30 : la Nuit des rois.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45, 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez.

THEATRE-18 (42-26-47-47), 20 h 30 : SOS.

EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 20 h 30 : la Princesse blanche.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Jeune couple.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : l'Arrêt de mort ; 22 h 30 : Une femme légère.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 19 h : Cabaret Berlin 30 ; 20 h 30 : l'Amour en pièces.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : le Chemin d'Anna Bargeton.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Un beau salaud.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56), 21 h : Bonsoir maman.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Dragne ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (48-74-77-77), 20 h 30 : Poursuite et fugue, dern. le 21.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

JARDIN D'HIVER (42-55-74-40), 21 h : Arromanches.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Valse du hasard.

LIERRE THEATRE (45-85-55-83), 20 h 30 : Electre.

L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11), 21 h : la Poursuite amoureuse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Deux sur la balançoire.

MANEBO (43-38-29-25), 19 h : La nuit et le moment.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : la Galipette.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : l'Idiot.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double Mixte.

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : l'Avare.

MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Effet Glapion.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : les Yeux d'Agathe.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20), 20 h 30 : Edda Gabler.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.

ROSEAU THÉATRE (42-71-30-20), 19 h : Brèves inquiétudes dans une chaise longue ; 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.

SALLE M.-L.-KING (43-70-48-98), 20 h 30 : Hôtel d'Écume.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : les Seins de Lola.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), 20 h 30 : l'Ecume des jours.

TH. DE L'EURE (45-41-46-54), 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 45 : Derniers masques.

TH. 14 J.-M.-SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : les Rêves de Lolita et Laverdure.

TH. DU LIERRE (45-86-55-83), 20 h 30 : Electre.

Jeudi 22 janvier

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : Conversations après un enterrement.

TH. DES 50 (43-55-33-88), 20 h 30 : Parle pas comme ça tu t'fais du mal.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Antigone.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Théâtre de foire ; Petite salle 18 h 30 : Voyage au bout de la nuit, 20 h 30 : les Enchaînés.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Babibourn.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Taupes niveaux.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; 22 h : J'assure à tes risques ; 23 h : Tous les plaisirs en un seul corps.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.

GRATTE-PIED (43-54-69-78), 20 h 15 et 22 h : Vierge et seul à Senlis.

LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : N'insistez pas je reste.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Pièces détachées.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 22 h : Alea jacta est.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h 30 : Laissez-les vivre II.

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens.

La danse

(Voir théâtres subventionnés)

BASTILLE (43-57-42-14), 19 h : Nota bene.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), le 25 à 14 h : Brunch performance.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Howard da Silva : les Amants de la nuit, de N. Ray ; 19 h, Carte blanche à Pierre-William Glenn : Hoa Binh, de R. Coutard ; 21 h, Hommage à Fred Wiseman : la Loi et l'ordre.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Algérie. De Gaulle 1958-1962 ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Flic ou voyou, de G. Lautner ; 19 h, les Sœurs Brontë, d'A. Téchiné.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
SALLE GARANCE (42-78-37-29)
Cinéma et littérature au Japon

14 h 30, La fleur pâle, de Shinoda Masahiro ; 17 h 30, Le tumulte des flots, de Taniguchi Senkichi ; 20 h 30 (Une) soif d'amour, de Kurahara Koreyoshi.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

AMERICAN WARRIOR II (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE BEAUF (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) ; Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 3e (47-42-97-52).

COMME UN CHIEN ENRAGÉ (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DÉSORDRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-47-57-47).

LES DIAMANTS DE L'AMAZONE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).

L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UCG Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FIRESTARTER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – (V.f.) : Arcades, (42-33-54-58).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-86-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

JASON LE MORT-VIVANT (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JUMPIN JACK FLASH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). – (V.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

KAMIKAZE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (V.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LE MAL D'AIMER (Fr., it.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

MALCOLM (Austr., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – (V.f.) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

MORT OU VIF (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES MURS DE VERRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PAIEMENT CASH (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA PURITAINE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

LA REINE DES NEIGES, LE DÉSERT ET L'ENFANT (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SALE DESTIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMIE MORTELLE, film américain de Wes Craven (v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; *UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16)* ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 15e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

BLUE VELVET, film américain de David Lynch (v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ÉTRANGÈRE, film britannique de Zelda Barron (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE II, film américain de Tobe Hooper (v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31)* ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LA MOUCHE, film américain de David Cronenberg (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; *UGC Convention, 15e* (45-74-93-40) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UBAC, film français de Jean-Pierre Grasset : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

VIENNE POUR MÉMOIRE, la trilogie de Welcome in Vienna, film autrichien d'Axel Corti (v.o.) : Théâtre des Amandiers, Nanterre-92 (47-21-18-81).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 23 JANVIER

« Les hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Le Marais, la place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé), ou 14 heures, église Saint-Paul (Vieux Paris).

« Le mobilier du dix-huitième siècle au musée Cognacq-Jay », 15 heures, 25, boulevard des Capucines (AITC).

« Le quartier Saint-Merri Quincampoix », 15 heures, parvis Hôtel de Ville, devant la poste (G. Botteau).

« Découverte de la Cité des sciences et de l'industrie », avec M. Adrien Fainsilber son architecte, 15 heures. S'inscrire : 48-87-24-14 (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« Les ors hellénistiques de Tarente », 14 h 30, musée Jacquemart-André (Clio).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles du Palais (M. Pohyer).

« L'Opéra et son musée », 15 heures, hall d'entrée à droite (M. Hager).

« Les impressionnistes au musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse (M. Ch. Lasnier).

« Promenade parisienne, de « Abbesses à Pigalle », 14 h 30, métro Abbesses (V. de Langlade).

« Des Tournelles à la place des Vosges », 14 h 30, métro Sébastien-Froissart (Paris pittoresque et insolite).

« Les salons rocaille de l'hôtel de Soubise », 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (D. Bouchard).

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, entrée Saint-Germain-l'Auxerrois (S. Rojon).

« Le musée Picasso », 12 heures, 5, rue de Thorigny (Paris Passion).

« Le portrait pendant la Renaissance », 14 h 30, Louvre, devant la Victoire de Samothrace (V. Turpin).

« Le Palais de justice, la vie sous Saint Louis, la Conciergerie », 14 h 30 sortie métro Cité (I. Hauller).

« Le plus vieux café de Paris et son quartier », 14 h 30, 13, rue de l'Ancienne-Comédie.

« La cathédrale Saint-Alexandre-Newsky », 14 h 30, 12, rue Daru.

« Décors et mobiliers du dix-huitième siècle au musée Carnavalet », 15 heures, entrée.

CONFÉRENCES

Salle Chaillot-Galliéra, 28, avenue George-V, 15 heures : « Les trois Versailles du tsar aux rives de la Baltique » (M. Meunier-Thouret).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « Clefs pour la maîtrise de soi ».

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 22 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20.30 Questions à domicile.
Emission de Pierre-Luc Séguillon, Anne Sinclair et Alexandre Tarta.
Chez Laurent Fabius, ancien premier ministre, député de Seine-Maritime.
21.50 Série : Columbo.
23.25 Paris-Dakar : résumé.
23.30 Journal.
23.55 Magazine : C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.35 Cinéma : S.O.S. Titanic □
Film britannique de Billy Hale (1979), avec David Janssen, Cloris Leachman, David Warner, Susan Saint-James, Ian Holm, Helen Mirren.
Le film est bien une catastrophe par son budget réduit, son scénario et ses personnages inconsistants, ses effets spéciaux mal fichus.
22.20 Magazine : Résistances.
De Michel Honorin, présenté par Noël Mamère.
Thème « Les sans-abri » : Les sans-abri aux USA ; Les sans-abri de la guerre en Thaïlande ; Les sans-abri des cataclysmes ; Les architectes sans frontières au Cameroun ; La santé des sans-abri en France ; Journal des droits de l'homme ; Le carrefour des volontaires.

23.35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20.35 Cinéma 16 : Le prix d'un homme.
▶ Téléfilm de Guy Jorré.
Avec Bernard Haller, Pascale Roberts, Gabriel Cattand, Paul Rieger.
22.05 Journal.
22.35 Magazine : Montagne.
23.00 Sports et Loisirs.
Arrivée du Rallye de Monte-Carlo.
23.40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Grizzly, le monstre de la forêt □ film américain de William Girdler (1975), avec Christopher George, Andrew Prine, Richard Jaeckel, Joan McCall, Joe Dorsey. **22.00 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : L'homme qui en savait trop** ■■ film américain d'Alfred Hitchcock (1956), avec James Stewart, Doris Day, Daniel Gélin, Brenda de Menzie, Bernard Miles, Christopher Olsen, Reggie Nadler (vo). **0.05 Cinéma : Massacres dans un train fantôme** ■ film américain de Tobe Hooper (1981), avec Elisabeth Berridge, Cooper Huckabee, Miles Chapin, Largo Woodruff, Sylvia Miles. **1.40 Jeu : Shanghai-Paris.**

LA « 5 »

20.30 Téléfilm : Les poupées de l'espoir. 23.15 Série : Lou Grant. 0.10 Série : Supercopter. 1.05 Série : Kojak. 2.50 Série : Lou Grant.

TV 6

20.30 Cinéma : Casablanca, nid d'espions ■ film français d'Henri Decoin (1963), avec Sara Montiel, Maurice Ronet. **22.05 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Moïse, de Lazare Kobrynski. **21.30 Musique : éclectismes.** Free rock au Festival Chantenay-Villedieu, le 29 août 1986 : Night and day. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; Bruits du monde. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du grand auditorium de Radio-France) : Suite n° 2 de Clérambault ; Toccata, adagio et fugue en ut majeur, BWV 564, de Bach ; Suite gothique, op. 25, de Boellmann ; Prélude et fugue n° 1 en si majeur, op. 7, de Dupré, par Jacques Taddei, orgue. **23.00 Les soirées de France-Musique.**

Vendredi 23 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

15.15 Ravi de vous voir.
16.00 Série : Alfred Hitchcock présente..
16.30 Ravi de vous voir (suite).
17.00 Variétés : La chance aux chansons.
17.25 La vie des Botes.
17.50 Feuilleton : Huit, ça suffit (14e épisode).
18.20 Mini-journal, pour les jeunes.
18.40 Jeu : La roue de la fortune.
19.05 Feuilleton : Santa-Barbara.
19.40 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 D'accord, pas d'accord.
20.35 Variétés : La vie de famille.
Emission de Patrick Sabatier et Rémy Grumbach. En direct de Nantes, avec Patrick Sébastien, Frédéric François, Al Jarreau, Jeanne Mas, Niagara, les Communards, Elsa, Lio.
22.30 Feuilleton : Heimat.
23.30 Journal.
23.50 Magazine : Premier balcon.
0.05 T.S.F. (Télévision sans frontière).

DEUXIÈME CHAINE : A 2

15.35 Feuilleton : Lili, petit à petit.
16.05 C'est encore mieux l'après-midi.
17.30 Récré A2.
18.05 Série : Ma sorcière bien-aimée.
18.30 Magazine : C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Série : Deux flics à Miami.
21.25 Apostrophes.
Sur le thème « L'écrit et l'oral », sont invités : Gabriel de Broglie *(Le français pour qu'il vive)* ; Georges Pastre *(le Français télé... visé)* ; Orlando de Rudder *(Le français qui se cause)* ; Yves Berger *(les Matins du Nouveau Monde)* ; Alain Duhamel *(le Cinquième Président)*.
22.40 Journal.
22.50 Ciné-club : le Port de la drogue ■■
Hommage à Samuel Fuller.
Film américain de Samuel Fuller (1952), avec R. Widmark, J. Peters, T. Ritter, M. Vye, R. Kiley, W. Bouchey (vo).
▶ *Un pickpocket de New-York dérobe, dans le métro, le sac d'une jeune femme. Celle-ci transportait un microfilm pour le compte d'un agent communiste. Elle veut retrouver le voleur. Il n'y a pas de drogue ailleurs que dans le titre français (et la version doublée), camouflage de la distribution pour raisons politiques. Dans cet étonnant film noir, mené sur un rythme haletant, les personnages des bas fonds ont plus le sens de l'honneur que les espions et les policiers. Tel est le monde de Fuller.*

TROISIÈME CHAINE : FR3

15.00 Prélude bis.
16.00 Documentaire : Vive l'histoire !
17.00 Feuilleton : Demain l'amour.
17.15 Dessin animé : Lucky Luke.
17.30 3.2.1. Contact.
18.00 Inspecteur Gadget.
18.30 Feuilleton : Flipper le dauphin.
18.57 Juste ciel, petit horoscope.
19.00 Le 19-20 de l'information (et 19.35).
19.15 Actualités régionales.
19.55 Dessin animé : Ulysse 31.
20.05 Les jeux à Cognac.
20.30 Feuilleton : Les aventuriers du Nouveau Monde.
21.30 Portrait : Karl Lagerfeld.
22.30 Journal.
22.50 Documentaire : Oil.
23.20 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

15.20 Cinéma : Kagemusha ■■ film japonais d'Akira Kurosawa (1980), avec Tatsuya Nakadai, Tsutomu Yamazaki, Kenichi Hagiwara, Kota Yui, Hidej Otaki. **18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.55 Flash d'informations. 20.05 Football : Trophée des champions.** Paris Saint-Germain-Bordeaux (en direct de Pointe-à-Pitre). **22.30 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : les Bonnes Causes** ■ film français de Christian-Jaque (1962), avec Marina Vlady, Bourvil, Pierre Brasseur, Virna Lisi, Umberto Orsini, Jacques Monod. *Une femme se débarrasse de son mari par un crime dont elle fait accuser une infirmière innocente. Elle met dans son jeu un avocat d'assises. Drame judiciaire et psychologique bien conduit, bien interprété.* **0.30 Cinéma : Deadly Game** ■ film allemand de Karoly Maak (1980), avec Mel Ferrer, Barbara Sukowa, Helmut Berger. **1.55 Cinéma : L'homme qui en savait trop** ■■ film américain d'Alfred Hitchcock (1956), avec James Stewart, Doris Day, Daniel Gélin, Brenda de Menzie, Bernard Miles, Christopher Olsen, Reggie Nadler (vo). **3.50 Cinéma : Massacres dans un train fantôme** ■ film américain de Tobe Hooper (1981), avec Elisabeth Berridge, Cooper Huckabee, Miles Chapin, Largo Woodruff, Sylvia Miles. **5.25 Les superstars du catch.**

LA « 5 »

16.15 Série : K 2000. 17.15 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.10 Série : Supercopter. 19.05 Série : Happy days. 19.35 Série : Star Trek. 20.30 Téléfilm : La chose. 21.50 Série : Supercopter. 22.45 Série : Lou Grant. 23.45 Téléfilm : La chose. 1.10 Star Trek. 2.05 Série : Lou Grant.

TV 6

17.00 Système 6. 18.50 NRJ 6. 19.40 Série : Max la menace. 20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Live 6. 22.00 Côté court (courts métrages). **23.00 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat : Faut-il réformer l'Université ? (deuxième partie). Avec A. Lipietz, M. Prigent, R. Rémond, I. Thomas et J. Julliard. **21.30 Musique : Black and blue:** Chez le libraire : Histoire du saxophone, de François Billard. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment. Rachid. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 23 mars 1986 à Sarrebruck) : Tristan, préludes pour piano, bande et orchestre, de Henze ; cinq Wesendonck-lieder (orchestration Henze) pour voix d'alto et orchestre de chambre, de Wagner ; Pelléas et Mélisande, symphonie de Debussy (révision de Constant), par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Ernest Bour ; sol. : Homero Francesch, piano ; Ortrun Wenkel, alto. **22.20 Les soirées de France-Musique** ; 22.30, Les pêcheurs de perles ; à 0.30, Méli-mélodame.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 22 janvier à 0 heure et le vendredi 23 janvier à 24 heures.

Les hautes pressions centrées actuellement sur les Iles britanniques et se prolongeant sur la France persisteront au moins jusqu'à dimanche. Le courant perturbé atlantique contourne ces hautes pressions puis redescend sur l'Europe dans un courant de nord. La première des ondes de ce courant touche actuellement les côtes de la Manche et la moitié nord du pays et glissera cette nuit vers l'est du pays et les Alpes. Samedi et dimanche ce courant perturbé n'affectera que les régions de l'est de la France.

Vendredi : Le radoucissement va gagner en cours de journée la majeure partie du pays. Le matin le ciel sera couvert par des nuages bas et des nappes de brouillard sur les régions au nord de Bordeaux-Lyon. Les gelées seront de – 2 à – 5 degrés dans l'intérieur mais cesseront sur les côtes.

Il y aura des bruines verglaçantes ou de faibles chutes de neige sur le nord-est du pays et le nord du Massif Central. Sur les régions au sud de Lyon-Bordeaux, le ciel sera peu nuageux. Il y aura encore des gelées de – 3 à – 8 degrés et localement – 10 à – 13 degrés au sud de la Garonne. Sur la côte méditerranéenne il fera 3 à 6 degrés.

Dans la journée le ciel très nuageux à couvert persistera au nord de Lyon-Bordeaux, quelques éclaircies se développeront sur l'Ouest et des chutes de neige ou du verglas seront encore observés des Vosges au nord des Alpes et du Massif Central.

Les températures atteindront 3 à 7 degrés sauf sur les régions de l'Est où il fera de – 2 à 0 degré.

Au sud de Lyon-Bordeaux des éclaircies et des températures en hausse entre 5 et 10 degrés et 12 à 13 degrés sur le Midi méditerranéen. Sur la vallée de la Garonne le brouillard persistera localement.

Prévisions pour samedi 24

Sur les frontières du nord-est du pays, persistance de petites pluies ou bruines verglaçantes. Faibles chutes de neige sur les versants nord des Vosges, du Jura et des Alpes ; quelques éclaircies l'après-midi dans le Nord-Est. Ailleurs, après une matinée avec des brumes localement givrantes, de belles éclaircies se développeront, principalement sur le sud du pays, mais elles seront plus timides sur le Sud-Ouest, ainsi que près des côtes de la Manche et du Massif Central au Centre-Est où le ciel pourra rester très nuageux.

Températures minimales stationnaires.

Températures maximales en légère hausse sauf dans le Nord-Est.

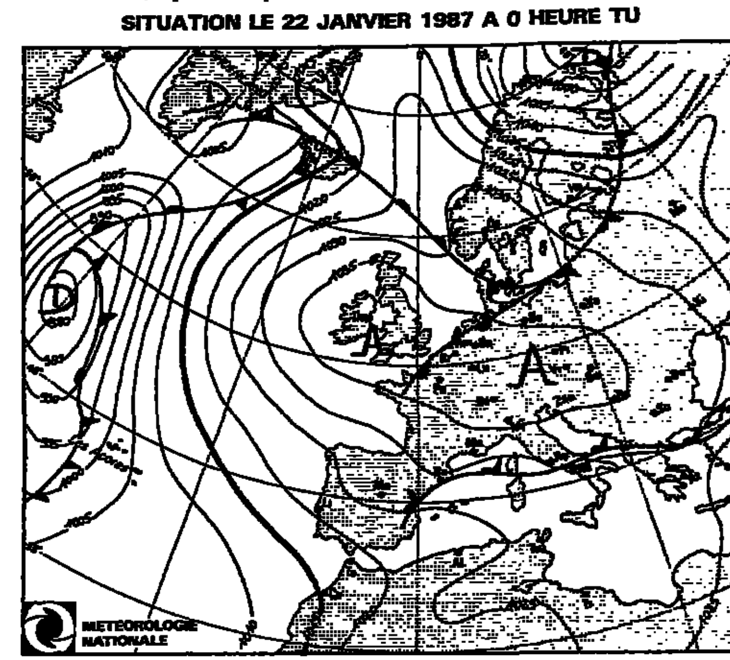
Prévisions pour dimanche 25

Du Nord-Est aux Alpes, persistance le matin d'un temps très nuageux avec de faibles chutes de neige sur les versants nord du relief puis quelques éclaircies pourront se développer sur le Nord-Est. Ailleurs, après dissipation des brumes matinales, développement d'éclaircies, plus difficiles sur la moitié nord de la France et dans le Sud-Ouest.

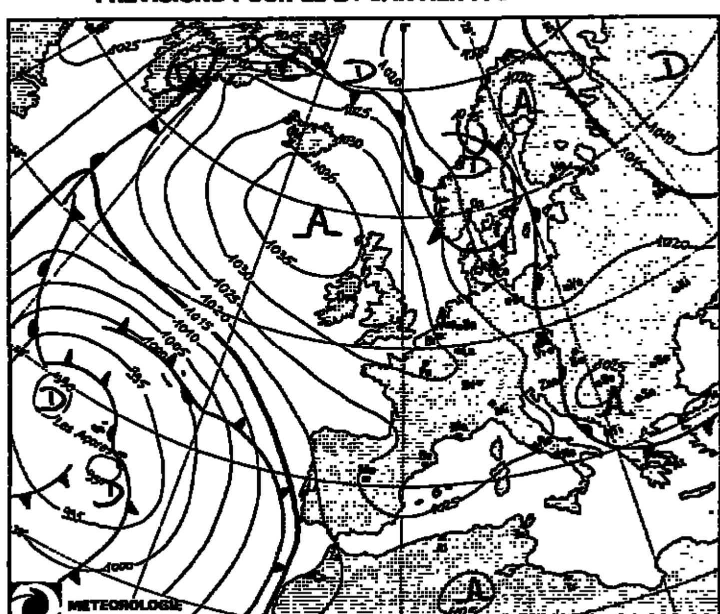
Températures minimales en légère baisse et pouvant descendre au-dessous de – 10 degrés dans le Nord-Est, sur sol enneigé et à la faveur d'éclaircies.

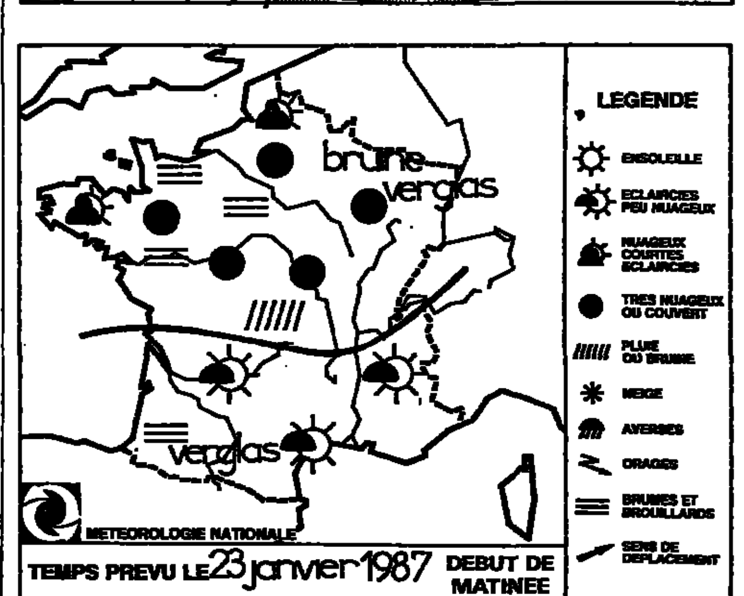
Températures maximales en légère hausse sauf dans le Nord et le Nord-Est.

SITUATION LE 22 JANVIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 24 JANVIER A 0 HEURE TU





TEMPS PREVU LE 23 janvier 1987 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 21-1 à 6 h TU et le 22-1-1987 à 6 h TU — le 22-1-1987

FRANCE			
AJACCIO	12	1	N
BIARRITZ	0	– 4	B
BORDEAUX	– 3	– 9	D
BOURGES	– 2	– 4	B
BREST	3	0	D
CAEN	– 1	– 5	B
CHERBOURG	2	2	P
CLERMONT-FERR.	– 5	– 8	C
DIJON	– 3	– 4	C
GRENOBLE St-M-H	– 1	– 3	C
LILLE	1	0	P
LIMOGES	0	– 7	D
LYON	– 3	– 4	C
MARSEILLE-MAR.	6	– 3	D
NANCY	– 5	– 7	C
NANTES	– 1	– 4	C
NICE	13	3	D
PARIS-MONTS.	– 2	– 4	C
PAU	– 3	– 11	B
PERPIGNAN	5	3	C
RENNES	– 1	– 4	C
ST-ÉTIENNE	– 3	– 7	C
STRASBOURG	– 3	– 5	C
TOURS	– 2	– 5	C
TOULOUSE	– 3	– 8	D
POINTE-A-P.	29	22	N

ÉTRANGER			
ALGER	14	8	C
AMSTERDAM	1	0	P
ATHÈNES	15	7	C
BANGKOK	33	24	N
BARCELONE	11	8	N
BELGRADE	– 2	– 4	C
BERLIN	– 5	– 8	P
BRUXELLES	– 2	– 2	P
LE CAIRE	20	10	N
COPENHAGUE	– 2	– 2	*
DAKAR	20	18	C
DELHI	22	7	B
DJERBA	14	11	B
GENÈVE	– 2	– 3	C
HONGKONG	19	17	C
ISTANBUL	4	– 2	C
JÉRUSALEM	20	11	C
LISBONNE	13	5	D
LONDRES	7	5	P
LOS ANGELES	17	5	D
LUXEMBOURG	– 6	– 9	B
MADRID	10	0	C
MARRAKECH	21	8	C
MEXICO	25	10	B
MILAN	2	– 7	B
MONTRÉAL	– 5	– 18	*
MOSCOU	– 10	– 14	*
NAIROBI	26	14	D
NEW-YORK	4	– 1	C
OSLO	– 6	– 14	D
PALMA-DE-MAL.	12	5	O
PÉKIN	1	– 3	D
RIO-DE-JANEIRO	29	22	D
ROME	12	1	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	– 4	– 15	D
SYDNEY	22	18	N
TOKYO	7	0	D
TUNIS	14	1	B
VARSOVIE	– 9	– 11	*
VENISE	6	– 3	D
VIENNE	– 5	– 9	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

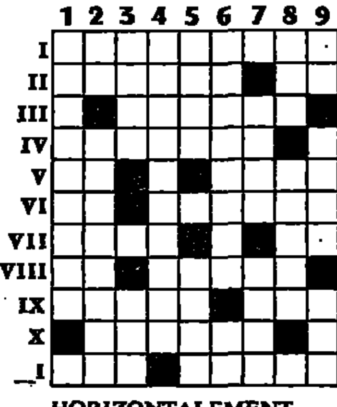
★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

SUR MINITEL. Prévision complète. Météo marine. Temps observé Paris, province, étranger. 36.15 Tapez LEMONDE puis METEO.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4405



HORIZONTALEMENT

I. Tombent plus ou moins lourdement selon la gravité. – II. Construire sur les tours. Alternative. – III. Un saint homme ou un singe parfois hurleur. – IV. Eléments d'un confortable matelas fort reposant. – V. Division d'infanterie. Effort avant la détente. – VI. Ebauche de culture. Un des apanages de la noblesse. – VII. Vulgaire comparaison. Plaque tournante. – VIII. Symbole. Peut précéder un homme aux pas hésitants, mais ne peut le suivre. – IX. Palmier à huile. Article. – X. Mâchée pour aider un sujet d'assimilation difficile. – XI. Grecque. Bras du delta du Rhin.

VERTICALEMENT

1. Fait mousser les poudres à laver. – 2. Routines. Exempts de service pour inaptitude. – 3. Palmier des tropiques. Même fauché, il symbolise la richesse. – 4. Insatisfaite dans son appétit ou ses appétits. – 5. Ils sont, à la fois, accessoires et indispensables au labo. Coule de source. – 6. Telle est vision. Préposition. – 7. Des lois fort confuses. Napoléon en connut au moins trois. – 8. Si catégorique qu'il soit, il n'affirme jamais rien. Alerte. – 9. Participe passé. Restent sans connaissances. Sa présence ou son absence dépend de la qualité de l'huître.

Solution du problème n° 4404

Horizontalement

I. Congédier. – II. Auguste. – III. Péons. – IV. H.P. Eues. – V. Intenter. – VI. Dia ! Ut. Ul. – VII. Eglise. Pi. – VIII. Naît. Site. – IX. Cunéo. Lis. – X. Ede. Râ. Os. – XI. Se. Aligné.

Verticalement

1. Confidences. – 2. Nigaude. – 3. Naphtaline. – 4. Guêpe. Ite. – 5. Ego. Nus. ORL. – 6. Dunettes. Ai. – 7. Issue. Il. – 8. Et. Eruption. – 9. Rêts. Liesse.

GUY BROUTY.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

« Services »

LOTERIE NATIONALE ET LOTO

M. Teyssier succède à M. Caste

M. Michel Caste, président du conseil d'administration de la Société de la Loterie nationale et des Lotos (national et sportif) depuis août 1983, a été démis de ses fonctions par décret publié au *Journal officiel* du 20 janvier. Il sera remplacé par M. Jean-Pierre Teyssier, quarante-cinq ans, ancien élève de l'ENA. Ce dernier continuera d'assumer ses fonctions de chargé des relations avec la presse auprès de M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 22 janvier 1987 :

UN DÉCRET

● Nº 87-31 du 20 janvier 1987 relatif au Conseil national des universités.

DES ARRÊTÉS

● Du 8 janvier 1987 fixant les limites des tranches du tarif de la retenue à la source applicable aux salaires, pensions et rentes viagères versés en 1987 pour le recrutement des maîtres-ouvriers cordonniers des armées.

● Du 30 décembre 1986 relatif à la prise en charge du ticket modérateur pour le traitement d'une affection grave ne figurant pas sur la liste mentionnée au 3º de l'article L 322.3 du code de la sécurité sociale.

● **BILLARD ARTISTIQUE : finale.** — *Du neuf* bandes parcourant deux fois le billard, au plus petit tracé, quatre/cinq bandes sur 30 centimètres carrés, en passant par des *rétros* directs de 2 mètres, des fouettés et massés diaboliques, etc., voilà ce que vont présenter les dix finalistes du championnat de France de billard artistique, dont le jeune Reverchon tentera de déposséder le tenant du titre, Connesson.

★ Du 23 au 25 janvier au grand auditorium de Saint-Maur, rond-point de la Liberté (RER, Parc-Saint-Maur), de 14 heures à 22 heures.

loterie nationale — TRANCHE Nº 6 DU



TIRAGE DU MERCREDI 21 JANVIER 1987

LE NUMÉRO 2 0 2 1 0 9 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F

LES BILLETS SE TERMINANT PAR 2 5 1 GAGNENT 1 500,00 F

AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES F.
1	851	tous signes	400
	4 581	balance	12 000
		autres signes	1 200
	6 511	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	8 581	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	9 681	verseau	12 000
		autres signes	1 200
2	542	tous signes	400
	682	tous signes	400
	722	tous signes	400
	2 842	lion	10 000
		autres signes	1 000
	3 862	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	4 782	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	6 912	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	06 822	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
	23 612	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	24 962	cancer	50 000
		autres signes	5 000
3	993	tous signes	400
	2 093	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	23 623	vierge	50 000
		autres signes	5 000
4	9 144	balance	10 000
		autres signes	1 000
	9 644	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
5	05	tous signes	200
	18 675	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
6	4 186	poissons	12 000
		autres signes	1 200
6	9 556	lion	12 000
		autres signes	1 200
	08 686	balance	50 000
		autres signes	5 000
7	5 417	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	4 017	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	5 447	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	02 887	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	18 587	gémeaux	4 000 000
		autres signes	125 000
8	88	tous signes	400
	0 618	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	0 998	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	4 338	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	18 128	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	28 868	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
9	3 049	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	7 919	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	9 819	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	21 079	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	27 089	lion	50 000
		autres signes	5 000
	29 329	verseau	60 000
		autres signes	5 000
0	310	tous signes	400
	5 180	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	8 100	cancer	10 000
		autres signes	1 000

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : BÉLIER, GÉMEAUX, VIERGE GAGNENT 100,00 F

LOTO — Nº 3 — TIRAGE DU MERCREDI 21 JANVIER 1987



POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 28 ET SAMEDI 31 JANVIER 1987 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

87 — TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE — 7e — TIRAGE DU MERCREDI 21 JANVIER 1987

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le reglement du TAC-O-TAC ne prevoit aucun cumul (J.O. du 27/12/86)

Le numéro 6 1 6 8 8 9 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille			gagnent
	016889	416889	40 000,00 F
	116889	516889	
	216889	716889	
	316889	816889	

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
606889	610889	616089	616809	616880	10 000,00 F
626889	611889	616189	616819	616881	
636889	612889	616289	616829	616882	
646889	613889	616389	616839	616883	
656889	614889	616489	616849	616884	
666889	615889	616589	616859	616885	
676889	617889	616689	616869	616886	
686889	618889	616789	616879	616887	
696889	619889	616989	616899	616888	

(Les numéros approchants aux)

Tous les billets se terminant par		gagnent
	6889	4 000,00 F
	889	400,00 F
	89	200,00 F
	9	100,00 F

87 — TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 21 JANVIER 1987 — 8e

Le Carnet du Monde

Décès

— M. Edouard de Bellefonds,
Le docteur et Mme Philippe Sellier,
Isabelle et Laurent,
M. et Mme Dominique Dhombres,
M. et Mme Philippe de Bellefonds,
Nicolas et Olivier,
ses enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Jean-Paul Garaix,
Mme René Corcelle,
M. Michel Garaix,
M. et Mme Claude Garaix,
M. et Mme Jacques Garaix,
ses frères, sœur et belles-sœurs,
ainsi que leurs enfants et petits-enfants,

ont l'immense douleur de faire part de la mort de

Mme Edouard de BELLEFONDS,
née Josette Garaix,
ingénieur ECP,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenue à Paris, le *18 janvier 1987*, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 27 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (ancienne église), 10, rue de l'Annonciation, à Paris-16e.

8, rue Cortambert,
75116 Paris.

— Pierre Dubois,
maire de Noyon,
Jean-Marie Simon,
président de l'Association des amis du musée Calvin,

ont la grande peine de faire part du décès de

M. Georges CASALIS,
administrateur du musée Calvin,

survenu le 16 janvier 1987, à Managua (Nicaragua).

(*Le Monde* du 20 janvier 1987.)

— Ses enfants et leurs familles,
Son frère, sa sœur, ses beaux-frères
Et leurs familles,

font part de la mort de

Mme Catherine DAUMAS-FLOCIA,

survenue le 14 janvier 1987.

Ses cendres ont été dispersées au mistral de Provence.

Lucienne Gasquet-Daumas,
Didier Daumas,
Alban Daumas-Flocia,
Fabienne Cauvin-Daumas.

1068, avenue Ortolan,
83100 Toulon.

— *M. et Mme Lucien DEVEAUX,*
leurs parents,
Frédérique et Rodolphe,
leur sœur et leur frère,
Mme Paul Rousselon,
leur arrière-grand-mère,
Mme Jacques Peillon,
leur grand-mère,
Les familles Traverse, Duc, Vidal, Rousselon, Tabouillot,
Leurs parents et amis,

ont la grande douleur de faire part du décès accidentel de

Cyril et Caroline,

à l'âge de vingt ans et dix-sept ans, survenu le 19 janvier 1987.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 21 janvier, à 15 heures, en l'église de Coutouvre (42).

L'inhumation s'est déroulée, dans la plus stricte intimité, dans le caveau familial de Roanne.

La Grange-Tambour,
42460 Coutouvre.

— Le conseil d'administration et le personnel de la Société Deveaux SA

ont la douleur d'annoncer le décès accidentel de

**Cyril DEVEAUX
et Caroline DEVEAUX,**

enfants de M. Lucien Deveaux, leur président-directeur général.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 21 janvier 1987, à 15 heures, en l'église de Coutouvre (42).

L'inhumation s'est déroulée, dans la plus stricte intimité, dans le caveau familial de Roanne.

La Grange-Tambour,
42460 Coutouvre.

— Rome. Le Château-d'Olonne. Saint-Sébastien-sur-Loire. Cordemais.

Mgr André Lefeuvre,
M. et Mme René Lefeuvre,
ses enfants,
M. Arsène Berranger,
son gendre,
Ses petits-enfants,
Arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-douzième année, de

Mme André LEFEUVRE,
née Marie-Françoise Paris,

survenu à la maison de retraite d'Aigrefeuille-sur-Maine.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 21 janvier 1987, à 16 heures, en l'église de Cordemais, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Anniversaires

— Le 23 janvier 1986

Charles-Gérard DORMOY

nous quittait.

*« On est semé corps psychique.
On se relève corps spirituel. »*
(Première épître aux Corinthiens.)

— Le docteur
Benjamin GINSBOURG

nous quittait il y a un an.

Que tous ceux qui l'ont estimé et aimé aient une pensée en sa mémoire.

Sciences

Grâce à une invention grenobloise

Un nouvel état de la matière aurait été créé

Un type d'expérience très nouveau et prometteur a été réalisé au Laboratoire européen de physique des particules (CERN), à Genève. Il pourrait avoir créé un nouvel état de la matière.

Pendant une bonne partie du mois *de décembre, le SPS, principal accé*lérateur du CERN, a fourni des faisceaux de noyaux d'oxygène — composés de 8 protons et de 8 neutron — et non de simples protons comme il le fait habituellement. Il a communiqué à ces noyaux une énergie allant jusqu'à 3,2 TeV (3 200 milliards d'électronvolts), ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Les noyaux ont été projetés sur des cibles, et il s'est formé des myriades de particules dans ces collisions.

Cinq groupes d'expérimentateurs, soit un demi-millier de physiciens, ont enregistré ces particules avec des détecteurs divers, *et ils* étudient actuellement les résultats. Il faudra du temps, et sans doute des expériences complémentaires, pour en tirer des informations claires, mais les premières indications suggèrent l'apparition d'un nouvel état de la matière, dans lequel tous les protons et les neutrons se sont décomposés en un mélange homogène (plasma) de quarks et de gluons. Cet état, prévu par la théorie mais non encore observé, devait être celui de l'univers environ un millionième de seconde après sa formation.

M. Maurice Jacob, chef de la division de physique théorique du CERN, qui a beaucoup poussé à la réalisation de ces expériences, explique que dans un tel plasma les quarks et les gluons, composants des neutrons et des protons, doivent être « déconfinés » : alors que dans des conditions normales ils sont astreints à rester à l'intérieur de la particule qu'ils composent — on n'a jamais pu libérer un quark, — ils peuvent dans un tel plasma se déplacer librement sur des distances bien plus grandes, ce qui permettrait de mieux comprendre leur comportement.

Cette expérience, qui peut ouvrir un nouveau domaine de recherches aux physiciens des particules, a été rendue possible par la mise en place au CERN d'une source d'ions, nommée Minimafios, qui a été mise au point au Centre d'études nucléaires de *Grenoble par le groupement* de physique atomique et de développement des sources d'ions que dirige M. Richard Geller. Ancien spécialiste de fusion thermonucléaire, celui-ci a eu recours aux méthodes de confinement magnétique utilisées dans ce domaine pour créer une source qui peut fournir des ions très fortement chargés, en d'autres termes, des atomes dépouillés d'un grand nombre de leurs électrons, voire réduits à des noyaux nus.

Le principe est de constituer une « bouteille magnétique » (1) emprisonnant des atomes de l'espèce choisie — de l'oxygène dans le cas des expériences du CERN — et d'y envoyer des ondes électromagnétiques à haute fréquence qui cèdent leur énergie aux atomes. Les chocs entre atomes sont alors assez violents pour arracher les électrons atomiques, créant les ions, qui seront ensuite extraits et injectés dans l'accélérateur. A la différence d'autres sources d'ions, la source Minimafios peut fonctionner pendant une très longue durée, ce qui est nécessaire pour les expériences du CERN. Des progrès récents ont permis d'obtenir un débit en ions oxygène suffisant pour alimenter l'accélérateur du CERN et y former des faisceaux assez intenses pour permettre les expériences qui viennent d'avoir lieu.

MAURICE ARVONNY.

(1) Une bouteille magnétique est une configuration de champs magnétiques qui, sous certaines conditions, peut emprisonner des ions. On peut alors chauffer ces ions à des températures qui seraient inaccessibles autrement. Dans un récipient matériel, les chocs des ions ultrachauds sur les parois — formées d'atomes froids — feraient immédiatement tomber la température.

ÉDUCATION

Le texte sur les directeurs d'école est modifié

Une nouvelle rédaction des textes instituant la fonction de maître-directeur dans les écoles primaires a été présentée par le ministère de l'éducation nationale aux organisations syndicales et de parents d'élèves. Certaines des dispositions les plus contestées par les syndicats ont été supprimées ou reformulées. *Ainsi le maître-directeur n'est plus* le « *représentant du ministre* » et n'a plus « *autorité* » sur l'équipe pédagogique, il est seulement désormais « *l'animateur* » de cette équipe. Il n'est plus obligé d'accueillir les élèves « *en toutes circonstances* », ce qui était considéré par certains comme attentatoire au droit de grève et la participation des intervenants extérieurs (les parents notamment) dans l'école a été introduite.

Cette « réécriture » du projet fait suite à la pression exercée par le SNI (FEN), le SGEN-CFDT et le SNUDI-FO. Toutefois elle ne convient pas à ces organisations qui demandent toujours le retrait du texte, le SNI maintenant son mot d'ordre de grève pour le mardi 27 janvier. Le décret est en revanche considérée comme une « *avancée très sensible* » par l'Union syndicale nationale des instituteurs et directeurs d'école (USNEF-SNADE), favorable au projet de M. Monory depuis son origine.

Le mouvement de grève des instituteurs piétine à Paris, tandis que des « *coordinations* » apparaissent dans les départements de la région parisienne. Dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, un mot d'ordre de grève reconductible a été lancé pour vendredi. En Seine-et-Marne, le mouvement pourrait démarrer dès jeudi. A Paris, une grève tournante et partielle touche une soixantaine d'école (sur quatre cent soixante). Selon un sondage effectué par le ministère, elle ne concernerait que 2,5 % des effectifs d'instituteurs.







Communication

Les épines de la télévision privée

(Suite de la première page.)

Leur première réaction a été assez négative, M. Hersant entendant apparemment assumer tout le pouvoir sur la Cinq et apportant, en outre, dans ses bagages M. Silvio Berlusconi, vieil adversaire de la CLT sur le marché européen de la télévision.

M. Hersant a également proposé des participations à M. Jérôme Seydoux, actuel associé de M. Berlusconi et Christophe Riboud sur la Cinq, aux Editions mondiales et à divers autres apporteurs de capitaux éventuels, dont aucun, à notre connaissance, n'a donné de réponse définitive. M. Goldsmith a-t-il été lui aussi pressenti ? Actuellement au Mexique, il n'exclurait pas l'idée de présenter son propre dossier à la CNCL.

Une alliance Hersant-Seydoux peut paraître à première vue paradoxale, compte tenu des réactions qu'avait provoquées dans les milieux de droite, il y a un an, l'attribution de la Cinq au trio Seydoux-Berlusconi-Riboud. Deux arguments de poids militent pourtant en sa faveur : l'Etat ferait l'économie des indemnités dues aux propriétaires de la Cinq pour rupture de concession et le gouvernement n'aurait plus à redouter le jugement du Conseil d'Etat, qui doit bientôt statuer sur la validité du décret annulant, au mois d'août dernier, cette concession, M. Seydoux, de son côté, garderait un pied dans la télévision, en attendant des jours meilleurs.

Le tour de table constitué par M. Hersant semble pourtant très fragile aux responsables de la CLT. Aussi, après une réunion à Luxembourg le 21 janvier, ils n'excluent pas de maintenir leur candidature sur la cinquième chaîne, malgré les pressions politiques.

Inquiétude et étonnement

Les grandes manœuvres orchestrées autour de M. Chirac, Balladur et Friedmann risquent d'être lourdes de conséquence. A l'intérieur du groupe Havas, on s'inquiète de voir les objectifs purement politiques prendre le pas sur la stratégie à long terme de l'entreprise. En rompant avec la CLT, le géant de la publicité ne risque-t-il pas de se priver de sa principale source de bénéfices : sa filiale Information et Publicité, la prospère régie de RTL ? Une hypothèse qui peut sensiblement modifier l'évaluation du groupe Havas, privatisable dans les prochains mois.

La redistribution des cartes que cherchent à imposer Matignon et la Rue de Rivoli aboutira-t-elle au résultat escompté ?

Certains, dont M. Bouygues, qui attend son heure, en doutent encore, misant sur les incompatibilités d'humeur des uns et la fureur de ceux qui peuvent à bon droit s'estimer bernés. Comment se répartira, entre Havas et Hachette, la masse publicitaire dont vivra TF 1 ? La réponse n'est pas évidente. La surprise, pour employer un mot faible, est vive au sein des deux groupements de presse écrite qui s'étaient constitués pour occuper des créneaux sur la télévision. L'accord conclu entre la Settpresse et Hachette se trouve, en effet, *ipso facto* caduc, et Pluricommunication se trouve brutalement écarté du tour de table de la Cinq.

L'étonnement n'est pas moins vif dans la classe politique. L'opposition observe pour le moment un silence prudent, mais les barristes s'agitent. *« On entre dans l'ère du libéralisme administré,* note ironiquement le député François d'Aubert. *Les cabinets ministériels se transforment en officines de mariage.* » Les amis de M. Raymond Barre s'irritent surtout des manœuvres d'Havas autour de TF 1 et espèrent que la CNCL se préoccupera des abus de position dominante que pourrait entraîner une alliance du groupe publicitaire avec Hachette.

L'ancien premier ministre, qui suit le dossier avec attention, envisage de s'exprimer à ce sujet le 10 février lors d'un forum organisé par l'hebdomadaire *Télérama.*

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

A Antenne 2

Elie Vannier nouveau directeur de la rédaction

M. Claude Contamine, PDG d'Antenne 2, et, Jean-Marie Cavada directeur de l'antenne, ont annoncé, le mercredi 21 janvier, aux journalistes d'Antenne 2, la nomination d'Elie Vannier au poste de directeur de la rédaction. Actuellement directeur des rédactions de « Stratégie », et chroniqueur économique de RTL, Elie Vannier succède ainsi à Paul Nahon, qui assurait l'intérim à la tête de la rédaction depuis l'éviction de Pierre-Henri Arnstam, dont il était l'adjoint.

Cette nomination augure sans doute une nouvelle page dans l'histoire de la rédaction d'Antenne 2, qui, malgré le 16 mars et l'arrivée du nouveau PDG, n'avait pas encore connu de réel changement. D'autres journalistes avaient été pressentis qui ont refusé le poste : Jean-Claude Paris, Alexandre Balloud, Paul Nahon et Jean-Claude Dassier.

[Né le 15 juin 1949, Elie Vannier entre encore étudiant à RMC en 1969. Reporter puis présentateur, il occupe ensuite la fonction de chef de service politique de RMC de 1971 à 1973. Après un court passage à Europe 1, il entre à RTL en 1973 comme chef des informations et devient en 1977 envoyé spécial de RTL et RTL-TV à Washington. Il assure en même temps la correspondance du *Nouvel Observateur.* De 1977 à 1981, il est rédacteur en chef des journaux du matin de RTL et responsable des émissions politiques « Le grand jury ». En 1982, il redevient envoyé spécial aux Etats-Unis avant d'être nommé rédacteur en chef du « Journal inattendu » de RTL. En août 1984, il est éditorialiste économique de la radio et présentateur d'un magazine hebdomadaire. De 1974 à 1977, Elie Vannier a été producteur de « Soixante minutes pour convaincre » sur TF 1.]

Avant la désignation d'un nouveau PDG

M. Léotard se prononce contre une privatisation de l'AFP

C'est ce jeudi 22 janvier que le conseil d'administration de l'Agence France Presse (AFP) devrait désigner son nouveau PDG.

M. Jean-Louis Guillaud, ancien PDG de TF 1, actuellement directeur du département télévision du groupe Hachette, a maintenu sa candidature malgré la grogne qu'avaient manifestée une partie des administrateurs. Il n'est pas certain qu'il réussisse à obtenir dès le premier vote le consensus nécessaire à son élection. Les autres candidats sont : MM. Xavier Larère, Claude Lemoine et Jean-Claude Hallé (*le Monde* du 16 janvier).

Juste avant cet important conseil d'administration, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a évoqué l'indépendance de l'agence dans *l'Echo de la presse et de la publicité* de cette semaine. *« La part de l'Etat dans le financement de l'AFP doit demeurer dans des limites raisonnables,* a estimé M. Léotard. *Dans le cas contraire, elle acquerrait rapidement la réputation d'être une agence étatique, et c'en serait fait de sa capacité à se maintenir sur les marchés étrangers. Notre objectif est de parvenir à ramener les abonnements souscrits par les administrations à environ 50 %, contre 56 % actuellement.* »

La privatisation de l'agence ne serait pas le meilleur moyen d'assurer la présence de l'agence à l'étranger, a indiqué ensuite le ministre. *« Les actionnaires risqueraient de remettre en cause un certain nombre de choix, dont celui-ci,* a-t-il estimé, *et je pense qu'il ne faut pas envisager cette hypothèse sans une prudence extrême.* » Selon M. Léotard, *« les objectifs d'amélioration de la gestion et du dynamisme commercial que sous-entend la privatisation peuvent être obtenus sans que le statut actuel de l'agence soit remis en cause ».*

Les manifestations étudiantes de décembre

Des agences photo ne veulent pas devenir des « informateurs » de la police

Les agences photographiques sont en émoi. C'est à leur tour d'être dans la ligne de mire de la justice et de la police, à la recherche de clichés qui permettraient d'étayer une information ouverte par le parquet concernant *« les faits de violence et de dégradations »* constatés à la suite de certaines manifestations étudiantes du mois de décembre dernier.

Une mission d'investigation avait déjà été demandée par MM. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, qui portait sur un reportage de TF 1 montrant des « casseurs », demande rejetée par la cour d'appel de Paris (*le Monde* daté 28-29 décembre 1986). Et une commission d'enquête du Sénat, destinée à collecter des renseignements sur les travaux réalisés par les télévisions publiques pendant ces événements, a lancé un questionnaire précis, la semaine dernière, qui a déclenché une levée de boucliers des journalistes (*le Monde* des 18 et 19 janvier).

C'est sur la base d'une commission rogatoire de M. Jean-Louis Mazières, premier juge d'instruction à Paris, que, depuis le 15 janvier, des policiers se présentent dans les agences photographiques afin qu'on leur montre des photos relatives à ces événements. *« La collecte de photos n'est qu'un élément de l'information,* souligne M. Jean-Louis Mazières. *Je n'ai pas ordonné de perquisitions. Ma démarche est courtoise et mon but est de collationner les photos de faits de violences et non celles des manifestations.* »

Plusieurs agences photographiques ainsi visitées ou en instance de l'être, ainsi que certains magazines (comme *l'Evénement du jeudi*) n'ont pas apprécié cette nuance subtile. *« Cela pose un problème de fond,* déclare ainsi M. Philippe Jarreau, de Collectif-Presse. *Nous ne sommes pas des auxiliaires de police. C'est déontologiquement inacceptable, et je refuserai de livrer des clichés. Comment, ensuite, couvrir des manifestations alors que les manifestants pourront penser que des photos parviennent sur le bureau d'un juge d'instruction ?* »

A *l'Evénement du jeudi,* les policiers ont été priés d'acheter les quatre numéros relatant les manifestations de décembre, s'ils voulaient avoir accès aux documents photographiques publiés...

Mercredi 21 janvier, des agences photographiques (Associated Press France, AFP-Photo, Collectif-Presse, Cosmos, Keystone, Kipa, Magnum, Rapho, Vu, et l'Association nationale des journalistes reporters photographes (ANJRPC) critiquaient dans un communiqué commun *« cette pratique inadmissible »* et indiquaient : *« notre vocation est de rechercher l'information et de la diffuser auprès du public. A chacun son métier, nous refusons d'être transformés en « informateurs ».*

Cependant, cette position ne fait pas l'unanimité. Les trois principales agences photographiques (Gamma, Sipa-Presse, Sygma) – qui représentent 70 % du marché français – se sont ainsi refusées à signer ce texte. Mais certains de leurs photographes l'ont signé à titre individuel. *« Nous ne voulons pas faire de vague,* indique M. Jean Monteux, directeur de Gamma. *Nous sommes par principe « apolitiques » et cela nous gêne que l'agence photo de* Libération, *Vu, soit à l'origine de ce communiqué. Si nous mettons les pieds dans le plat, on risque la prochaine fois d'avoir une véritable perquisition.* »

La Fédération des agences de presse et le Syndicat des agences photographiques d'illustrations et de reportages (SAPHIR), principaux concernés, doivent se rencontrer. Avant de prendre une position officielle.

YVES-MARIE LABÉ.

Les sénateurs socialistes dénoncent « la tentative d'intimidation des journalistes »

Les sénateurs socialistes ont dénoncé, mardi 21 janvier, dans un communiqué, *« la tentative d'intimidation des journalistes »* à la suite de *« la publication par la presse du questionnaire tout à fait discutable »* envoyé aux présidents des trois chaînes publiques (*le Monde* des 19 et 20 janvier). Rappelant *« leur opposition à toute mise en cause explicite ou implicite de l'indépendance des équipes de journalistes qui ont couvert ces événements »*, les sénateurs socialistes estiment que cette *« tentative d'intimidation »* ne pourra *« dispenser le gouvernement de s'expliquer sur ses propres responsabilités ».*

De son côté, M. Pierre-Christian Taittinger, président de la commission sénatoriale, auteur du questionnaire, s'est déclaré *« navré »* des réactions des journalistes qui s'étonnent des renseignements qui leur sont demandés. *« Qu'on nous comprenne bien,* a-t-il déclaré, *il ne s'agit pas d'inquisition de notre part. Nous essayons de collecter des informations, de faire éclater la « transparence » un mot si cher à la presse, sur des faits. Loin de nous l'idée de remettre en cause le travail des journalistes. Je pars du principe qu'ils sont objectifs. Donc, leur témoignage est capital.* »

Comment calculer vos impôts sur le revenu pour 1987

Quel montant d'impôts paierons-nous cette année sur les revenus de 1986 ? La loi de finances pour 1987 publiée au « Journal officiel » daté du 31 décembre 1986 permet théoriquement à chaque contribuable de calculer son impôt, puisqu'elle contient notamment le barème de l'impôt sur le revenu (article 2 de cette loi). Mais ce barème (pour deux parts) est difficilement utilisable. Outre que le calcul de l'impôt dû nécessite la décomposition du revenu en tranches, il n'intègre pas des modifications importantes de la législation comme le plafonnement des effets du quotient familial. Le tableau que nous présentons *ci-dessous permet, lui, un calcul simple de l'impôt* intégrant les effets du plafonnement du quotient familial pour les contribuables domiciliés en métropole.

En revanche, les effets de la minoration, comprise selon le cas entre 11 % et 3 %, ne sont pas intégrés dans le calcul, ni évidemment les réductions au titre des dépenses faites pour économiser l'énergie, pour les intérêts des emprunts logement ou les assurances-vie...

De même, la décote dont peuvent bénéficier *désormais tous les contribuables aux revenus* modestes (et non plus seulement ceux imposés sur 1 part ou 1,5 part) doit être calculée distinctement.

Les chiffres de revenus indiqués qui permettent le calcul de l'impôt sont des revenus imposables, c'est-à-dire après déduction des 10 % et 20 % auxquels vous avez droit (plus les déductions spéciales pour certaines professions) et après arrondissement à la dizaine de francs inférieure.

Si vous avez plus de huit parts ou si vous êtes *domicilié(e)* dans les DOM, une autre formule vous permet de calculer votre impôt.

Mais cette formule ne tient pas compte du plafonnement du quotient familial (nous vous donnons les moyens d'en tenir compte dans un deuxième temps).

Comme d'habitude, *le Monde* publiera au début de février son guide de déclaration des revenus. *Conservez précieusement cette page qui complètera le guide de février, car ce dernier ne reprendra pas les formules de calcul ci-dessous.*

BARÈME POUR CALCULER VOTRE IMPOT : *recherchez dans la colonne qui correspond à votre nombre de parts et à votre situation le montant de votre revenu imposable et appliquez alors les opérations indiquées dans la colonne gauche.*

VOUS AVEZ	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts	7,5 parts	8 parts	
I ● VOUS ÊTES MARIÉ (E)																Exemples : ● Vous êtes marié(e), 3 parts, revenu imposable de 339 480 F : votre impôt est égal à : (339 480×40 %) – 46 114 = 89 678 F (tableau I). ● Vous êtes célibataire sans enfant, 1 part, revenu imposable de 120 260 F : votre impôt est égal à : (120 260×45 %) – 21 272 = 32 845 F (tableau III). ● Vous êtes divorcé(e) avec 2 enfants à charge, 2,5 parts, revenu imposable de 153 910 F : votre impôt est égal à : (153 910×35 %) – 29 575 = 24 294 F (*tableau II*). ● Vous êtes veuf(ve), 3 parts, revenu imposable de 237 400 F : votre impôt est égal à : (237 400×58 %) – 88 619 = 49 073 F (tableau III).
– Votre revenu imposable R n'excède pas			33 520	41 900	50 280	58 660	67 040	75 420	83 800	92 180	100 560	108 940	117 320	125 700	134 080	
Multipliez R par 5 % et déduisez			1 603	2 004	2 404	2 805	3 206	3 607	4 007	4 408	4 809	5 210	5 610	6 011	6 412	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			39 740	49 670	59 610	69 540	79 480	89 410	99 350	109 280	119 220	129 150	139 090	149 020	158 960	
Multipliez R par 10 % et déduisez			3 279	4 099	4 918	5 738	6 558	7 378	8 197	9 017	9 837	10 657	11 476	12 296	13 116	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			62 840	78 550	94 260	109 970	125 680	141 390	157 100	172 810	188 520	204 230	219 940	235 650	251 360	
Multipliez R par 15 % et déduisez			5 266	6 582	7 899	9 215	10 532	11 848	13 165	14 481	15 798	17 114	18 431	19 747	21 064	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			80 780	100 970	121 170	141 370	161 560	181 750	201 950	222 140	242 340	262 530	282 730	302 920	323 120	
Multipliez R par 20 % et déduisez			8 408	10 510	12 612	14 714	16 816	18 918	21 020	23 122	25 224	27 326	29 428	31 530	33 632	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			101 480	126 850	152 220	177 590	202 960	228 330	253 700	279 070	304 440	329 810	355 180	380 550	405 920	
Multipliez R par 25 % et déduisez			12 447	15 559	18 670	21 782	24 894	28 006	31 117	34 229	37 341	40 453	43 564	46 676	49 788	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			122 780	153 470	184 170	214 860	245 560	276 250	306 950	337 640	368 340	399 040	429 730	460 420	491 120	
Multipliez R par 30 % et déduisez			17 521	21 901	25 281	30 662	35 042	39 422	43 802	48 183	52 563	56 943	61 323	65 704	70 084	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			141 660	177 070	212 490	247 900	283 320	318 730	354 150	389 560	424 980	460 390	495 810	525 320	546 430	
Multipliez R par 35 % et déduisez			23 660	29 575	35 490	41 405	47 320	53 235	59 150	65 065	70 980	76 895	82 810	88 725	96 640	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			236 040	295 050	342 020	372 860	397 120	417 680	438 010	455 140	472 280	489 410	506 550	–	–	
Multipliez R par 40 % et déduisez			30 743	38 429	46 114	53 800	61 486	69 172	76 857	84 543	92 229	99 915	107 600	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			324 620	327 300	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 45 % et déduisez			42 545	53 181	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			383 980	383 980	383 980	383 980	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 50 % et déduisez			58 776	69 546	80 316	91 086	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			436 800	436 800	436 800	436 800	436 800	436 800	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 55 % et déduisez			77 975	88 745	99 515	110 285	121 055	131 825	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R excède			436 800	436 800	436 800	436 800	436 800	436 800	438 010	455 140	472 280	489 410	506 550	525 320	546 430	
Multipliez R par 58 % et déduisez			91 079	101 849	112 619	123 389	134 159	144 929	155 699	166 469	177 239	188 009	198 779	209 549	220 319	
II ● VOUS ÊTES CÉLIBATAIRE, DIVORCÉ(E) OU SÉPARÉ(E) AVEC UN OU DES ENFANTS(1)																
– Votre revenu imposable R n'excède pas	16 760	25 140	33 520	41 900	50 280	58 660	67 040	75 420	83 800	92 180	100 560	108 940	117 320	125 700	134 080	
Multipliez R par 5 % et déduisez	801	1 202	1 603	2 004	2 404	2 805	3 206	3 607	4 007	4 408	4 809	5 210	5 610	6 011	6 412	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	19 870	29 800	39 740	49 670	59 610	69 540	79 480	89 410	99 350	109 280	119 220	129 150	139 090	149 020	158 960	
Multipliez R par 10 % et déduisez	1 639	2 459	3 279	4 099	4 918	5 738	6 558	7 378	8 197	9 017	9 837	10 657	11 476	12 296	13 116	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	31 420	47 130	62 840	78 550	94 260	109 970	125 680	141 390	157 100	172 810	188 520	204 230	219 940	235 650	251 360	
Multipliez R par 15 % et déduisez	2 633	3 949	5 266	6 582	7 899	9 215	10 532	11 848	13 165	14 481	15 798	17 114	18 431	19 747	21 064	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	40 390	60 580	80 780	100 970	121 170	141 360	161 560	181 750	201 950	222 140	242 340	262 530	282 730	302 920	323 120	
Multipliez R par 20 % et déduisez	4 204	6 306	8 408	10 510	12 612	14 714	16 816	18 918	21 020	23 122	25 224	27 326	29 428	31 530	33 632	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	50 740	76 110	101 480	126 850	152 220	177 590	202 960	228 330	253 700	279 070	304 440	329 810	355 180	380 550	405 920	
Multipliez R par 25 % et déduisez	6 223	9 335	12 447	15 559	18 670	21 782	24 894	28 006	31 117	34 229	37 341	40 453	43 564	46 676	49 788	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	61 390	92 080	116 200	153 470	184 170	214 860	240 520	263 340	286 170	308 980	331 810	354 630	377 450	400 270	423 090	
Multipliez R par 30 % et déduisez	8 760	13 141	17 521	21 901	26 281	30 662	35 042	39 422	43 802	48 183	52 563	56 943	61 323	65 704	70 084	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	70 830	106 240	–	162 350	194 030	218 310	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 35 % et déduisez	11 830	17 745	–	29 575	35 490	41 405	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	118 020	171 010	118 020	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 40 % et déduisez	15 371	23 057	29 141	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	162 310	–	162 310	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 45 % et déduisez	21 272	–	35 042	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	191 990	191 990	191 990	191 990	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 50 % et déduisez	29 388	40 158	43 158	53 928	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	218 400	218 400	218 400	218 400	218 400	218 400	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 55 % et déduisez	38 987	49 757	52 757	63 527	74 297	85 067	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R excède	218 400	218 400	218 400	218 400	218 400	218 400	240 520	263 340	286 170	308 980	331 810	354 630	377 450	400 270	423 090	
Multipliez R par 58 % et déduisez	45 539	56 309	59 309	70 079	80 849	91 619	102 389	113 159	123 929	134 669	145 469	156 239	167 009	177 779	188 549	
III ● VOUS ÊTES VEUF(VE) OU CÉLIBATAIRE, DIVORCÉ(E), SÉPARÉ(E) SANS ENFANT(1)																Note des tableaux II et III (1) *Pour un célibataire divorcé (e) ou séparé (e)* n'ayant pas d'enfant à charge mais une personne invalide à charge (autre qu'un enfant) utiliser le barème III.
– Votre revenu imposable R n'excède pas	16 760	25 140	33 520	41 900	50 280	58 660	67 040	75 420	83 800	92 180	100 560	108 940	117 320	125 700	134 080	
Multipliez R par 5 % et déduisez	801	1 202	1 603	2 004	2 404	2 805	3 206	3 607	4 007	4 408	4 809	5 210	5 610	6 011	6 412	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	19 870	29 800	39 740	49 670	59 610	69 540	79 480	89 410	99 350	109 280	119 220	129 150	139 090	149 020	158 960	
Multipliez R par 10 % et déduisez	1 639	2 459	3 279	4 099	4 918	5 738	6 558	7 378	8 197	9 017	9 837	10 657	11 476	12 296	13 116	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	31 420	47 130	62 840	78 550	94 260	109 970	125 680	141 390	157 100	172 810	188 520	204 230	219 940	235 650	251 360	
Multipliez R par 15 % et déduisez	2 633	3 949	5 266	6 582	7 899	9 215	10 532	11 848	13 165	14 481	15 798	17 114	18 431	19 747	21 064	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	40 390	60 580	80 780	100 970	121 170	141 360	161 560	181 750	201 950	222 140	242 340	262 530	282 730	302 920	323 120	
Multipliez R par 20 % et déduisez	4 204	6 306	8 408	10 510	12 612	14 714	16 816	18 918	21 020	23 122	25 224	27 326	29 428	31 530	33 632	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	50 740	76 110	101 480	126 850	152 220	177 590	202 960	228 330	253 700	279 070	304 440	329 810	355 180	380 550	405 920	
Multipliez R par 25 % et déduisez	6 223	9 335	12 447	15 559	18 670	21 782	24 894	28 006	31 117	34 229	37 341	40 453	43 564	46 676	49 788	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	61 390	92 080	122 780	153 470	184 170	214 860	245 560	276 250	306 950	336 730	359 560	382 380	405 200	428 020	450 840	
Multipliez R par 30 % et déduisez	8 760	13 141	17 521	21 901	26 281	30 662	35 042	39 422	43 802	48 183	52 563	56 943	61 323	65 704	70 084	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	70 830	106 240	141 660	177 070	212 490	247 900	273 210	294 320	315 430	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 35 % et déduisez	11 830	17 745	23 660	29 575	35 490	41 405	47 320	53 235	59 150	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	118 020	171 010	198 560	219 000	236 140	253 270	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 40 % et déduisez	15 371	23 057	30 743	38 429	46 114	53 800	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	162 310	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 45 % et déduisez	21 272	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	191 990	191 990	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 50 % et déduisez	29 388	40 158	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	218 400	218 400	218 400	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 55 % et déduisez	38 987	49 757	60 527	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R excède	218 400	218 400	218 400	219 000	236 140	253 270	273 210	294 320	315 430	336 730	359 560	382 380	405 200	428 020	450 840	
Multipliez R par 58 % et déduisez	45 539	56 309	67 079	77 849	88 619	99 389	110 159	120 929	131 699	142 469	153 239	164 009	174 779	185 549	196 319	
ATTENTION :	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts	7,5 parts	8 parts	
● Vous n'êtes pas imposable si votre revenu n'excède pas	16 030	24 050	32 060	40 080	48 090	56 110	64 120	72 140	80 150	88 170	96 180	104 200	112 210	120 230	128 240	
● Votre impôt n'est pas mis en recouvrement si votre revenu imposable n'excède pas	33 010	42 310	51 090	59 860	68 640	77 420	86 190	94 970	103 750	112 520	121 290	130 070	138 720	146 920	155 120	

– **SI VOUS AVEZ PLUS DE 8 PARTS OU SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E) DANS UN DOM,** utilisez les formules ci-après, après avoir déterminé votre quotient familial, c'est-à-dire le résultat de la division de votre revenu imposable par votre nombre de parts (soit R votre revenu et N votre nombre de parts) :

■ ***Si votre quotient familial (R divisé par N) :***

n'excède pas **16 030 F** .... votre impôt sera égal à : 0
est supérieur à **16 030 F** et inférieur ou égal à **16 760 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,05) – (801,5 F × N)
est supérieur à **16 760 F** et inférieur ou égal à **19 870 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,10) – (1 639,5 F × N)
est supérieur à **19 870 F** et inférieur ou égal à **31 420 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,15) – (2 633 F × N)
est supérieur à **31 420 F** et inférieur ou égal à **40 390 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,20) – (4 204 F × N)
est supérieur à **40 390 F** et inférieur ou égal à **50 740 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,25) – (6 223,5 F × N)
est supérieur à **50 740 F** et inférieur ou égal à **61 390 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,30) – (8 760,5 F × N)
est supérieur à **61 390 F** et inférieur ou égal à **70 830 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,35) – (11 830 F × N)
est supérieur à **70 830 F** et inférieur ou égal à **118 020 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,40) – (15 371,5 F × N)
est supérieur à **118 020 F** et inférieur ou égal à **162 310 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,45) – (21 272,5 F × N)
est supérieur à **162 310 F** et inférieur ou égal à **191 990 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,50) – (29 388 F × N)
est supérieur à **191 990 F** et inférieur ou égal à **218 400 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,55) – (38 987,5 F × N)
est supérieur à **218 400 F** votre impôt sera égal à : *(R × 0,58) – (45 539,5 F × N)*

■ ***Si vous êtes domicilié(e) dans un DOM** vous bénéficiez, en premier lieu, d'un abattement de 30 % (Guadeloupe, Martinique, Réunion) **plafonné à 29 450 F**, ou de 40 % (Guyane) **plafonné à 38 990 F**.*

■ ***Plafonnement du quotient familial.*** La réduction d'impôt pour chaque 1/2 part s'ajoutant à 1 part (personne seule) ou à 2 parts (mariés) ne peut excéder **10 770 F.**

Toutefois, pour les célibataires, divorcés ou séparés ayant un ou des enfants à charge, la réduction d'impôt correspondant à la première des demi-parts s'ajoutant à 1 part est désormais limitée à 3 000 F (soit 13 770 F pour la part entière accordée pour le premier des enfants à charge) ; s'ils n'ont pas d'enfant à charge, mais une personne invalide à charge (autre qu'un enfant), les demi-parts additionnelles sont normalement plafonnées à 10 770 F d'impôt chacune.

■ ***Comment alors effectuer les calculs ?* Calculez votre impôt I avec votre nombre de parts, puis une 2e fois (A) avec 1 part (non marié(e)) ou 2 parts (mariés). Si la différence entre les deux excède le produit (B) de 10 770 F** par le nombre de 1/2 parts s'ajoutant à 1 ou 2 parts (somme réduite à 3 000 F pour la première demi-part additionnelle pour un célibataire, divorcé ou séparé ayant au moins un enfant à charge), votre impôt est égal à A – B (dans le cas contraire, il est égal à I).

DU RÉSULTAT RESSORTANT DU BARÈME OU DES FORMULES DE CALCUL, vous devez retrancher :

● les réductions d'impôt pour les dépenses afférentes à votre habitation principale, les investissements effectués dans les DOM-TOM, les assurances-vie, les frais d'adhésion à un centre de gestion agréé, le compte d'épargne actions, les fonds salariaux ou les investissements immobiliers locatifs (nous donnerons le détail de ces réductions dans nos pages fiscales qui paraîtront prochainement) ;

● **la décote,** si votre impôt I est inférieur à 4 400 F : elle est égale à 4 400 F – I (I est le montant de votre impôt après déduction des réductions d'impôt) ;

● **la minoration,** dont le taux a été augmenté cette année :

– si votre impôt calculé comme ci-dessus n'excède pas 23 280 F, la minoration est de 11 % ;
– si votre impôt est compris entre 23 281 F et 29 090 F, la minoration est égale à la différence entre 5 820 F et 14 % de votre impôt (calculé jusqu'au stade ci-dessus) ;
– si votre impôt est compris entre 29 091 F et 34 910 F, la minoration est de 6 %.
– si votre impôt est compris entre 34 911 F et 41 060 F, la minoration est égale à la différence entre 6 980 F et 14 % de votre impôt ;
– si votre impôt est supérieur à 41 060 F, la minoration est de 3 %, à condition toutefois que votre revenu imposable R *divisé par votre nombre de parts N n'excède pas 295 000 F.*

Remarque. – Si vous avez des reprises d'impôt à déclarer (par exemple en cas d'excédent de cession d'actions CEA, ou retraits d'un fonds salarial, ou non-respect des conditions pour des investissements immobiliers locatifs réalisés en 1985, ou remboursement de dépenses pour économiser l'énergie), ajoutez-les à votre impôt avant déduction de la minoration.

Exemple de calcul de l'impôt dans les DOM :

● Vous êtes marié (e), domicilié (e) à la Réunion, vous avez 4 parts, votre revenu imposable est égal à 500 000 F (après arrondissement). *Votre quotient familial est égal à 500 000 : 4 = 125 000. Il est compris entre* 118 020 F et 162 310 F.
L'impôt I est égal à (500 000 × 0,45) – (21 272,5 × 4) = 139 910 F – (30 % limité à 29 450 F) = 110 460 F. Pour vérifier si le plafonnement du quotient familial s'applique, il faut calculer l'impôt A sur deux parts : (500 000 × 0,58) – (45 539,5 × 2) = 198 921 – (30 % limité à 29 450 F) = 169 471 F. La différence entre A et I, soit 59 011 excédant le produit « B » de 10 770 × 4 = 43 080 F, votre impôt est égal à A–B, soit 169 471 – 43 080 = 126 391 F.

Economie

AFFAIRES

Une bonne année 1986 pour le marché publicitaire

L'année publicitaire 1986 aura été meilleure que les augures spécialisés – les experts de l'Institut de recherches et d'études publicitaires (IREP) – ne l'escomptaient : les investissements totaux des annonceurs auront atteint 44,4 milliards de francs, en progression de 11 % sur 1985, soit une dépense par tête de 803 F, contre 726 F l'année précédente. L'amélioration de la situation des entreprises, la progression de 3 % en volume de la consommation des ménages, ont créé une conjoncture générale favorable qui a bénéficié au marché publicitaire. De plus, ainsi que l'a souligné M. Emile Touati, vice-président de l'IREP, en présentant, le mercredi 21 janvier les résultats de son étude annuelle, le marché publicitaire a bénéficié en 1986 de l'augmentation de l'espace télévisuel consacré à la publicité ainsi que de l'accentuation du redressement des petites annonces. Cette augmentation de l'investissement publicitaire est particulièrement sensible dans les secteurs de l'équipement et de l'entretien de la maison, ainsi que dans celui des produits d'hygiène et de beauté.

Dans les médias, c'est la télévision qui connaît la plus forte augmentation des recettes publicitaires (+ 27 %), tandis que les radios périphériques plafonnent (+ 2 %), tout comme le cinéma (+ 3 %). L'affichage augmente ses recettes de 12,5 %, et la presse écrite de 13 %, mais avec de fortes disparités au sein de celle-ci : + 22 % pour les quotidiens parisiens, et + 24 % pour les gratuits, mais seulement + 8 % pour les quotidiens régionaux, et 11 % pour les magazines. La part de marché de la presse décroît d'un demi-point (59 % contre 59,5 % en 1985), tandis que la télévision progresse de 17 % à 18,5 %, aux dépens également de l'affichage (12.5 % au lieu de 13 %), des radios (8,5 % au lieu de 9 %), la part du cinéma restant constante.

Pour 1987, les annonceurs interrogés par l'IREP prévoient une croissance de l'ordre de 14 %, mais M. Touati tempère cette estimation optimiste en précisant qu'ils ont été interrogés avant la vague de grèves et avant *« la révision des perspectives économiques liée à ce climat social ainsi qu'à la remontée des cours du pétrole et à une conjoncture mondiale moins favorable que prévu. »*

Zapping et publiphobie

Après la naissance et la multiplication des radios privées, après l'installation encore timide des premiers câbles, après la venue de Canal Plus, les hommes de la publicité en France, dans les agences, chez les annonceurs, dans les médias, attendent un nouveau bouleversement : le basculement dans la liberté publicitaire de trois chaînes de télévision, TF 1, TV 6 et la « 5 ». La première par privatisation ; les deux autres, par attribution à de nouveaux responsables. 1986 aura à cet égard été l'année du faux départ, et l'on se bornera sans doute, en 1987, à un round d'observation. En effet, si tout se passe bien, ce n'est guère qu'au second semestre que les acteurs du jeu publicitaire télévisuel connaîtront la nouvelle donne, les limites de leur liberté (s'il y en a, et il devrait y en avoir quelques-unes), et le paysage dans lequel ils apprendront à évoluer.

Quelle que soit la fébrilité avec laquelle ils se préparent à explorer le nouveau champ ouvert à leur activité, ils n'y seront vraiment à l'aise qu'à l'aube de 1988. Optimistes, les professionnels le restent pour l'année en cours, malgré le coup de semonce social des grèves SNCF, dont on ne sait trop si elles sont un phénomène isolé ou le prélude à d'autres agitations. Ils sont sûrs, en tout cas, que l'ouverture à la publicité de nouvelles chaînes va, à plus ou moins long terme, changer fondamentalement méthodes de travail, conception des annonces et comportement des téléspectateurs.

« On bascule d'une sensibilité administrative à une sensibilité commerciale », dit M. Michel Grandjean, directeur général adjoint de HCM (1). La rareté des espaces publicitaires née de la contrainte administrative du cahier des charges a conduit annonceurs et agences à faire la queue pour programmer un spot. Mais cela avait un avantage : captif, le téléspectateur avait peu de chances d'échapper à un message programmé à une heure de grande écoute. Demain, ce téléspectateur va devenir évanescent, volatile. Il pourra certes aller d'une chaîne à l'autre, mais les professionnels savent déjà que la plupart du temps deux chaînes rassemblent les trois quarts de l'audience, la troisième réalisant des « coups » lorsque les programmes des deux autres sont « faiblards ».

De plus, les Français commencent à avoir plusieurs postes de télévision par foyer et prennent l'habitude de les allumer sans toujours regarder l'écran. Enfin, la généralisation de la télécommande va conduire le téléspectateur français à s'adonner, tout comme son homologue américain, à l'habitude (désastreuse pour les publicitaires) du zapping, qui permet de sauter d'une chaîne à l'autre pendant les spots publicitaires. On évalue à 15 % la perte d'efficacité de la publicité due à cette attitude de fuite.

Les annonceurs vont donc savoir avec précision ce qu'ils achètent, quelle audience leur garantit telle chaîne, à quelle heure, et quel type de clientèle ils vont pouvoir toucher. Ils ne le sauront que grâce à la multiplication des études d'audience, mais l'audimétrie est une méthode (2) encore jeune et fort coûteuse, d'autant que l'exploitation des données recueillies requiert la présence d'un personnel nombreux et compétent. Les centrales d'achat d'espace, tout comme les agences de publicité, devront peu à peu fournir à leurs clients annonceurs des informations de plus en plus pointues. De la même façon, les chaînes de télévision elles-mêmes devront renseigner sur leur clientèle. A cet égard, une chaîne codée comme Canal Plus connaît mieux que les autres, grâce à l'abonnement, sa clientèle cible : une population de moins de cinquante ans, aisée, urbaine, « moderne ». Les annonceurs, soucieux d'en avoir pour leur argent, exigeront sans doute que les tarifs suivent cette connaissance précise de l'audience : le « coût pour mille » (entendez pour mille téléspectateurs) pourrait bien devenir la règle du choix des « écrans » (le moment où passe le spot), avec – ou sans – tarif « à audience garantie » (générateur de rabais si elle n'est pas atteinte, par exemple).

Curieusement, la concurrence entre plusieurs chaînes de télévision n'abaissera pas le coût du passage à l'écran. Il est encore très peu cher en France. TF 1 a augmenté ses tarifs de 32 % sans pour autant troubler les annonceurs. Sur A 2, un spot de 30 secondes coûte de 16 400 F un matin de semaine à 7 h 30 à 266 900 F le mardi soir à 20 h 30 ; c'est le soir des « Dossiers de l'écran », et le coût pour mille le plus avantageux n'est pas forcément celui que l'on croit.

Le grand risque pour les publicitaires serait un foisonnement sauvage de la publicité sur les antennes. La hausse du coût du temps d'antenne pourrait conduire les annonceurs à économiser sur la qualité des spots et à privilégier l'incitation brutale à la vente, par souci d'efficacité, plutôt que la créativité et le rêve. Ce faisant, ils risqueraient d'amener un retour de la publiphobie...

Le danger est cependant limité. *« Nous sommes, en France, très conventionnels »*, dit M. Armand de Malherbe, président de l'Association des agences conseils en publicité (AACP), et cela pourrait peut-être éviter une bataille où tout le monde perdrait des plumes. On peut espérer que la montée en régime de la publicité se fera de façon plus raisonnable qu'en Italie, où la publicité télévisuelle s'est déchaînée.

Selon le BIPE (Bureau d'information et de prévisions économiques) (3), la télévision, en 1991, devrait avoir conquis 30,3 % du marché (contre 18,5 % actuellement), tandis que la presse en conserverait 45,8 % et l'affichage 13,3 % (car ce sont des médias complémentaires de la télévision), tandis que la radio et le cinéma régresseraient. Un marché élargi, en progression moyenne de 4,8 % par an. Optimisme excessif ? Ou prudence exagérée ? La progression du zapping et l'éventuelle résurgence de la publiphobie le diront.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) Havas-Conseil-Marsteller, filiale d'Eurocom.

(2) Une « boîte noire », posée dans chaque foyer d'un échantillon représentatif de la population, mesure l'écoute du récepteur et transmet l'information au centre collecteur.

(3) 122, avenue Charles-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine.

SOCIAL

La lutte contre la pauvreté au conseil des ministres

L'Etat a accordé 410 millions de francs pour la campagne 1986-1987

« Il faut retrouver de nouvelles formes de solidarité », affirme M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat chargé de la Sécurité sociale et de l'action sociale, qui a présenté mercredi 21 janvier au conseil des ministres un bilan des mesures de lutte contre la pauvreté. Pour lui en effet *« les grands systèmes traditionnels de protection sociale sont arrivés à la limite de leurs possibilités ; les décrets de 1982 (limitant la durée d'indemnisation du chômage) ont consacré cet échec, et les collectivités locales sont en train de réapprendre à gérer la précarité »*.

Cinq départements ont signé des conventions avec l'Etat (Creuse, Marne, Calvados, Sarthe, Rhône) – outre le territoire de Belfort et l'Ille-et-Vilaine, dont la signature a précédé le programme gouvernemental – pour fournir un « complément de ressources » en échange d'un travail au service de la collectivité. Vingt-cinq autres, dont Paris, doivent les rejoindre très prochainement.

Si les bénéficiaires de tels compléments de ressources ne sont que quelques milliers pour l'instant, on espère atteindre 15 000 à 20 000 à la fin de 1987. On espère aussi, au ministère des affaires sociales, pouvoir reconduire ces conventions, conclues en principe pour une durée de six mois seulement.

Pour les actions « prioritaires et urgentes », 8 000 places supplémentaires ont été installées dans les centres d'hébergement, portant le total à 38 000 (dont 5 500 à Paris) ; le nombre de fonds d'aides au relogement et de garantie atteint la cinquantaine contre 38 à l'automne dernier ; les fonds destinés à la prise en charge des quittances d'électricité impayées ont été étendus à la plupart des départements, la participation de l'Etat étant portée à près de 80 millions de francs au total contre 61 millions pour la campagne précédente et celle EDF ayant doublé.

Au total, compte tenu des 50 millions de francs supplémentaires annoncés par M. Chirac, les crédits d'Etat pour la campagne 1986-1987 atteindraient 410 millions de francs, contre 432 en 1985-1986 (compte tenu du report de crédits non utilisés l'année précédente).

Les actions en cours doivent être prolongées pour aider à la réinsertion des personnes en situation précaire (et notamment des chômeurs non indemnisés). Trois types d'action sont prévus : encourager le développement d'entreprises associatives (destinées à s'autofinancer progressivement), mettre en route les formules de « logement intermédiaire » prévues (possibilité pour les chômeurs non indemnisés d'être logés dans des appartements qu'ils remettraient en état), et enfin développer des actions de formation allant de l'alphabétisation à la formation professionnelle qualifiante. Alors que l'année précédente des associations avaient pu financer des actions de ce type grâce aux crédits du plan d'urgence, on a souhaité au ministère des affaires sociales les traiter à part.

G. H.

● **Balance des paiements courants : 800 millions de déficit.** – La balance des paiements courants de la France a accusé au mois de novembre dernier un déficit de 800 millions de francs, en données corrigées des variations saisonnières, contre un excédent révisé en hausse et atteignant 1,8 milliard de francs au mois d'octobre, annonce le ministère de l'économie, faisant état de chiffres provisoires. La détérioration de novembre est due à une érosion enregistrée dans les services, comme aux résultats du commerce extérieur. Les données provisoires du mois de novembre permettent d'estimer à 28,5 milliards de francs l'excédent de la balance des paiements courants sur les onze premiers mois de 1986. – *(AP.)*

MCM : réactions négatives des organisations agricoles

Le compromis sur les montants compensatoires monétaires appliqués aux échanges agricoles adopté à Bruxelles, le mardi 20 janvier, entraîne des réactions négatives chez les agriculteurs. La FNSEA, tout en soulignant l'action du ministre de l'agriculture, M. Guillaume, demande que *« tout soit mis en œuvre pour supprimer définitivement la totalité des MCM négatifs et positifs »* qui *« soumettent l'agriculture française à de graves distorsions de concurrence »*. L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture souligne elle aussi la ténacité du ministre français et demande qu'à l'occasion de la fixation des prix agricoles la réglementation sur les MCM soit revue

Pour M. Guillaume lui-même, le compromis est une décision utile pour les années à venir, car *« l'élimination des MCM sera désormais programmée et progressive »*. Tel n'est pas l'avis de la FDSEA du Finistère, particulièrement concernée par les productions porcine et avicole, qui se déclare *« stupéfaite que les négociations de Bruxelles sur les MCM soit considérées comme une victoire »*.

Conflit à l'Office des céréales

Le mérite et l'emploi...

Le climat social se détériore à l'Office national interprofessionnel des céréales. Le mardi 20 janvier, à l'issue d'une assemblée générale du personnel, les syndicats (CGT, CFDT, FO), poussés par leur base, décidaient d'occuper l'étage de la direction, en l'absence de celle-ci, retenue à l'extérieur par une conférence de presse. M. Claude Chéreau, directeur général adjoint, est alors rentré pour discuter avec les occupants, qui levèrent le siège dans la soirée. Des négociations formelles ont été entamées mercredi.

Motif immédiat du mécontentement : les primes au mérite et « à la tête du client » selon l'acception syndicale. Des primes qui tiennent compte des charges supplémentaires et des fonctions nouvelles liées à la réforme du fonctionnement de l'ONIC, selon la direction. Motif plus général des inquiétudes du personnel, cette réforme précisément qui doit se traduire par la suppression en quatre ans de 486 postes sur les 1 100 actuels ; et, d'une façon plus sourde, une interrogation sur l'avenir du financement de l'ONIC. Celui-ci est assuré par des taxes sur les céréales que les producteurs supportent de plus en plus mal dans la mesure où le prix des céréales elles-mêmes diminue.

Dans ce contexte, qu'une rencontre d'une délégation syndicale avec le directeur de la fonction publique à propos des reclassements des fonctionnaires n'ait pas vraiment éclairé selon les syndicats, l'affaire des primes a fait l'effet d'un détonateur. Six cents agents environ, des cadres C et D, bénéficient d'une prime uniforme de 500 F, avec, pour trente-huit d'entre eux, une prime supplémentaire de 1 000 F. Une centaine de salariés des cadres A et B et de la direction ont droit à une prime proportionnelle au salaire, soit un bonus allant de 3 000 F à 10 000 F. Les syndicats, qui contestent sur le fond la proportionnalité desdites primes, ont obtenu qu'une négociation soit ouverte sur les modalités d'évaluation des performances.

La CGT (traditionnellement forte à l'ONIC et en opposition avec la confédération) avance d'autres arguments pour illustrer la dégradation du climat de *« la maison »* : selon elle, le nouveau directeur général, M. Bernard Vieux, dépense pour sa protection personnelle entre 150 000 F et 200 000 F par mois, et prend des mesures de sécurité qui frisent la paranoïa (fermeture des volets au cours d'une réunion, édification d'une porte blindée, changements de voiture). Du côté de la direction, on affirme que, ayant reçu un coup de téléphone anonyme après l'assassinat de M. Georges Besse, M. Vieux prenait les mesures de précaution élémentaires tant pour lui-même que pour la sécurité des personnels de l'Office.

Ces dépenses, comme le coût de l'audit sur la réforme commandé au cabinet Bossard estimé à 1,7 million de F par la CGT, apparaissent excessives à ce syndicat alors que, par ailleurs, la direction exprime sa volonté de réduire de 10 millions de F un budget d'environ 250 millions.

J. G.

هكذا من الأصل

هكذا من الأمل

Social

Pour une relance de la politique contractuelle

(Suite de la première page.)

Si le code du travail doit laisser un espace contractuel plus ouvert, cela n'est évidemment possible que si chaque salarié dispose par la voie de la négociation d'une couverture conventionnelle *de branche.*

Depuis quelques années, un effort indéniable a été fait par les partenaires sociaux en ce sens : c'est ainsi que, *depuis trois ans, six cent mille salariés supplémentaires ont bénéficié d'un statut conventionnel, cependant qu'un million deux cent mille sont concernés par des négociations en cours.*

Toutefois, il reste plus d'un million de salariés sans couverture conventionnelle et pour lesquels aucune amorce de solution n'a *encore été trouvée.*

Cette situation – on doit le dire tout net – n'est pas satisfaisante. Comment en effet pourrait-on aujourd'hui donner à la norme contractuelle toute l'importance qu'elle mérite si des secteurs d'activités entiers s'excluent eux-mêmes du champ de la négociation ?

C'est pourquoi je souhaite que là où aucune convention collective n'est actuellement applicable, les organisations *représentatives* d'employeurs et de salariés surmontent leurs dissensions éventuelles et mettent en place des structures de négociation leur permettant d'aboutir dans des délais raisonnables, de l'ordre d'une *année, à la signature de textes* conventionnels.

A défaut, les pouvoirs publics seraient conduits à remplir eux-mêmes les « vides conventionnels » par des moyens réglementaires.

Garantir à tous les salariés sans exception une couverture conventionnelle, voilà un objectif concret dont la réalisation sera à l'honneur de notre pays.

∴

L'Etat doit également assurer une bonne articulation des différents niveaux de négociation.

Des trois niveaux : interprofessionnel, de branche ou d'entreprise, aucun, c'est évident, ne doit être écarté : les partenaires sociaux doivent en tirer les conséquences, même s'il y faut lucidité et courage.

Il est des sujets qui relèvent, par nature, de l'accord interprofessionnel, qu'il s'agisse de mettre en place des institutions sociales nouvelles (retraite complémentaire ; assurance-chômage) ou de définir les règles applicables à l'ensemble des salariés (mensualisation, formation professionnelle).

Mais si des règles fondamentales et des orientations doivent être définies par le législateur et par accord interprofessionnel, c'est bien à la convention de branche *qu'il* appartient de les préciser et de les *améliorer* pour tous les salariés d'un même secteur d'activité, et cela dans les domaines aussi divers *que les salaires minima, l'indemnisation de la maladie, la représentation du personnel, l'égalité professionnelle, ainsi, bien sûr, que la durée et l'aménagement du temps de travail.*

La négociation de branche permet, en outre, d'harmoniser les conditions de concurrence entre les entreprises en *instituant des obligations* communes en matière sociale.

C'est la raison pour laquelle il est souhaitable que, sur un ensemble de thèmes, la négociation à ce niveau soit plus dynamique.

Un stimulant puissant à l'implantation syndicale

Quant à la négociation d'entreprise, qui connaît depuis quelques années un développement important, elle doit entrer encore davantage dans la pratique. *L'évolution des techniques et des modes d'organisation du travail à laquelle nous sommes confrontés nécessite que des réponses soient apportées dans l'entreprise au niveau même où sont déterminées les conditions de travail.*

Les nouveaux schémas d'aménagement du travail, les besoins en formation, les contreparties que les salariés sont en droit d'attendre des efforts supplémentaires qui leur sont demandés, doivent faire l'objet de négociations au sein de l'entreprise.

Certes, nul n'ignore les réticences fréquentes des organisations syndicales devant la perspective de voir certains sujets se traiter au *niveau de l'entreprise. Elles* se sont exprimées récemment à l'occasion du texte sur l'aménagement du temps de travail.

Ces réticences doivent être surmontées. D'abord, parce que les organisations syndicales ne peuvent ignorer que des centaines d'accords *d'entreprise* ont été conclus à la base sur ce sujet par leurs mandants. Ensuite, parce que de solides garanties sont prévues par ce texte, qu'il s'agisse du contenu de tels accords, des conditions de leur signature ou de leur sanction.

Enfin, parce que le transfert au niveau de l'entreprise d'une part de la négociation peut être un stimulant puissant à l'implantation syndicale à ce même niveau.

∴

La négociation doit par ailleurs être régulière dans sa périodicité et riche dans son contenu.

Afin que les textes conventionnels répondent réellement aux besoins et ne soient pas déphasés par rapport au contexte de la profession, *il importe que la négociation soit vivante et périodique.* C'est déjà largement le cas : de quelques centaines il y a quelques années, le nombre d'accords d'entreprise déposés annuellement est passé à plus de cinq mille en 1985 ; *au niveau des branches,* l'obligation annuelle de négocier sur les salaires est très largement respectée.

On ne peut que souhaiter que ce mouvement de négociation se poursuive et notamment que les textes conventionnels sans avenant depuis cinq ans soient réactualisés.

C'est, entre autres, le cas en matière de classifications conventionnelles dont un certain nombre, datant de quinze ans ou plus, sont désormais inadaptées.

La Commission nationale de la négociation collective se penche actuellement sur cette question, et j'ai déjà indiqué clairement l'intérêt qui s'attache à ce que l'obligation légale de procéder tous les cinq ans à un *réexamen des classifications* soit bien respectée.

Pour des raisons identiques, il convient de négocier davantage sur la formation professionnelle : des négociations doivent du reste s'ouvrir dans les entreprises appar*tenant à des branches où aucun* accord n'a *été* conclu.

Formation professionnelle, classifications, autant de sujets qui peuvent être abordés dans de nombreuses branches ou entreprises à l'occasion de l'introduction des nouvelles technologies. Nécessaires sur le plan économique, les mutations technologiques ne peuvent réussir qu'avec le concours de l'ensemble du personnel de l'entreprise. Remettant en cause à la fois l'*organisation* et les conditions de travail, elles ouvrent la voie de négociations multiples, qu'il s'agisse de l'adaptation de la formation, de l'amélioration des qualifications ou des garanties offertes aux salariés concernés.

L'Etat garantit un statut minimal commun

Enfin, il semble indispensable que la négociation salariale continue de se dérouler avec régularité et sagesse, dans le respect des grands équilibres économiques définis par le gouvernement. *Compte tenu de la nécessaire* rigueur de l'évolution de la masse salariale, on ne peut qu'observer avec satisfaction le développement dans les entreprises des primes d'intéressement des salariés à la productivité ou à des objectifs *définis dans le cadre de la négociation* (production, vente, etc.)

∴

II. – L'Etat doit, pour autant, continuer à assurer un rôle fondamental de protection.

Qu'on ne se méprenne pas, en effet. C'est à l'Etat, et à lui seul, qu'il appartient de préciser les règles fondamentales garantissant un statut minimum commun à tous les salariés.

Ce statut, qui correspond au degré d'évolution économique et culturelle de notre société, est la condition du maintien d'un large consensus social dans notre pays. Chaque salarié – à commencer par le plus modeste – doit être assuré qu'un certain nombre de règles de base s'appliqueront à sa situation.

Ces règles minimales sont d'abord celles qui protègent sa santé et sa sécurité physique (durée maximale du travail, hygiène et sécurité) ; ce sont aussi celles qui assurent une relative sécurité économique (salaire minimum) ; ce sont, enfin, celles qui fixent le cadre des *relations contractuelles* et en assurent les garanties (contrat de travail, droit disciplinaire, voies et recours).

Ce sont également les règles concernant le droit de grève et le droit syndical qui sont la garantie d'une libre expression des revendications et d'une représentation par des organisations indépendantes. On pourrait citer d'autres exemples.

Ce statut minimal commun ne saurait faire l'objet d'aucune dérogation.

Si le respect de ce statut minimal revêt bien entendu une importance fondamentale, il en va de *même pour celui des règles complémentaires que les partenaires sociaux se sont données, à quelque niveau de négociation que ce soit.*

L'Etat, qui a la charge du contrôle de l'application des règles légales, doit également s'assurer *que les règles conventionnelles sont* observées. A cet égard, il convient de rappeler que l'inspection du travail a pour mission de veiller au respect des textes légaux, réglementaires, et aussi conventionnels ; son action devra être facilitée par une meilleure information des usagers, salariés et employeurs, sur les dispositions du code du travail ainsi que sur les conventions en vigueur.

∴

Ma conception du rôle de l'Etat dans les relations sociales est donc bien claire : laissant toute sa place à la politique contractuelle, dont la responsabilité sera de s'adapter aux évolutions et aux réalités économiques nouvelles, l'Etat en retire toutefois *une double responsabilité* :

– Celle de garantir le respect des droits fondamentaux des individus ;

– Celle de veiller à ce que la norme conventionnelle occupe le terrain laissé ouvert par le législateur.

Dans cet esprit, je souhaite qu'au cours de l'année 1987 des actions soient, du moins, réalisées dans trois directions sous l'impulsion de la Commission nationale de la négociation collective :

– La généralisation de la couverture conventionnelle à l'ensemble des salariés ;

– Un réexamen des classifications dans les branches qui n'y ont pas procédé depuis le 1er janvier 1983 ;

– Des négociations sur la formation professionnelle dans les entreprises appartenant à des branches où aucun accord sur ce thème n'a été conclu.

Si on y ajoute l'introduction des nouvelles technologies et la mise en œuvre des nouveaux textes relatifs à la participation, on conviendra qu'il y a là plus que du « grain à moudre ».

PHILIPPE SÉGUIN.



Unanimité au comité confédéral de FO

M. Bergeron lance la campagne pour sa succession

Pas de surprises, pas de crise, pas de vagues : le comité confédéral national (CCN) de FO, qui s'est achevé le mercredi 21 janvier, a été sage. M. André Bergeron, qui a fêté ses soixante-cinq ans le 1er janvier, a confirmé son prochain départ à la retraite, au moment prévu, c'est-à-dire lors du prochain congrès confédéral qui devrait avoir lieu en novembre 1988, vingt-cinq ans exactement après celui qui l'avait *vu* accéder au secrétariat général. S'adressant aux responsables de fédérations et d'unions départementales, il leur a indiqué que ce serait à eux de choisir, le moment venu, le successeur.

Mais, en rendant compte à la presse des travaux du CCN, M. Bergeron a, pour la première fois, intronisé officiellement les deux postulants à sa succession, balayant ainsi les rumeurs sur un éventuel troisième homme : *« Il y a deux candidats déclarés, Marc Blondel et Claude Pitous. Ils sont à la fois de gauche et de droite puisque FO prétend à l'universalité. »* Les deux prétendants paraissaient les premiers surpris d'une telle annonce, par laquelle M. Bergeron prend le risque – sûrement très calculé – de faire remonter la température interne en donnant ainsi le coup d'envoi à la campagne officielle. Chacun sait que l'unanimité de l'heure a peu de chance de résister à l'épreuve de la succession...

Pour l'heure, M. Bergeron cultive son image de rassembleur : *« Je suis désolé,* a-t-il ironisé à l'intention de la presse, *mais l'unité de la confédération est préservée. Dans la mesure où nous nous laisserions aller à des discordes internes, alors nous nous disloquerions. Personne n'a envie de croiser le fer avec quiconque. »* Contrairement à celui de janvier 1986, ce CCN a donc été calme. *« C'était le CCN de la réconciliation »*, commente un dirigeant fédéral. L'accord si contesté de la métallurgie sur le temps de travail ? Seuls deux ou trois intervenants l'ont évoqué. La signature de l'accord sur les licenciements ? M. Alexandre Hébert, le dirigeant anarcho-syndicaliste de la Loire-Atlantique, n'en a pas rajouté.

Peu après la signature pourtant, M. Hébert avait mis implicitement en cause M. Bergeron en jugeant « dangereux » de faire du titulaire du secrétariat général *« une sorte de personnage sacré dont l'infaillibilité ne saurait être mise en doute ». « Il faut cesser,* avait-il ajouté, *de conclure des compromis sans grandeur qui finiraient par ruiner définitivement la confiance des travailleurs dans leur syndicat. »* Cette intervention avait laissé croire que M. Hébert – et ses amis trotskistes – allaient revenir à une opposition à la direction confédérale pratiquée jusqu'au congrès de Vichy en 1977. Tel n'était pas le cas.

Même la signature par FO de l'accord salarial 1987 à EGF, qui a suscité l'émotion de certains membres du bureau confédéral et de la fédération des fonctionnaires, au moins autant par son contenu que par l'alliance nouée à l'occasion avec la CFDT, n'a pas fait de vagues.

Même si cette « paix des braves » – concrétisée par l'adoption de la résolution *à l'unanimité – ne fait* que précéder une relance de la bataille autour de la succession, tout se passe comme si, selon l'expression d'un responsable de FO, *« les derniers conflits sociaux avaient ressoudé l'unité de la maison ».* Conséquence inévitable : le gouvernement en fait les frais. Dans sa résolution, le CCN *« ne saurait admettre la politique actuelle qui, sous prétexte d'assainissement, réduit le pouvoir de consommation et affecte l'emploi ».*

Non seulement FO, qui a condamné de nouveau le *« rigorisme »* et le *« dirigisme »* sur les salaires, ne signera pas d'accord salarial dans la fonction publique si le *« glissement vieillesse technicité »* (GVT) est intégré dans la masse, mais elle a adopté une position très fermée sur les projets de M. Séguin pour les chômeurs de longue durée (les programmes d'insertion locale) en indiquant qu'elle refuserait que l'UNEDIC en supporte partiellement la charge – évaluée à 200 millions de francs par an, – car cela aboutirait à terme à une nouvelle diminution des allocations de chômage. *« Inacceptable. »*

FO va également organiser une *« journée d'informations et d'actions »* (avec des rassemblements mais sans grèves) sur la Sécurité sociale, qui aura lieu avant la manifestation de la CGT prévue pour le 22 mars. Les trois quarts des interventions au CCN ont porté sur la Sécurité sociale, manifestant une inquiétude réelle. M. Bergeron a relancé – mais sans la préciser – l'idée d'une *« cotisation-machine »*. Plusieurs intervenants se sont également interrogés sur l'éventuelle *« antinomie »*, à propos de M. Derlin, des fonctions de président de la Caisse d'assurance-maladie et de responsable confédéral de FO. Histoire de ne pas se mettre en contradiction avec soi-même.

MICHEL NOBLECOURT.

● **L'Union syndicale des cadres dirigeants et des décideurs (USCD) pour le consensus social dans l'entreprise.** – Constatant le blocage de la situation dans les conflits affectant certaines entreprises publiques, l'USCD s'inquiète de la mise en danger de l'économie nationale et donc de l'emploi. L'USCD estime que cette situation dramatique est née pour une grande partie de l'insuffisance d'explication et d'un manque de clarté dans la formulation des projets. A cet égard, l'USCD rappelle sont attachement au projet d'entreprise qui, s'il tient compte du projet personnel des salariés, doit conduire au consensus social dans l'entreprise.

ÉTRANGER

L'Europe n'a toujours pas de budget

STRASBOURG
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La CEE n'a toujours pas de budget. Un compromis entre les Douze et le Parlement européen ne pourra pas intervenir avant février. Telle est la signification de la résolution votée le mercredi 21 janvier à une très forte majorité par l'Assemblée. Le texte de Strasbourg renvoie la balle dans *le camp du conseil* des ministres de la Communauté.

Le feuilleton sur la crise budgétaire se poursuit donc. La semaine dernière, les ministres du budget n'avaient pu dégager une position commune sur la proposition formulée par la Commission européenne.

Le différend porte sur un écart de 62 millions d'ECU (1 ECU = 6,90 F) en crédits d'engagement, sur un total de plus de 37 milliards d'ECU. Avec ce montant, le Parlement dépasse de manière symbolique *« la marge de manœuvre »* qui lui est octroyée par le Conseil pour augmenter les dépenses autres qu'agricoles. Aucune des deux institutions européennes ne veut céder.

L'Italie, l'Espagne, le Portugal et *la Grèce sont d'accord pour faire un* geste en direction de l'Assemblée, mais les autres Etats membres s'y refusent. M. Cot (PS) fait valoir la division entre les Douze pour justifier l'immobilisme de Strasbourg. Dans leur résolution, les députés européens demandent au Conseil de formuler des propositions *« de manière qu'un accord puisse être réalisé à la session parlementaire de février ».*

En attendant, le système dit des *« douzièmes provisoires »* continuera de s'appliquer, c'est-à-dire que, pour financer les politiques communes, les Trésors nationaux versent à la caisse communautaire des contributions mensuelles, sur la base de l'exécution du budget 1986.

MARCEL SCOTTO.

Finances

Le rééchelonnement de la dette brésilienne

Une dérogation exceptionnelle aux pratiques du Club de Paris

Après trois jours de discussions serrées, le Brésil a obtenu le 21 janvier un traitement exceptionnel du Club de Paris, qui gère la dette garantie par les États. Le montant rééchelonné est en lui-même impressionnant : un peu plus de 4,1 milliards de dollars. Les conditions le sont moins à première vue : les 3 milliards de dollars d'arriérés accumulés depuis janvier 1985 seront remboursés en six ans, dont trois ans de grâce ; les pénalités sur ces retards – 348 millions – seront versées en trois tranches ; enfin, le principal dû pendant le premier semestre 1987, quelque 500 millions de dollars, sera aussi étalé sur six ans, dont trois de grâce.

La nouveauté, de taille, se situe ailleurs : pour la première fois dans son histoire, le Club de Paris a entériné le principe d'un rééchelonnement sans exiger un accord préalable du Fonds monétaire international sous forme de crédit de confirmation. Une «première» qui consacre la ténacité d'un pays hostile aux thérapeutiques du Fonds, régulièrement vilipendé sans pour autant que le dialogue ait jamais été rompu. Une «dernière» assurent les participants à la réunion de Paris : nul pays endetté ne conjugue, comme le Brésil, la plus forte dette du tiers-monde – environ 109 milliards de dollars, – des ressources, des structures industrielles, et un potentiel économique hors normes. A peine ouverte, la brèche dans laquelle d'autres nations en difficulté auraient pu penser s'engouffrer est ainsi colmatée. Officiellement tout au moins. Les créanciers publics de Brasilia peuvent ainsi faire valoir le bien-fondé de l'approche au cas par cas des pays endettés. Leur décision n'en reflète pas moins une analyse politique autant que financière de la situation brésilienne, qui, après le test mexicain de l'automne dernier, confirme une volonté de pragmatisme, comme les limites des opérations de renflouement organisées jusqu'à présent.

Il était, certes, urgent de normaliser les relations avec le géant latino-américain. Sommés d'en passer par le FMI avant de se présenter devant le Club de Paris, les Brésiliens avaient, depuis janvier 1985, cessé tout remboursement de leurs crédits garantis. Il était aussi important de conforter une démocratie trop jeune pour ne pas être fragile. L'accord signé mercredi constitue malgré tout un *« pari optimiste »* sur la capacité du Brésil à retrouver le contrôle de son économie.

Les banques privées, dont l'engagement représente 70 milliards de dollars, devraient, le mois prochain, reprendre les négociations sur un rééchelonnement de dette que les Brésiliens voudraient pluriannuel. Elles hésitent entre la perplexité et l'inquiétude. Aucun banquier n'ignore que le très discret satisfecit accordé par le FMI à la seconde phase du plan Cruzado d'assainissement de l'économie, lancé le 21 novembre dernier, a été déterminant dans la décision du Club de Paris. Or, pour un banquier européen, le signal positif de l'organisation multilatérale a quelque chose *« de déraisonnable, voire de choquant »*. Les dérapages des mois derniers suscitent en effet de très sérieux doutes sur l'avenir immédiat.

Dérapages

La première phase du plan Cruzado, mise en place en février 1986, avait abouti à une conjonction explosive : le gel des prix mais non des salaires – le pouvoir d'achat des salariés a progessé, selon les syndicats, de 6,4 % durant les dix derniers mois de l'année – a provoqué une boulimie de consommation. Pénuries et marché noir ont fait leur apparition, alors que l'épargne, insuffisamment rémunérée, baissait.

Chacun s'est mis à jouer le court terme, au détriment des investissements productifs dont ce pays, qui exporte des matières premières aussi bien que des armes ou des programmes de télévision a pourtant besoin. Les importations se sont accélérées, ramenant à quelque 100 millions de dollars, en décembre, un excédent mensuel qui dépassait le milliard au début de 1986. Les réserves ont fondu, passant de 10,4 milliards officiellement en juin, à 3 ou 4 milliards, selon les milieux bancaires.

Au lendemain des élections du 15 novembre, le gouvernement passait à la contre-attaque. Abandon partiel et provisoire du blocage des prix, relèvement des taux d'intérêt pour stimuler l'épargne faisaient à nouveau flamber les prix, monter la grogne des syndicats comme des chefs d'entreprise.

Les vieux démons de l'hyperinflation réapparaissaient sur fond de croissance record, sans doute 10 % l'an dernier.

Comment croire dans ces conditions à une analyse rassurante ? A l'issue des négociations de Paris, le responsable de la délégation brésilienne, M. Alvaro Alencar, s'est attaché à dédramatiser la situation. Sur la base d'une inflation de 65 % pour l'ensemble de 1986 et compte tenu d'une valse des étiquettes de 34 % en janvier-février, à la veille du lancement du plan Cruzado, le bilan des efforts gouvernementaux ne lui semble pas négatif.

Une inflation tendancielle de 25 % après les 234 % enregistrés en 1985 constitue un progrès. Et la renaissance inflationniste comme la chute libre des excédents commerciaux ne doivent être considérés que comme des *« incidents de parcours »*. Brasilia table toujours sur un solde positif de 10 milliards de dollars de sa balance commerciale en 1987.

De fait, le plan de refroidissement de novembre, s'il est appliqué, représentera une ponction de 3 % à 4 % sur la demande intérieure et devrait, dans l'idéal, permettre de réduire les pénuries et le marché noir comme les importations tout en relançant l'investissement.

Le prix social et par là-même politique d'une telle stratégie est-il acceptable pour les Brésiliens ? Redresser la situation exigerait une cohésion politique qui fait aujourd'hui defaut. Au moment où l'euphorie des Brésiliens fait place au désenchantement, la partie s'annonce rude, d'autaut plus rude que le Brésil a brûlé l'an dernier des atouts aussi importants que la chute des cours du pétrole, la baisse du dollar et des taux d'intérêt. *« Le danger est à la mesure du pays »*, souligne un expert. Les créanciers de Brasilia en sont les premiers persuadés.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Déçus par la rencontre nippo-américaine

Les marchés financiers attendent une baisse des taux allemands

Déception après l'entretien Miyazawa-Baker et attente d'une baisse des taux allemands et japonais ont provoqué de larges fluctuations sur les marchés des changes, le mercredi 21 et le jeudi 22 janvier, avec d'abord une forte rechute du dollar après sa vive remontée, puis un timide raffermissement ultérieur. On a vu, ainsi, le cours de la devise américaine passer de 1,8520 DM à 1,8160 DM, avant de remonter à 1,8250, et fléchir de 154,60 yens à 151,75 yens, pour se rétablir à 152,50 yens, tandis qu'il retombait de 6,17 F à 6,07 F, puis finalement à 6,09 F.

Déception, d'abord. Après deux heures de discussions mardi à Washington, le ministre japonais des finances, M. Kiichi Miyazawa, ne semble pas avoir convaincu le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, de prendre des mesures spectaculaires pour stopper la baisse du dollar et la hausse du yen. Les termes du communiqué nippo-américain sont apparus trop vagues aux milieux financiers internationaux qui attendaient une déclaration «musclée». Les ministres ont, tous deux, *« manifesté leur soutien aux ententes et accords contenus dans leur déclaration commune du 31 octobre 1986. A ce propos, ils sont convenus de poursuivre, en coopération, les efforts destinés à stimuler la croissance et à réduire les déséquilibres extérieurs, reconnaissant que certains développements sur les marchés des changes justifiaient une surveillance. Ils ont exprimé le point de vue que, le plus souvent, depuis le 31 octobre 1986, le taux de change yen-dollar a été globalement compatible avec les données économiques fondamentales, bien qu'il y ait des cas récents d'instabilité temporaire sur les marchés des changes. C'est pourquoi les ministres ont réaffirmé leur volonté de coopérer sur les questions concernant les marchés des changes. »* Après une allusion à une *« coordination plus étroite des politiques économiques entre tous les grands pays industriels »*, ils sont *« tombés d'accord pour intensifier la consultation avec d'autres grands pays »*. *« C'est maigre »*, commentait un opérateur, qui rappelait l'incapacité de l'accord du 31 octobre à empêcher ces jours derniers le dollar de chuter par rapport au yen.

Il semble, toutefois, qu'aux Etats-Unis, les milieux officiels commencent à se préoccuper de certaines conséquences fâcheuses qui entraîneraient une baisse supplémentaire du dollar pour l'économie du pays : remontée possible des taux d'intérêt, indispensable pour attirer des prêteurs inquiets, et résurgence de l'inflation à la suite du renchérissement des prix des produits importés, et, partant, des prix intérieurs. Ainsi, M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, déposant devant le Sénat, a affirmé qu'un nouveau recul du dollar serait *« tout à fait dangereux »*, et que ce dernier avait atteint un niveau satisfaisant, propos relayé par le chef des économistes de la Maison Blanche, M. Beryl Sprinkel.

L'attention des opérateurs se concentrait alors sur le conseil central de la Bundesbank, qui devait prendre une décision jeudi. A la veille de cette réunion, il apparaissait de plus en plus probable que le conseil puisse abaisser d'un demi-point le taux d'escompte de la banque, fixé à 3,5 % depuis le 6 mars 1986, sans attendre le résultat des élections législatives allemandes de dimanche prochain. M. Karl Otto Poehl, bien que connu pour son opposition farouche à toute réduction des taux allemands, l'avait laissé entendre au *Washington Post* : *« Il nous faut admettre que les perspectives économiques allemandes sont un peu plus sombres qu'il y a six ou huit semaines. L'humeur des milieux d'affaires (en RFA) et le taux d'investissement ont un peu changé depuis quelque temps, de sorte qu'il est possible que nous nous occupions de la situation intérieure. »* En fait, la Bundesbank devait choisir entre deux politiques, dont les conséquences sont également néfastes. Ou elle maintenait ses taux, et elle contribuait à entretenir un flux de capitaux étrangers vers l'Allemagne, ce qui gonfle trop rapidement la masse monétaire, à sa grande inquiétude. Ou elle les abaissait, ce qui est de nature à stimuler l'octroi des crédits bancaires et conduit, également, à un gonflement de la masse monétaire. Tout de même, l'avantage d'une réduction des taux pourrait être de freiner la baisse du dollar, et, ainsi, de satisfaire des exportateurs allemands. C'est ce dernier argument qui pouvait emporter la décision de la Bundesbank, et, très probablement, de la Banque du Japon.

FRANÇOIS RENARD.

REPÈRES

Inflation

La plus faible hausse depuis vingt-cinq ans aux Etats-Unis

Les Etats-Unis ont connu en 1986 la plus faible hausse des prix de détail depuis 1961, 1,1 % annonce le département du travail. L'inflation en décembre a été limitée à 0,2 %. La chute des cours du pétrole a joué un rôle majeur. Si le prix de l'essence à la pompe a augmenté de 0,7 % le mois dernier, il se situait toujours à 30,7 % en dessous de son niveau de décembre 1985. Par contre, le prix des autres produits composant l'indice ont progressé de 5,8 % l'an dernier pour les automobiles, de 3,7 % pour les produits alimentaires, de 0,9 % pour les vêtements et de 3,4 % pour les loisirs. La Maison Blanche table toujours sur une inflation limitée à 3,7 % en 1998. Mais la plupart des économistes envisagent un taux un peu plus élevé surtout si le dollar continue de baisser.

Automobile

Rappel de R 25

Trois cent mille propriétaires de Renault 25 ont reçu ou vont recevoir une lettre de la Régie les conviant à faire vérifier sur leur voiture la qualité des joints de rotules de direction. Cette pièce aurait, à certaines occasions, donné des signes de défaillance sans que pour autant la sécurité du véhicule ait été mise en cause. Ce rappel concerne uniquement les R 25 construites avant juillet 1986.

La Régie avait déjà rappelé un certain nombre de R 9 et de R 11 voici un an, en décembre 1985. Des ennuis de boîtier de direction avaient alors été évoqués également.

Les rappels de véhicules sont pratiques courantes dans la plupart des pays producteurs mais généralement plus mal reçus en France.

Elections professionnelles

CGT et autonomes progressent à la RATP

Les syndicats autonomes et la CGT ont progressé, le 20 janvier, aux élections de délégués du personnel à la RATP, au lendemain du conflit.

La CGT obtient 46,65 % des voix, contre 41,1 % en 1986, et 170 sièges (125 dans le premier collège exécution et 45 dans le deuxième collège encadrement) sur les 341 à pourvoir. Les syndicats autonomes ont rassemblé 12,6 % des suffrages, contre 5 % en 1986, et remportent 23 sièges dans le premier collège.

Pour les autres organisations, les résultats sont les suivants : Force ouvrière, 10,6 % des voix (13,85 % en 1986); CFDT, 9,3 % (9,1 % en 1986); indépendants, 6,6 % (6,7 % en 1986); CFTC, 1,4 % (0,4 % en 1986). La liste d'entente CFTC-FO (techniciens et maîtrise) obtient 7,5 % des voix. La liste d'entente (cadres) autonomes-CGC obtient 5,3 % des voix.

De nouvelles élections auront cependant lieu, le quorum n'ayant pas été atteint dans certains secteurs.

Commerce

Déclin des grands magasins

Le commerce s'est bien porté en 1986, pour la deuxième année consécutive. Le chiffre d'affaires du commerce de détail, selon le bilan provisoire établi par la Commission des comptes commerciaux de la nation, aurait atteint 1 311 milliards de francs, en progression de 2,6 % en volume sur 1985, soit 0,8 % pour les produits alimentaires et 3,3 % pour les biens non alimentaires. Les grands gagnants de cette croissance sont les hypermarchés, avec une progression en volume supérieure à 10 %, tandis que les grands magasins poursuivent leur déclin : ils ont perdu 7 % de chiffre d'affaires, soit trois fois plus qu'en 1985. En revanche, la vente par correspondance retrouve une meilleure santé avec une amélioration de 5,6 % en volume contre 0,4 % en 1985.

Vins

Ventes records pour le champagne en 1986

La récolte française de vins et moûts s'élève, pour 1986, à 73,2 millions d'hectolitres selon les chiffres officiels de la Direction générale des impôts (en novembre dernier, l'Office des vins l'avait estimée à 72,2 millions d'hectolitres). Ce sont les vins d'appellation qui progressent le plus : 14,6 % avec 21,9 millions d'hectolitres.

En Champagne, le cap des 200 millions de bouteilles de champagne a été dépassé pour la première fois en 1986. Les chiffres définitifs, communiqués jeudi 22 janvier, nous indique notre correspondant à Reims, font été de 129 529 928 bouteilles vendues en France et de 75 390 180 bouteilles vendues à l'étranger, soit au total 204 920 108 cols. La progression, au regard de 1985, s'établit à 4,8 %. La reprise de la consommation hexagonale compense la baisse de 2 % constatée entre 1984 et 1985. La Grande-Bretagne conserve sa position de premier importateur (16 105 758, soit plus 4,92 %), suivie des Etats-Unis (14 854 468, soit plus 4,04 %). La RFA consolide sa troisième place. Avec 9 394 182 bouteilles, elle marque, en effet, une nette progression (+ 10,70 %).

Marchés financiers

PARIS, 21 janvier ↑

Très nette reprise

Dégel mercredi à la Bourse de Paris... Sur les changes, mais aussi sur le marché monétaire. Cette amélioration du climat a nettement réchauffé la cote, qui, en fin de séance, affichait une hausse de 1,09 %.

A la corbeille, l'on attend maintenant de pied ferme une baisse des taux d'intérêt. On fonde notamment de gros espoirs sur la rencontre entre les ministres des finances japonais et américain pour stabiliser les parités yen-dollar. D'autre part, tout le monde espère que l'Allemagne va abaisser, jeudi, son taux de l'escompte, comme le réclament à présent divers responsables financiers allemands pour calmer la spéculation sur le deutschemark.

A Paris, pour des raisons essentiellement techniques (fin de la période de reconstitution des réserves des banques), les taux ont franchement baissé en vingt-quatre heures, de plus d'un point, revenant mercredi aux environs de 8 % à 8 3/8 %.

Cette diminution du loyer de l'argent a immédiatement donné le signal pour acheter. A Paris, on aimerait bien vivre désormais au rythme de Wall Street où, chaque jour depuis une quinzaine, le Dow Jones bat des records.

La séance consacrée à la réponse des primes s'est donc déroulée dans de bonnes conditions. Pour l'heure, la hausse pour le terme de janvier s'élève à 2 %.

Parmi les valeurs en hausse appréciable figuraient DMC, + 4 %, Accor, + 3,8 %, UCB, + 3,7 % et Locindus, + 3,5 %. Bellon, Colas et Michelin ont progressé de 3 %.

Par contre, Géophysique a cédé – 3,8 %, OPFI-Paribas 3,6 % et SFIM 2,9 %. L'emprunt 4,5 % 1973, indexé sur le napoléon, en baisse sensible, a perdu 1,8 %.

Sur le MATIF, où l'on envisage l'avenir plus sereinement, l'indice était en légère baisse.

Le redressement du dollar a fait plonger l'or à 408,50 dollars à Londres. A Paris, le lingot a cédé 1 200 F à 81 500 F et le napoléon 8 F à 524 F.

NEW-YORK, 21 janvier ↓

Premier recul de l'année

Enfin, il baisse ! Après treize séances consécutives de gains, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a enregistré, le 21 janvier, son premier recul de l'année. Sujet à une évolution quelque peu heurtée, il a terminé à 2 094,06, en déclin de 10,41 points. Le volume des transactions est resté assez étoffé, puisque 185 millions d'actions ont été traitées. On notait 1 091 valeurs en baisse, 575 en hausse et 354 inchangées.

Autour du Big Board, nul ne prenait cependant ce léger reflux au tragique. Les professionnels estiment qu'il s'est agi tout au plus d'une correction temporaire, et que la reprise repartira très vite. Dans un marché où des prises de bénéfices sporadiques intervenaient çà et là, les opérateurs ont peu tenu compte de la progression de 13,7 % des mises en chantier de logements en décembre, et de 0,2 % des prix de détail.

Parmi les valeurs les plus traitées figuraient Standard Federal Bank (4,166 millions de transactions), Naviston International (2,624 millions), Salomon Inc. (2,598 millions) et IBM (2,4 millions).

VALEURS	Cours du 20 janv.	Cours du 21 janv.
Alcoa	38 3/8	39
A.T.T.	25 3/4	25 3/4
Boeing	51 3/8	51
Chase Manhattan Bank	39 3/4	39 7/8
Du Pont de Nemours	95 7/8	95 1/8
Eastman Kodak	74 7/8	74 5/8
Exxon	79 3/8	78 1/4
Ford	71 1/4	72
General Electric	96 5/8	97
General Motors	71 1/4	70 5/8
Goodyear	45 1/4	45 5/8
I.B.M.	123	123
I.T.T.	58 3/8	57 3/4
Mobil Oil	44	43 1/8
Pfizer	65 1/4	64 1/4
Schlumberger	36 5/8	36 1/2
Texaco	38 1/2	38 1/4
U.A.L. Inc.	58	56 1/2
Union Carbide	25 1/8	24 5/8
U.S. X.	23 3/4	24 1/8
Westinghouse	64 3/4	64 1/8
Xerox Corp.	67 1/2	66 7/8

CHANGES

Dollar : 6,08 F ↓

Le dollar a été victime d'une légère rechute jeudi, les opérateurs s'étant déclarés déçus par les résultats apparents de la rencontre Miyazawa-Baker. A Paris, le cours du deutschemark a encore fléchi, revenant à 3,3350 F, de même que le taux du marché interbancaire (8 % contre 8 1/4 %).

FRANCFORT	21 janv.	22 janv.
Dollar (en DM) ..	1,8480	1,8210

TOKYO	21 janv.	22 janv.
Dollar (en yens) ..	153,70	152,20

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (22 janv.)	8-8 1/8 %
New-York (21 janv.)	6 1/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	20 janv.	21 janv.
Valeurs françaises ..	103,3	104,1
Valeurs étrangères .	101,7	101,3

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	413,5	415,6

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	20 janv.	21 janv.
Industrielles	2 104,47	2 094,07

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	20 janv.	21 janv.
Industrielles	1 399	1 386,7
Mines d'or	335,40	328
Fonds d'État	85,53	85,80

TOKYO

	21 janv.	22 janv.
Nikkeï	19 372,23	19 532,81
Indice général ...	1 660,29	1 687,14

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 janvier
Nombre de contrats : 31 771

COURS	ÉCHÉANCES				
	–		Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	–	108,75	108,10	108,65
Précédent ...	–	–	109,05	108,90	108,95

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LOCAMIC, FILIALE DU CCF, AU SECOND MARCHÉ. – Le Crédit commercial de France introduira, le 27 janvier, sa filiale Locamic au second marché. 10 % du capital seront proposés sous forme d'une offre publique de vente avec blocage des fonds pendant deux jours. Le prix unitaire est de 320 F. Ce cours capitalise douze fois le bénéfice net courant consolidé par action de 1986 et dix fois celui de 1987. Après l'introduction, le CCF détiendra 61,5 % du capital de Locamic, qui regroupe des sociétés spécialisées principalement dans la location et dans le crédit aux entreprises et aux particuliers.

LE CRÉDIT NATIONAL RELÈVE SON TAUX PREMIER DE 0,70 POINT. – Le Crédit national a annoncé le relèvement de 0,70 point, avec effet immédiat, de son taux premier, qui passe de 9,25 % à 9,95 %. Le précédent taux de 9,25 % avait été fixé le 27 mai dernier.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,1720	6,1750	+ 105	+ 125	+ 185	+ 220	+ 540	+ 660
$ can.	4,5416	4,5455	– 3	+ 18	– 4	+ 31	– 14	+ 90
Yen (100)	4,0078	4,0123	+ 139	+ 160	+ 262	+ 290	+ 759	+ 847
DM	3,3371	3,3405	+ 102	+ 122	+ 189	+ 217	+ 567	+ 652
Florin	2,9602	2,9631	+ 56	+ 70	+ 112	+ 133	+ 349	+ 419
F.B. (100)	16,0604	16,0765	– 228	– 72	– 207	+ 49	– 140	+ 459
F.S.	3,9768	3,9813	+ 153	+ 176	+ 282	+ 315	+ 805	+ 906
L (1 000)	4,6909	4,6967	– 116	– 65	– 232	– 153	– 627	– 453
£	9,3382	9,3490	– 249	– 201	– 457	– 380	– 1262	– 1029

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5	6 1/8	6 1/16	6 3/16	6 1/16	6 3/16	6	6 1/8
DM	4 1/4	4 1/2	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16
Florin	5 7/8	6 1/8	5 11/16	5 13/16	5 1/2	5 5/8	5 5/16	5 7/16
F.B. (100)	11	13	8 7/8	9 5/8	8 1/4	8 7/8	7 13/16	8 3/16
F.S.	0 1/2	1 3/8	3 7/16	3 9/16	3 9/16	3 11/16	3 11/16	3 13/16
L (1 000)	9	11	8 3/4	10 3/4	9 1/2	11	10 1/8	10 5/8
£	11 1/4	11 1/2	11 1/8	11 3/16	11	11 1/8	10 11/16	10 13/16
F. franç.	7 1/2	8 1/2	8 7/16	8 11/16	8 7/16	8 11/16	8 1/2	8 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 21 JANVIER

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1535	4,5 % 1973	1590	1550	1560	− 1 89
4285	C.N.E. 3%	4238	4260	4260	+ 0 52
1227	B.N.P. T.P.	1212	1212	1212	....
1210	C.C.F. T.P.	1180	1171	1171	− 0 75
1120	Créd. Lyon. T.P.	1130	1130	1130	....
2570	Electricité T.P.	2693	2690	2690	− 0 10
2080	Renault T.P.	2030	2036	2040	+ 0 49
2102	Rhone-Poul. T.P.	2139	2130	2130	− 0 41
1310	St-Gobain T.P.	1262	1237	1237	− 1 97
1299	Thomson T.P.	1262	1270	1270	+ 0 63
500	Accor	500	518	524	+ 4 80
2100	Agence Havas	2015	2020	2021	+ 0 30
1980	Ag. Havas C. I.	1901	1910	1910	+ 0 47
720	Air Liquide	710	711	710	....
2550	Alcatel	2385	2375	2385	....
1820	Als. Superm.	1899	1899	1899	....
435	A.L.S.P.I.	435	439 90	440	+ 1 15
335	Alsthom ★	366 50	369	371 50	+ 1 36
2180	Arjom. Prioux	2315	2360	2388	+ 3 15
530	Aussedat-Rey	496	492	494	− 0 40
1490	Aux. Entrepr.	1528	1531	1531	+ 0 20
1340	Avions Dassault	1285	1258	1250	− 2 72
515	Bail-Equipem.	535	531	533	− 0 37
1060	Bail-Investiss.	1059	1060	1060	+ 0 09
1160	Cie Bancaire	1112	1154	1158	+ 4 14
540	Bazar H.-V.	502	505	505	+ 0 60
590	Béghin-Say	608	624	624	+ 2 63
565	Berger (Ma)	750	745	745	− 0 67
745	Bic	767	765	760	− 0 91
1780	B.I.S.	1646	1631	1640	+ 0 30
2400	Biscuit (Géné.)	2550	2560	2560	+ 0 39
2500	Bongrain S.A.	2510	2506	2505	− 0 20
1270	Bouygues	1205	1211	1211	+ 0 50
4540	B.S.N.	4640	4630	4640	....
1280	Carnaud	1244	1259	1260	+ 1 29
3690	Carrefour	3760	3761	3790	+ 0 80
2560	Casino	2530	2550	2574	+ 1 73
1840	Casino A.D.P.	2149	2150	2141	− 0 37
785	C.C.M.C.	890	920	920	+ 3 37
1330	Cetelem	1400	1405	1425	+ 1 78
2180	C.F.A.O.	2217	2250	2250	+ 1 49
450	C.F.D.E.	429	420	421	− 1 86
1300	C.G.I.P.	1304	1309	1310	+ 0 46
1670	Chargeurs S.A.	1639	1661	1663	+ 1 46
64	Chiers-Châtill.	70 50	70	70 50	....
780	Ciments franç.	766	780	775	+ 1 17
730	Club Méditerr.	745	743	743	− 0 27
230	Codetel	224 50	224	224	− 0 22
400	Cofimeg	401 50	402	392	− 2 36
1380	Colas	1440	1486	1491	+ 3 54
210	Compt. Entrepr.	203	200	200	− 1 48
750	Compt. Mod.	775	786	783	+ 1 03
1220	Créd. Foncier	1235	1250	1255	+ 1 62
570	Crédit F. Imm.	608	610	625	+ 2 80
1460	Crédit Nat.	1485	1499	1501	+ 1 08
345	Crouzet ★	339	341	343	+ 1 17

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2500	Damart S.A.	2410	2405	2420	+ 0 41
475	Darty ★	476	471	470	− 1 26
270	Dév. P.d.C. (Li)	265	265	265	....
610	D.M.C.	640	665	664	+ 3 75
2570	Docks France ★	2650	2602	2685	+ 1 32
1940	Dumez ★	2085	2089	2100	+ 0 71
1350	Eaux (Gén.)	1340	1345	1349	+ 0 67
2980	Ecco ★	2900	2905	2905	+ 0 17
1070	Electro-Finan.	1092	1090	1087	− 0 46
315	Elf-Aquitaine	337	338	337 50	+ 0 15
295	— (certific.)	301	300	300 50	− 0 17
2900	Epeda-B-Faure	2980	3050	3050	+ 2 35
3700	Essilor	3690	3700	3700	+ 0 27
460	Esso S.A.F. ★	449	446 80	447	− 0 44
3340	Eurafrance	3055	3050	3046	− 0 29
1590	Eurocom ★	1470	1500	1510	+ 2 72
2900	Euromarché	2820	2850	2850	+ 1 06
890	Europe n° 1 ★	934	935	945	+ 1 17
1660	Facom	1688	1675	1675	− 0 77
1180	Fichet-Bauche	1295	1298	1298	+ 0 23
280	Finextel	258	256	256	− 0 78
180	Fives-Lille	185 10	190	190	+ 2 65
330	Francarep	330	327 50	327 50	− 0 76
1550	Fromageries Bel	1395	1410	1410	+ 1 08
1020	Gal. Lafayette	1010	1029	1028	+ 1 78
410	Gascogne	419	414	414	− 1 19
290	Géophysique	338	326	325	− 3 85
1800	Gerland	2000	2030	2030	+ 1 50
620	GTM-Entrepose	534	539	539	+ 0 94
740	Guyenne-Gas. ★	800	797	816	+ 2
3000	Hachette ★	2948	2910	2948	....
720	Hénin (La)	740	738	740	....
89	Imétal	98 70	98 70	98 90	+ 0 20
1000	Imm. Plaine-M.	503	516	508	+ 0 99
4290	Inst. Mérieux	4400	4400	4400	....
680	Interbail	685	686	685	....
1510	Intertechnique	1550	1511	1513	− 2 39
1270	J. Lefebvre	1543	1531	1540	− 0 19
2000	Lab. Bellon	1965	2030	2020	+ 2 80
1400	Lafarge-Coppée	1385	1400	1394	+ 0 65
1590	Lebon	1570	1590	1590	+ 1 27
5410	Legrand	5250	5220	5240	− 0 19
1460	Lesieur	1486	1490	1490	+ 0 27
965	Locabail Immob.	940	950	950	+ 1 06
790	Locafrance	720	720	720	....
1060	Locindus	1051	1089	1088	+ 3 52
1080	L. Vuitton S.A ★	1088	1105	1086	− 0 18
800	Luchaire	751	750	751	....
1450	Lyonn. Eaux ★	1450	1445	1479	+ 2
210	Mais. Phénix	180	181 50	179	− 0 56
625	Majorette (Ly)	630	630	630	....
76	Manurhin	76 30	75 85	76	− 0 39
425	Mar. Wendel	457	460	459 50	+ 0 55

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1770	Martell	1532	1532	1540	+ 0 52
2470	Matra	2300	2303	2303	+ 0 13
2910	Merlin-Gerin ★	2502	2530	2475	− 1 07
2590	Michelin	2900	2987	2995	+ 3 28
1660	Midi (Cie)	1674	1685	1690	+ 0 96
450	Midland Bk S.A.	446	462	455	+ 2 02
555	Min. Salsig. (Ma)	615	601	601	− 2 28
51	M.M. Penarroya	60 05	61 30	60 80	+ 1 25
2650	Moët-Hennessy	2248	2246	2250	+ 0 31
970	Mot. Leroy-S ★	961	975	970	+ 0 93
82	Moulinex	103 80	105	104	+ 0 19
1100	Navig. Mixtes	1055	1080	1080	+ 2 37
199	Nord-Est	200	200	200 50	+ 0 25
525	Nordon (Ny)	545	540	540	− 0 92
615	Nouvelles Gal.	583	583	585	+ 0 34
1100	Occident. (Gén.)	1096	1105	1117	+ 1 92
1460	Omn.F.Paris	1530	1490	1490	− 2 61
162	Olida-Caby	173	174 90	175	+ 1 16
555	Opfi-Paribas	545	540	530	− 2 75
4000	Oréal (L')	3920	3955	3955	+ 0 89
880	Paris-Réescomp	859	865	873	+ 1 63
1330	Pechelbronn	1379	1410	1412	+ 2 39
1490	Penhoet	1423	1450	1445	+ 1 55
1050	Pernod-Ricard	1035	1030	1031	− 0 39
148	Pétroles B.P.	155	152 10	152 10	− 1 87
1250	Peugeot S.A.	1260	1269	1269	+ 0 71
36	Poclain	35 50	35	35	− 1 41
1820	Poliet	1900	1820	1850	− 2 63
850	P.M. Labinal	841	835	835	− 0 71
2890	Presses Cité	2826	2889	2890	+ 2 26
1630	Prétabail Sic.	1547	1520	1540	− 0 45
590	Primagaz	629	617	620	− 1 43
575	Printemps ★	560	553	560	....
2350	Promodès	2459	2459	2468	+ 0 37
275	Prouvost S.A ★	282	287	286 50	+ 1 59
1100	Radiotechn.	1108	1116	1116	+ 0 72
140	Raff. Dist. Total	150 50	149 90	149	− 1
2450	Redoute (La) ★	2940	2940	2961	+ 0 71
245	Robur financière	279	280	283	+ 1 43
1650	Roussel-Uclaf	1550	1550	1570	+ 1 29
1010	Roussel-C.N.I.	1101	1165	1165	+ 5 81
5390	R. Impériale (Ly)	5480	5380	5380	− 1 47
275	Sade	261	260 10	260 10	− 0 34
3580	Sagem	3640	3695	3680	+ 1 10
....	Saint-Gobain	356 10	356 50	358	+ 0 53
780	St-Louis B.	916	942	941	+ 2 73
1960	Salomon	1870	1900	1910	+ 2 14
1300	Salvepar	1380	1380	1380	....
780	Sanofi	796	818	818	+ 2 89
510	S.A.T.	501	509	510	+ 1 80
780	Saupiquet (Na)	949	950	950	+ 0 11

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
630	Schneider ★	601	600	600	− 0 16
93	S.C.O.A.	93 50	96 80	98 50	+ 5 35
620	S.C.R.E.G.	615	615	603	− 1 95
765	Seb ★	824	819	810	− 1 69
495	Sefimeg	464	463	467	+ 0 65
1800	S.F.I.M.	1890	1835	1855	− 1 85
94	S.G.E.	103	104	103	....
635	Signaux Ent. El.	606	620	620	+ 2 31
965	Silic	1000	1020	1020	+ 2
645	Simco-U.P.H. ★	624	621	620	− 0 64
345	Simnor (Li)	338	331	331	− 2 07
1240	Skis Rossignol	1465	1470	1445	− 1 38
886	Sitanco	847	846	846	− 0 12
225	Sodero (Na)	225	227	227	+ 0 89
2330	Sodexho	2410	2450	2505	+ 3 94
405	Sogerap	425	416	416	− 2 12
1500	Sommer-Allib.	1590	1628	1628	+ 2 39
800	Source Perrier	777	799	799	+ 2 83
1310	Sovac	1310	1318	1350	+ 3 05
800	Spie-Batignol.	772	768	768	− 0 52
585	Strafor	611	611	610	− 0 16
420	Synthélabo ★	410	413	410	....
540	Talcs Luzenac	646	641	640	− 0 78
3240	Tél. Elect.	3400	3410	3408	+ 0 24
1610	Thomson-C.S.F.	1581	1601	1609	+ 1 77
415	Total (CFP)	434	438 50	438 20	+ 0 97
96	— (certific.)	97 50	98	98	+ 0 51
2400	T.R.T.	2235	2301	2300	+ 2 91
760	U.F.B.	875	885	887	+ 1 37
1410	U.I.C.	1440	1440	1469	+ 2 01
640	U.I.F.	630	625	625	− 0 79
1030	U.I.S.	1025	1040	1040	+ 1 46
550	U.C.B. ★	539	538	560	+ 3 89
880	Unibail	830	840	845	+ 1 81
520	Valéo	520	525	525	+ 0 96
84	Vallourec	97	97 50	98 30	+ 1 34
....	V. Clicquot-P.	4580	4580	4580	....
740	Via Banque	699	698	700	+ 0 14
870	Elf-Gabon	878	860	865	− 1 48
80	Amax Inc.	88 90	88 30	88 40	− 0 56
390	Amer. Express	410	418 80	417	+ 1 71
165	Amer. Teleph.	165 30	164 50	164 50	− 0 48
95	Anglo Amer. C.	105 90	103 30	103 30	− 2 46
495	Amgold	512	504	504	− 1 56
910	BASF (Akt)	856	845	845	− 1 29
1050	Bayer	958	936	966	+ 0 84
120	Buffelsfont.	124	121 20	122 50	− 1 21
240	Chase Manh.	243	242 50	236	− 2 88
235	Cie Pétr. Imp.	234 60	236	236	+ 0 64
49	De Beers	56 06	56 90	56 70	+ 1 16
2700	Deutsche Bank	2644	2624	2617	− 1 02
50	Dome Mines	55 40	55	54 80	− 1 08
1350	Dresdner Bank	1320	1296	1328	+ 0 61

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
100	Driefontein Ctd	109 90	109 90	109	− 0 82
570	Du Pont-Nem.	589	589	589	....
445	Eastman Kodak	454 20	466 40	466 40	+ 0 26
36	East Rand	43 80	42 30	42	− 4 11
305	Electrolux	283	279	279	− 1 41
200	Ericsson	197 10	192	195	− 1 07
475	Exxon Corp.	478	486 40	486 40	+ 1 76
390	Ford Motors	428	435 80	435	+ 1 64
74	Freegold	81 30	80 10	79 90	− 1 72
78	Gencor	86 50	85 20	85 20	− 1 50
580	Gén. Electr.	585	595	595	+ 1 71
525	Gén. Belgique	536	539	539	+ 0 56
430	Gen. Motors	428	436	436	+ 1 87
62	Goldfields	67 45	68	68 50	+ 1 56
42	GdMetropolitain	43 40	42 50	42 50	− 2 07
66	Harmony	74 10	75 20	73 05	− 1 42
46	Hitachi	40 10	41 20	41 50	+ 3 49
890	Hoechst Akt.	858	845	840	− 2 10
99	Imp. Chemical	113 20	113 20	113 20	....
79	Inco. Limited	81 20	79 40	79 40	− 2 22
810	IBM	760	751	752	− 1 05
340	ITT	359	363	363	+ 1 11
163	Ito-Yokado	151 90	151 10	151 10	− 0 53
87	Matsushita	75 50	77 20	77 60	+ 2 78
760	Merck	844	830	833	− 1 30
780	Minnesota M.	790	795	796	+ 0 76
260	Mobil Corp.	270	269 50	269 50	− 0 19
580	Morgan J.P.	582	576	576	− 1 03
....	Nestlé	....	....	....	....
124	Norsk Hydro	124	122 80	122 80	− 0 97
192	Olfina	209	205 30	205 30	− 1 77
1560	Petrofina	1527	1510	1510	− 1 11
485	Philip Morris	504	508	509	+ 0 99
127	Philips	132 50	132 70	132 70	+ 0 15
530	Quilmès	506	507	510	+ 0 79
590	Randfontein	640	633	633	− 1 09
610	Royal Dutch	626	624	624	− 0 32
62	Rio Tinto Zinc	71 50	69 80	69 85	− 2 31
80	St Helena Co	90 50	88 50	88 50	− 2 21
220	Schlumberger	228 90	228	227 60	− 0 57
91	Shell transp.	96 60	98	98	+ 1 45
2420	Siemens A.G.	2362	2350	2370	+ 0 34
142	Sony	129	127 40	130	+ 0 78
162	T.D.K.	136 20	136 10	143	+ 4 99
26	Toshiba Corp.	25 40	25 65	25 85	+ 1 77
1540	Unilever	1546	1513	1511	− 2 26
305	Unit. Techn.	302 90	305	305	+ 0 69
530	Vaal Reefs	570	561	560	− 1 75
330	Volvo	282	280	276	− 2 13
255	West Deep	268	258	258	− 3 73
405	Xerox Corp.	422	414	414	− 1 90
1 08	Zambia Corp.	1 13	1 12	1 12	− 0 88

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8084	..
Emp. 8,80 % 77	124	5 883
9,80 % 78/93	102 55	5 209
10,80 % 79/94	105 80	4 142
13,25 % 80/90	108 45	8 458
13,80 % 80/87	103 50	3 706
13,80 % 81/88	108 30	0 285
16,75 % 81/87	104 60	6 149
16,20 % 82/90	118	0 399
16 % juin 82	120 20	9 951
14,60 % fév. 83	119 10	13 400
13,40 % déc. 83	123 90	1 175
12,20 % oct. 84	114 95	3 543
11 % fév. 85	116 80	10 096
10,26 % mars 86	109 50	8 883
ORT 12,75 % 83	1713	..
OAT 10 % 2000	110 50	8 575
OAT 9,90 % 1997	108 90	1 085
OAT 9,80 % 1996	107 80	9 585
Ch. France 3 %	168 10	..
CNB Bques janv. 82	101 25	0 473
CNB Paribas	101 70	0 473
CNB Suez	101 10	0 473
CNI janv. 82	101 25	0 473
PTT 11,20% 85	110 90	1 602
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	109 60	6 607
CNT 9% 85	100	6 436
CRH 10,90% déc. 85	110	0 618

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	749	719 o
Agache (Sté. Fin.)	1560	1475
A.G.F. (St Cent.)	831	844
André Roudière	285	....
Applic. Hydraul.	700	700
Arbel	208	205
Asturg	298	305
Avenir Publicité	1870	1851
Bain C. Monaco	429 90	415
Banque Hypoth. Eur.	471	452 o
Béghin-Say (C.I.)	430	433
B.G.L.	439	428
Cerzy-Ouest	485	500
B.N.P. Ci	470	470
B.N.P. Intercontin.	350	360
Bénédictine	4085	4082
Bon-Marché	771	....
Cail	855	860
Cambodge	509	508
C.A.M.E.	333	347 d
Campenon Bern.	678	678
Carbone-Lorraine	730	710
C.E.G.Frig.	531	525
Centen. Blanzy	3700	3700
Centrest (Ny)	217	217
Cerabati	70 70	75
CERUS	747	747
Chambourcy (M.)	951	....
Champex (Ny)	149 90	148
C.I.C. (Financ. de)	269	268
C.I. Maritime	480	494
Cross-Sotra	1010	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cirem (B)	740	720 o
Clause	1076	1070
Cofradel (Ly)	1674	1770
Cogifi	521	500
Comiphos	549	571
Cie Industrielle	3510	3600
Comp. Lyon-Alem.	728	748
Concorde (La)	1220	1229
C.M.P.	22 30	22
Crédit (C.F.B.)	840	841
Créd. Gén. Ind.	997	994
Crédit Lyonnais C.I	660	660
Cr. Universel (Cie)	745	740
Créditel	189	189
Darblay S.A.	470	473
Dany Act. d. p.	380	400
De Dietrich	2200	2112
Delalande S.A.	1141	1169
Delmas-Vielj. (Fin.)	1150	1150
Didot-Bottin	650	650
Eaux Bass. Vichy	1651	1511
Eaux Vittel	2030	2050
Economats Centre	620	620
Electro-Banque	450	459
Eli-Antargaz	480	480
E.L.M. Leblanc	925	925
Enelf-Bretagne	280	280
Entrepôts Paris	581	578
Epargne (B)	2970	2920 o
Europ. Accumul.	92 60	90 10
Eternit	2650	2756 d
Exor	4015	3895
Finalens	230 40	231
FIPP	450	445
Fnac	1030	1040
Foncière (Cie)	625	640
Fonc. Lyonnaise	4590	4268 o
Foncina	610	600
Forinter	1140	1130
Fougerolle	371 30	370
France I.A.R.D.	365	380
France (La)	7810	7820
From. Paul Renard	515	536
GAN	1065	1060
Gaumont	490	471
Gaz et Eaux	2399	2350
Gévelot	480	480
Gr. Fin. Constr.	548	548
Gds Moul. Paris	348	347
Groupe Victoire	3680	3659
G. Transp. Ind.	669	670
Hutchinson	1189	1170
Immindo S.A.	619	619
Imminvest	375	365
Immobail	510	512
Immobanque	898	898
Immob. Marseille	9200	9200
Immofice	574	574
Invest. (Sté Cent.)	3380	3380
Jaeger	220 70	205 50
Lafitte-Bail	585	575
Lambert Frères	155	155
Lille-Bonnières	1052	1090
Loca-Expansion	360 10	361
Locafinancière	479	470
Locamel	430 50	....
Louvre (Sté)	2027	2001
Machines Bull	44 70	46
Magasins Uniprix	176 10	179
Magnant S.A.	177	177
Maritimes Part.	380	345 60
Métal Déployé	460	460

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métrologie Internat.	....	....
Mors	222	221
Naval Worms	109	104 60
Navig. (Nat. de)	206	....
OPB Paribas	520	511
Optorg	208	215
Oréal (L') C.I.	3080	3095
Origny-Desvroise	1000	1045
Palais Nouveauté	870	890
Paribas-CIP	864	....
Paris France	370	315
Paris-Orléans	322	333
Part. Fin. Gest. Im.	1725	1740
Pathé-Cinéma	800	770
Pechiney (cert. inv.)	213	217
Piles Wonder	820	825
Piper-Heidsieck	1250	1265
P.L.M.	234	229 90
Porcher	417	419
Providence S.A.	1650	1650
Publicis	2470	2465
Raff. Souf. R.	167 10	164 80
Rhône-Poul. (c. inv.)	395	390
Ricqlès-Zan	176 80	235
Rochefortaise S.A.	221 90	....
Rochette-Cenpa	116	117 50
Rosario (Fin.)	410	419
Rougier et Fils	100	104
Sacer	453 50	521 d
SAFAA	1008	1048
Safic-Alcan	910	....
SAFT	1350	1338
Saga	456	470
St-Gobain C.I.	336	338
Salins du Midi	570	572
Santa-Fé	170	170
Sartam	140	142
Saulnes	66 50	66
Saunier-Duval	75 20	78 30
Savoisienne (M)	179	176
SCAC	733	732
Senelle Maubeuge	520	516
S.E.P. (M)	239	240
Serv. Equip. Véh.	99 70	99 80
Sefi	265	255 40
Sicotel	425	426
Sovim	270 70	280 10
Siph (Plant. Hévéas)	350	358
Sté Générale-CIP	1220	1240
Sofal financière	2000	2080 d
Soffo	335	335
Soficomi	860	884
S.O.F.I.P. (M)	210	....
Sofragi	1152	1117
Soudure Autog.	405 70	405
Sovabail	875	840 o
Speichim	45 80	42 50
S.P.I.	710	715
Suez (Fin. de)-CIP	1220	1240
Stemi	675	655
Taittinger	2305	2355
Testut-Aequitas	379	346 o
Tour Eiffel	549	527
Ufiner S.M.D.	551	551
U.A.P.	2748	2700
U.T.A.	2175	2225
Vicat	845	925 d
Viniprix	1650	1650
Virax	220	224
Waterman S.A.	574	578
Brass. du Maroc	120	128 80 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1000	....
Akzo	422	....
Alcan Alum	190	190
Algemeine Bank	1460	1500
American Brands	274	280 20
Am. Petrofina	282	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	150	157
Bco Pop Espanol	410	....
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1200	....
B. Régl. Internat.	40000	....
Br. Lambert	599	600
Canadian-Pacific	86 15	86 10
CIR	38	38 10
Commerzbank	1015	1017
Dart. and Kraft	320	312
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	425	430
Gén. Belgique	536	539
Gevaert	950	....
Glaxo	108 60	114 40
Goodyear	285 10	276 10
Grace and Co	329	....
Gulf Canada Corp.	76 60	76
Honeywell Inc.	381	390
I. C. Industries	160	159 50
Johannesburg	720	....
Kubota	15	15 50
Laonia	275	276
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	56	58
Mineral-Ressourc.	60	59
Nixdorf	2499	2465
Noranda	105 10	103 90
Olivetti	32 60	32
Pakhoed Holding	206	200
Pfizer Inc.	415	410
Procter Gamble	502	515
Ricoh Cy Ltd	39 50	39 90
Rolinco	246	249
Robeco	286	282
Rodamco	415	412
Saipem	23 10	22 80
Shell fr. (port.)	91	....
S.K.F. Aktiebolag	306	....
Steel Cy of Can.	86	82
Tenneco	258	....
Thorn EMI	51	52 80
Thyssen c. 1 000	410	....
Toray indust. inc	23 15	22 70
Vieille Montagne	774	761
Wagons-Lits	900	900
West Rand	21	20

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	11 25	9 50 o
Calciphos	1199	1190
C.E.M.	....	....
Cochery	186	....
Coparex	390	421
Dubois Inv. (Casto.)	860	880
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Matra Hort. (échan.)	....	....
Nicolas	897	....
Révillon	322	347 70 d
Rorento N.V.	147 90	148 10
Sopelem	85 70	0 10 o
S.P.R.	222	....
Ufimex	378	....
Union Brasseries	140	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1330	1342
Alain Manoukian	924	920
Asystel	465	470
BAFIP	846	870
B.I.C.M.	565	606
B.I.P.	1229	1235
Bolloré Technologies	1100	1129
Buttoni	627	631
Cables de Lyon	1285	1255
Calberson	830	839
Cardif	3000	3078
Cap Gemini Sogeti	2385	2334
C.D.M.E.	960	970
C. Equip. Elect.	289 50	294
C.E.G.I.D.	2350	2450
C.E.P.-Communication	1285	1285
C.G.I. Informatique	920	895
C. Occid. Forestière	200 10	205 50
Dafsa	205	211

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dauphin O.T.A.	2850	2850
Devanlay	2226	2385
Deville	1068	1069
Drouot-Assurances	545	551
Drouot-Obl. convert.	3640	3640
Editions Belfond	284 90	284 90
Elect. S. Dassault	850	845
Expand	599	623
Filipacchi	940	940
Guintoli	720	700
Guy Degrenne	955	935
I.C.C.	282	281
IN Informatique	350	340
Le gd livre du mois	317	317
Loca-Investissement	361	350
Manutan	560	550
Marlin Immobilier	490	472
Métallurg. Minière	168 50	169
M.M.B.	758	754

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Molex	349 60	355
Navale-Delmas	764	780
Olivetti-Logabax	421	405
Om. Gest. Fin.	648	560
Patamelle-R.D.	3460	3525
Petit Bateau	237 60	235 10
Petrofigaz	514	501
Razel	1370	1380
St-Gobain Emballage	1240	1196
St-Honoré Matignon	239 20	239 20
S.C.G.P.M.	396	338 o
Sema-Metra	1360	1380
S.E.P.	1370	1400
S.E.P.R.	1750	1730
S.M.T. Goupil	295	295
Sodexorg	813	1074
Softbus	281	290
Supra	1360	1350
Valeurs de France	354 50	354 50

SICAV (sélection) — 21/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	799 98	779 49 ◆
Actions France	480 65	463 28 ◆
Actions sélectives	621 61	599 14 ◆
Aedificandi	666 28	642 20 ◆
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1196 08	1166 91
A.G.F. 5000	592 70	578 24
A.G.F. ECU	1181 90	1170 20
A.G.F. Interfonds	462 16	450 89
A.G.F. OBLIG.	1161 89	1156 11
Agfimo	683 51	656 84
Alizé	224 15	216 05 ◆
A.L.T.O.	205 02	197 61 ◆
Amen-Gan	5406 40	5161 24
Amérique-Valor	765 01	730 32
Amérique Gestion	390 88	363 59
Amplitude	550 96	534 93
Arbitrages court terme	5217 66	5207 24
Argonautes	407 83	389 34
Associc	1243 06	1243 06
Aurecic	1351 81	1312 24
Bourse-Investiss.	486 60	464 53
Bred Associations	2660 11	2652 15 c
Bred International	94 33	92 48
Capital Plus	1555 17	1555 17
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	853 10	823 86
Convertimmo	397 85	382 55
Corral court terme	12277 95	12277 95
Cortexa	958 94	915 46
Credinter	471 74	459
Croiss. France	281 51	269 39
Croiss. Mercure	2534 28	2460 47
Croiss. Immobil.	652 24	622 65
Croiss. Prestige	362 25	345 82
Démeter	13198 06	13198 06
Drouot-France	673 54	643
Drouot-Investiss.	1080 04	1031 09
Drouot-Sécurité	256 55	244 92
Drouot-Sélection	144 25	137 71
Ecurie	1192 15	1174 53
Elicoop Sicav	11163 71	11163 71
Eli-Valeurs	9563 39	9320 38
Energia	266 87	254 77
Eparcic	2868 37	2862 64
Eparcourt Sicav	4061 07	4050 94
Epargne Associations	25249 78	25211 96
Epargne-Capital	7901 39	7823 16
Epargne-Croiss.	1475 81	1436 31
Epargne-Industr.	797 71	761 54
Epargne-Inter	636 07	619 05
Epargne J	50573 92	50573 92
Epargne-Long-Terme	1773 85	1726 38
Epargne-Oblig.	202 09	196 66
Epargne-Unie	1258 07	1199 11
Epargne-Valeur	432 35	420 78
Eparoblig	1233 48	1231 02 ◆
Eurocic	9420 35	9281 14
Euro-Croissance	555 16	538 99 ◆
Eurodyn	1093 80	1057 83
Financière Plus	27190 94	26921 72
Finord Placement	63199 59	63010 56
Finord Trimestriel	1137 46	1120 65
Finord Valorisation	13254 30	12994 41
Fonsicav (div. par 10)	10345 87	10340 70
Foncier Investiss.	1159 20	1130 93
Fonciral	276 74	264 19
France Ecu Plus	10417 47	10314 33
France-Gan	5690 15	5432 12
France-Garantie	318 16	317 52
France-Investiss.	540 50	515 99
France-Net	125 17	124 92
France-Obligations	473 52	468 83
Francic	414 64	402 56
France Régions	1049 45	1016 38
Fructi-Associations	1307 84	1307 84

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructicapi	303 45	298 97
Fructidor	255 40	251 63
Fructifrance	832 17	811 87
Fructivar	80688 77	80487 55
Fructi ECU	572 54	564 08
Fructi-Première	12229 16	12048 43
Futuroblig	1102 85	1101 55
Gestion	60170 18	60020 13
Gestion Associations	151 74	149 40
Gestion Mobilière	723 85	690 34
Gest. Rendement	503 67	480 83
Gest. Sél. France	793 29	767 32
Haussmann Associat.	1288 05	1288 05
Haussmann court terme	1154 81	1154 81
Haussmann Epargne	1387 83	1387 83
Haussmann Europe	2004 84	1932 38
Haussmann France	1074 13	1035 31
Haussmann Oblicroiss.	1316 67	1316 67
Haussmann Obligation	1560 01	1503 62
Horizon	1255 98	1219 40
I.M.S.I.	631 37	602 74
Indo-Suez Valeurs	768 53	733 68
Ind. française	13123 46	12868 14
Interoblig.	11748 99	11297 11
Intersélect France	469 59	448 30
Intervaleurs Indust.	678 46	647 69
Invest. net	14576 89	14547 78 ◆
Invest.Obligataire	17750 61	17715 18 ◆
Japacic	166 48	161 63 ◆
Jeune épargne	235 67	232 19
Laffitte-Amérique	262 70	250 79
Laffitte-cn-terme	80292 35	80292 35
Laffitte-Expansion	837 43	798 46
Laffitte-France	353 73	337 69
Laffitte-Immobilière	262 42	250 52
Laffitte-Japon	313 56	299 34
Laffitte-Oblig.	149 49	141 75
Laffitte-Placements	63310 99	63310 99
Laffitte-Rend.	216 21	208 41
Laffitte-Tokyo	1183 25	1129 69
Lion-Associations	11019 24	11019 24
Lion-Institutionnels	23037 74	22980 29
Lionplus	73741 20	73011 09
Livret portefeuille	622 96	604 82
Méditerranée	172 89	165 05
Mondiale Investissem.	468 78	447 50
Monecic	5783 72	5783 72
Moné J.	52356 30	52356 30
Monétaire	254620 52	254620 62
Multi-Obligations	429 20	409 74
Mutuelle Unie S.A.	159 64	152 40
Natio.-Assoc.	6445 28	6432 40
Natio.-Epargne	13883 06	13745 60
Natio.-Immobilier	1041 58	1013 70
Natio.-Inter.	1117 65	1087 74
Natio.-Obligations	548 62	533 94
Natio.-Patrimoine	1355 87	1319 58
Natio.-Placements	65775 75	65775 75 c
Natio.-Revenu	1089 73	1078 94
Natio.-Sécurité	53731 56	53731 56
Natio.-Valeurs	768 42	747 65
Nippon-Gan	5173 50	4938 90
Nord-Sud Développ.	1224 49	1222 05
Oblicic Régions	1020 88	1005 77
Oblicoop Sicav	1464 91	1438 19
Oblifion	1075 52	1046 73
Optimavalor	650 32	620 83
Options et Rendement	51459 03	50898 55 ◆
Orient-Gestion	171 12	163 36
Paraméricue	538 51	514 09
Parauropé	844 48	806 19
Paribas Epargne	15430 71	15399 31
Paribas France	104 80	100 53
Paribas Gestion	624 01	598 57

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Opportunités	105 46	101 15
Pernasse-Valor	1129 56	1128 43
Patrimoine-Retraite	1646 82	1614 33
Phénix Placements	272 82	271 46
Pierre Investiss.	756 93	722 61
Placement A	1033 38	1033 38
Placement cn-terme	71218 90	71218 90
Placement J	54843 25	54843 25
Placement Premier	51025 63	51025 63
Première Obligations	10239 78	10178 69
Priv'Association	22333 26	22333 26
Province Investiss.	590 53	563 75
Quartz	109 42	106 72
Rentacic	167 84	165 16
Revenus Trimestriels	6020 09	5980 49
Revenus Vert	1174 28	1173 11
Rivoli Plus	1061 79	1004 10
St-Honoré Assoc.	13735 18	13667 84
St-Honoré Bio-aliment.	783 45	747 92
St-Honoré Pacifique	536 88	512 63
St-Honoré P.M.E.	466 23	445 09
St-Honoré Real	11340 52	11295 34
St-Honoré Rendement	12174 51	12113 94
St-Honoré Technol.	754 98	720 74
St-Honoré Valor	12377 92	12279 68
Sécuricic	11046 19	11035 15
Sécur. Mobilière	403 13	384 85
Sécuri Taux	10113 31	10113 31
Sél.court terme	12390 07	12287 84
Sécurden (Caisse BP)	763 52	752 24
Sicav-Associations	1374 78	1372 72
S.F.I. fr. et étr.	608 25	580 53
Sicavimmo	808 90	772 22
Sicav 5000	367 52	357 68
Sivafrance	570 42	555 15
Sivam	423 41	412 08
Sivarente	223 34	217 36
Sivinter	402 85	392 07
S.I.-Est	1277 86	1219 91
S.I.G.	892 17	861 32
S.N.I.	1237 37	1201 33
Sofirinvest	543 35	521 20
Sogepargne	383 24	369 39
Sogerac	52337 99	50813 58
Sogevar	1056 70	1008 78
Sogister	1284 42	1226 18
Soleil Investiss.	475	453 46
Technocic	1165 35	1131 41
Techno-Gan	5548 14	5298 55
U.A.P. Investiss.	406 78	392 08 ◆
Uni-Associations	106 66	106 66
Unifrance	487 01	464 93
Unifoncier	1344 21	1283 26
Uni-Garantie	1422 19	1394 28
Unigestion	901 27	860 40
Uni-Japon	1433 14	1368 16
Uni-Régions	3053 19	2914 74
Unirente	2302 54	2226 83
Univar	174 18	174 18
Univers-Obligations	1583 74	1541 33
Valorem	518 33	505 69
Valoblig	60285 76	59698 77
Valorg	1468 40	1466 93
Valoral	78139 31	78100 26

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	68 10	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	245	....
Pernod Ricard	..	....
Total	8 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/1	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 135	6 183	5 900	6 500
ECU	6 889	6 891	....	....
Allemagne (100 DM)	334 160	333 870	324	342
Belgique (100 F)	16 078	16 070	15 450	16 350
Pays Bas (100 fl.)	295 450	296 170	287	305
Danemark (100 krd)	88 150	88 070	84 500	91
Norvège (100 k)	86 250	86 450	83 500	90
Grande-Bretagne (£ 1)	9 307	9 397	9	9 700
Grèce (100 drachmes)	4 581	4 592	3 700	4 600
Italie (1 000 lires)	4 697	4 696	4 500	5
Suisse (100 f.)	398 350	397 950	386 500	406 500
Suède (100 krs)	93 550	93 850	90	95 500
Autriche (100 sch)	47 500	47 470	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 755	4 755	4 500	5
Portugal (100 esc.)	4 341	4 350	3 900	4 800
Canada ($ can 1)	4 502	4 556	4 350	4 750
Japon (100 yens)	4 020	4 009	3 860	4 040

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/1
Or fin (kilo en barre)	82250	81700
Or fin (en lingot)	82700	81500
Pièce française (20 fr)	532	524
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	574	557
Pièce latine (20 fr)	495	482
Souverain	612	614
Pièce de 20 dollars	3050	2980
Pièce de 10 dollars	1650	1580
Pièce de 5 dollars	910	.....
Pièce de 50 pesos	3245	3230
Pièce de 10 florins	505	515
Or Londres	417 40	408 50
Or Zurich	419 50	408 50
Or Hongkong	419 05	408 45
Argent Londres	5 65	5 47

Le Monde

Davantage d'étudiants, moins d'argent

Les universités sont confrontées à de graves difficultés financières

MM. René Monory, ministre de l'éducation nationale et Jacques Valade, qui vient d'être nommé ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur en remplacement de M. Devaquet, devaient présider, jeudi 22 janvier, une réunion de la conférence des présidents d'université. Cette séance de travail devait notamment être consacrée à l'examen de la situation statutaire des universités françaises, gelée depuis un an en raison des difficultés d'application de la loi Savary et des incertitudes liées aux projets gouvernementaux.

Mais le nouveau ministre de l'enseignement supérieur va trouver sur son bureau un autre dossier brûlant : la crise financière des universités.

M. Monory a annoncé, le 16 janvier, qu'il avait obtenu du ministère des finances un accord de principe sur deux rallonges budgétaires de 50 et 60 millions de francs chacune, afin de créer une huitaine de nouveaux départements d'IUT (Institut universitaire de technologie), et de permettre l'aménagement de nouveaux locaux universitaires.

Mais, pour positives qu'elles soient, ces mesures ne permettront pas au ministre de régler un problème plus immédiat : l'insuffisance des crédits de fonctionnement des universités pour l'année 1987. Pour la première fois, le montant global de la subvention de fonctionnement des soixante-douze universités françaises, accuse une baisse de 1 % en francs courants par rapport à 1986, soit une baisse réelle de plus de 3 % si l'on tient compte de l'inflation. Vingt-cinq universités voient leurs subventions de fonctionnement stagner ou augmenter légèrement, tandis que quarante-sept autres disposeront cette année de crédits inférieurs à l'an dernier, la palme revenant à Paris-VIII (Saint-Denis), avec une baisse de près de 17 % !

Cette diminution des crédits de l'Etat (1) va placer les établissements d'enseignement supérieur dans une situation d'autant plus délicate qu'ils doivent accueillir davantage d'étudiants, et faire face à des besoins croissants. Comment en est-on arrivé là ?

Le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1987 prévoyait une quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement, en tenant compte d'une augmentation du nombre total des étudiants estimée à 2,3 % en juin 1986. Il avait donc relevé en conséquence la *« charge d'enseignement »* qui permet de calculer, université par université, la subvention d'activité, celle-ci comptant pour environ 40 % de l'ensemble de la subvention de fonctionnement. Le projet de budget avait, d'autre part, prévu un crédit supplémentaire de 47,5 millions de francs destiné à financer davantage d'*« heures complémentaires »*. Celles-ci jouent un rôle de régulateur et permettent à la fois de faire face à l'augmentation des effectifs et d'assurer la poursuite des réformes pédagogiques engagées comme la rénovation des premiers cycles.

Or tout s'est conjugué pour rendre caduques ces prévisions et ces projets. L'augmentation des effectifs d'étudiants à la rentrée 1986 a été sensiblement plus importante que prévu : le ministère estimait la hausse globale à 2,3 %, alors qu'elle serait, selon des chiffres qui ne sont pas encore définitifs, de 3,22 % (soit quelque 31 000 étudiants de plus que l'an dernier). S'il se confirme, ce taux d'augmentation sera le plus élevé depuis le début des années 80.

Cette « crue » estudiantine est encore plus sensible dans le premier cycle, dont les effectifs auraient augmenté, à la rentrée 86, de 4,5 %.

Tassement dans certains IUT

Mais le ministère de l'éducation nationale n'a pas seulement été pris en défaut dans ses prévisions. Une fois voté le crédit supplémentaire de 47,5 millions de francs d'heures complémentaires, il a eu la désagréable surprise de voir le ministère du budget lui réclamer environ la moitié de cette somme, au titre de taxes fiscales. Au cours des deux dernières années, le ministère de l'éducation avait été dispensé de verser ces taxes sur les heures complémentaires, et il pensait bénéficier à nouveau de cette magnanimité. Du fait de la rigueur budgétaire, ce n'est pas le cas, et sa marge de manœuvre, notamment sur les innovations pédagogiques, en est réduite d'autant.

Pour faire face à toutes ces mauvaises surprises, le ministère de l'enseignement supérieur a été conduit à rogner sur les dépenses. Ainsi, les crédits déjà très maigres attribués aux bibliothèques universitaires sont passés de 26 F à 23,20 F par tête de lecteur. De même, et c'est ce qui explique la diminution de la subvention d'activité, il a sévèrement baissé les taux sur lesquels est calculé le montant de cette subvention : dans le secteur secondaire (science et technologie), l'heure d'enseignement « valait » 29 F l'an dernier. Elle est fixée à 25 F cette année. Dans le secteur tertiaire (droit, lettres, sciences humaines), on passe de 27 F à 19 F.

Enfin, le ministère de l'enseignement supérieur a proposé au ministère des finances, un ensemble de mesures exceptionnelles permettant aux universités de boucler l'année. Pour l'instant, sans réponse, semble-t-il. Les deux rallonges budgétaires promises à M. Monory portent, en effet, sur des investissements (création d'IUT et de locaux nouveaux), et non sur des crédits de fonctionnement. On ne saurait reprocher au ministre de l'éducation nationale de préparer l'avenir. Ce n'est pas une raison pour négliger le présent.

D'autant que le choix fait par M. Monory en faveur de l'ouverture de nouveaux départements d'IUT se produit au moment où l'on semble s'interroger, sur le rôle des instituts universitaires de technologie. Globalement, les effectifs d'élèves d'IUT ont continué à augmenter au cours des dernières années, du fait principalement de la multiplication des filières. Mais l'on observe, pour la seconde année consécutive, un tassement certain des effectifs de plusieurs filières (génie civil, génie mécanique, gestion des entreprises ou informatique), ou dans les instituts trop coupés d'un véritable environnement universitaire.

Cette désaffection relative peut apparaître comme un palier de croissance. Mais certains se demandent si la lourdeur de leurs structures et le malthusianisme de leurs cursus, permettent aux IUT de s'adapter rapidement aux exigences des formations supérieures.

GÉRARD COURTOIS.

(1) Les subventions de l'Etat représentent en moyenne la moitié du budget de fonctionnement des universités, l'autre moitié étant composée de ressources propres (droits d'inscription, taxe d'apprentissage, contrats de recherche, etc...). Voir *le Monde*-Campus du 23 octobre 1986.

Sur le vif

Mimi-Capet

Vous avez vu le portrait de Sa Majesté Mimi Ier, hier à la télé ? Un portrait en pied. Splendide. Digne d'aller rejoindre les autres dans la galerie des ancêtres. Il est beau, hein ? Et bien photographié. De profil, le plus souvent, le bon, le droit. Louis XIV, c'était l'autre, le gauche. Ça fait une différence avec mon Jacquot ! Lui, on lui a pas fait de cadeau, le pauvre chéri. On l'a filmé dans des coins sombres, en bagnole, la nuit. On lui a collé la caméra sous le menton. On lui a fait le coup de l'œil de poisson, un objectif vicelard qui fouille les traits en les déformant.

Tandis que là... aux petits soins : un peu plus haut la main qui caresse le pin des Landes, M'sieur le président, ça fera un joli reflet sur la manche de votre veste en velours côtelé. Et toutes ces considérations vachement profondes sur la mort (il y croit pas, il a rien au cœur, rien au foie, il se sent bien), sur Dieu (là, il sait pas si il doit y croire ou pas, il se tâte).

Moi, j'ai été complètement snobée. De Gaulle c'était rien à côté. Un petit résistant de l'extérieur, un planqué. Et mon Mimi, ce grand résistant de l'intérieur, un évadé, trois fois évadé, s'est pas gêné pour lui dire sa façon de penser, à l'époque. Une époque qui a occupé trente minutes d'antenne. Sur cinquante-cinq.

Après, bon, qu'est-ce qu'il y a eu ? La libération de Paris. Et puis ? Et puis, rien ; enfin, si, l'accession au trône, le couronnement, le château, la cour et Marly, je veux dire Latche. Quelle noblesse, quelle sagesse, quelle hauteur de vue ! Un souverain.

Et le politicien qui a ramé contre vents et marées sous deux Républiques pour en arriver là, où il est passé ? Sous silence. Faut vraiment avoir l'esprit aussi mal tourné, aussi mesquin qu'une Catherine Nay pour évoquer dans *le Noir et le Rouge* cette terrible course d'obstacles, semée d'embûches, de chausse-trapes.

Le voilà fixé pour l'éternité, inscrit au registre de l'histoire dans la longue lignée de nos rois, la lignée Mimi-Capet.

CLAUDE SARRAUTE.

L'accord nucléaire franco-japonais représenterait plus de 20 milliards de francs

L'accord passé entre les Français et les Japonais permettra la réalisation d'une usine d'un peu plus de 20 milliards de francs. Cette unité, qui aura une capacité de 800 tonnes par an, devrait reprendre les systèmes et les procédés (1) de l'usine (UP-3) que la Société générale pour les techniques nouvelles (SGN) construit à la Hague (Manche) pour le compte de la COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires). Sa mise en service est prévueau mieux pour 1996. Cet accord est le résultat d'une longue coopération entre les deux pays dans le domaine de l'énergie nucléaire. En effet, la SGN a dans le passé aidé les Japonais à construire à Tokai Mura un petit atelier qui a déjà retraité 300 tonnes de combustibles. De plus, les électriciens japonais sont de longue date des clients de l'industrie nucléaire française : à travers Eurodif, qui leur fournit environ 10 % de leurs besoins en uranium enrichi, mais aussi à travers la COGEMA, qui a signé avec eux des contrats pour le retraitement de 2 700 tonnes de combustibles nucléaires.

Mais cet accord est aussi le résultat de longues études politiques et économiques. Politiques, dans la mesure où le Japon a depuis longtemps affirmé son indépendance énergétique et sa volonté de maîtriser l'ensemble du cycle du combustibles depuis la mine d'uranium jusqu'au retraitement des combustible, en passant par l'enrichissement. En témoignent par exemple ses liens avec la COGEMA dans l'exploitation de certains gisements d'uranium, ses efforts pour la mise au point et la construction d'une usine d'enrichissement d'uranium par ultracentrifugation et sa décision de se doter maintenant d'une usine de retraitement.

Economiques ensuite, en raison du formidable programme de construction de centrales que le Japon a récemment présenté. Pour l'heure, trente-deux réacteurs à eau légère et uranium enrichi sont en service sur une quinzaine de sites. Mais, d'ici à 2030, ce ne sont pas moins de cent vingt réacteurs supplémentaires qui sont envisagés. On comprend mieux dans ces conditions l'élan du Japon et sa volonté d'entrer sur le marché du retraitement. La première usine servira aux besoins japonais, mais une seconde, prévue en 2010, pourrait concurrencer les installations françaises.

J.-F. A.

(1) Si le cœur de l'usine est d'origine française, le Japon s'eest réservé la possibilité de faire appel à la Grande-Bretagne pour son système de concentration de produits de fission et à la RFA pour un procédé de piégeage de gaz radioactifs.

400 tonnes par an

L'uranium brûlé dans une centrale nucléaire n'est pas totalement consommé. C'est pourquoi, dans un réacteur de 900 mégawatts, une trentaine de tonnes de combustibles irradiés sont déchargées chaque année. Ils prennent alors le chemin de la Haye pour y être retraités. Là, ces matières nucléaires sont, après diverses opérations chimiques et mécaniques très coûteuses (de l'ordre de 5 000 à 6 000 F le kilo), séparées en leurs différents composants : de l'uranium en grande quantité (96 %) réutilisables dans une centrale après reconditionnement, du plutonium (1 %) également réutilisable, et des déchets hautement radioactifs (3 %) destinés à être stockés après vitrification.

A la Hague, fonctionne déjà une unité de 400 tonnes par an (UP-2) qui devrait être refondue pour produire 800 tonnes. Elle fonctionera en 1992. Mais, entre temps, une autre usine (UP-3), d'une capacité équivalente, aura été mise en service en 1989.

● **SOMALIE : état de siège à Hargeisa.** – L'état de siège aurait été décrété à Hargeisa (nord-ouest du pays). Des manifestations, suivies d'arrestations massives, y auraient eu lieu ces derniers jours, a-t-on affirmé, mercredi 21 janvier, à Nairobi, dans les rangs de l'opposition somalienne. Une « révolte populaire » se serait produite dans la ville, à la suite d'une vague de répression et de la fermeture de tous les magasins et services publics. L'armée aurait ouvert le feu sur une manifestation d'étudiants, qui faisait suite à une précédente manifestation, au cours de laquelle environ deux cent cinquante personnes auraient été arrêtées. – *(AFP.)*

Au tribunal de Paris

M. Polac condamné pour diffamation envers M. Pasqua

Michel Polac devra verser le franc symbolique de dommages et intérêts à M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, pour l'avoir diffamé lors de l'émission « Droit de réponse » diffusée le samedi 14 avril 1986 sur TF 1.

Au cours de cette émission consacrée aux questions d'actualité, Michel Polac avait cité un extrait du livre de M. Alain Jobert, *D... comme drogue*, paru en 1976 aux éditions Alain Moreau. Cet extrait critiquait l'attitude de M. Pasqua alors qu'il était directeur commercial chargé des exportations de la société Ricard. Mais ces accusations n'avaient fait l'objet d'aucun démenti ni d'aucune poursuite. Aussi, le conseil de Michel Polac, Me Yves Cournot, avait soutenu à l'audience du 19 novembre 1986 qu'il n'y avait pas de diffamation et que, tout au moins, la bonne foi devait être reconnue à son client.

Le tribunal, présidé par M. Jean-Michel Guth, constate dans son jugement que la bonne foi n'est pas établie et déclare : *« Le fait d'avoir emprunté le propos litigieux à une publication antérieure ne fait pas disparaître la diffamation. »* Aussi les juges concluent-ils : *« De telles affirmations causent à M. Charles Pasqua, eu égard à sa qualité et à ses activités d'homme politique, un préjudice particulièrement grave qui sera équitablement réparé par l'allocation de la somme de 1 franc au titre des dommages et intérêts et les mesures de publication. »*

Aux Philippines

Affrontement sanglant au cours d'une manifestation paysanne

Manille. – Les forces de l'ordre ont ouvert le feu, le jeudi 22 janvier, pour disperser une manifestation d'environ dix mille paysans qui tentaient de s'approcher du palais présidentiel à Manille, faisant, selon les premiers témoignages, plusieurs blessés et peut-être des morts. Entre trois et sept blessés ont été dénombrés par des témoins et un porte-parole de la police a déclaré que certains d'entre eux étaient vraisemblablement décédés.

L'accrochage s'est produit lorsque les manifestants, qui réclamaient une réforme agraire et protestaient contre les évictions de fermiers, ont tenté de franchir un pont menant au palais présidentiel, dont l'accès était bloqué par environ cinq cents membres des forces anti-émeutes. Les manifestants ont jeté des pierres en direction du cordon de police et les membres des forces de l'ordre ont tiré des coups de feu et lancé des grenades lacrymogènes afin de les disperser, selon les témoins. *(AP, Reuter, UPI.)*

BOURSE DE PARIS

Matinée du 22 janvier

Effritement : – 0,09 %

La Bourse de Paris s'est légèrement effritée le 22 janvier en séance du matin, l'indicateur perdant 0,09 %. En hausse, on notait La Redoute (+ 5,8 %), Crouzet (+ 1,7 %), Synthelabo (+ 1,5 %), Perrier (+ 1,4 %), et Havas (+ 1,2 %). Parmi les valeurs en repli figuraient Guyenne-Gascogne (– 2,4 %), Europe 1 (– 2,2 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	524	530	524
Agence Havas	2021	2020	2045
Air Liquide (L')	710	710	711
Bancaire (Cie)	1158	1150	1155
Bongrain	2505	2505	2450
Bouygues	1211	1212	1215
B.S.N.	4640	4644	4640
Carrefour	3790	3760	3760
Chargeurs S.A.	1663	1662	1663
Club Méditerranée	743	739	738
Eaux (Gén.)	1349	1349	1350
ELF-Aquitaine	337 50	337	337 40
Essilor	3700	3698	3698
Lafarge-Coppée	1394	1400	1390
Michelin	2985	2985	2995
Midi (Cie)	1690	1680	1679
Moët-Hennessy	2250	2170	2225
Navig. Mixtes	1080	1085	1085
Oréal (L')	3955	3935	3935
Pernod-Ricard	1031	1035	1039
Peugeot S.A.	1269	1277	1270
Sanofi	818	820	822
Source Perrier	799	808	810
Télémécanique	3408	3410	3410
Thomson-C.S.F.	1609	1605	1605
Total-C.F.P.	438 20	440	440
T.R.T.	2300	2300	2300
Valéo	525	518	518

Le numéro du « Monde » daté 22 janvier 1987 a été tiré à 491 432 exemplaires





A B C D E F G

